This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL LIBRARY
MDCCCCX
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

LE

PRÉTOIRE DE PILATE

ET

LA FORTERESSE ANTONIA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le mont Thabor, notices historiques et descriptives. Paris, 1900, in-8, x-176 pages, 2 cartes, plans et figures hors texte.

La montagne de la Galilée où le Seigneur apparut aux apôtres (*Matth.*, XXVIII, 16). Jérusalem, 1901, in-8, 164 pages, 1 plan.

Deux questions d'archéologie palestinienne : I. L'église d'Amwâs, l'Emmaüs-Nicopolis; II. L'église de Qoubeibeh, l'Emmaüs de saint Luc. Jérusalem, 1902, in-8, 2 cartes, 2 plans et figures.

LE PRÉTOIRE DE PILATE

ET

LA FORTERESSE ANTONIA

PAR

Le P. BARNABÉ, d'Alsace, O. F. M.

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

OUVRAGE HONORÉ D'UNE LETTRE

De Son Excellence Monseigneur LUDOVIC PIAVI

PATRIARCHE DE JÉRUSALEM

A L'AUTEUR

Avec 32 illustrations en photogravure dans le texte et hors texte

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

1902

DS
109
.B26
1902

PERMISSU SUPERIORUM.

ANDOVER THEOL. SEMINARY
AUG 20 1904
LIBRARY.

54,917

A S. EXC. Mgr LUDOVIC PIAVI

Patriarche latin de Jérusalem, grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, etc.

Excellence,

Une identification exacte des saints Lieux est une question des plus sérieuses. Elle intéresse à la fois et l'histoire, et l'archéologie, et la piété. Dans ces dernières années, on s'est livré avec ardeur à ces importantes investigations. Si tous les chercheurs y ont apporté la même conscience, le même souci de la vérité, tous ne l'ont pas fait avec le même bonheur. Dans ces champs où tant de ruines se sont accumulées, les causes d'erreur, en effet, sont nombreuses.

Désireux, à mon tour, d'ajouter ma pierre à l'édifice de reconstruction, j'ai mis la main à l'œuvre. Ma pierre sera-t-elle plus solide que celles de certains de mes devanciers? Votre Excellence l'appréciera. Enfant de saint François d'Assise, ange de l'Église de Jérusalem, vous êtes, Monseigneur, le gardien-né des traditions vraies. C'est donc à vos pieds que je prends la respectueuse liberté de déposer le fruit de mes recherches. Je suis particulièrement heureux de le faire en cette année où nous avons la joie de célébrer le cinquantième anniversaire de votre profession religieuse dans l'Ordre séraphique, le vingt-cinquième de votre promotion à l'épiscopat. Qu'il me soit donc permis de m'écrier : *Ad multos annos!*

En acceptant la dédicace de mon travail, que Votre Excellence veuille bien me bénir et me considérer comme le plus soumis de ses fils.

Fr. BARNABÉ, D'ALSACE, O. F. M.
Missionnaire apostolique.

LETTRE

DE

S. EXC. Mgr LUDOVIC PIAVI

PATRIARCHE LATIN DE JÉRUSALEM

A L'AUTEUR

Jérusalem, 15 septembre 1902.

Très Révérend Père,

J'accepte bien volontiers la dédicace de votre publication sur le Prétoire, et je vous en remercie d'autant plus que déjà j'ai eu l'occasion de juger de la valeur des précédents écrits qui vous ont été suggérés par le désir de défendre les vraies traditions concernant les sanctuaires de la Palestine. La satisfaction que j'ai éprouvée à lire vos ouvrages sur le *Mont Thabor* et sur l'*Emmaüs évangélique* m'est un sûr garant de celle que procurera à vos lecteurs la connaissance de votre nouveau livre sur le Prétoire.

Ce m'est une grande joie de voir que mes frères, les Franciscains, qui malgré les assauts des infidèles et des schismatiques ont su, au prix de leurs sueurs et de leur sang, garder pendant tant de siècles les Lieux saints, s'efforcent de plus, avec tant d'intelligence, de sauver et de maintenir les vraies traditions qui s'y rapportent, et cela en dépit des attaques inconsidérées d'une prétendue science ennemie, pour ne rien dire de plus, de la piété qu'inspire la religion. C'était d'ailleurs justice que les fils de saint François prissent

à tâche de se lever, pour soutenir ces traditions qui sont pour eux un héritage de famille; et personne mieux que vous, Très Révérend Père, ne pouvait rendre ce service à la vraie science chrétienne.

J'ajouterai que je suis très sensible à la délicate attention qui vous fait me dédier votre livre pour les noces d'or de ma profession religieuse et le vingt-cinquième anniversaire de ma consécration épiscopale. Aussi m'empressé-je de vous remercier doublement en vous donnant, en même temps, l'assurance de ma haute estime et de ma vive affection.

† Fr. LUDOVIC PIAVI,
Patriarche de Jérusalem.

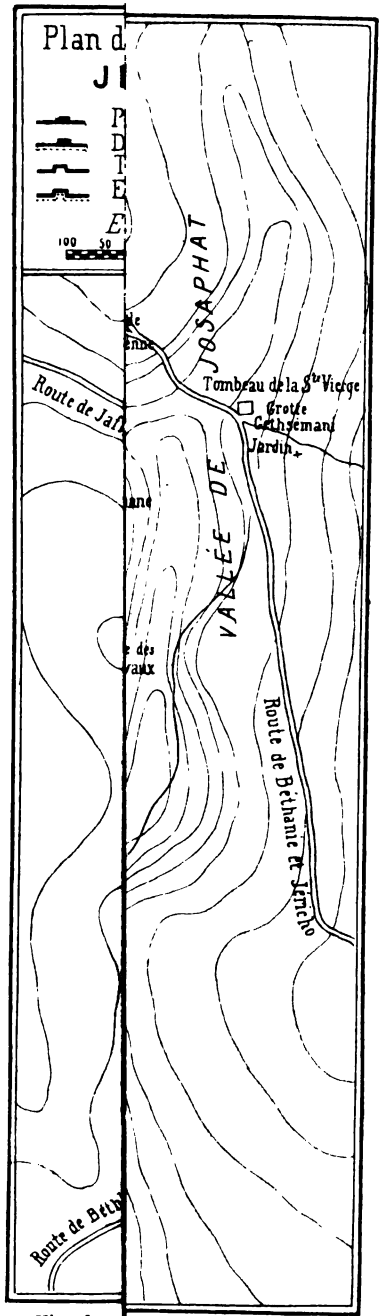
Plan d
J
100
50
JOSAPHAT
Tombeau de la Ste Vierge
Grotte
Gethsémani
Jardin
VALLÉE DE
Route de Jaffa
Route de Béthanie et Jericho
Route de Beth

Fig. 1.

INTRODUCTION

Le roi Hérode Ier construisit la forteresse Antonia au nord-ouest du temple de Jérusalem, à l'emplacement de la tour Baris. Ce point est établi avec tant de clarté dans les ouvrages des historiens anciens, que jamais aucune difficulté sérieuse n'a été soulevée à ce sujet, et nous n'aurions pas autrement à nous occuper de l'emplacement de cet édifice devenu si célèbre dans l'histoire, si nous n'avions à signaler plusieurs inexactitudes importantes commises successivement par presque tous les savants qui se sont intéressés à sa délimitation. Plusieurs de ces erreurs furent déjà rectifiées à la suite des travaux d'exploration entrepris autour de l'ancienne citadelle ; mais le résultat de ces fouilles est ignoré, semble-t-il, par la plupart des écrivains qui, en ces derniers temps, se sont occupés de la topographie de Jérusalem, au nord du temple.

D'après Flavius Josèphe, la tour Antonia était séparée du mont Bézétha, au septentrion, par un fossé large et profond [1]. Les plus grandes célébrités parmi les archéologues et les explorateurs, comme MM. de Saulcy, de Vogüé, le capitaine Warren, le docteur Schick et bien d'autres supposèrent que le fossé de l'historien juif longeait la façade septentrionale de la caserne turque,

1. *Antiq. jud.*, XV, XI, 4. — *Bell. jud.*, V, IV, 2, édit. Dindorf.

sous la rue actuelle dite Tarîk-bâb-sitty-Marîam, pour aller déboucher à l'est dans la vaste piscine appelée Birket-Israîl. En conséquence, ils limitèrent invariablement la tour Antonia à la rue qui de l'hospice austro-hongrois se rend à la porte de Saint-Étienne, et de là dans la vallée de Josaphat. En second lieu, ils se sont tous imaginés que la deuxième enceinte, ou le mur de la ville au temps de Notre-Seigneur, rejoignait la tour Antonia au sud de l'arc dit *Ecce Homo*, et que la coupure rocheuse, découverte il y a une trentaine d'années à gauche du chemin qui y monte, avait été pratiquée pour établir un fossé entre le rempart et le flanc de la montagne.

M. le capitaine Warren ne put se contenter d'hypothèses. Ayant découvert un large fossé qui débouche dans le Birket-Israîl, à son angle sud-ouest, il espérait en retrouver la continuation, par le moyen de sondages, dans la rue Tarîk-bâb-sitty-Marîam, du côté de la caserne. Mais il n'y découvrit aucun vestige de fossé, comme il le déclare dans ses rapports. Puis à l'endroit où, d'après ses calculs, la deuxième enceinte devait traverser le vallon du Tyropœon, pour aller de la tour Antonia à la porte Antique, dite Judiciaire, il établit des puits et des galeries souterraines pour explorer l'ancien lit du vallon, comme aussi dans l'espoir de retrouver les traces de l'ancienne enceinte. Mais sous ce dernier rapport ses recherches restèrent également infructueuses.

M. Clermont-Ganneau soupçonna alors que l'illustre capitaine anglais n'avait pas eu le flair heureux : ses puits avaient été certainement perforés à côté de l'enceinte. Lui-même entreprit ensuite un travail non moins considérable sur un autre point, dans l'enclos de Notre-Dame du Spasme. Il creusa trois puits jusque sur le rocher, et, pendant près de deux mois, ouvrit des gale-

ries dans toutes les directions; mais il n'obtint pas davantage le résultat tant désiré.

L'absence du rempart en ce lieu, de même que celle du fossé entre la caserne et l'enclos de la Flagellation purent donc être considérées comme dûment constatées. Néanmoins, parce qu'à l'est de l'arc *Ecce Homo* on a mis à jour une grande piscine voûtée, avec un beau pavement en grosses dalles, M. le docteur Schick soutint qu'autrefois cette piscine devait communiquer avec le Birket-Israïl par le moyen d'un fossé taillé dans le roc. Il ajouta que les voûtes, le dallage et l'arc qu'on y voit étaient l'œuvre de l'empereur Adrien, qui avait fait construire en ce lieu un splendide forum. Cette dernière hypothèse est déjà en contradiction complète avec l'histoire. Quant à la première, elle est devenue aujourd'hui tout à fait inadmissible. Les fouilles pratiquées depuis un an dans la propriété des Frères Mineurs, en face de la caserne, ont mis à découvert le roc vif tout le long du chemin, à un ou deux mètres au-dessous du niveau de la rue actuelle. Nulle part ne se voit la moindre trace du prétendu fossé. Le pavement en belles dalles carrées, découvert en partie dans le couvent des Dames de Sion et en partie dans la propriété voisine des Frères Mineurs, est à présent assez bien délimité sur tous ses points. Il mesure environ trente mètres en longueur et trente-cinq mètres en largeur.

Ces proportions ne conviennent nullement à un forum. Quelques particularités, dont nous parlerons plus loin, prouveront amplement que nous avons sous les yeux la cour d'un palais ou d'une caserne, et cette cour ne peut être que celle de la forteresse Antonia elle-même. Le palais d'Hérode demande donc à être reconstitué tout entier sur de nouvelles bases, puisqu'il a pour se dévelop-

per un terrain beaucoup plus vaste que celui qu'on lui concède généralement.

Ce qui intéressera davantage le lecteur est de savoir si la forteresse Antonia était le prétoire de Pilate. Car si l'emplacement du prétoire est digne des recherches de l'historien et de l'archéologue, son étude offre un intérêt tout particulier au chrétien qui, avant tout, veut connaître les lieux où se sont passées les grandes scènes de la Rédemption. Or, c'est au prétoire de Pilate qu'eurent lieu les entrevues si émouvantes entre le divin Sauveur et le procurateur romain, entrevues sur lesquelles les évangélistes s'appesantissent si longuement. C'est là que Notre-Seigneur fut flagellé, couronné d'épines et tourné en dérision par la cohorte. C'est là que, finalement, il fut condamné à mort et chargé de la croix au milieu des cris haineux du Sanhédrin et de la populace. De plus, si le prétoire est devenu un des lieux les plus sacrés de la Ville sainte, il est en outre intimement lié avec un grand nombre de monuments religieux échelonnés sur la voie que Jésus-Christ a marquée de son sang, lorsque, sous le poids de la croix, il monta au Calvaire. Et certes, rien ne saurait procurer au pèlerin consolation plus grande et joie plus pure que la certitude de baiser les traces de notre divin Maître et de prier aux endroits mêmes des grands mystères de la Rédemption.

L'Évangile ne nous fournit, il est vrai, aucune indication précise sur l'emplacement de la maison habitée par le procurateur romain ; il nous apprend seulement que de l'habitation de Caïphe Jésus fut conduit dans le prétoire de Pilate. L'histoire ancienne n'offre, de son côté, que des données insuffisantes par elles-mêmes, pour établir d'une manière péremptoire le lieu authentique où s'est déroulée la phase la plus émouvante du procès de Notre-

Seigneur. La question du prétoire ne peut donc se résoudre que par des témoignages plus explicites, par ceux de la tradition qui représente l'opinion des premiers chrétiens. En effet, dès la naissance de l'Église, ceux-ci, comme nous l'apprend l'histoire, fréquentèrent ces lieux saints pour y prier. « Il serait trop long, écrit saint Jérôme, d'énumérer les évêques, les martyrs et les hommes versés dans la science sacrée, qui, depuis l'ascension du Seigneur jusqu'à ce jour, sont venus en tout temps à Jérusalem, croyant ne pouvoir atteindre la perfection dans la science et dans la vertu, s'ils n'avaient pas adoré le Christ dans les lieux mêmes où, du haut de la croix, il publia l'Évangile [1]. » A partir du IIIe siècle, les évêques de Jérusalem ont fixé pour toujours le souvenir de ces lieux vénérables, en y élevant des monuments religieux. Ceux-ci ont pu tomber en ruines, disparaître même complètement; mais l'esprit traditionnel, proverbial dans les pays orientaux, ne pouvait perdre de vue leur emplacement.

Ici se présente une nouvelle difficulté. La tradition relative au prétoire de Pilate est elle-même tenue pour suspecte par quelques savants modernes, parce que, d'après eux, elle est en contradiction avec elle-même. Ne montre-t-elle pas le prétoire de Pilate tantôt à l'emplacement de la tour Antonia, tantôt à celui de la maison de Caïphe, au mont Sion? Ou mieux, n'y a-t-il pas là deux traditions dont une, au moins, est nécessairement dans l'erreur? Alors, au lieu d'essayer de démêler la vraie tradition d'avec la fausse, au lieu de rechercher quelle est la tradition primitive et locale, la seule digne

1. *Epist.* XLVI, Paulæ et Eustochium ad Marcellam. Ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 489.

de foi, sans autre examen, ils font peser sur toutes les deux la même suspicion. C'est pour cela que, dans leurs études sur le prétoire, certains palestinographes se sont passés du secours qu'offre la tradition, et se sont contentés de présenter des hypothèses plus ou moins ingénieuses, échafaudées sur les données vagues et insuffisantes de l'histoire, ce qui, loin d'éclaircir la question, n'a fait que l'embrouiller davantage.

Quelques écrivains ont bien essayé de résoudre les difficultés qu'offre la tradition et d'expliquer ce qu'on appelle les *revirements subits* qui lui furent imprimés par quelques écrivains latins du XIIe siècle. Mais leurs explications, sans être dénuées de valeur, n'ont pas satisfait tout le monde, parce qu'elles n'ont pas dévoilé la vraie cause des prétendues variations, ou de la discordance momentanée qui se rencontre dans les témoignages de la tradition. D'ailleurs, avant les découvertes faites récemment, ils ne pouvaient guère réagir contre l'influence qu'exerce la haute autorité des savants, qui, de bonne foi, ont avancé des explications erronées, comme les faits le démontrent aujourd'hui.

Mais la tradition est-elle vraiment en contradiction avec elle-même, ou mieux, y a-t-il deux traditions différentes qui placent le prétoire dans deux endroits distincts? — Si par tradition l'on veut bien entendre la voie par laquelle le souvenir de l'emplacement du prétoire nous a été transmis de génération en génération, d'abord oralement, puis par écrit, nous ne sommes en présence que d'une tradition unique. Un examen attentif le démontre clairement. Dès l'origine, les chrétiens ont visité le lieu vénérable du prétoire au nord de Jérusalem, à l'endroit qui correspond à la forteresse Antonia. Cette tradition n'a jamais varié et n'a jamais été interrompue. Depuis

la première moitié du IVe siècle jusqu'à notre époque, elle a été recueillie par des écrivains sérieux et nombreux. Nous devons même dire que, à proprement parler, elle n'a jamais été contredite par aucune autre tradition méritant ce nom. La contradiction qui s'est produite à une certaine époque provenait d'une tout autre source. Nous touchons ici au point capital, de tous le plus important, pour élucider les controverses que souleva l'étude de l'emplacement du prétoire.

Tandis que la tradition locale dirigeait les fidèles vers la tour Antonia, pour leur faire vénérer le lieu sacré où Jésus fut flagellé, couronné d'épines et condamné au supplice de la croix, surgit en Occident une opinion tout opposée, mais opinion purement exégétique, qui n'avait aucun rapport avec une tradition quelconque. Une faute de copiste la fit naître : le célèbre manuscrit de Verceil, au lieu de dire (*Joann.*, XVIII, 18) : « On conduit donc Jésus de chez Caïphe dans le prétoire, » porte : « On conduit donc Jésus chez Caïphe dans le prétoire. *Adducunt ergo Jesum ad Caipham in prætorium* [1]. » Il est évident que d'après ce dernier texte, Pilate semble avoir habité le palais du grand prêtre. Dès le commencement du Ve siècle, un des plus illustres docteurs de l'Église, saint Augustin, qui, pendant son séjour à Milan, obtint, paraît-il, une copie de l'Évangile de Verceil, accrédita cette opinion par ses commentaires, dans lesquels il essaie d'expliquer pourquoi Jésus fut présenté à Pilate dans la maison de Caïphe, bien qu'il avoue lui-même ne rien y comprendre [2]. Le vénérable Bède et d'autres écrivains sacrés de l'Occident enseignèrent pour la même raison que le procura-

1. V. C. Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, Leipzig, 1872.
2. In Joannis Evang. tract., c. XIV.

teur romain tenait son tribunal dans le palais du grand prêtre. Au XIIIe siècle seulement, saint Thomas d'Aquin, qui se servit d'un Évangile de même provenance que celui de saint Augustin, dénonça définitivement la faute du copiste, en montrant que ce verset n'était pas conforme au texte original grec, où il est écrit : « On conduit donc Jésus de Caïphe au prétoire [1]. »

Néanmoins, avant le XIIe siècle, cette opinion erronée, malgré l'autorité des écrivains qui la propagèrent, n'avait fait nul tort à l'antique tradition. Les chrétiens de Jérusalem ne cessèrent d'aller prier à l'ancienne citadelle Antonia et les rares pèlerins de l'Occident suivirent les habitants du pays. Mais après la conquête de Jérusalem par les Croisés, les Occidentaux affluèrent dans la Ville sainte et s'y établirent en maîtres. Au mont Sion, une église délabrée leur indiqua l'emplacement traditionnel de la maison de Caïphe. Dans le voisinage, la basilique du Saint-Cénacle offrit à leur vénération quelques reliques insignes provenant du prétoire de Pilate, tandis que la basilique de Sainte-Sophie, élevée sur les ruines de la tour Antonia d'après les témoignages du Ve et du VIe siècle, avait disparu jusqu'aux derniers vestiges, sous de nouvelles constructions. Renversée par les Perses en 614, la basilique du prétoire ne put être reconstruite sous la domination musulmane, qui suivit de près l'invasion des Perses; le rocher de la tour Antonia domine celui du temple de Salomon, dont les disciples du Coran firent leur lieu de prière. Il reprit dès lors son ancienne destination et, à nouveau, servit d'assise à une caserne et au palais de justice du gouverneur. D'un autre côté, à partir du Xe siècle,

1. Opera omnia. Parisiis, 1886, t. XX. *Comment. super Joannem*, c. XVIII, lect. V, p. 321.

le Saint-Sépulcre et le mont Sion, hors des murs, restèrent, pour ainsi dire, les deux seuls centres de pèlerinage où les chrétiens purent prier en toute liberté. Dans l'église du Saint-Cénacle, on faisait mémoire de la sainte Cène, des apparitions de Jésus ressuscité et de la descente du Saint-Esprit; dans la maison de Caïphe, de la condamnation de Jésus par le Sanhédrin, du repentir de Pierre et des mauvais traitements que le Sauveur subit durant la nuit et qui, dès l'origine, furent assimilés au supplice de la flagellation. Faut-il s'étonner alors si, imbus du préjugé que le Seigneur fut présenté à Pilate dans la maison du grand prêtre, quelques écrivains du XIIe siècle aient cherché le prétoire au mont Sion? N'est-il pas naturel, au contraire, qu'ils aient confondu les événements qui y étaient simplement représentés avec ceux qui s'y étaient passés? Cette erreur, toutefois, ne dura que peu d'années et ne porta nul préjudice à la tradition qui montrait le prétoire à la forteresse Antonia. Cette tradition était si bien établie et encore si vivace parmi les chrétiens d'Orient, qu'elle a mis les partisans du *prétoire chez Caïphe* dans une grande perplexité. Bientôt elle triompha des préjugés les plus enracinés et avant que les Croisés fussent expulsés de Jérusalem par Salah-eddîne, l'an 1187, elle s'était imposée à tous les Occidentaux sans exception. A partir de l'année 1173, les écrivains latins indiquent le prétoire de Ponce Pilate à la forteresse Antonia, et le chemin, qui, de ce lieu, se rend au Calvaire, reçut le nom de *Voie Douloureuse*. Pendant l'occupation de Jérusalem par les Francs, divers endroits du prétoire plus spécialement sanctifiés par la Passion de Notre-Seigneur, ainsi que le tracé du chemin de la croix, furent de nouveau marqués par des édifices sacrés, qui aujourd'hui encore se dressent là comme des témoins irrécu-

sables de la croyance commune de cette époque. Depuis le XIIe siècle jusqu'à ces derniers temps, l'authenticité du prétoire traditionnel n'a plus été mise en discussion, et les chrétiens n'ont jamais ralenti leur marche vers l'ancienne forteresse Antonia pour prier et pour arroser de leurs larmes le lieu que le divin Maître avait arrosé de son sang.

Si l'on observe que les Occidentaux se rendirent à la tradition orientale presque un siècle avant qu'on se fût aperçu de l'erreur précitée de quelques exemplaires du manuscrit de Verceil, on se demandera, sans doute, comment ils ont pu ajouter foi à la tradition, sans condamner en même temps le texte *de leur Évangile*. Convaincus d'un côté que, d'après l'*Évangile*, Jésus fut conduit chez Caïphe dans le prétoire de Pilate, et persuadés d'un autre côté que, selon la tradition locale, Pilate habitait la tour Antonia, les Latins durent se voir, — on le serait à moins, — dans une position assez embarrassante et assez critique. Ce n'est pas sans intérêt qu'on parcourt leurs écrits qui trahissent cette perplexité et les tentatives de faire des concessions partielles à une tradition qui ne cessa de se montrer intransigeante. Finalement, ils trouvèrent le moyen de se rendre à ses déclarations sans manquer de respect à leur texte sacré. Ils reconnurent la véracité de l'affirmation qui place le tribunal de Pilate dans la tour Antonia, et pour concilier leur Évangile avec elle, ils firent descendre la maison du grand prêtre dans le voisinage du prétoire traditionnel. A dater de l'an 1173, plusieurs écrivains indiquent l'habitation de Caïphe, comme celle d'Anne son beau-père, dans la proximité du rocher d'Antonia.

Cette nouvelle orientation ne devait pas durer longtemps. A peine saint Thomas d'Aquin, mort en 1274, eut-il constaté qu'au lieu de *ad Caipham* il fallait lire *a Caipha*, con-

formément au texte original et à celui de presque toutes les versions même latines, on cessa peu à peu de violenter les souvenirs relatifs à l'emplacement de la maison du grand prêtre, pour suivre dans toute son intégrité l'antique croyance fidèlement conservée par les chrétiens d'Orient. Déjà Burchard de Monte Sion en 1285 et Ricold de Monte Croce en 1294 visitent la maison de Caïphe ainsi que celle d'Anne au mont Sion.

La tradition du prétoire, qui repose, comme on le verra dans la suite, sur une série de témoignages incontestables et non interrompus depuis près de seize siècles, n'a donc jamais été contredite par une autre; car on ne peut donner ce nom à une opinion erronée qui, émanée du texte fautif d'un verset de l'Évangile, tomba d'elle-même devant l'évidence.

Ainsi dégagée des éléments hétérogènes qui s'y étaient alliés à une certaine époque, cette tradition apparaît sous son véritable aspect et offre les deux meilleures garanties de véracité que l'on puisse exiger : l'unité et la perpétuité. Elle mérite par là d'être accueillie avec respect, d'autant plus que dans le récit des Évangiles, comme dans celui des historiens, ne se trouve rien qui soit tant soit peu en opposition avec elle, ce qui n'est certes pas de minime importance. Bien au contraire, l'examen attentif des sobres détails qu'ils fournissent permet de découvrir bien des points qui concordent parfaitement avec la tradition et qui la confirment pleinement. Les œuvres talmudiques, les monuments ineffaçables qui, par leur nature même, ont été préservés de la destruction et que les travaux d'illustres explorateurs ont mis à découvert, les édifices sacrés élevés sur la Voie Douloureuse pour consacrer la Passion de Notre-Seigneur et dans lesquels les archéologues ont reconnu des vestiges qui remontent à une haute anti-

quité [1], tout contribue d'un côté à faire ressortir le caractère d'authenticité du prétoire dans la forteresse Antonia, et de l'autre à renverser les systèmes plus ou moins ingénieux que l'on a échafaudés dans ces dernières années, pour retrouver le prétoire de Pilate en dehors de sa place traditionnelle.

En écrivant ces lignes, nous ne pouvons pas perdre de vue les plaintes qu'un illustre religieux de Jérusalem [2] a exprimées, il y a onze ans à peine, en termes d'une singulière franchise : « D'interminables discussions, dit-il, se sont élevées, il est vrai, entre savants pour l'identification de certains lieux, du Calvaire et du Saint-Sépulcre en particulier. Mais il serait vraiment trop naïf de ne pas voir la raison de cette lutte plus ou moins courtoise entre protestants et catholiques, — surtout entre rationalistes et chrétiens. Tant que la foi au Christ-Rédempteur n'a pas été en jeu, la question des Lieux saints est restée claire ; on l'a embrouillée pour dérouter la croyance catholique et ruiner le culte rendu aux reliques sacrées de la Rédemption. L'Évangile, l'Histoire, la Tradition rendaient vainement des témoignages précis et concordants : on argua de quelques affirmations erronées ou douteuses, comme il

1. Dans l'église inférieure de Notre-Dame du Spasme, une mosaïque représente deux petits souliers qui, d'après la tradition, indiquent l'endroit où se tint la sainte Vierge, lorsqu'elle rencontra son divin Fils chargé du poids de la croix. Dans une étude publiée tout récemment (P. E. F. *Quarterly Statement*, april 1902, p. 122-124), M. le docteur Macalister, M. A. de l'Université de Cambridge, démontre que cette mosaïque est plus ancienne que l'antique église souterraine. Elle est donc antérieure, comme on le verra dans la suite, à l'année 614, c'est-à-dire à l'invasion des Perses. Cette mosaïque fut construite sur le chemin large et pavé de grosses dalles, qui descendait de la citadelle Antonia et se rendait à l'enceinte occidentale du temple, à la première des quatre portes dont parle Flavius Josèphe (*Ant. jud.*, XV, XI, 5).

2. R. P. M.-J. Ollivier, des Frères Prêcheurs. *La Passion, essai historique*, Paris, 1891, Introd., p. XV-XVI.

s'en adjoint toujours dans le cours des siècles aux données primitives, pour rejeter le tout avec mépris. Et, ce qu'il faut surtout admirer, les écrivains chrétiens, — principalement les catholiques, — se hâtèrent de prendre au sérieux les démolisseurs tenus pour de grands clercs, parce qu'ils menaient grand tapage. Ils produisirent parci par-là, — avec hésitation, — des arguments dont ils se montrèrent par avance disposés à reconnaître l'insuffisance. Si de plus courageux osaient nier carrément la valeur des arguties hérétiques ou rationalistes, on les traitait de téméraires bons à désavouer. La réaction s'opère de nos jours, mais lentement, avec une défiance marquée du côté des catholiques : on dirait qu'il leur en coûte d'avoir raison. » Le même écrivain ajoute en note : « Pour être juste, il convient de reconnaître que cette réaction tient en bonne partie aux travaux des protestants anglais et américains. »

Depuis que ces lignes ont été publiées, la réaction continue à se manifester de plus en plus, comme le lecteur pourra en juger par les citations que nous reproduisons dans ce modeste travail. Les protestants d'Allemagne ne sont pas restés en arrière sur leurs coreligionnaires d'Angleterre et d'Amérique, et naguère un des plus compétents d'entre eux rendit un témoignage public « à l'exactitude des anciennes traditions concernant les lieux bibliques [1]. »

Il en est de même parmi les catholiques. L'étude des traditions devient aussi de plus en plus sérieuse. S'il y a encore des esprits frondeurs et dédaigneux, qui, pour un motif ou pour un autre, trouvent leur félicité à prendre en

1. Dr. C. Schick, *Der Geburts Ort Johannes des Taufers*. Z. D. P. V., b. XXII, h. 1 u. 2, Leipzig, Bædeker, 1899.

défaut les témoins des antiques traditions et qui ne s'en occupent que pour y découvrir quelque imperfection qui leur permette de les rendre suspects, d'autres, de plus en plus nombreux, ne se laissent guider dans leurs recherches que par l'amour de la vérité, et ils finissent généralement par rendre hommage aux vieilles traditions de la Palestine [1].

Nous pouvons donc espérer que cette monographie, où la clarté et la scrupuleuse fidélité dans la citation des faits et des textes doivent racheter les imperfections inévitables de forme, sera bien accueillie par tous ceux qui s'intéressent aux sanctuaires de la Terre Sainte, en particulier à ceux du prétoire et, partant, à la Voie Douloureuse que le divin Sauveur a marquée à chaque pas des traces de son sang.

La tradition, qui n'est pas plus infaillible que l'histoire, et qui, par conséquent, peut être sujette aux erreurs comme cette dernière, ne reste un témoignage d'un grand poids qu'autant qu'elle n'est nullement en contradiction avec l'Écriture sainte; cela est manifeste.

Ensuite, les droits de la vérité historique priment aussi ceux de la vérité traditionnelle, si, toutefois, les premiers sont vraiment évidents. Il est donc nécessaire de bien examiner ce que vaut l'évidence des preuves historiques invoquées contre la tradition. La même chose doit se dire des arguments tirés des monuments archéologiques.

Voilà pourquoi, avant d'aborder les témoignages de la tradition, nous consacrerons la première partie de ce travail à ce qu'on peut appeler *l'étude du terrain*, pour nous assurer tout d'abord que ni l'archéologie, ni l'his-

1. Voir à ce sujet l'intéressant petit travail du R. P. Loiseau : *Une visite aux saints Lieux*, Gien, 1900.

toire, ni l'Évangile ne sont en opposition avec la tradition qui localise le prétoire de Pilate dans la forteresse Antonia.

Nous examinerons ensuite l'antiquité, l'unité et la perpétuité de cette tradition. L'étude des textes nous a amenés à rectifier plusieurs dates généralement assignées par les savants à certaines anciennes descriptions des Lieux saints [1]. Finalement, nous parlerons des divers sanctuaires qui, de haute antiquité, furent construits à l'emplacement de la forteresse Antonia, pour honorer les principaux mystères qui s'y sont passés durant le procès de Notre-Seigneur devant Ponce Pilate.

Nous nous proposons bien de ne glisser sur aucune des difficultés que peut offrir la tradition, et de ne laisser dans l'ombre aucun des points obscurs jusqu'ici livrés à la discussion, afin de bien éclairer le jugement du lecteur.

1. Ainsi, par exemple, le *Breviarius de Jérusalem*, qu'on croyait avoir vu le jour vers l'an 530, fut réellement composé un siècle au moins avant cette date. Puis une description arménienne, qui passa pour l'œuvre d'un pèlerin de la seconde moitié du VIIe siècle, est au contraire du commencement du Ve siècle et renferme des renseignements précieux sur les constructions constantiniennes en Palestine.

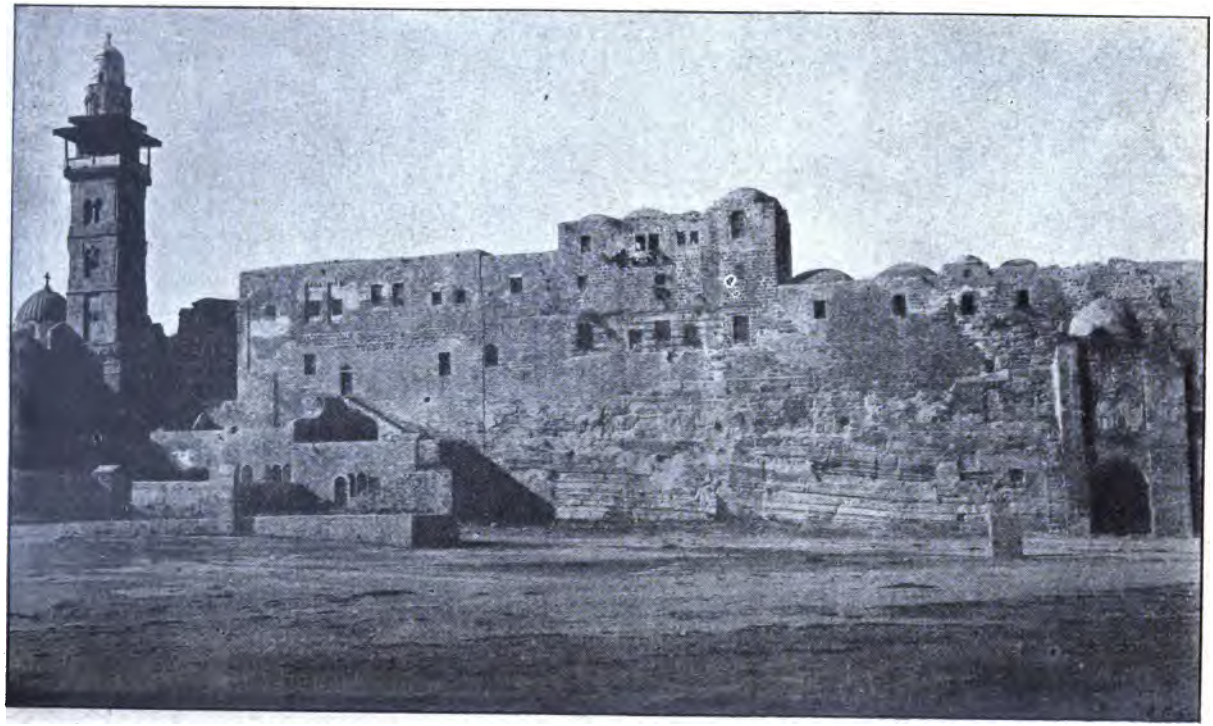

Fig. 2.

LE PRÉTOIRE DE PILATE

ET

LA FORTERESSE ANTONIA

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LA TOUR DE BARIS A L'AVÈNEMENT D'HÉRODE Ier. — LA DOUBLE PISCINE. — LA PISCINE DU STROUTHION.

Le mont Moriah, sur lequel Salomon bâtit le temple du Seigneur, est un long contrefort qui court du nord au sud et qui se rattache à la masse rocheuse appelée mont Bézétha. Sur trois de ses flancs l'enceinte du temple est entourée de profonds ravins. Mais au nord-ouest elle eût été facilement accessible à l'ennemi, si elle n'eût pas été protégée par des ouvrages de défense. La tour Hananéel, ou la tour de la Maison, *Turris domus*, dont il est souvent question dans l'Écriture sainte [1], devait de toute nécessité occuper la région septentrionale du temple,

1. *II. Esdras*, II, 8; — III, 1; — XII, 38. — *Jerem.*, XXXI, 38. — *Zach.*, XIV, 10.

depuis le règne de Salomon. Cette tour est la même, presque tous les savants en conviennent, que la forteresse appelée Bira ou Bireh après le retour de la captivité de Babylone [1], et Baris à l'époque des Macchabées. Comme la tour Antonia a remplacé celle de Baris, il importe de se rendre compte de la topographie de cette dernière au commencement du règne d'Hérode Ier.

Antiochus Épiphane, après s'être emparé de la ville de Jérusalem l'an 168 av. J.-C., y fit aussitôt construire une redoutable forteresse munie de tours hautes et nombreuses et y laissa une garnison syrienne. La tour Bira était reliée à cette nouvelle citadelle désignée sous le nom d'Acra. Les Syriens employèrent tous les moyens pour pervertir les Juifs et pour les entraîner dans l'idolâtrie. Ne réussissant pas à les détourner du culte du vrai Dieu, ils se mirent à les tyranniser et du haut de la forteresse, qui dominait le hiéron ou l'enceinte sacrée, ils les molestèrent sans cesse, principalement durant les fonctions religieuses [2].

Après une servitude de vingt-six ans, Simon, le dernier des frères Macchabées, bloqua les Syriens dans leur citadelle pour les réduire par la famine, et réussit à les faire capituler. D'accord avec son peuple, Simon se hâta de raser la forteresse occupée par les Syriens, afin que, dit l'historien juif, si jamais l'ennemi réussissait à s'introduire de nouveau dans la ville, il ne pût s'établir trop près de l'édifice sacré et vexer les Israélites, comme par le passé, dans l'exercice de leur culte. De plus, il fit abaisser

1. Le mot Bira ou Bireh, qui n'apparaît dans l'Écriture sainte qu'après le retour de la captivité de Babylone, est un nom emprunté à la langue chaldéenne et signifie palais ou cité royale. (Prideaux, *in an.* 107. Williams, *The holy City*, p. 403, note 6.)

2. *I. Mach.*, IX, 52-54; — XIII, 49. — *Antiq. jud.*, IX, III, 4; — IX, IV, 13; — IX, V, 11.

dans ce même but la montagne qui avait servi d'assiette à ces fortifications, de manière à faire dominer la plate-forme du temple sur tout le voisinage. Tout le peuple se mit activement à l'œuvre, travaillant jour et nuit pendant trois ans, pour enlever les constructions et aplanir la montagne [1].

Josèphe ne veut, sans doute, parler que des fortifications élevées par les Syriens et non de la tour Bira construite par les Juifs. Car le premier livre des Macchabées (XIII, 50-53) dit expressément que Simon entra triomphant dans la forteresse et qu'il la purifia de ses souillures; puis « il fortifia la montagne du temple qui était près de la tour, en y élevant un nouveau rempart, et il y demeura ainsi que ceux qui étaient avec lui. » Un peu plus loin, on lit dans le même livre (XIV, 35-37) : « Et tant qu'il (Simon) vécut, tout prospéra entre ses mains, au point qu'il put chasser du pays les nations, et ceux qui habitaient la ville de David, à Jérusalem, dans la citadelle, d'où ils sortaient et profanaient tout ce qui était aux environs du sanctuaire et faisaient grand dommage à sa pureté. Et il y établit des garnisons juives pour la défense du pays et de la ville, et il exhaussa les murs de Jérusalem. »

Son fils, Jean Hyrcan, termina les travaux de fortification, restaura ou agrandit la tour de Bira dans laquelle il établit sa résidence royale [2]. C'est à cette époque que cette

1. *Antiq. jud.*, XIII, VI, 6 ; — *Bell. jud.*, I, II, 2. — Il y a des écrivains qui voulurent faire de la tour Bira le noyau de la citadelle syrienne. Mais la grande majorité des savants place celle-ci à l'est du Golgotha sur la côte qui domine le temple. A cet endroit, depuis la maison de sainte Véronique jusque près de l'église du Saint-Sauveur, des protestants allemands, on a découvert une longue escarpe, très irrégulière, comme il s'en trouve dans les carrières. Les ingénieurs anglais et d'autres pensent que cette escarpe est due aux travaux d'aplanissement entrepris au temps de Simon.

2. *Antiq. jud.*, XVIII, IV, 3.

forteresse changea son nom contre celui de Baris [1]. Tous les autres rois-pontifes de la famille asmonéenne choisirent la tour Baris pour leur habitation. Aristobule, fils de Jean Hyrcan Ier, y acheva sa courte vie, après avoir fait tuer son frère Antigone dans le passage souterrain de Baris, près de la tour de Straton [2]. La reine mère Salomé, mieux connue sous le nom d'Alexandra, veuve d'Alexandre Jannée, y enferma, pour pouvoir mieux les surveiller, la femme et les enfants de son fils Aristobule II, qui tenta d'usurper le trône de son frère Hyrcan II [3]. Finalement, celui-ci, pour l'amour de la paix, se contenta du pontificat et céda à son frère le trône avec la résidence royale [4].

L'histoire nous apprend aussi que sous toute la domination des descendants d'Hasmon, les vêtements sacrés dont se revêtait le grand prêtre au jour des principales solennités étaient conservés dans cette même forteresse. Hérode et Archélaüs continuèrent à les y garder. Mais Vitellius, durant son séjour à Jérusalem, à l'occasion des fêtes de

1. *Antiq. jud.*, XIII, xi, 2. — *Bell. jud.*, I, iii, 3. — Baris, mot grec, signifie *bateau*, ou mieux ce genre de *bateau plat* alors en usage sur le Nil. Les Grecs donnèrent le nom de Baris au mont Ararat où s'arrêta l'arche de Noé. Voici ce que raconte l'historien païen, Nicolas de Damas, contemporain d'Hérode Ier : « Il y a sur Minyada, en Arménie, une grande montagne nommée Baris ; on dit que plusieurs personnes qui s'y sont réfugiées au temps du déluge furent sauvées et qu'à son sommet aborda un homme transporté dans une arche en bois, dont les débris s'y conservèrent longtemps. C'est peut-être la même montagne dont parle Moïse, le législateur des Juifs. » (*Fragmenta hist. græc.*, l. XCVI ; édit. C. Muller, Paris, 1883, t. III, p. 415.) La légende musulmane, basée sur le Coran, confond le rocher de Baris à Jérusalem avec la montagne Baris en Arménie, et veut que l'arche de Noé flottât sept jours au-dessus du rocher sacré du Moriah et allât ensuite s'arrêter sur le rocher *Dchoudi*, au nord du Noble Sanctuaire.

2. *Antiq. jud.*, XIII, xi, 2. — *Bell. jud.*, I, iii, 3.

3. *Bell. jud.*, I, v, 4. — *Antiq. jud.*, XIII, xiv, 5.

4. *Bell. jud.*, I, vii, 1. — *Antiq. jud.*, XIV, i, 2.

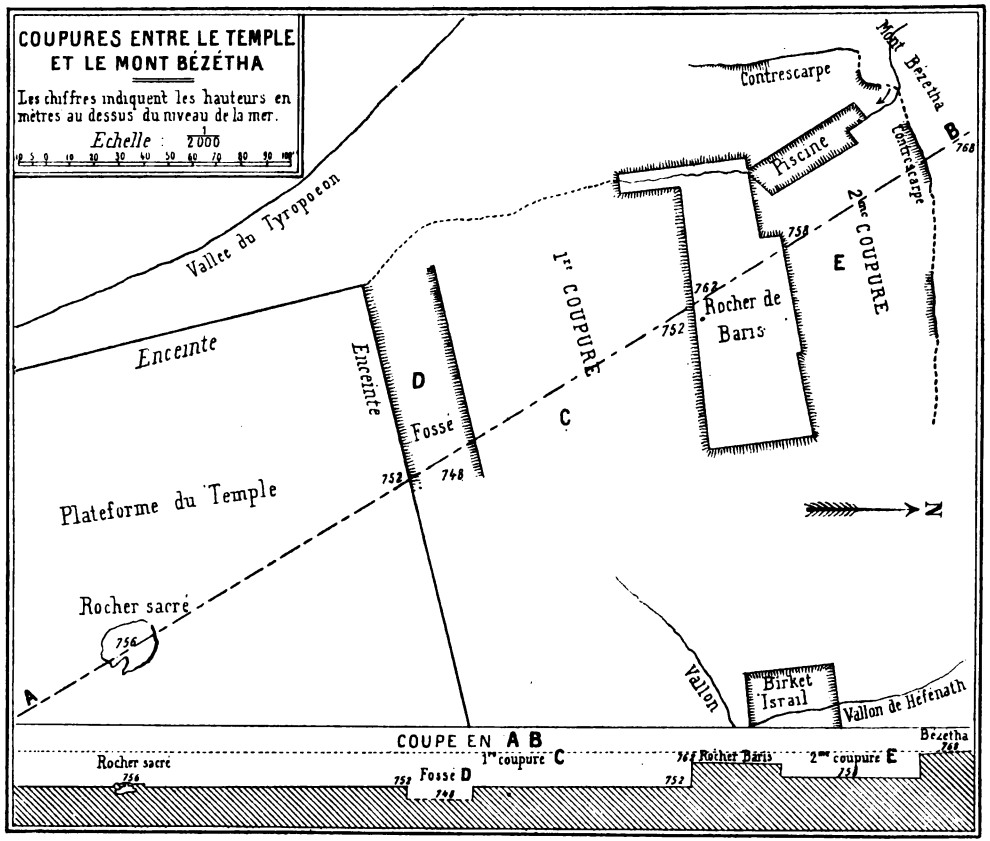

Fig. 3.

CONFIGURATION DU TERRAIN AU NORD-OUEST DU TEMPLE

Pâques, permit aux Juifs de les conserver dans le temple [1].

Du colossal travail exécuté par le peuple juif sous Simon Macchabée, des traces nombreuses et considérables furent retrouvées au nord de l'enceinte du temple. Les sondages opérés par les célèbres explorateurs anglais, MM. Wilson et Warren, ainsi que les judicieuses observations et les découvertes faites par M. le docteur Schick et d'autres ingénieurs, nous permettent de reconstruire aisément la configuration du terrain sur lequel Hérode établit la forteresse Antonia.

L'enceinte du temple formait originairement un carré irrégulier. Au nord de la plate-forme, le mont Moriah s'élevait graduellement pour aller se confondre, après une légère dépression, avec le mont Bézétha. La crête qui venait aboutir à l'angle nord-ouest de l'enceinte offrait ainsi un accès facile au temple lui-même, comme l'indique le plan ci-joint, fait d'après les publications des ingénieurs anglais, MM. Wilson et Warren.

Au nord de l'ancienne enceinte, existe une vaste tranchée taillée dans le roc, de l'orient à l'occident (C). Au fond de cette coupure, les ingénieurs anglais constatèrent de plus l'existence d'un fossé large d'environ dix mètres (D). Après y avoir creusé des puits à une profondeur de quatre mètres, sans trouver le fond, ils ne poussèrent pas plus loin les sondages, parce que le sol était trop imprégné d'eau [2]. Ce fossé n'a pu être pratiqué dans la vaste tranchée que pour défendre les approches d'un rempart élevé au

1. *Antiq. jud.*, XVIII, IV, 3.

2. M. C. Schick a deviné l'existence de ce fossé, en observant que, au milieu de la place rocheuse qui s'étend de la caserne turque à la plate-forme de la mosquée d'Omar, il y avait toujours une large ligne de végétation.

nord du hiéron et servant en même temps de péribole. Flavius Josèphe parle sans doute de ce mur et de ce fossé, quand il dit : « Dans la suite des temps (sous le règne d'Hérode), le peuple charriant toujours de nouveaux décombres, la colline (de Moriah) se trouva nivelée et élargie. On perça le mur septentrional, ajoutant ainsi tout ce que contint plus tard le péribole de tout le hiéron [1]. » Ce mur et ce fossé appartiennent, on ne peut guère en douter, au travail entrepris par Simon « pour fortifier la montagne du temple qui était près de la tour [2]. »

La communication entre le mont Bézétha et le mont Moriah ne fut pas jugée suffisamment interrompue par cette large tranchée, pour protéger le temple contre toute surprise ennemie. On continua à abaisser la montagne vers le nord sur une grande étendue (F), et on ne laissa subsister que le massif rocheux qui supportait la tour Baris. Par suite de ce travail, le rocher sur lequel est assise aujourd'hui la caserne turque fut taillé à pic sur toutes ses faces, et forme un banc trapézoïde qui a une longueur de cent dix mètres et une largeur moyenne de quarante mètres. A l'ouest, il forme une équerre dont la branche qui s'étend du nord au sud n'a que neuf mètres de largeur. Du côté du temple, l'escarpe de ce bloc immense a une hauteur maxima de dix mètres, tandis que, au nord, la taille perpendiculaire n'a guère plus de cinq mètres. Cette différence de hauteur s'explique aisément ; car, d'une part, l'esplanade monte légèrement vers le septentrion et, d'une autre part, la surface du banc rocheux qui

1. « Progressu autem temporis, quum semper aliquid aggeris populus accumularet, coæquatus collis latior effectus est. Deinde etiam muro ad septentrionem perrupto tantum assumpsere spatii, quantum postea totius fani ambitus includebat. » *Bell. jud.*, V, v, 1 ; édit. Dindorf.

2. « Et munivit montem templi qui erat secus arcem et habitavit ibi ipse, et qui cum eo erant. » *I. Mach.*, XIII, 53.

émerge au-dessus de la place s'abaisse dans la même direction, ce qui permet d'admettre qu'à l'origine il y avait en cet endroit une légère dépression [1].

Les limites extrêmes de la tranchée ont été retrouvées sur plusieurs points. En construisant le couvent des Dames de Sion avec l'église *Ecce Homo*, M. Mauss, architecte du gouvernement français, découvrit la contrescarpe ou la coupure du mont Bézétha à l'extrémité de la ruelle qui monte à la soi-disant *maison d'Hérode*, à gauche, à soixante-dix mètres au nord du rocher de Baris. Cette coupure se continue vers l'orient : dans la maison située à l'extrémité de la ruelle, à droite, existe une citerne longue de cinq mètres avec une profondeur égale ; trois côtés sont construits en maçonnerie, tandis que le quatrième, la paroi septentrionale, est rocheux de haut en bas. A l'ouest, la contrescarpe fait un coude comme pour contourner en lignes parallèles le banc de Baris, et dans l'église *Ecce Homo* on voit le rocher taillé verticalement sur une hauteur de quatre mètres. Cette coupure a en réalité cinq à six mètres de hauteur au-dessus du sol rocheux qui s'étend sous l'église, tandis que, au nord, la différence de niveau atteint environ neuf mètres. A seize mètres au sud de l'église à coupole appelée Deir-el-Adas, on constate encore cette coupure, mais à une faible hauteur seulement, sans doute à cause de la déclivité de la montagne, dont les lignes hypsométriques se replient rapidement vers le nord.

1. Strabon (XVI) parle d'une interruption de communication entre le mont Bézétha et le parvis du temple d'une largeur de deux cent cinquante pieds et d'une profondeur de vingt pieds. Flavius Josèphe (*Bell. jud.*, V, IV, 2 et V, 8) dit que la tour Antonia était séparée du mont Bézétha par un fossé profond, pratiqué artificiellement pour empêcher l'accès aux murs de la citadelle et pour donner à ceux-ci une plus grande élévation. — M. Conder (*The Survey of western Palestine, Jerusalem*, Londres, 1884, p. 6) dit « que l'escarpe rocheuse de la tour de Baris semble exister au moins depuis le deuxième siècle avant J.-C. »

En creusant les premiers fondements du couvent des Dames de Sion, M. E. Pierrotti découvrit un tunnel qui s'étend obliquement du nord-ouest au sud-est. L'ingénieur italien s'empressa de publier qu'il venait de retrouver « le passage souterrain nommé *Tour de Straton*, dans lequel fut massacré Antigone se rendant de la maison, appelée aujourd'hui la *Maison d'Hérode* (*Antipas*), dans la tour Baris, pour visiter son frère Aristobule [1]. » Mais bientôt MM. Clermont-Ganneau et Warren purent constater que le tunnel de M. Pierrotti n'est qu'une aile d'une grande piscine double taillée dans le roc et dont chaque compartiment est recouvert d'une voûte. Ce bassin forme un parallélogramme irrégulier d'environ cinquante mètres de longueur du nord au sud, sur seize mètres de largeur, avec une profondeur de onze mètres au nord et de dix-huit mètres au sud au-dessous du niveau du sol actuel; un canal y amenait l'eau du côté du septentrion [2]. Le fond du bassin étant considérablement plus profond au sud qu'au nord, la plus grande masse d'eau se trouvait toujours au pied du rocher Baris, sous lequel, à l'angle nord-ouest, la piscine s'enfonce légèrement. La hauteur de l'eau était réglée par une sorte de digue et le trop-plein s'écoulait par un canal, également taillé dans le vif, dans une seconde piscine située vers le midi [3].

1. Ermete Pierrotti, *Jerusalem explored*. Londres, 1865, t. I, p. 141.

2. Voyez : Wilson and Warren, *The Recovery of Jerusalem*; Londres, 1871, p. 198-203. — C. Schick, *Der Tempel in Jerusalem*, Berlin, 1898, p. 322-325.

3. Ce canal n'a qu'une largeur de quatre-vingts centimètres, mais une hauteur démesurée de neuf mètres à son entrée et est couvert de grosses pierres. M. C. Schick en conclut que la piscine existait avant la coupure du Bézétha et envoyait son eau sur la plate-forme du temple par un canal à ciel ouvert taillé dans le roc à une profondeur d'environ trois mètres. Lorsqu'on abaissa la montagne, on creusa aussi davantage la piscine, et en conséquence le canal qui en rejetait le trop-plein vers le sud. Mais cette

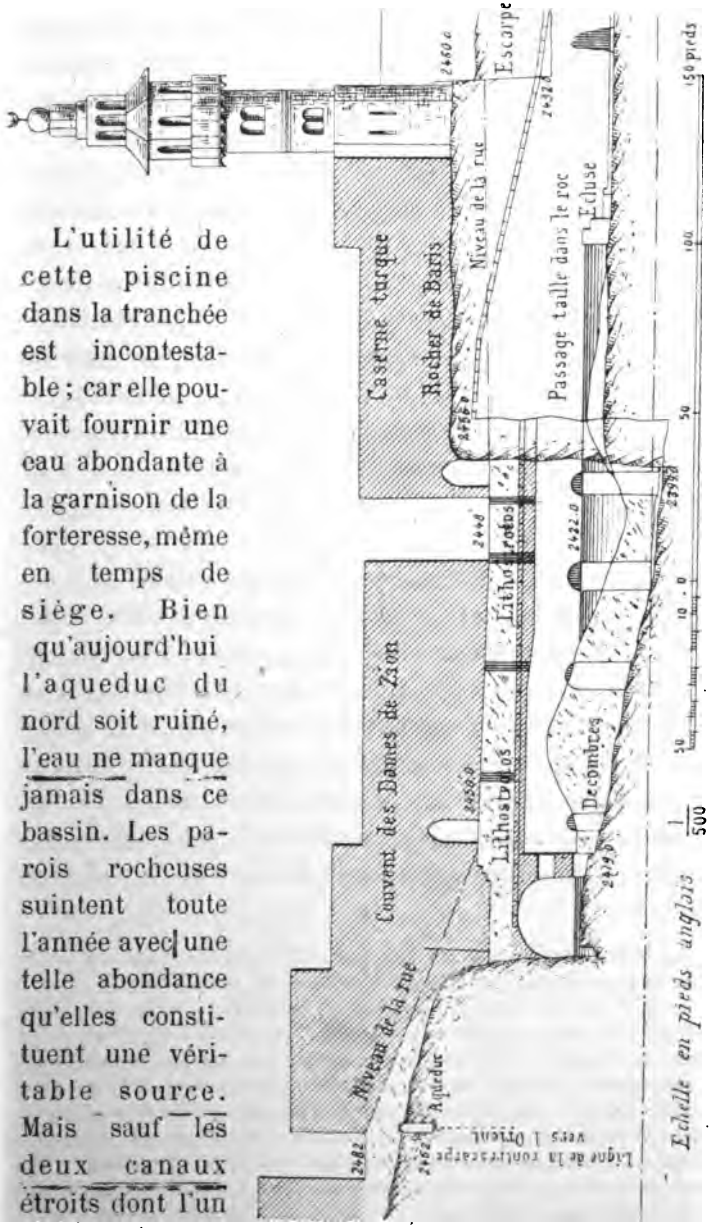

Fig. 4. — Coupe de la piscine double et du rocher de Baris, d'après le Portefeuille du « Survey of western Palestine ».

L'utilité de cette piscine dans la tranchée est incontestable ; car elle pouvait fournir une eau abondante à la garnison de la forteresse, même en temps de siège. Bien qu'aujourd'hui l'aqueduc du nord soit ruiné, l'eau ne manque jamais dans ce bassin. Les parois rocheuses suintent toute l'année avec une telle abondance qu'elles constituent une véritable source. Mais sauf les deux canaux étroits dont l'un

y amenait l'eau et l'autre rejetait le trop-plein, ce vaste récipient n'a aucun autre débouché, aucune communication avec un fossé de rempart et n'a par conséquent jamais fait partie d'un système de défense proprement dit [1].

La coupure produite entre le rocher de Baris et le mont Bézétha, sur une largeur de soixante-cinq mètres du nord au sud, ne doit donc pas non plus être considérée comme le fossé de la tour Baris. Le peuple juif n'eut d'autre intention que d'interrompre la communication directe entre le mont Bézétha et le mont Moriah, en abaissant la crête du contrefort rocheux. Quant à la contrescarpe qu'on observe entre l'hospice austro-hongrois et l'église des Dames de Sion, elle a été motivée par la construction de la tour Antonia par Hérode, comme nous le verrons au chapitre suivant.

La plupart des savants qui se sont occupés de la topographie de l'ancienne ville de Jérusalem furent persuadés qu'entre la caserne turque et l'enclos de la Flagellation existe sous les décombres le fossé large et profond dont il semble être question dans Flavius Josèphe. Or, il y a trente-sept ans, les architectes du couvent des Dames de Sion constatèrent que l'arc de l'*Ecce Homo* repose sur un plateau rocheux. Bien plus, à cinquante centimètres au-devant de l'aile septentrionale de cet arc, et en partie au

eau, ne pouvant plus arriver sur le hiéron, fut recueillie dans une autre piscine, le Strouthion. (*Der Tempel in Jerusalem*, p. 323-325.)

1. Le R. P. Zanecchia (*La Palestine d'aujourd'hui*, Paris, 1900, t. I, p. 346) prend cette piscine pour « des galeries qui passent, dit-il, sous l'esplanade du Temple, dont elles vont rejoindre la porte orientale. » Un écrivain sérieux ne devrait pas se permettre de publier de pareilles fantaisies, après les descriptions nombreuses et détaillées que de savants explorateurs ont faites de cette piscine. Depuis plus de trente ans, M. Clermont-Ganneau avait constaté (*Quarterly Statement*, 1871, p. 106) que tout le périmètre de la double piscine était formé par le rocher taillé verticalement jusqu'à la naissance des voûtes.

devant de l'arche centrale, à l'ouest, ils établirent une crypte ou chapelle souterraine, d'environ quatre mètres de hauteur. Cet oratoire est taillé à vif dans une masse rocheuse, à une profondeur de deux mètres au-dessous du niveau de l'ancien sol sur lequel repose l'arc lui-même. Les autres deux mètres représentent la différence de niveau qui existe entre la naissance de l'arc *Ecce Homo* et le sol du chœur élevé par-dessus la crypte.

A l'est de la piscine, dans l'enclos qui renferme l'église de la Flagellation, le rocher est aujourd'hui partout visible à ciel ouvert. Tout le long de la rue étroite qui sépare cet enclos de la caserne turque, pas la moindre trace d'un fossé quelconque ne fut découverte.

En explorant l'immense piscine nommée Birket Israîl [1], M. le capitaine Warren découvrit un fossé voûté et couvert de maisons, se dirigeant vers l'ouest dans la direction de la caserne turque. Comme ce fossé est rempli de détritus, il n'a pas réussi à y pénétrer bien avant. Il espéra toutefois le retrouver au moyen de sondages dans la rue qui sépare le lieu de la Flagellation de la caserne et, dans ce but, il pratiqua un puits à l'endroit où l'espèce de tunnel du Bâb-el-Atem débouche sur la rue Bâb-Sitty-Mariam, c'est-à-dire devant l'antique tour appelée Mesjîdel-Madjiahidine [2]. Mais au lieu de fossé, il n'a rencontré sous le remblai de la voie que le roc vif, comme il le raconte lui-même [3].

1. Ce bassin mesure 110 mètres de longueur, 38 mètres de largeur et 24 mètres de profondeur.

2. Cette tour, que des archéologues distingués prennent pour une construction hérodienne, fut convertie en mosquée du XIIIe au XIVe siècle. Depuis, les voûtes se sont écroulées et le minaret perché sur l'angle sud-est est délabré ; on n'y voit plus que quelques tombes musulmanes avec de beaux fragments d'antiques colonnes.

3. « At the point where the Bâb el Atem enters upon the Tarîk Bab

A la suite d'une autre exploration faite dans la piscine près du rocher de Baris, principalement dans l'aqueduc haut et étroit qui en rejette l'eau vers le sud, M. le capitaine Warren publia cette note : « Il est évident que jamais fossé ne traversa la ville à travers le lit de ce canal ; par conséquent, la théorie d'une coupure entre le Birket-Israîl et la rue El Wad (le Tyropœon) est insoutenable, à moins qu'on ne suppose qu'elle se trouvât plus au nord, dans la direction du souterrain voûté ; mais sa direction sud-sud-est paraît incompatible avec un pareil arrangement [1]. » Les fouilles récentes faites à l'est de la piscine montrent que le célèbre explorateur avait bien raison de douter qu'il pût y avoir un fossé plus au nord.

Il est donc dûment constaté que, depuis la vallée du Tyropœon jusqu'à la porte de Bâb-el-Atem, la rue est établie non sur un fossé comblé, mais bien sur un sol rocheux. Quiconque a restreint la citadelle Antonia aux limites septentrionales du rocher de Baris, sous prétexte qu'il y avait là le fossé de la forteresse, s'est manifestement trompé. L'état du sol suffit à lui seul pour démontrer qu'on a bien mal compris les quelques mots de Flavius Josèphe dans lesquels on a cru trouver un argument décisif contre la tradition, parce que celle-ci étend l'Antonia jusqu'au nord du chemin qui longe la caserne, ou l'antique rocher de Baris.

Une autre difficulté a été soulevée à propos de la piscine du Strouthion, au devant de laquelle, au rapport de Fla-

Sitty Mariam, close to the traditional tower of Antonia, I have opened another cistern and found rock as shown on the plan. » *The Recovery of Jerusalem*, p. 195.

1. « It is evident that no ditch ever traversed the city accross the line of this passage, and therefore, the theory of a cutting from Birket Israîl to the Street El Wad is untenable, unless it be supposed to have been more northerly in the direction of the arched souterrain, whose direction S. S. E. appears inconsistant with such an arrangement. » Lettre du 28 octobre 1867. P. E. F. *Quarterly Statement*, septembre, 1870, p. 372.

vius Josèphe, Titus avait établi ses machines de guerre lorsqu'il s'empara de la forteresse Antonia. De savants palestinologues croient reconnaître la piscine du Strouthion dans la double piscine découverte sous le couvent des Dames de Sion et ils en concluent que l'antique forteresse était limitée au nord par ce bassin.

Que cette piscine soit le Strouthion de l'historien juif, c'est là une assertion qui n'a jamais pu être démontrée. Ce n'est qu'une simple hypothèse, d'autant plus hasardée que le long de l'enceinte occidentale du temple, à partir du rocher de Baris, il existait d'une manière certaine, non seulement une mais plusieurs autres piscines alimentées par la précédente, qui elle-même reçut, au moyen d'un aqueduc, les eaux d'une source abondante située quelque part au nord de Jérusalem [1].

En l'année 1172, Théodoric mentionne encore une de ces piscines, aujourd'hui invisibles. Se rendant du Saint-Sépulcre au temple de Salomon par la superbe porte de Bâb-es-Silseleh, que les Croisés désignèrent sous le nom de *Porta speciosa*, il dit : « Devant l'escalier (qui de la cour inférieure conduit sur la plate-forme du temple), vingt-cinq marches au moins conduisent dans une grande piscine, d'où, prétend-on, on peut se rendre par un passage souterrain jusqu'à l'église du Saint-Sépulcre, et c'est par ce souterrain, dit-on, que le feu sacré, merveilleusement allumé le samedi saint dans cette église, est porté dans le Temple du Seigneur [2]. »

1. En construisant la route de Jérusalem à Naplouse, on a retrouvé sur plusieurs points les traces d'un ancien aqueduc. Dans la propriété des Pères Dominicains, près de l'église Saint-Etienne, on a découvert un canal plus petit qui, s'il ne dérive pas de l'aqueduc principal, semble en avoir été le tributaire. M. C. Schick supposa que le canal avait son origine à la source d'El Biréh.

2. « Hinc ad meridiem reflexo aliquantulum calle per speciosam portam

Plus au nord se trouvent les lieux d'aisances publics qui, peut-on le conjecturer, sont établis sur une ancienne piscine. Puis la région qui de là s'étend vers la caserne et qui se distingue par ses nombreuses et vastes citernes [1] n'a pas encore été explorée jusqu'ici. Dans les auteurs arabes, il est aussi question de la piscine Jâd, de la piscine de Salomon et de deux autres bassins mentionnés par Alâ-ed-dîne et dont l'un ou l'autre au moins se trouvait dans ces parages [2]. Il serait donc téméraire de prendre pour le Strouthion, sans aucune autre preuve à l'appui, la première piscine découverte dans le voisinage de l'Antonia. D'ailleurs, le récit de Flavius Josèphe ne permet aucunement de considérer la double piscine qui bute contre l'angle nord-ouest du rocher de Baris comme celle où les Romains établirent leurs machines de guerre.

Après s'être emparé de la seconde enceinte, Titus eut à forcer la première, de toutes la plus formidable, parce

templi ad ipsum templum pervenitur, per mediam fere civitatem transeundo, ubi de inferiore atrio ad superius ascenditur gradibus viginti duobus, et de superiori atrio intratur in templum. Ante ipsos vero gradus in atrio inferiori gradibus XXV vel amplius in piscinam grandem descenditur, ex qua, ut fertur, per subterraneum specum usque ad ecclesiam sancti sepulchri transitur in tantum, quod ecclesia in sabbato sancto ignem cœlitus accensum per ipsum specum ad templum Domini deferri referatur. » Théodoric explique pourquoi on portait le feu sacré par ce tunnel, en disant : « Mox vero ut sacer ille ignis advenerit, antequam aliquis candelam præter patriarcham accendat, ad templum Domini solet repræsentari. » *Libellus Theodorici*, édit. T. Tobler, Paris, 1865, p. 22.

1. Voyez : Plan of Jerusalem, by Sir Ch. Wilson. P. E. F.

2. Voyez : Clermont-Ganneau, *Archæol. Researches*, t. II, p. 234. — D'après l'historien arabe Mejr-ed-Dîne, David aurait fait construire une galerie souterraine depuis la porte Es-Silseleh jusqu'au *mihrâb* de la citadelle de David. Or, dans la piscine appelée El-Bourak, trouvée presque en face du Bâb-es-Silséleh, Sir Ch. Wilson découvrit un passage voûté se dirigeant vers l'ouest. M. Clermont-Ganneau se demande si l'El-Bourak ne serait pas la piscine dont parle Théodoric. Nous faisons remarquer que la piscine de Théodoric était beaucoup plus profonde que l'El-Bourak. Voyez : *The Survey of western Palestine, Jerusalem*, p. 193 et 203-205.

qu'elle comprenait la forteresse Antonia liée à l'enceinte du temple. A cet effet, il fit préparer quatre grosses tours en charpente munies de béliers. Ces tours roulantes, dont la construction exigeait un travail considérable, furent élevées à une distance suffisante pour mettre les ouvriers à l'abri des traits des Juifs, et une fois prêtes, elles furent poussées sous les remparts au moyen d'une chaussée, *agger*, qu'on dut établir au fur et à mesure qu'on avançait les ouvrages d'attaque vers la forteresse.

Nous ne nous arrêtons pas à examiner les difficultés presque insurmontables que les Romains auraient rencontrées, s'ils avaient voulu avancer deux de leurs tours à l'angle nord-ouest du rocher de Baris, dans une vaste tranchée dont la contrescarpe au nord et à l'ouest avait une hauteur de six à neuf mètres et dont le fond était coupé par une piscine de dix à seize mètres de profondeur. Nous voulons nous en tenir exclusivement au texte de l'historien juif.

Dans une première tentative, Titus fit placer une tour « au devant du milieu de la piscine appelée Strouthion, κατὰ μέσον τῆς Στρουθίου καλουμένης κολυμβήθρας », et une autre à une distance de vingt coudées (neuf à dix mètres) de la première. Puis il en fit avancer deux autres plus loin, « dans la région septentrionale, κατὰ βόρειον κλίμα [1]. » Or dans l'hypothèse que les deux premières tours eussent été placées sur ou près de la double piscine, au nord ou à l'angle nord-ouest de la forteresse élevée sur le rocher de

1. « Quatuor enim maximi surrexerant, et alter quidem ad Antoniam a quinta legione factus erat contra mediam piscinam quæ Struthia vocatur : alius vero a duodecima legione inde circiter viginti cubitos distante. At decima legio, quæ ab his longe aberat, in operibus ad regionem septentrionalem occupata erat et ad piscinam quæ Amigdalon appellatur : inde vero quasi ad triginta cubitos legio decima quinta aggeres struebat ad *Joannis* pontificis monumentum. » *Bell. jud.*, V, XI, 4, édit. Dindorf.

Baris, quelle serait « la région septentrionale » dont parle Josèphe? Personne ne saurait jamais l'expliquer. Mais continuons :

De l'intérieur de la place, le vaillant chef des Juifs, Jean de Giscala, se hâta de pratiquer une mine qu'il poussa jusque sous les *aggeres* établis près du Strouthion, en en soutenant le plafond avec de grosses poutres. Aussitôt que les Romains firent jouer les béliers, Jean mit le feu au bois amoncelé dans le souterrain et causa la ruine totale des deux redoutables engins d'attaque. Simon, un autre chef non moins brave, réussit de son côté à mettre le feu aux deux tours érigées dans la région septentrionale.

Le général romain ne se découragea pas pour cela, et trois semaines plus tard, quatre nouvelles tours se dressaient menaçantes autour de la forteresse Antonia. Deux d'entre elles furent placées de nouveau près du Strouthion et les soldats romains eurent cette fois-ci l'avantage de disloquer quatre blocs du rempart. Déjà la nuit avait mis fin aux hostilités, lorsque le mur ébranlé s'écroula soudainement; c'est que ses fondements avaient été affaiblis par la galerie souterraine que, quelques semaines auparavant, Jean avait fait pratiquer en ce lieu. Du récit de Josèphe, on peut conclure que Jean ne pratiqua pas sa mine de l'intérieur d'un fort assis sur le rocher de Baris qui s'élève à cinq mètres au moins au-dessus du sol environnant. Il a dû creuser ce souterrain sur un point beaucoup plus bas, là où le rocher perforé (si rocher il y avait) n'a conservé qu'une voûte d'une épaisseur insuffisante pour supporter le poids du mur une fois ébranlé.

La joie qu'éprouvèrent les Romains en voyant le mur s'écrouler inopinément fut de courte durée ; car ils s'aperçurent bientôt avec stupéfaction que derrière le rempart

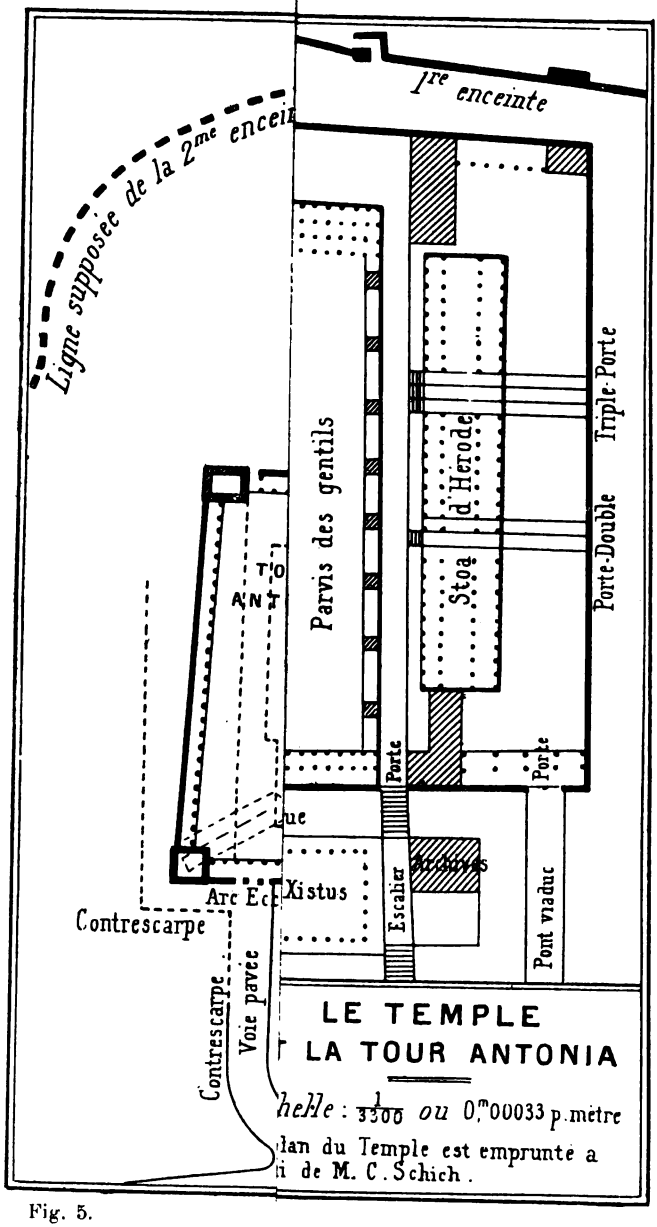
1re enceinte
Ligne supposée de la 2me encei
Parvis des gentils
Stoa d'Herode
Triple-Porte
Porte-Double
Porte
Porte
Archives
Escalier
Pont viaduc
Xistus
Arc Ec
Contrescarpe
Contrescarpe
Voie pavée
LE TEMPLE
LA TOUR ANTONIA
helle : 1/3300 ou 0m,00033 p. mètre
lan du Temple est emprunté a
i de M. C. Schich.

Fig. 5.

qui venait de tomber, les Juifs en avaient construit un second [1]. Il y avait donc là pour Jean de Giscala un des points faibles de la fortification, et l'habile général romain avait découvert ce point. Or, la redoutable forteresse qu'Hérode Ier avait fait construire avec un art et une solidité à toute épreuve avait, au dire de Josèphe, ses quatre angles flanqués d'une tour carrée qui devait résister à toute attaque. Comment alors la tour située à l'angle nord-ouest de l'Antonia, c'est-à-dire à l'endroit le plus exposé à l'attaque ou à la surprise, aurait-elle été un point faible de la citadelle ? Comment précisément cette tour aurait-elle dû inspirer confiance à Titus dans son entreprise presque désespérée, et causer en même temps tant d'anxiété à ses défenseurs qu'ils auraient jugé nécessaire de la doubler d'un mur à l'intérieur ? Mais peut-on bien concevoir l'érection d'un second mur de défense dans l'intérieur d'une tour qui, dans l'hypothèse de nos savants contradicteurs, n'avait que dix à douze mètres de base à l'extérieur [2] ? Non ! Flavius Josèphe ne permet pas d'admettre que la brèche ait été faite par les soldats romains dans la tour située à l'angle nord-ouest de la forteresse Antonia, et en conséquence la piscine découverte à l'angle nord-ouest du rocher de Baris n'est pas le Strouthion. L'historien juif fait comprendre d'ailleurs assez

1. « Quum hoc præter opinionem accidisset, utrorumque animi erigebantur. Nam Judæi quidem, quos anxios et dejectos esse verosimile erat, quod præter expectationem inciderit ruina, et adversus eam sibi præcaverint tanquam maneret Antonia hoc casu, confidebant. Romanorum vero inopinatam lætitiam e prostrato conceptam cito restinxit muri alterius conspectus, quem post illum Joannes cum suis ædificaverat. Verumtamen priori facilior oppugnatu apparebat. Tunc enim et ascensus per ruinas promptior videbatur et Antonia multo infirmiorem esse murum, quodque temporarius esset cito destrui posse existimabant. » *Bell. jud.*, VI, II, 11.

2. Le rocher de Baris n'a que trente-six mètres de largeur sur sa face occidentale et à chaque angle s'élevait une tour.

clairement que cette brèche ne fut pas faite à une tour, mais à un mur de rempart qui n'appartenait même pas directement à la forteresse Antonia.

Deux jours après cet événement, raconte Josèphe, pendant qu'une vingtaine de soldats romains veillaient la nuit sur les machines de guerre dressées près de la piscine du Strouthion, l'un d'eux s'aperçut que les sentinelles juives s'étaient endormies. « La neuvième heure de la nuit, ils s'avancèrent silencieusement par les ruines jusqu'à l'Antonia, προβαίνουσί μεν ἡσυχῇ διὰ τῶν ἐρειπίων ἐπὶ τὴν Ἀντωνίαν, et après avoir tué les premières sentinelles qui dormaient, ils occupèrent le mur [1]. » Le trompette qui se trouva avec cette poignée de braves sonna vigoureusement la charge. Les Juifs, réveillés en sursaut, s'imaginèrent que toute l'armée romaine donnait l'assaut à la forteresse ; ils s'enfuirent sur la plate-forme du temple, tandis que Titus accourut avec ses légions et occupa l'Antonia.

L'objection tirée du Strouthion de Josèphe pour empêcher la forteresse Antonia de s'étendre au nord, au delà du rocher de Baris, est donc aussi vaine que celle fondée sur le prétendu fossé dont on a depuis pleinement constaté l'absence. Où faut-il alors placer la piscine du Strouthion ? Les fouilles seules pourront permettre de le déterminer. En attendant, nous partageons l'avis de M. le docteur Schick, qui localise le Strouthion au devant du rempart qui reliait la forteresse Antonia à la plate-forme du temple et qui limitait à l'ouest la galerie occidentale construite par Hérode [2]. En effet, à cet endroit-là, « entre Bâb-en-Nazîr

1. « Hora autem noctis nona, tacite per ruinas ad Antoniam progrediuntur, occisisque primis custodibus qui obdormierant, murum occupant. » *Bell. jud.*, VI, VI, 7.

2. *Der Tempel in Jerusalem*, p. 323-325.

et Bâb-es-Seraï, dit M. le capitaine Warren, il y a une dépression naturelle ou une coupure profonde [1]. »

La citadelle Antonia demande donc à être reconstituée sur de nouvelles bases, puisque les faits prouvent que le terrain sur lequel elle pouvait se développer est plus vaste qu'on ne voulait généralement l'admettre.

1. *The Survey of western Palestine, Jerusalem,* p. 216.

CHAPITRE II

LA FORTERESSE ANTONIA. — LE CAMP PRÉTORIEN. — LE LITHOSTROTOS

Les luttes de partis qui divisaient le peuple d'Israël préparèrent à Hérode d'Ascalon la voie au trône. Avec cet Iduméen, le sceptre de David sortit des mains de Juda. Grand ami des constructions, comme la plupart des despotes orientaux, Hérode songea à gagner l'estime et la sympathie des Juifs en reconstruisant ou en restaurant le temple du Seigneur avec la magnificence dont la description seule suffit à exciter l'admiration. Il agrandit l'aire du hiéron, principalement au nord, où il l'étendit jusqu'au rocher de Baris, en y établissant des cours entourées de galeries et de portiques [1].

Hérode fortifia en même temps la citadelle asmonéenne avec un art et une solidité telle qu'elle put mettre le magnifique temple à l'abri de toute attaque et de toute surprise. « Du côté septentrional, raconte Flavius Josèphe, s'élevait une forteresse angulaire, ouvrage d'une remarquable solidité. Elle avait été construite par les pontifes-rois, descendants d'Hasmon et prédécesseurs d'Hérode; ceux-ci l'avaient appelée Baris.... Comme Hérode, roi des Juifs, fortifia davantage encore cette tour pour assurer la sé-

1. *Bell. jud.*, V, v, 1 et 8.

Fig. 6.

L'ARC *ECCE HOMO*

vu de l'est.

curité et la défense du temple, il la nomma Antonia, en l'honneur de son ami Antoine, empereur des Romains [1]. »

Tout en s'occupant de protéger la maison du Seigneur, Hérode songea aussi à sa propre sécurité et se ménagea dans cette redoutable citadelle un palais royal, enrichi de tout ce que le luxe oriental pouvait fournir de plus attrayant et de plus confortable. « L'Antonia, dit l'historien juif, était placée à l'angle où se rejoignaient le portique septentrional et le portique occidental du temple. Elle était élevée sur un rocher de cinquante coudées et taillé à pic de tous les côtés. Antonia était l'œuvre d'Hérode, œuvre pour laquelle il avait déployé toutes les ressources de son génie. Les parois du rocher étaient revêtues de haut en bas sur toutes leurs faces de pierres polies, autant dans le but d'embellir la construction que dans celui d'empêcher quiconque aurait voulu l'escalader d'y trouver un point d'appui. Ensuite un parapet, haut de trois coudées, régnait tout autour de la forteresse. Intérieurement, tout l'espace qu'occupait l'Antonia s'élevait à une hauteur de quarante coudées. Cette tour, à l'intérieur, avait le développement et la distribution d'un palais royal; on y voyait des constructions de tout genre et pour toute destination : des péristyles, περίστοα, des salles de bains et de vastes cours propres aux mouvements d'une garnison. Par ses dispositions, qui répondaient à tous les besoins de la vie, elle avait l'air d'une ville ; mais par la splendeur de ses constructions, elle ressemblait à une résidence royale. Comme tout le bâtiment avait la forme d'une forteresse, chacun des quatre angles était flanqué d'une tour; trois

1. *Antiq. jud.*, XV, XI, 5. — Tacite (*Historiarum* l. V, II) dit de son côté : « Alia intus mœnia, regiæ circumjecta, conspicuoque fastigio, turris Antonia in honore M. Antonii ab Herode appellatur. »

d'entre elles avaient une hauteur de cinquante coudées ; la quatrième, située à l'angle sud-est, en avait soixante-dix, en sorte que de son sommet l'œil pouvait plonger sur tout le hiéron. A l'endroit par où elle accotait les portiques du temple, aboutissaient deux escaliers qui permettaient aux soldats de descendre. Car, toujours une légion de soldats demeurait dans l'Antonia, se tenant sous les armes, à différents postes près des portiques, pour surveiller le peuple aux jours de fête et prévenir toute sédition. A vrai dire, le temple était la sentinelle de la ville et l'Antonia était celle du temple. C'est là (dans l'Antonia) que se tenaient les gardes de ces trois endroits [1]. »

Le récit de Flavius Josèphe, bien que rempli de détails, manque cependant de clarté, et bien des points prêtent le flanc à la discussion. Il est certain qu'on ne peut prendre à la lettre tout ce que renferme le texte, tel qu'il est arrivé jusqu'à nous. Le rocher de Baris, par exemple, figure avec une hauteur de cinquante coudées. En réalité, sa hauteur n'est que de vingt coudées au point le plus élevé [2].

Mais il ressort clairement de la description de Josèphe qu'Hérode a élargi la forteresse de Baris. Le palais royal, les logements pour une nombreuse garnison, les quatre tours, les dépendances, les péristyles et les vastes cours dont l'historien parle avec emphase, ne pouvaient trouver place sur un banc de rocher long de cent dix mètres et large de quarante mètres. La caserne actuelle qui occupe

1. *Bell. jud.*, V, v, 8.

2. M. le docteur Schick estime que la coudée de Flavius Josèphe correspond à quarante-six centimètres. La valeur véritable de la coudée hérodienne peut être déduite des dimensions des ouvrages qui sont sûrement de l'époque d'Hérode, comme la célèbre stèle du temple de Jérusalem découverte par M. Clermont-Ganneau ; car les ouvriers ont toujours employé la coudée et des fractions de la coudée. Cette étude n'a pas encore été entreprise.

ce rocher ne répond absolument pas à l'étendue donnée à l'Antonia, et lorsqu'il est question de la *tour élevée* sur le rocher, il faut l'entendre de l'édifice principal, du palais du roi.

Hérode ne put guère agrandir la tour Baris du côté du sud ; il avait déjà prolongé le hiéron vers le nord jusqu'au rocher et, au fond de la tranchée ouverte sous les Macchabées entre l'enceinte du temple et la tour Baris, il avait fait construire deux cours entourées de portiques et de galeries [1]. Quoique cette construction servît autant à l'embellissement du palais royal qu'à celui du sanctuaire, elle appartenait néanmoins au temple et n'entrait en aucune manière dans le plan de défense de l'Antonia ou du hiéron. A plusieurs reprises, Josèphe en parle sous le nom de « portiques du temple. » « Antonia, dit-il, était située à l'angle de jonction du portique septentrional et du portique occidental du temple. Elle était élevée sur un

1. Josèphe (*Bell. jud.*, I, XXI, 1) dit qu'Hérode, en restaurant le temple, en augmenta l'aire au prix d'immenses sacrifices pécuniaires, de manière à obtenir avec l'Antonia une superficie double de ce qu'elle était auparavant. Ailleurs (*Bell. jud.*, V, v, 2), il dit que le temple, y compris l'Antonia, avait un périmètre de six stades. D'après le stade grec de 606 pieds de 31 centimètres, le pourtour eût été de 1,121 mètres. Or, d'après M. Warren, la plate-forme de la mosquée d'Omar, y compris la caserne, a un périmètre de huit à neuf stades, en moyenne, 1,589 mètres. Cependant, les limites du hiéron n'ont guère changé depuis le temps d'Hérode.

M. Schick a constaté que les mesures en stades de Josèphe sont toujours inférieures à la réalité partout où il est possible de vérifier les distances indiquées. Il en conclut que les Hébreux ont bien emprunté aux Grecs le stade ; mais ils n'ont jamais adopté le pied; ils ont invariablement conservé la coudée. Tandis que le stade des Grecs est de 600 ou 606 pieds, le stade des Juifs est de 600 ou 606 coudées. Les six stades de Josèphe correspondraient ainsi à 1,672 mètres. Si l'on ajoute au chiffre pris en moyenne par M. Wilson, 1,589 mètres, le côté oriental et occidental du lieu de la Flagellation depuis le rocher de Baris jusqu'à 15 mètres environ en deçà de la contrescarpe de Bézétha, c'est-à-dire deux fois quarante mètres, on obtient 1,669 mètres, ce qui répond bien à la distance obtenue par le système de M. Schick.

rocher haut de cinquante coudées [1]. » La citadelle n'a donc pu être élargie que sur les trois autres côtés et son agrandissement devait s'opérer de toute nécessité sur le plateau artificiel établi au septentrion.

Nous savons d'une manière positive qu'à chaque angle s'élevait une tour de vingt-trois mètres de hauteur au moins. Essayons l'agencement de deux de ces tours sur le flanc occidental de la citadelle : ces tours, qui devaient rendre Antonia imprenable, avaient nécessairement les formes robustes et massives des constructions militaires de cette époque. L'élévation de cinquante coudées ou de vingt-trois mètres exige dans ce cas au moins dix à douze mètres de largeur à la base. L'historien juif parle encore d'un chemin de ronde muni d'un parapet, régnant tout autour de la forteresse. Mais nous n'avons nul besoin de prendre ce détail en considération : deux tours de dix à douze mètres de base sur un rocher qui, à l'occident, n'a que trente-six mètres de largeur auraient laissé entre elles un intervalle de douze à seize mètres. Or, une pareille construction eût été contraire à toutes les règles de l'art militaire [2]. Dira-t-on, peut-être, que les tours pouvaient subsister avec une base notablement moins large que celle que nous avons proposée ? Nous répondrons dans ce cas qu'elles n'eussent pas été des tours mais des quilles. Aussi, à s'en tenir au récit de Josèphe, nul doute que la tour Antonia ne s'étendît au nord, au delà du chemin qui passe devant la caserne. Le R. Georges Williams le déclara déjà en 1845. « Je me représente donc l'Antonia,

1. *Bell. jud.*, V, v, 8. — Au temps du procurateur Gessius Florus et pendant le siège de Jérusalem par Titus, les Juifs démolirent ces galeries plutôt gênantes qu'utiles pour la défense du hiéron.

2. Flavius Josèphe (*Bell. jud.*, V, iv, 3) dit que les tours des remparts de la ville avaient chacune vingt coudées de largeur et étaient séparées l'une de l'autre d'une distance de deux cents coudées.

dit-il, s'étendant à l'est aussi loin que le présent Sérail (ou caserne turque).... tandis que, vers le nord, elle dépassait la présente Voie Douloureuse, embrassant l'arc *Ecce Homo* et l'église de la Flagellation, et arrivait peut-être jusqu'à la maison d'Hérode. Il faut bien remarquer que j'ai été amené à faire entrer ces sites traditionnels dans l'acropole, sans même songer à eux ; je n'ai pris en considération que le seul récit de Josèphe [1] ».

Quelles étaient les limites de la tour Antonia ? Il est bien difficile d'en tracer avec une entière certitude même les grandes lignes. Si le sol a été déblayé à peu près partout à l'ouest de l'esplanade et tout le long du chemin qui longe la caserne, il n'a guère été fouillé le long de la contrescarpe découverte au nord de la piscine, surtout vers l'orient. Des travaux ultérieurs pourraient bien mettre au jour de nouvelles surprises. D'ailleurs le sujet que nous traitons n'exige pas la connaissance de toutes les lignes extrêmes et des contours détaillés de l'Antonia. Il suffit de constater qu'elle s'étendait au delà du chemin actuel.

Cela ne veut pas dire qu'il soit impossible de faire une reconstitution raisonnée du plan général de cette citadelle si célèbre. En rapprochant les indications historiques des traces ineffaçables qui ont été préservées de la destruction, on trouve bien des points de repère nettement établis qui permettent de se faire une idée assez exacte de l'œuvre grandiose de l'Ascalonite. Nous n'hésitons donc pas à traiter ce sujet et à manifester notre opinion sur le plan général de la tour Antonia.

Hérode, qui devait être aussi anxieux de flatter l'empereur Marc-Antoine que de protéger le temple du Seigneur, a construit la tour Antonia d'après le modèle des camps

1. *The holy City*, Londres, 2e édit., 1849, p. 409.

prétoriens des Romains, autant que les accidents du terrain le lui ont permis.

Que l'on jette un coup d'œil sur le plan ci-dessous, représentant le camp prétorien reconstitué par M. Leveil

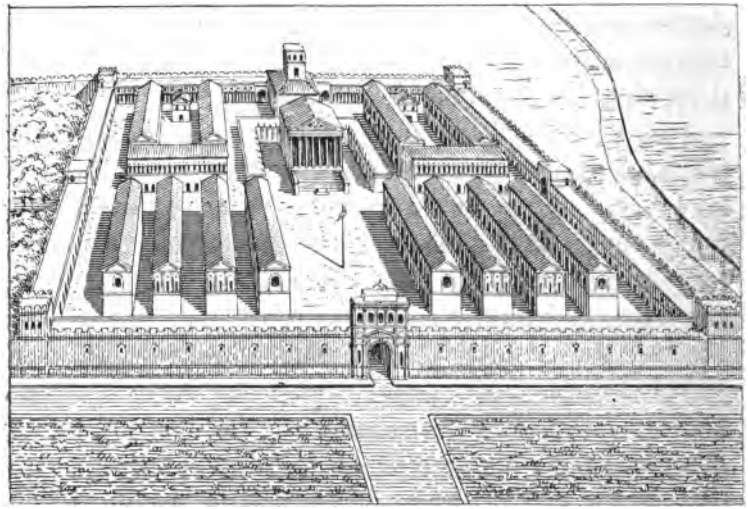

Fig. 7. — CAMP PRÉTORIEN reconstitué par MM. Leveil et Bosc.

et légèrement modifié par M. Ernest Bosc [1], on y retrouve tous les détails de la description que Josèphe fait de

1. *Dictionnaire d'archéologie*, Paris, 1879, t. III, p. 200-201. — Outre les camps temporaires, *castra hiberna* et *castra æstiva*, qui permettaient aux soldats romains de passer leurs quartiers d'hiver et d'été, il y avait une troisième sorte de camps, appelés *castra stativa* ou camps permanents, qui servaient de logement aux troupes permanentes préposées à la garde d'un pays. C'étaient des casernes fortifiées. Le camp prétorien, *castra prætoriana*, tenait le premier rang parmi les camps permanents. « Les camps prétoriens ne présentaient pas toutefois le même aspect que les camps exposés aux attaques de l'ennemi en pleine campagne : pas de *vallum*, pas de palissade ni de défenses multipliées ; mais de hautes murailles, des tours, des portes fortifiées avec les précautions nécessaires pour le mettre à l'abri de toute surprise. » Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Paris, 1887, t. I, part. II.

l'Antonia : une forteresse carrée, munie d'une grosse tour à chaque angle, reliée l'une à l'autre par des courtines. Les remparts de l'Antonia avaient une hauteur de dix-huit mètres, et les tours, sauf une, en avaient vingt-trois. Nous trouvons les mêmes proportions dans les remparts et les tours du camp prétorien. Puis au fond du camp, on aperçoit un édifice d'une hauteur extraordinaire ; c'est la tour d'observation. Dans l'Antonia, la tour d'observation avait trente-sept mètres de hauteur et se trouvait à l'angle sud-est, le plus rapproché du temple. Dans le camp prétorien, un superbe portail monumental ouvrait sur une cour dallée de pierres, au fond de laquelle s'élève sur un grand soubassement la splendide habitation du préteur. Cette grandiose demeure, avec le portique soutenu par des colonnes, περίστοα, circulant tout autour de la place à l'intérieur, donne au camp l'air d'un palais royal, tandis que les nombreux bâtiments séparés par de longues cours lui donnent l'apparence d'une ville. La présence du banc rocheux dans l'Antonia exigeait une modification : la résidence royale, au lieu d'être construite en face du grand portail, devait occuper la place dominante, c'est-à-dire le rocher de Baris, contre lequel venaient buter les portiques du temple. Pour le reste, tout y était disposé comme dans les *castra prætoriana* [1].

L'Antonia figure dans les *Actes des Apôtres* à l'occasion de l'arrestation de saint Paul au temple par le tribun Lysias, qui était alors à la tête des troupes à Jérusalem, et, elle est à plusieurs reprises désignée sous le nom de *cas-*

1. La ville de Lambèse, dans la province de Constantine (Algérie), possède un ancien camp prétorien de la IIIe légion Auguste. Le *prætorium*, palais quadrangulaire de trente mètres de longueur sur vingt-cinq mètres de largeur, est encore si bien conservé qu'il sert aujourd'hui de musée d'antiquité.

tra, παρεμβολή [1]. Cette expression est fort exacte, et celle de *prætorium* ne lui convenait pas alors. Car chez les Romains le prétoire n'était pas un édifice spécial ; c'était le nom du tribunal qui suivait le préteur, le général en chef ou le gouverneur, et toute maison habitée par le préteur devenait *domus prætoriana ;* mais elle cessait de l'être en son absence. Pendant le séjour de saint Paul à Jérusalem, le procurateur résidait à Césarée et l'Antonia n'était alors pas un prétoire, mais un camp, *castra.*

Essayons à présent de retrouver les limites de cette citadelle. D'après l'historien juif, l'Antonia était séparée du mont Bézétha par un fossé large et profond, qui rendait ses fondements inaccessibles à l'ennemi. Le fossé retrouvé dans le Birket-Israïl est probablement le *terminus* de celui dont parle l'historien. A soixante mètres au nord-ouest de la piscine Israïl, se dresse une grosse tour possédant à sa base plusieurs assises de beaux blocs en bossage que M. de Saulcy et d'autres archéologues font remonter au temps d'Hérode [2].

Cette tour devait faire partie de la citadelle d'Hérode, dont elle gardait, à notre avis, la porte orientale, tout en protégeant la porte des Brebis, qui, en cet endroit-là, s'ouvrait sur le hiéron [3]. En tout cas, si M. le capitaine Warren avait creusé le puits de sondage à l'est de cette tour, au lieu de le faire au sud, il aurait eu plus de chance de retrouver la continuation du fossé du Birket-Israïl.

1. *Act. Apost.*, XXIII, 10, 16 et 32.

2. De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 371. — Après la construction de la troisième enceinte, sous Hérode Agrippa, rien ne pourrait justifier la construction de cette tour.

3. Il faut remarquer qu'à cette époque, et même au temps des Croisés, les portes de villes étaient si bien fortifiées que l'ennemi ne s'attaquait jamais à elles, mais bien aux remparts et à leurs tours.

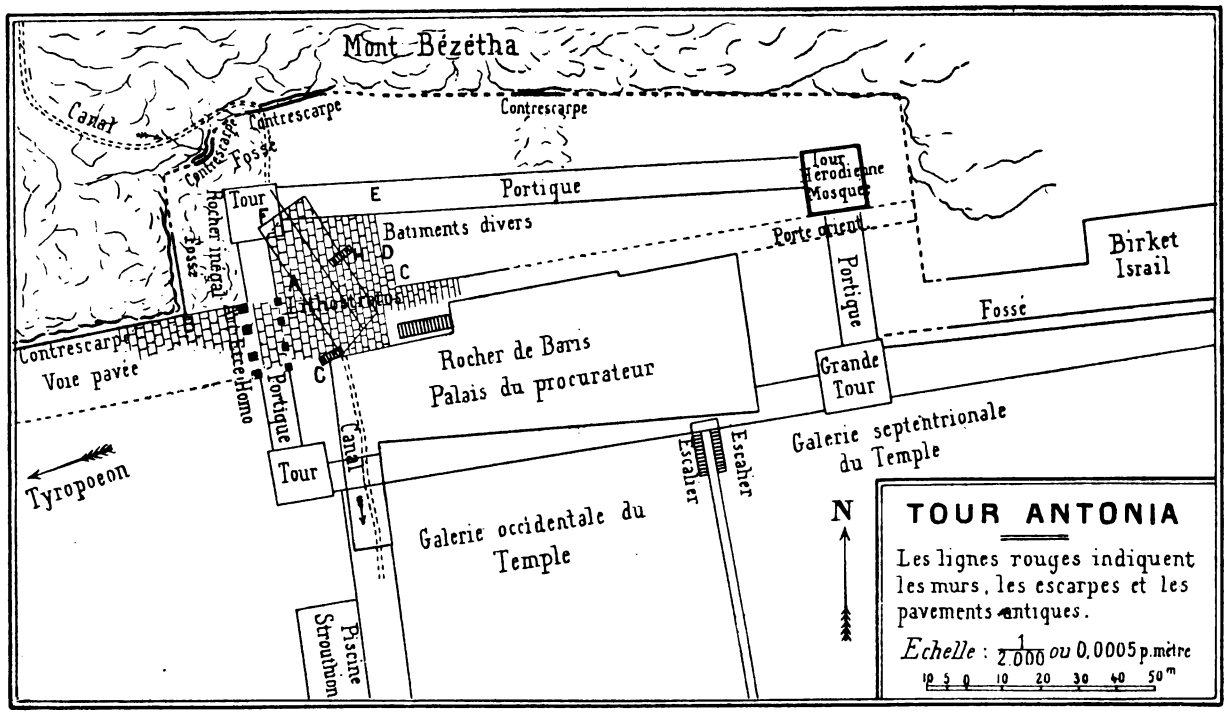
Mont Bézétha
Canal
Contrescarpe
Contrescarpe
Contrescarpe
Fossé
Tour
Rocher inégal
Fossé
Tour Hérodienne Mosquée
Portique
Batiments divers
Porte orient
Birket Israil
Portique
Fossé
Contrescarpe
Voie pavée
Ecce Homo
Portique
Rocher de Baris
Palais du procurateur
Grande Tour
Tour
Canal
Escalier
Escalier
Galerie septentrionale du Temple
Tyropoeon
Galerie occidentale du Temple
Piscine Strouthion
N
TOUR ANTONIA
Les lignes rouges indiquent les murs, les escarpes et les pavements antiques.
Echelle : 1/2.000 ou 0,0005 p.mètre
10 5 0 10 20 30 40 50m

Fig. 8.

En avançant vers l'ouest, la délimitation de l'Antonia devient plus certaine. Si l'on place le mur septentrional et le mur occidental de la forteresse sur l'esplanade artificielle, à une distance d'environ quinze mètres de la contrescarpe, le récit de Josèphe devient très intelligible. On obtient ainsi une citadelle quadrilatère beaucoup plus vaste que la tour Baris et protégée par une espèce de fossé large et profond. Le fossé est formé, d'un côté par la coupure de la colline, et de l'autre côté par le mur qui part du fond de la tranchée, ce qui explique la hauteur (plus de dix-huit mètres) que lui donne l'historien. La forme carrée et l'étendue des remparts justifient de leur côté la présence de quatre tours.

En construisant le couvent des Dames de Sion, les ingénieurs ont mis à découvert, à un ou deux mètres au-dessous du niveau de la rue, un beau pavement formé de grandes dalles de pierre très dure, dont l'épaisseur varie entre trente-cinq et quarante-cinq centimètres. Puis dans l'enclos de la Flagellation, les Frères Mineurs ont retrouvé la continuation du même dallage, en déblayant les ruines d'une antique petite église établie, sans autre fondement, sur ce pavé monumental. Lorsqu'en 1870, la municipalité de la ville fit nettoyer la piscine voûtée découverte en ce lieu, on constata que le pavage s'étend sous la rue jusqu'au rocher de Baris. De plus, les dalles retrouvées devant et derrière l'arc *Ecce Homo* sont striées par des cannelures transversales. Sous l'arc lui-même, le sol, étant composé d'une roche de calcaire crayeux très compact, n'a pas été recouvert de dalles; on s'est contenté de le strier [1]. On sait

1. En soulevant quelques dalles de ce pavage dans la propriété des Frères Mineurs, on a observé que le rocher est caverneux ou bien il s'y trouve des trous de carrière. L'arc, au contraire, est placé sur un rocher homogène et compact, comme on peut aisément le voir dans la crypte des Dames de Sion, taillée dans cette masse.

que les Romains avaient l'habitude de pratiquer des rainures sur les dalles ou sur le rocher naturel qui formaient les voies sur lesquelles devaient passer les chevaux, pour les empêcher de glisser. Les Actes des Apôtres nous apprennent que dans les dépendances de la tour Antonia était caserné un corps de cavalerie [1]. Sur quelques dalles sont gravées grossièrement des figures géométriques semblables au jeu de margelle ou de moulin, en usage chez les Romains, comme le démontrent les figures de ce genre retrouvées à Rome dans les ruines du Forum. Elles servaient sans doute aux corps de garde établis dans la citadelle pour occuper leurs loisirs ou les heures de veille [2].

La position de ce pavé et les détails de son périmètre sont du plus haut intérêt. A l'ouest, ses limites sont nettement tracées du nord au sud à une distance de près de vingt et un mètres de la contrescarpe. Au point (A) du plan ci-joint, la ligne du pavé se retourne vers l'occident. De l'extrémité septentrionale de l'arc, elle descend ensuite vers la vallée du Tyropœon, en frisant l'angle du rocher rabattu (B). Il ne peut pas y avoir de doute: il y avait là une voie pavée, aussi large que l'arc lui-même, qui descendait dans la vallée du Tyropœon pour aboutir probablement au mur occidental du temple, à la première des quatre portes dont parle Josèphe lorsqu'il dit : « Il y avait quatre portes dans l'enceinte occidentale, dont une conduisait au palais royal [3]. » Des débris de ce pavage furent

1. *Act. Apost.*, XXI, 34 et 37; — XXII, 24.

2. Au Calvaire, pendant le crucifiement de Notre-Seigneur, les soldats romains jouèrent aux dés.

3. *Antiq. jud.*, XV, XI, 5. Une seule de ces portes s'ouvrait dans la ville basse. Josèphe ne mentionne pas d'autre communication entre l'Antonia et le temple, sinon deux escaliers qui, du haut du rocher, descendaient dans le portique septentrional et dans le portique occidental ; mais il a soin d'ajouter que ces deux escaliers étaient à l'usage des troupes.

mis à jour lors de la construction de la nouvelle église et du petit couvent de Notre-Dame du Spasme, et M. le docteur Schick, en parlant du beau pavé près de l'arc *Ecce Homo*, dit: « Des dalles semblables furent trouvées sous le sol de la rue El Wad et sur le podium de la Triple Porte, au sud du mur méridional de l'Haram [1]. »

L'espace dépourvu de dalles sur une largeur d'environ vingt et un mètres le long de la contrescarpe indique l'emplacement réservé au fossé et au mur d'enceinte de la citadelle.

Derrière l'arc, vers l'orient, le pavement s'étend jusqu'au chevet de la chapelle en ruine en face de l'escalier qui monte à la caserne. En cet endroit, le pavé bute contre le rocher qui s'élève à un ou deux pieds au-dessus de la place et qui porte en divers endroits les premières assises de constructions romaines. Un peu plus au nord, le dallage (D-E) est limité par un magnifique banc en pierre d'un mètre de largeur, qui court du sud au nord pour aboutir près d'un piédestal de forme qu'on croit être judaïque, encore en place dans une des cours du couvent des Dames de Sion, à l'angle nord-est du pavage [2]. Ce banc ne peut être qu'un stylobate ou le soubassement d'une colonnade. Les déblaiements ont mis à jour un grand nombre de tronçons de colonnes en marbre d'un demi-mètre de diamètre, avec un immense linteau de porte orné d'un cartouche sans inscription, et des fragments de sculptures de diverses époques. C'est, sans aucun doute,

1. *Baugeschichte der Stadt Jerusalem.* Z. D. P. V. Leipzig, 1894, b. XVII, p. 168. — La Triple Porte est l'œuvre d'Hérode Ier, selon M. de Vogüé et d'autres archéologues.

2. Deux autres piédestaux de même caractère furent retrouvés sur ce pavement. A Sébaste, la ville d'Hérode, M. Clermont-Ganneau a rencontré des piédestaux d'un profil analogue. Voyez : *Archæol. Researches*, t. II, p. 336.

pour établir ce pavage que la grande piscine fut divisée en deux, dans toute sa longueur, par un mur de refend d'un mètre soixante-quinze centimètres d'épaisseur, percé par quatre arceaux. Chaque compartiment fut ensuite couvert d'une voûte en berceau, de manière à former deux longs tunnels. Dans les voûtes furent ménagés un grand nombre de regards ou ouvertures qui permettent d'y puiser l'eau. Dans la rue, se trouvent trois de ces puisards, par lesquels les soldats tirent journellement l'eau qui leur est nécessaire. Trois escaliers descendent, en outre, au fond de la piscine. L'un (F) est situé au nord-ouest du bassin ; comme l'entrée se trouvait très près du mur extérieur du rempart, l'escalier fut établi dans l'intérieur de la piscine. Ce passage, qui permet de visiter commodément cet intéressant souterrain, se trouve dans le couvent des Religieuses. Le deuxième (G) se trouve à l'angle sud-ouest, et le troisième (H) fut découvert récemment à l'est du réservoir. L'un et l'autre sont taillés dans le rocher en dehors de la piscine [1].

L'arc dit *Ecce Homo* n'était pas, dans l'origine, un monument isolé. Les amorces qui existent sur le flanc extérieur, face nord, de l'arcade septentrionale, indiquent qu'il se rattachait autrefois à une construction de même nature [2]. En 1172, la construction ou le mur dans lequel l'arc était enclavé devait encore être considérable ; car Théodoric, qui parle évidemment de l'arc *Ecce Homo*, dit qu'il y avait là « un mur avec une porte. » « Des ruines de l'Antonia construite par Hérode au nord de la plate-

1. M. Warren (*The Survey of western Palestine*, *Jerusalem*, p. 210) croit que ces escaliers furent établis lorsque la piscine fut couverte de voûtes.

2. Voyez : R. P. Ollivier, *La Passion*, appendice, *Arc Ecce Homo*.

forme du temple reste un mur avec une porte [1]. » Il répète la même chose presque dans les mêmes termes : « De toute l'œuvre élevée par Hérode, au rapport de Josèphe, et à présent très mutilée, on ne retrouve qu'un flanc, un reste du palais appelé Antonia, avec une porte placée près de la cour à l'extérieur [2]. »

L'extrémité septentrionale de cet arc se trouve à une distance de quatorze mètres à l'est de l'angle de retour de la contrescarpe qui, dans l'église *Ecce Homo*, se dirige d'un côté vers le nord et de l'autre vers l'ouest. Si l'on prolonge ensuite la ligne de ces deux contrescarpes, celle de la première au sud et celle de la seconde à l'est, l'arc est placé parallèlement à la contrescarpe qui va du sud au nord, et perpendiculairement à celle qui, de l'est, se dirige vers l'hospice autrichien. Il est, enfin, placé sur la ligne des remparts indiqués par les limites occidentales du dallage. Voilà trois circonstances qui ont un intérêt tout spécial, d'autant plus qu'au point de vue archéologique, ce fameux arc était resté une véritable énigme pour les savants qui l'ont étudié avant que ses alentours aient été déblayés. Les uns supposèrent que l'arc était assis sur un fossé remblayé ; les faits ont démontré depuis qu'il est construit sur le roc. D'autres pensèrent que le second mur d'enceinte se rattachait à la tour Antonia, au sud de cet arc ; les travaux d'exploration de MM. Warren et Clermont-Ganneau prouvèrent, comme nous le verrons plus loin, que cette opinion est insoutenable. Tantôt ce monument fut attribué à Titus, tantôt à Adrien ou même

1. « Ad aquilonem vero atrii (templi) partem ex reliquiis Antoniæ ab Herode factæ unus cum una porta remansit paries. » *Theodorici Libellus*, édit. T. Tobler, Paris, 1865, p. 41.

2. « De omni opere ab Herode ut Josephus refert, facto, modo plurimum truncato, nihil occurrit nisi unum latus, quod adhuc restat palatii quod vocabatur Antonia cum porta juxta atrium exterius sita. » *Op. cit.*, p. 10.

à sainte Hélène. Mais toutes les conjectures auxquelles on se livrait pour expliquer son origine reçurent l'une après l'autre un solennel démenti, à mesure que les fouilles progressèrent. Quel est donc ce mystérieux monument? Nous espérons résoudre ce problème dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

L'ARC DIT « ECCE HOMO ». — LE PORTAIL DE LA FORTERESSE ANTONIA. — ORIGINE DU NOM « ARC ECCE HOMO ».

L'arc en plein cintre, qui traverse la Voie Douloureuse, se continue dans l'intérieur de l'église des Dames de Sion par un arc semblable, mais plus petit. Dans l'origine, ce monument avait un troisième arc au sud, faisant pendant à celui du nord. Les derviches indiens, dits Uzbeg, possèdent la maison dans laquelle s'enfonce la partie méridionale de l'arc *Ecce Homo*, et dans le rez-de-chaussée ils ont établi leur lieu de prière, qui est inaccessible pour les chrétiens. On n'est même pas parvenu à savoir dans quel état se trouve cette partie du monument. L'arc du milieu a six mètres d'ouverture et l'ensemble de cette triple porte a une largeur de vingt mètres, avec une épaisseur de deux mètres soixante. Les pieds-droits et l'archivolte seuls sont antiques ; ils sont construits en très bel appareil de blocs considérables appelés communément blocs hérodiens. La partie supérieure, que M. de Saulcy appelle « une construction ignoble », est relativement moderne. Ce monument a subi plusieurs réparations importantes à des époques diverses, comme nous l'apprennent Marin Sanut (1310), Quaresmius (1616-1626), Bernard Surius (1644) et Joseph-Antoine de Milan (1764-1778).

Les nombreuses particularités qu'offre cet arc, comme nous l'avons signalé précédemment, ne laissent pas de doute que nous sommes en présence d'une construction qui appartient à la forteresse Antonia, et cette construction n'était rien moins que le portail de l'œuvre « pour laquelle Hérode a déployé toutes les ressources de son génie. » Pour comprendre son agencement dans la citadelle, il suffit de jeter un regard sur la porte monumentale du camp prétorien restauré par MM. Leveil et Bosc. Cette porte à triple baie était originairement un édifice rectangulaire, en forme de tour, dont la hauteur dépassait celle du mur d'enceinte qui, suivant Josèphe, avait un peu plus de dix-huit mètres de hauteur. Son épaisseur ou sa profondeur ne pouvait pas être inférieure à celle de l'enceinte elle-même. Or, les Romains donnaient à leurs remparts une épaisseur de six à sept mètres ; mais ils les évidaient généralement et en faisaient supporter la plate-forme ou le premier étage par des voûtes longitudinales ou transversales ; c'était la méthode dite *rhodienne*. Dans le camp prétorien de M. Bosc, on voit, en effet, le mur de rempart évidé et garni d'un portique sur lequel s'élève un étage qui lui-même supporte une terrasse crénelée. Flavius Josèphe n'a pas manqué de mentionner les portiques, περίστοα, de la tour Antonia.

Rien ne saurait mieux faire comprendre au lecteur le plan et la disposition de la porte de l'Antonia que la description que M. Rich fait de la porte principale de Pompéi, qui, comme beaucoup d'autres portes de ville de l'époque d'Hérode, avait une grande arche au milieu et deux plus petites, l'une à droite, l'autre à gauche. « La gravure ci-jointe, dit le célèbre archéologue anglais, qui représente le plan à terre de la principale entrée de Pompéi en venant d'Herculanum, fera comprendre le système

qu'adoptaient en général les anciens pour des constructions de ce genre. La porte se compose d'une arche centrale au-dessus de la chaussée (A) pour les voitures, et de deux arches latérales (B-B) pour les piétons ; chacune d'elles était fermée par une petite porte. Sous la grande arche, qui faisait face à la campagne (celle qui est au bas de notre gravure), il n'y avait pas de porte, mais seulement une herse *(cataracta)*, des coulisses de laquelle on voit encore les traces dans les murs aux points marqués (C-C) sur le plan. Les portes étaient placées à l'autre extrémité de l'édifice, à celle qui touchait à la ville, comme l'attestent les trous que nous remarquons encore dans le pavé (D-D), où reposaient les gonds *(cardines)* des deux battants. Les deux entrées latérales étaient voûtées l'une et l'autre dans toute leur longueur, mais la chaussée centrale n'était couverte qu'à ses deux extrémités, laissant ainsi entre la herse et la porte un espace découvert où les défenseurs de la position pouvaient, des étages supérieurs du bâtiment, accabler de leurs traits les assaillants, s'ils avaient réussi à forcer la herse et à pénétrer jusque-là. De plus, toute la façade de la porte était surmontée d'un attique, disposé pour servir à la défense, en contenant des chambres destinées aux tribunaux et aux magistrats civils, comme cela se rencontre dans la magnifique porte d'entrée de la ville de Vérone. C'est elle que représente la gravure ci-après (fig. 10) ; elle a deux chaussées à voiture, une pour entrer dans la ville, l'autre pour sortir, mais pas de passage séparé pour les piétons [1]. »

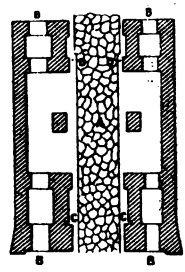

Fig. 9.

1. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, traduit de l'anglais par Chéruel, Paris, 1873, p. 500.

Lors des déblaiements faits autour de l'arc *Ecce Homo*, les ingénieurs n'ont pas songé à relever minutieusement l'état du sol derrière le monument, et nous ne pouvons pas dire si la porte de l'Antonia était munie d'une herse, avec un espace à ciel ouvert entre la herse et la porte du fond. A l'orient, l'arche principale est ornée d'une archivolte comme à l'occident et on ne peut pas deviner comment la voûte (si voûte il y avait) s'agençait avec la façade ; mais les revers ou la face orientale des deux pieds-droits et de la petite arcade qu'on voit dans la sacristie de l'église *Ecce Homo* n'offrent aucune trace de moulure.

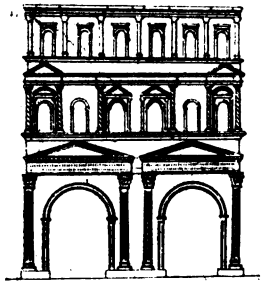

Fig. 10.

Une seule chose est certaine : l'arc *Ecce Homo* possédait des chambres munies de fenêtres comme la plupart des portes romaines. Au-dessus de la petite arcade existe encore une corniche de deux mètres de longueur, dont les moulures font angle de retour à chaque extrémité ; c'est l'appui d'une fenêtre. « L'existence de deux ouvertures supérieures, dit M. de Vogüé en parlant de cet arc, est prouvée par l'appui qui se trouve au-dessus de la petite arcade [1]. » En reconstituant cet arc, notre archéologue

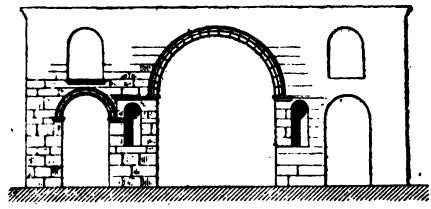

Fig. 11. — L'Arc « Ecce Homo », reconstitué par M. de Vogüé.

1. *Le Temple de Jérusalem*, p. 125. Les arcs de triomphe n'étaient jamais garnis de fenêtres.

a tracé une grande fenêtre au-dessus de cette corniche.

Nous donnons ci-dessous la façade de l'arc *Ecce Homo* ou du portail de l'Antonia reconstituée d'après l'architecture des anciennes portes romaines. Les parties dont l'ap-

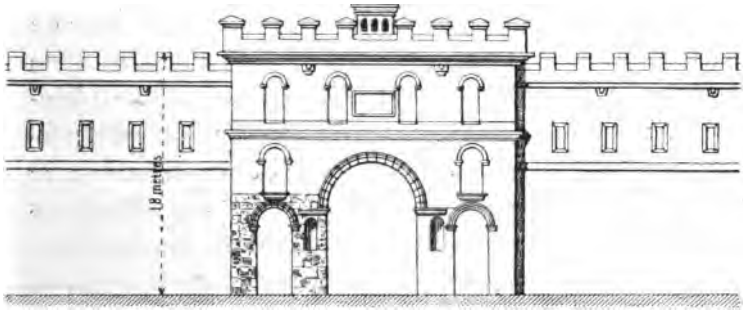

Fig. 12. — L'Arc « Ecce Homo », reconstitué d'après l'architecture des anciennes portes romaines.

pareil est indiqué par le dessin sont seules conservées; les parties restaurées sont dessinées au trait [1].

En 1860, M. Melchior de Vogüé écrivit en parlant de l'arc *Ecce Homo :* « Tout fait supposer que l'ensemble forme une porte romaine [2]. » Puis, dans un autre ouvrage plein d'érudition publié quatre ans plus tard, il confesse « que cette porte romaine » a un cachet tout à fait oriental. « Cet arc, dit-il, offre une grande analogie de style avec les monuments nommés Kalybé, et élevés en si grand nombre dans le Haouran, pendant les IIe et IIIe siècles après Jésus-Christ [3]. » Finalement le savant archéologue

1. Avant le XIIe siècle, les portes des forteresses étaient rarement protégées par des fossés. Dans ce cas, il y avait un pont fixe; car les ponts-levis n'étaient pas en usage avant cette époque. Le hiéron, qui était une véritable forteresse, avait des ponts fixes ou des viaducs qui du vallon menaient sur la plate-forme, et jamais ennemi n'a essayé de monter au temple par ces voies.

2. *Les Églises de la Terre Sainte*, Paris, 1860, p. 302.

3. *Le Temple de Jérusalem*, Paris, 1864. Appendice, p. 125.

montre implicitement que les moulures de l'arc *Ecce Homo* ont le même caractère que celles du jambage de la Triple Porte du temple « qui, dit-il, ont un caractère gréco-romain indiscutable et qui, sans aucun doute, dénotent une construction hérodienne.... Enfin, le peu qui reste de la décoration sculptée est d'accord avec ce que nous savons de l'art au siècle d'Hérode : la moulure de l'encadrement de la Porte Triple, composée d'une plate-bande, d'une cimaise et de deux plates-bandes, est franchement gréco-romaine. Pour achever de convaincre le lecteur sur ce point, je reproduis de nouveau cette moulure en compagnie de moulures identiques empruntées à des monuments grecs et romains très connus [1]. » M. de Vogüé représente ensuite le profil d'une moulure du Colisée, à Rome, une autre de la Stoa d'Adrien, à Athènes, et une troisième de l'arc *Ecce Homo*, à Jérusalem. Puisque cette dernière ressemble plus que les deux autres à l'encadrement de la Triple Porte, il la place immédiatement après la moulure de la porte qu'il dit être *hérodienne*. M. de Vogüé a effectivement achevé de nous convaincre que les moulures de la triple porte de l'Antonia ont absolument le même caractère que celles de

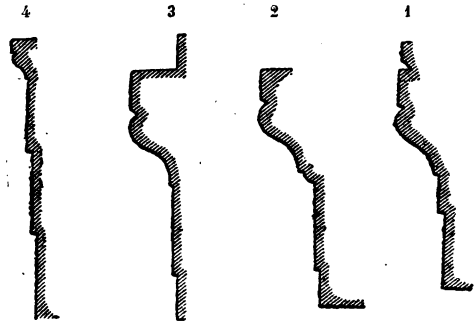

Fig. 13. — PROFILS DES MOULURES GRÉCO-ROMAINES, reproduites par M. de Vogüé.

1. Triple Porte. — 2. Arc « Ecce Homo ». — 3. Stoa d'Adrien, à Athènes. — 4. Colisée, à Rome.

1. *Op. cit.*, p. 48 et 49.

Fig. 14.

TOUR HÉRODIENNE DE LA RUE BAB-SITTY-MARIAM

au nord-est de la caserne turque

la triple porte de l'enceinte méridionale du temple et que l'une et l'autre sont l'œuvre d'Hérode.

Nous venons d'entendre l'archéologue. Comme historien, M. de Vogüé est préoccupé, on ne peut en douter, du prétendu fossé sous l'arc *Ecce Homo* et du second mur d'enceinte, et il n'ose pas se prononcer sur son origine. Il se contente de citer quelques témoignages des pèlerins du XIIe au XVe siècle, entre autres celui de Georges Lengherand, maïeur de Mons en Hainaut, qui visita Jérusalem de l'an 1485 à 1486, et qui attribue cet *arc de triomphe* à sainte Hélène [1]. « Pour le pieux maïeur de Mons, ajoute M. de Vogüé, l'arc était du IVe siècle, et il avait probablement raison [2]. » Voilà donc le savant archéologue français se retranchant derrière la *science archéologique* du maïeur de Mons, pour se tirer d'embarras! Louis de Rochechouart (1482) fut le premier pèlerin qui l'attribua à la noble impératrice. Les biographes de celle-ci ont soigneusement énuméré tous les monuments qu'elle a élevés ou plutôt tous ceux qui sont attribués à sa piété et à sa munificence, et aucun d'eux, pas même Nicéphore Calliste (au XIVe siècle), ne font remonter cette construction, soit à elle, soit à Eudoxie ou à toute autre impératrice. M. de Vogüé, qui a illustré les églises de la Terre Sainte avec tant de talent, aurait dû se rappeler que sainte Hélène honorait les Lieux saints par des monuments d'un tout autre genre, portant toujours un caractère manifestement chrétien, tandis que notre arc a une physionomie toute païenne et est d'un goût oriental.

Écoutons maintenant M. de Saulcy : « J'étais en face, dit-il, d'une belle porte en plein cintre datant du Haut-

1. *Voyage de G. Lengherand*, édit. le marquis de Godefroy Ménilglaise, Mons, 1864, p. 119.
2. *Le Temple de Jérusalem*, appendice, p. 125.

Empire et construite en très bel appareil de blocs considérables, tout à fait semblables à ceux qui forment la muraille antique que l'on rencontre un peu au delà, toujours à gauche de la Voie Douloureuse et sous une longue voûte qui est percée en un point pour donner jour à un petit cimetière musulman. Cette muraille, assez semblable d'ailleurs pour l'appareil à celui qui longe près du Saint-Sépulcre l'ancien hôpital des chevaliers du Temple, est considérée par la tradition comme une des murailles du palais de Pilate. » « La porte romaine, écrit-il un peu plus loin, se rattache donc au mur dit du palais de Pilate.... ; dès lors la tradition devenait pour moi très plausible. De ce moment, je n'ai plus conservé de doute réel, et, à moins de démonstration contraire, je crois fermement aujourd'hui et je continuerai à croire que l'arc de l'*Ecce Homo* a légitimement reçu ce nom.... Il est possible que l'arc en question, qui appartient au palais de Pilate, ait effectivement servi de tribune, dans les occasions où le gouverneur romain haranguait le peuple. Quoi qu'il en soit, je maintiens que l'arcade de l'*Ecce Homo* est contemporaine de la Passion [1]. »

Dix ans plus tard, le même savant écrivait : « C'est bien une porte monumentale à triple baie.... Tout bien considéré, la construction de cette porte est certainement romaine, mais elle est, à mon avis, postérieure à l'époque de la Passion de Notre-Seigneur [2]. » Quelle est cette démonstration contraire qui détermina M. de Saulcy à changer radicalement d'opinion, ou plutôt de conviction ? Notre auteur ne le dit pas. Comme archéologue, il avait vu alors une porte romaine de l'époque d'Hérode Ier. Mais plus tard

1. *Voyage autour de la mer Morte*, Paris, 1853, t. II, p. 371-375.
2. *Voyage en Terre Sainte*, Paris, 1865, t. I, p. 112.

on lui fit craindre que cette porte ne fût construite sur le fossé dont parle Flavius Josèphe, et il jugea prudent d'admettre que cette *porte* fut élevée en ce lieu après la mort de Jésus-Christ. Dans quel but et à quelle occasion?

Il faut avouer que M. de Saulcy ne fut pas plus heureux que M. de Vogüé dans le choix de l'échappatoire.

M. le docteur Schick soutint que l'empereur Adrien avait rebâti la tour Antonia sur une échelle plus restreinte [1]. Cette supposition est tout à fait gratuite. Saint Cyrille de Jérusalem affirme, dans ses instructions au peuple, que le prétoire de Pilate était resté par la toute-puissance de Dieu, *à l'état de solitude*, un monceau de ruines [2]. M. le docteur Schick suppose ensuite qu'Adrien fit voûter la piscine et daller toute l'esplanade « avec de vieilles pierres de provenance judaïque, pour la transformer en forum [3]. » Adrien, il est vrai, bâtit une ville nouvelle sous le nom d'Ælia Capitolina. Mais ni les historiens contemporains, comme Dion Cassius, ni les postérieurs, comme le *Chronicon Paschale*, qui énumèrent ses œuvres, ne parlent d'un arc de triomphe élevé par lui dans l'ancienne Jérusalem. On lui attribue la construction d'un forum très vaste à l'extrémité de la rue aux portiques, au devant de la porte de Damas que les Arabes continuent à appeler Bâb el Amoûd ou Porte des Colonnes. Ce fait est bien illustré par la mosaïque de Madâba. Pourquoi alors Adrien aurait-il fait construire dans le même quartier un forum bien mesquin, maintenu à une distance de vingt et un mètres de la contrescarpe? Et pour ce tout petit forum fait « avec de vieilles pierres de provenance judaïque »,

1. *Baugeschichte der Stadt Jerusalem*. Z. D. P. V., b. XVII, Leipzig, 1894, p. 168.
2. Catéchèses. De Christo crucifixo et sepulto, § XXXIX.
3. *Der Tempel in Jerusalem*, Berlin, 1896, p. 205.

Adrien, ce grand constructeur, aurait demandé l'érection d'un monument commémoratif, d'un arc de triomphe !

Il est du reste inutile d'insister. L'été dernier (1901), nous accompagnâmes M. le docteur Schick sur le terrain récemment déblayé. Il resta tout ébahi en voyant le pavé s'arrêter à trente-huit mètres à l'est de l'arc *Ecce Homo*. Sa surprise fut bien plus grande encore quand il s'aperçut qu'à partir de cette ligne le rocher s'élève partout d'un à trois pieds, portant sur plusieurs points des constructions manifestement romaines. Le mur de clôture qui borde la rue est établi au pied d'une contrescarpe haute de deux à trois pieds seulement, ayant tout l'air d'un fossé. Le vénérable vieillard, ne pouvant en croire ses yeux, descendit dans la coupure avec une pioche pour s'assurer que tout le fond était réellement rocheux. Après quelques instants de réflexion, il dit : « Il n'y a pas de doute : ici on a nivelé le rocher pour établir un passage maintenu au niveau de la place dallée. »

M. le docteur Schick vit son forum s'évanouir à l'instant. Il prit sur place beaucoup de notes ; mais, malheureusement, au mois de décembre suivant, il fut surpris par la mort.

M. le docteur Sepp reproche aux religieux de Terre Sainte d'avoir transféré à la tour Antonia, du XIIIe au XIVe siècle, le Prétoire de Pilate, que la tradition avait fixé jusque-là, dit-il, au mont Sion. Au sujet de l'arc *Ecce Homo*, il écrit : « Cet arc de triomphe ne peut venir que de Titus, ou puisque Josèphe n'en dit rien, de l'empereur Adrien [1]. » Mgr Mislin remarque fort justement que M. Sepp aurait pu ajouter : « Ou de n'importe qui, puisque personne n'en fait mention [2]. »

1. *Pilgerbuch*, t. I, p. 88-89.
2. *Les Lieux saints*, Paris, 1876, t. II, p. 571.

Le R. P. Dominique Zanecchia, O. P., reproche aux Croisés d'avoir transféré dans la tour Antonia le Prétoire de Pilate, que la tradition avait fixé avant leur arrivée, déclare-t-il, au Mehkéméh, c'est-à-dire, sur la plate-forme du temple, à l'ouest, près du mur où les Juifs vont encore faire leurs lamentations. Nous verrons en son lieu que, ni avant ni après les Croisades, le Prétoire ne fut montré dans un lieu où il était impossible de l'établir. « Quant à l'arc *Ecce Homo*, dans l'église des Sœurs de Sion, dit le R. P. Zanecchia, MM. de Saulcy, de Vogüé, le docteur Sepp et d'autres archéologues distingués s'accordent à affirmer que c'est un travail romain postérieur à l'époque de la Passion de Notre-Seigneur. De plus, nous avons vu, avec Flavius Josèphe, que, au temps de Titus, le fossé septentrional de l'Antonia était à l'endroit occupé par cet arc. Celui-ci est donc certainement postérieur à la mort de Jésus, et il doit avoir été construit par la dixième légion laissée à Jérusalem par Titus et Jules Sévère, pour honorer la valeur des armes romaines, valeur qui s'y était manifestée d'une manière toute spéciale, le temple étant la forteresse de la ville et l'imposante Antonia étant la forteresse du temple. Le dallage que nous avons vu dans le monastère des Sœurs de Sion remonte à l'époque où fut édifié l'arc de triomphe [1]. »

Par ces quelques lignes, le R. P. Zanecchia fait savoir que pendant son séjour à Jérusalem comme professeur à l'école biblique, il n'a même jamais entendu parler des découvertes faites autour de l'arc *Ecce Homo*, depuis la vallée du Tyropœon jusqu'à la porte de Saint-Étienne,

1. *La Palestine d'aujourd'hui*, Paris, 1900, t. I, p. 358-359. — Nous citons de préférence la traduction française de l'ouvrage du R. P. Zanecchia. Sur une foule de points traités dans l'édition originale, l'auteur a eu le temps de recevoir des informations plus conformes à la vérité.

découvertes si importantes cependant pour les études bibliques. Il cite trois archéologues qui parlèrent de ce monument avant que le terrain eût été déblayé aux alentours et il a soin de ne pas en citer d'autres. Depuis vingt-cinq ans, il est de notoriété publique à Jérusalem que l'arc *Ecce Homo* est directement établi sur une masse rocheuse, et tout le monde sait que la chapelle souterraine des Dames de Sion fut creusée dans cette même masse au devant de l'arc. Le professeur à l'école de Saint-Étienne seul ignore ce fait et semble n'avoir jamais eu connaissance des nombreux ouvrages qui relatent ces découvertes, pas même du savant travail de son confrère, le R. P. Ollivier, qui écrivit en 1891 : « Les fouilles faites jadis par les Dames de Sion et celles que les Turcs ont faites *sous nos yeux* cette année même, pour l'ouverture d'un canal [1], etc. »

Le R. P. Zanecchia « a vu, avec Flavius Josèphe, que, au temps de Titus, le fossé septentrional de l'Antonia était à l'endroit occupé par cet arc. » Il avait déjà vu, avec le même historien, que le souterrain, pris par tous les savants explorateurs pour une piscine taillée dans le rocher, était au contraire « des galeries qui passent sous l'esplanade du temple, dont elles vont rejoindre la porte orientale [2]. » Si l'ex-professeur s'était livré à des questions purement spéculatives, nous ne nous serions pas occupé de lui. Mais dans sa *Jérusalem d'aujourd'hui*, il se crut dispensé de prendre des informations sur l'état actuel du sol, trouvant dans l'historien juif de quoi convaincre ses lecteurs que les sanctuaires du Prétoire et ceux de la Voie Douloureuse sont faux. Le R. P. Zanecchia, qui est prêtre

1. *La Passion*. Essai historique, Paris, 1891. Append. C, p. 471.
2. *Op. cit.*, p. 346.

et religieux, donnera-t-il une explication à ses lecteurs qu'il a induits en erreur bien par sa faute?

Flavius Josèphe ne dit nulle part que le fossé septentrional de l'Antonia était à l'endroit présentement occupé par l'arc *Ecce Homo*, et bien loin d'insinuer que la dixième légion fut chargée d'élever des constructions, il affirme, au contraire, que les soldats romains reçurent la corvée de détruire la forteresse Antonia pour combler la tranchée pratiquée entre le rocher de Baris et les parvis du temple, et, ajoute-t-il, ils mirent sept jours à accomplir cette œuvre de destruction [1]. Le même historien raconte que Titus, qui par modestie refusa les couronnes d'or qui lui furent offertes, n'a pas érigé des monuments commémoratifs pour honorer la vaillance des armes romaines ; mais il a laissé debout les trois tours du deuxième palais d'Hérode, afin de montrer à la postérité la bravoure de ses soldats, qui savaient conquérir des villes fortifiées avec tant d'art. C'est probablement à ce même sentiment qu'on doit la conservation du grand portail de la tour Antonia, dont la splendeur est encore aujourd'hui proclamée hautement par les débris qui, à travers dix-huit siècles, ont échappé à une destruction complète dans une ville si souvent prise et saccagée.

« Voilà donc *un arc de triomphe*, dit Mgr Mislin, dont on ne connaît ni la date, ni l'objet, ni le créateur, ni le héros, dans une ville décrite plus qu'aucune autre du monde [2] ! » A-t-on découvert dans ce monument quelque indice positif qui ne permette pas d'en reculer la fondation jusqu'au temps d'Hérode ? — Nullement. Les archéologues (embarrassés par le prétendu fossé) trouvent seule-

1. *Bell. jud.*, VII, I, 1.
2. *Les Saints Lieux*, Paris, 1876, t. II, p. 571.

ment que le caractère architectonique du monument est indécis et ne possède pas la pureté du style gréco-romain de l'époque. Mais les mêmes archéologues nous enseignent « qu'on ne peut exiger une identité absolue de style entre les édifices grecs et romains d'une même époque, construits sous des ciels divers; mais qu'il faut tenir compte des habitudes locales et de l'influence du goût oriental, surtout lorsqu'il s'agit d'un petit monument [1]. » Le caractère et le style de l'arc *Ecce Homo* s'éloignent si peu des monuments romains de ce genre, que quelques archéologues l'attribuent un peu au hasard, soit à Titus, soit à Adrien. Toutefois, ce monument n'est pas tout à fait romain ; car M. de Vogüé lui reconnaît une grande ressemblance de style avec les Kalybé au delà du Jourdain et la Triple Porte qui, selon lui, est l'œuvre d'Hérode. Ce grand constructeur n'imita pas servilement l'art gréco-romain, mais, comme cela résulte des descriptions de Josèphe, il y introduisit des innovations et créa un style particulier, le style gréco-romain-judaïque.

Du VIe au XIIe siècle, ce monument était, sans nul doute, dans de meilleures conditions de conservation qu'il n'est aujourd'hui, et pour ce motif les anciens pèlerins n'hésitent pas à y voir une porte de forteresse. Saint Antonin de Plaisance (570) raconte qu'au sortir de Sainte-Sophie, la basilique du Prétoire, il « arriva à un arc, où il y eut anciennement une porte de ville [2]. »

Puis en 1172, Théodoric, en parlant du palais de Pilate, dit : « De toute l'œuvre exécutée par Hérode, au rapport de Josèphe, œuvre aujourd'hui fort tronquée, on ne re-

1. Melchior de Vogüé, *Le Temple de Jérusalem*, p. 50.

2. « Inde venimus ad arcum, ubi antiquitus fuit porta civitatis. » *Antonini Placentini Itinerarium*, édit. Gildemeister, Berlin, 1889, p. 18.

Fig. 15.

L'ARC *ECCE HOMO*

vu de l'ouest, avec les deux pierres du lithostrotos au-dessus de l'archivolte.

trouve qu'un pan de mur, reste du palais appelé Antonia, avec une porte située près de la cour à l'extérieur [1]. »

Les Croisés, avant leur expulsion de Jérusalem (1187), désignèrent cet arc sous le nom de Portes-Douloureuses (au pluriel), comme on peut le voir dans la *Citez de Hierusalem* [2] et dans d'autres ouvrages du XIIe au XVIe siècle. En 1480, un pèlerin français écrit encore : « De là on passe par dessoubz ung *portail* sur lequel il y a deux belles pierres quarrées grandes comme les fons d'une queue de vin [3] et sur l'une des dictes pierres estoit Nostre Seigneur assis quand Pylate le condampna à mort et sur l'autre estoit Pylate [4]. »

Parmi les écrivains modernes qui ont vu dans cet arc un débris du portail de la tour Antonia, nous pouvons citer Chateaubriand [5], Georges Williams [6], Schubert [7], Mgr Mislin [8], le R. P. Ollivier [9], etc. M. Victor Guérin dit à ce sujet : « Pour mon compte, malgré l'autorité des trois savants dont je viens de citer les opinions (MM. de Saulcy, de Vogüé et Sepp), je continue à me rattacher à la tradition qui fait de l'arc *Ecce Homo* l'un des témoins contemporains de la condamnation de Notre-Seigneur. Je

1. « De omni opere ab Herode, ut Josephus refert, facto, modo plurinum truncato, nihil occurrit nisi unum latus, quod adhuc restat palatii quod vocabatur Antonia, cum porta juxta atrium exterius sita. » Theodorici Libellus *de locis sanctis*, édit. T. Tobler, Saint-Gall et Paris, 1865, p. 10.

2. Ap. Melchior de Vogüé, *Les Églises de la Terre sainte*, appendice, p. 443.

3. En métrologie on appelle queue de vin une futaille ou tonneau contenant à peu près 400 litres.

4. *Le Voyage de la sainte cité de Jérusalem*, par un anonyme, édit. Ch. Schefer, Paris, 1882, p. 76.

5. *Itinéraire*, Paris, 1826, t. II, p. 206.

6. *The Holy City*, t. II, p. 409.

7. *Reise in das Morgenland*, Erlangen, 1839, t. II, p. 516.

8. *Op. cit.*, Id., ibid.

9. *Op. cit.*, p. 471.

pense, en effet, que cette porte avec ses trois baies servait, vers l'ouest, d'entrée monumentale à la cour du palais de Pilate, et dès lors elle a pu assister à toutes les scènes horribles qui se sont accomplies dans cet atrium où tant d'iniquités ont été commises ; elle a pu entendre tout un peuple en délire poussant ces cris effroyables : « Crucifiez-le ! Crucifiez-le ! Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants [1]. »

A partir du XVIe siècle, le portail de l'Antonia fut désigné sous le nom d'*Arc Ecce Homo*, et ce nom lui vient des deux pierres dont il est question dans la relation du pèlerin français mentionné ci-dessus. Voici comment cela arriva peu à peu.

En 1294, Ricold de Monte Croce parle du lithostrotos ainsi que de la place où se tenaient les Juifs, mais il ne mentionne pas cette porte [2]. Anselme de Cracovie, O. F. M. (1507-1509), raconte, touchant cet arc, le fait suivant qui a dû se passer à la fin du XIIIe siècle ou les premières années du XIVe. « Près de la maison de Pilate, dit-il, sur la place, se trouve le lieu appelé Lithostrotos; là le Seigneur fut condamné par Pilate assis au tribunal. La place est traversée par une sorte de construction en forme d'arceau ressemblant à une porte double. Avec la permission du Sultan, obtenue au prix d'une forte somme d'argent, un certain Père Gardien, aidé de ses Frères Mineurs, encastra dans ce mur deux grandes pierres ; sur l'une d'elles, la blanche, se tint le Seigneur, lorsqu'il fut sentencié, sur l'autre se tint ou fut assis Pilate le juge [3]. »

1. *La Terre sainte*, Paris, 1884, t. I, p. 86.
2. *Liber Peregrinationis*, édit. Laurent, Leipzig, 1864, p. 72.
3. « In platea juxta domum Pilati vocatur locus Lythostratos et ibi Dominus est sententiatus a Pilato sedente pro tribunali. Ibique plateam transversaliter secans est superius factus charachter de muro et arcualiter quasi valuæ in quo muro quidem Guardianus cum suis Fratribus Mino-

En 1310, Marin Sanut parle déjà de ces deux grosses pierres carrées encastrées dans le mur au-dessus de l'archivolte centrale; mais il veut que ce soient les deux(?) pierres sur lesquelles Jésus reposa un instant (après la première chute), lorsque, chargé de la croix, il fut traîné au Golgotha [1]. Sur ce dernier point, notre écrivain dut se tromper; car tous les pèlerins postérieurs, sauf le sieur de Caumont (1418) [2], disent unanimement que les deux pierres blanches et lisses qu'on voit sur l'arcade provenaient du lithostrotos et que sur l'une se tint Notre-Seigneur et sur l'autre Pilate, lorsque ce dernier, montrant Jésus au peuple, dit *Ecce Homo* ou prononça la sentence de mort. Mais de bonne heure, semble-t-il, ces deux pierres prises sur le lithostrotos reçurent le nom de lithostrotos, par figure métaphorique. Jacques de Vérone (1335) nous dit : « Là il y a une antique voûte au milieu de la voie, qui est appelée Licostratos ou Gabatha; là les Juifs criaient : Crucifiez, crucifiez-le ! Le Christ fut conduit dans la maison de Pilate où, lié à une colonne, il fut flagellé, puis couronné d'épines et couvert d'un vieux

rum obtinentes pretio magno licentiam a Soldano infixerunt duos lapides magnos illi muro, unum album in quo stetit Dominus judicatus, alium in quo stetit aut sedit Pilatus judicans. » *Descriptio Terræ sanctæ*. Ap. *Le Missioni francescane*, édit. P. Marcellino da Civezza, t. VII, Rome, 1894, p. 461. — Ricold dit, en 1294, que les Frères Mineurs habitèrent près du lieu où Simon le Cyrénéen fut contraint de porter la croix du Sauveur.

1. « Et adhuc sunt duo lapides magni et albi in arcu alto murati, super quos Dominus noster requievit quando crucem portabat. Ulterius per dictam viam procedendo, invenitur ad dexteram via quæ ducit ad portam Sancti Stephani, per quam Judæi ducentes Jesum invenerunt Symonem quemdam Cyreneum venientem de villa. » Lib. *Secret. Fid. Crucis*, t. II, l. III, p. XIV, c. x. Typis Wechelianis, 1611, p. 257. — Topographiquement, Marin Sanut indique l'arc *Ecce Homo;* mais il ne le mentionne qu'après avoir parlé de l'église *Sanctæ Mariæ de Pamason ;* c'est ce qui a pu faire naître de la confusion dans ses souvenirs.

2. *Voyage d'Outremer*, édit. le marquis de la Grange, Paris, 1858, p. 64.

manteau de pourpre; là, enfin, il fut condamné à être conduit au mont (Calvaire) [1]. »

Ludolphe de Sudheim (1336) [2], Simon Sigoli (1384) [3], Thomas Swinburne (1392) [4], parlent du Lithostrotos « où Pilate s'assit au tribunal quand il condamna Jésus à la mort, » mais ils passent l'arc sous silence. Félix Fabri (1445), après avoir raconté que sur l'une des pierres se tenait Jésus et sur l'autre Pilate quand celui-ci prononça ces mots : Voici l'homme, ajoute : « Les fidèles prirent ces pierres et les fixèrent dans le mur au-dessus de cet arc, en perpétuelle mémoire de l'événement [5]. »

Étienne Gumppenberg (1449) [6], Louis de Rochechouart (1461) [7], Jean Tuchern (1479) [8], Dietrich de Schachten

1. « Ibi est una volta antiqua in medio vie, que dicitur Licostratos vel Gabatha; ibi clamabant Judei : Crucifige eum! Et in domo Pylati fuit ductus Christus, et ibi verberatus, ad columpnam ligatus, corona spinea coronatus, veste purpurea vetustissima indutus et ibi data fuit sententia ut duceretur ad Montem. » *Liber Peregrinationis*, ap. *Revue de l'Orient lat.*, Paris, 1895, t. III, p. 205. — D'après le contexte, c'est plutôt la voie que la voûte qui fut appelée *Licostratos*.

2. De Itinere T. S. Ap. *Archives de l'Orient lat.*, t. II, Paris, 1884, p. 354. — « Ludolphe de Sudheim se plaint que ses nombreuses occupations l'aient empêché de relater par écrit ce qu'il avait vu dans son voyage. En effet, huit à neuf ans se sont passés entre l'époque de son retour et celle où il commença sa rédaction. Un laps de temps aussi considérable fait aisément comprendre que ses souvenirs furent affaiblis et nous explique la confusion qui règne dans certaines parties du récit. » (Note de l'éditeur.) — La même chose peut se dire, plus ou moins, d'autres pèlerins qui ont laissé des relations de leurs voyages. Une critique judicieuse doit en tenir compte et elle ne trouvera pas facilement des *contradictions flagrantes et monstrueuses* dans les témoignages de la tradition.

3. *Viaggio al Sinaï*, Milan, 1841, p. 156.

4. *Voyage à Jérusalem d'un maire de Bordeaux*. Ap. *Archives de l'Orient lat.*, t. II, p. 385.

5. « Hos duos lapides acceperunt fideles et eos super arcum hunc muro inseruerunt in perpetuam rei memoriam. » *Evagatorium*, édit. Hassler, Stuttgard, 1843, t. I, p. 360.

6. *Beschreibung der Wallfahrt* z. H. Grab; édit. Feyrabend, Reiszbuch, Francfort-sur-le-Mein, 1584, fol. 240, *b*.

7. *Journal de voyage*. Ap. *Revue de l'Orient lat.*, t. I, Paris, 1888, p. 242.

8. *Beschreibung d. R. in das H. Land*, édit. Feyrabend, *op. cit.*, fol. 365.

(1491)[1], Pierre Fassbender, de Coblence (1492)[2], Pierre Rindfleisch, de Breslau (1496)[3], et plusieurs autres écrivains ne parlent pas de ce monument autrement que Fabri. Georges Pfinzing, de Nuremberg (1436), s'exprime à ce sujet avec une clarté qui ne laisse rien à désirer : « Item vient un grand arc, sur lequel se trouvent deux pierres blanches; ces mêmes pierres étaient jadis dans la maison de Pilate, au devant, sur un passage; après que Pilate eut fait flageller Notre-Seigneur, il le fit conduire sur ces mêmes pierres et le montra aux Juifs en disant : *Ecce Homo !* Voyez, si je n'ai pas fait châtier cet homme; il espérait par là le conserver à la vie. De la maison de Pilate, ces mêmes pierres furent transportées sur l'arc[4]. »

Enfin, l'an 1512, Jean Thénaud, gardien des Cordeliers d'Angoulême, s'exprime encore de la même manière au sujet de cet arc : « En icelluy, dit-il, sont deux grandes pierres, sur l'une estoit Nostre-Seigneur, sur l'autre Pylate quand la sentence fut donnée[5]. »

A partir du XVIe siècle, naquit une certaine confusion au sujet de la signification de ce portail. Au sommet de l'arcade centrale, on montrait aux pèlerins les deux pierres sacrées sur lesquelles se tinrent Notre-Seigneur et le procurateur romain lorsque furent prononcées ces

1. R. Röhricht u. Meisner, *Deutsche Pilgerfahrten*, Berlin, 1880, p. 206.
2. Röhricht u. Meisner, *op. cit.*, p. 263.
3. Röhricht u. Meisner, *op. cit.*, p. 329.
4. « Item dornach ist ein hoher swypogen, dor auff ligen zwen weiss stein, die selben stein lagen in Pylatus hauss vorn auff einem gang und do Pylatus unsern herren het lassen geyseln, do liess er in füren auf die selben stein und czeigt in den juden und sprach : Ecce Homo, schawt ob ich den menschen gestraft hab, und meint, er wolt in pey dem leben lassen und behalten. Die selben zwen stein sein aus Pylatus hauss gefürt worden auf den swibogen. » Ap. Röhricht u. Meisner, *op. cit.*, p. 74.
5. *Voyage de Jean Thénaud*, édit. Ch. Schefer, Paris, 1884, p. 106.

mystérieuses paroles : *Ecce Homo.* Par extension, le monument lui-même fut désigné sous le nom d'Arc *Ecce Homo*, et bientôt quelques pèlerins écrivirent que Pilate présenta Jésus au peuple, non plus sur les deux grandes dalles, mais sur l'arc lui-même, devenu la tribune d'où Pilate haranguait le peuple [1].

Des fragments d'inscriptions trouvées sur cet arc, nous n'avons que peu de chose à dire. Sur la façade occidentale, au-dessus de la niche pratiquée entre le petit arceau et l'arceau principal, il y a deux pierres qui portent quelques lettres grecques ; sur l'une on lit : ΑΥΡ

Sur l'autre : ΕΛΑ Ν
ΦΟΙ

Le pied-droit au-dessus duquel on a retrouvé ces inscriptions était pendant des siècles enclavé dans une habitation, d'où il était facile d'y faire des incisions [2]. On voit encore quelques autres lettres sur les deux pierres du lithostrotos, mais de celles-ci comme des précédentes, on n'a jamais su tirer aucun sens [3]. La position de ces lettres

1. La rectification que nous faisons n'enlève rien à la vénération dne à cet arc et n'empêche pas que l'église des Dames de Sion ne soit un des premiers sanctuaires de la Ville sainte. Le couvent, comme nous le verrons mieux plus loin, occupe une partie du lithostrotos conservé respectueusement, et l'église, située sur la naissance de la Voie Douloureuse, renferme un reste précieux de la forteresse Antonia, le portail autour duquel se tenaient massés les sanhédrites et le peuple juif lorsque Pilate leur montra Jésus. C'est sous ce portail que retentirent ces cris lugubres : « Crucifiez, crucifiez-le ! Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » Cet arc, avec ses deux pierres d'un si touchant souvenir, restera toujours l'*Arc Ecce Homo* et, vu les circonstances, on ne pouvait faire un choix plus heureux de la dédicace de l'église qu'en la consacrant à Jésus sous le vocable de *Ecce Homo.*

2. C'est par erreur que M. de Vogüé (*Le Temple de Jérusalem*, p. 125) dit avoir vu ces pierres parmi les voussoirs.

3. En 1871, le chef des derviches indiens permit à M. Clermont-Ganneau, par une faveur extraordinaire, d'enlever le crépi de l'arc *Ecce Homo* qui traverse la rue, à condition de faire couvrir de nouveau la maçonnerie d'une couche de mortier aussitôt qu'il aurait fini d'examiner les pierres.

et la place des pierres qui les portent montrent clairement que les inscriptions n'ont aucune relation avec l'origine du monument : les inscriptions y ont été gravées à une époque postérieure à la construction de l'arc, ou les pierres sont de provenance étrangère ; cet arc fut réparé à plusieurs époques, et la dernière fois au XVIIIe siècle, comme nous l'apprend Joseph-Antoine de Milan (1764-1778) dans les termes suivants : « Vient ensuite l'Arc *Ecce Homo*. Il y a peu d'années, cet arc fut restauré, parce qu'il menaçait ruine ; on s'est heurté à bien des difficultés, parce qu'un Turc habitait au-dessus [1]. »

Il nous reste à présent à examiner une question beaucoup plus importante, celle de la seconde enceinte au nord de Jérusalem, car elle doit décider si le portail de l'Antonia s'ouvrait dans l'intérieur de la ville.

A cette occasion, l'illustre archéologue y découvrit un fragment d'inscription qu'il estampa sur-le-champ. Malheureusement, l'estampage disparut dans des conditions difficilés à expliquer, avant qu'il eût eu le temps de l'étudier. L'inscription se trouve au-dessus de l'archivolte et, semble-t-il, sur une maçonnerie remaniée.

1. *In Giudea e Galilea*, édit. P. Marcellin de Civezza, Florence, 1896, p. 34. — Un derviche habite encore aujourd'hui dans la chambrette construite sur l'arc principal qui traverse la rue.

CHAPITRE IV

LE DEUXIÈME MUR D'ENCEINTE AU NORD DE LA VILLE. — LA PORTE ANTIQUE DITE PORTE JUDICIAIRE

Flavius Josèphe raconte que le deuxième mur d'enceinte commençait à la porte de Gennath de la première enceinte, et qu'il s'étendait jusqu'à la tour Antonia, en embrassant seulement le quartier septentrional. Il ajoute que ce mur avait quatorze tours, chacune large de vingt coudées, et séparées l'une de l'autre d'une distance de deux cents coudées [1]. D'après cette mesure, la longueur de la seconde enceinte eût été d'environ un kilomètre et demi. Or, pour avoir un pareil développement, le rempart devait de toute nécessité passer au nord de l'Antonia et rejoindre la première enceinte à l'est de cette citadelle. Mais nous n'insistons pas sur ce point.

Il y a trente-cinq ans, plusieurs palestinologues supposèrent que la coupure de montagne qui s'étend depuis l'église *Ecce Homo* jusqu'à l'hospice austro-hongrois servait de contrescarpe au fossé de la deuxième enceinte, et ils conclurent que de la forteresse Antonia le rempart descendait parallèlement à la coupure pour remonter ensuite vers le Calvaire. En 1869, M. le capitaine Warren entreprit l'exploration du sous-sol au fond de la rue El-

1. *Bell. jud.*, V, IV, 2 et 3.

Wad, près de l'hospice autrichien, dans le voisinage de Notre-Dame du Spasme.

Tout explorateur avait en effet grande chance de découvrir des vestiges de rempart en ce lieu ; car, à différentes époques, le vallon du Tyropœon ou l'El-Wad fut traversé par des murs d'enceinte sur divers points. Le roi Ezéchias fit entourer d'un mur le grand faubourg situé au nord, pour l'ajouter à la ville de David, qui comprenait alors le mont Sion, l'Ophel et le mont Moriah [1], déjà protégé au nord par la tour Hananéel. C'est ainsi que Jérusalem reçut une seconde enceinte. Après le retour de la captivité de Babylone, Manassé releva ce mur [2]; mais au nord, semble-t-il, il lui donna une plus grande extension [3]. Puis, dans le premier livre des Macchabées, nous lisons qu'Antiochus fit détruire cette même enceinte [4]. Mais deux versets plus loin il est dit que les Syriens se construisirent une citadelle dans la ville [5]. M. le docteur Schick est d'avis qu'ils démolirent le rempart « *in circuitu* » pour construire leur citadelle sur une plus large base. Quoi qu'il en soit, cette forteresse, appelée Acra, s'élevait tout près du temple qu'elle dominait, et était reliée avec la tour Bira. Les savants explorateurs sont aujourd'hui à peu près tous d'accord que les coupures de rocher, qui du sud de l'église de Sainte-Véronique s'étendent vers l'angle nord-est du Muristan, indiquent l'emplacement de la citadelle syrienne [6].

1. *II. Paralip.*, XXXII, 2-5.
2. *II. Paralip.*, XXXIII, 14.
3. C'est l'opinion de M. C. Schick et de bien d'autres palestinographes.
4. « Et destruxit domus ejus, et muros ejus in circuitu. » I, 33.
5. « Et ædificaverunt civitatem David muro magno et firmo et turribus firmis, et facta est illis in arcem. » I, 35.
6. Voir le Plan de Jérusalem par le major général Wilson. — Le R. P. Zanecchia (*op. cit.*, p. 257-259) soutient au contraire que les Syriens construisirent leur citadelle à l'angle nord-ouest du temple. « Sur le lieu

Il est possible aussi que sous Simon, même sous Hérode Ier, la ligne septentrionale de la seconde enceinte, qui avait tant de relation avec la tour Antonia, ait subi quelque autre modification [1]. Il y avait donc tout espoir de trouver les traces d'un de ces murs dans le carrefour de Notre-Dame du Spasme.

M. Warren creusa un puits dans les bains délabrés dits du Sultan, près de cette dernière église, et s'enfonça sous le sol jusqu'au rocher, dont il suivit la pente à une profondeur de vingt mètres au-dessous du niveau de la rue. Là, il poussa, entre autres, vers le midi, une galerie longue de soixante mètres, c'est-à-dire à une distance d'environ quatre-vingts mètres de la contrescarpe. Il rencontra sur le flanc de la colline des conduits d'eau, des citernes et des murs d'habitations, mais pas la moindre trace d'un rempart quelconque, comme cela résulte du rapport qu'il publia en 1871 [2].

M. Clermont-Ganneau, convaincu que la seconde enceinte traversait le vallon parallèlement à la contrescarpe, soupçonna que M. Warren n'avait pas été heureux dans ses recherches et que ses galeries avaient frisé l'ancien mur sans le toucher. Peu de temps après, il entreprit à son tour un travail plus considérable encore. Tout d'abord, il explora sur une longueur de quarante mètres

de l'Acra, dit-il, on éleva ensuite la tour Baris. » Il semble ignorer qu'en ce même lieu existait déjà la tour Bira, que Simon purifia avant de l'habiter, aussitôt qu'il eut chassé les Syriens.

1. Sous Hyrcan Ier, successeur de Simon, les Syriens prirent de nouveau la ville et démolirent les créneaux de ses remparts (*Antiq. jud*, XIII, VIII, 3). M. le docteur Benzinger fait remarquer « qu'il faut entendre par là, avec plus de vraisemblance, la destruction totale des remparts, comme le veulent Diodore (XXXIV, 1) et Porphyre. Voir : Schürer, *Geschichte des judischen Volkes*, I, 106, Anm. »

2. *The Recovery of Jerusalem*, by Wilson and Warren, Londres, 1871, p. 281-284.

la coupure masquée par des maisons délabrées, entre l'église *Ecce Homo* et l'hospice des pèlerins autrichiens. Il eut bientôt la satisfaction de pénétrer dans plusieurs chambres taillées dans le roc. L'une d'elles servit anciennement d'écurie [1]; quant aux autres, le savant archéologue ne trouva aucun indice qui lui permît d'y voir des chambres mortuaires plutôt que des habitations pour les vivants, comme il le déclare lui-même [2]. Il put seulement établir avec certitude que ces chambres existaient avant que la contrescarpe fût taillée; car, par la coupure, elles ont été emportées en partie suivant une ligne oblique à l'axe de leur orientation [3]. Mais, lors même que ces grottes artificielles eussent été des sépulcres, on ne pourrait en tirer aucun argument en faveur de l'existence d'un rempart en face de la coupure, à moins de démontrer d'abord qu'ils furent creusés après l'époque de Manassé. Or, dans l'hypothèse que Manassé ou Ezéchias aient fait tailler la colline, les chambres eussent été antérieures à Manassé ou à Ezéchias, comme M. Clermont-Ganneau l'a démontré.

Mgr Le Camus semble avoir été bien mal renseigné sur le résultat de ces fouilles. Dans son ouvrage *Notre voyage aux pays bibliques*, il écrit : « Du reste, dans les démolitions voisines du couvent, aussi bien qu'à l'hôpital (*sic*) autrichien, on a trouvé des sépultures juives très anciennes. N'est-ce pas encore une preuve que la place occupée

1. Il est possible que ces chambres aient été utilisées par les soldats de l'Antonia, pour y loger des chevaux dans certaines circonstances.

2. « They were intended for men and not for beasts; the only question is where they intended for the living or for the dead? The latter seems *a priori* the more probable. If so, it is needless to state that these sepulcres, if indeed they are sepulcres.... must necessarily belong to a distant period of history. » *Archæological Researches*, London, 1899, t. I, p. 56.

3. « Indeed it is evident that their date is necessarily earlier than that at which this gigantic cutting was made. » *Op. cit.*, p. 57.

par le couvent des Dames de Sion fut hors de la deuxième enceinte ?.... Je souhaite que mes doutes ne blessent pas les saintes âmes qui nous ont si bien accueillis [1]. » Que le brillant écrivain se tranquillise! Ces « saintes âmes, » toujours en adoration devant Jésus couronné d'épines, sont insensibles aux coups d'épingle. Il n'y a de blessées que la vérité et la logique.

M. Clermont-Ganneau, bien qu'il n'ait découvert aucun indice concluant en faveur d'un fossé de rempart, ne désespéra pas encore de retrouver les vestiges du rempart lui-même. L'intrépide explorateur ouvrit successivement trois puits dans la propriété des Arméniens catholiques, à l'est de l'église de Notre-Dame du Spasme, et creusa des galeries en tout sens, aussi bien sous la rue El Wad que sous la Voie Douloureuse; mais, comme il le confesse, sans rencontrer la moindre trace du rempart tant désiré [2].

En effet, l'escarpe n'est pas celle d'un fossé de ville; le rocher a été rabattu en ce lieu, lorsque, sous Hérode Ier, on y établit une voie pavée, large de vingt mètres, qui du vallon monta au portail de l'Antonia.

Tout le monde avouera que l'épreuve fut faite par des explorateurs compétents et que l'absence de la seconde enceinte aux environs de Notre-Dame du Spasme est dûment constatée. Depuis le vallon jusqu'à la porte Antique ou Judiciaire il en est de même. Le long de cette voie on a bien trouvé des débris d'anciennes constructions, comme on en trouve partout sous le sol de Jérusalem. Mais la chapelle inférieure de Sainte-Véronique est établie sur le flanc rocheux de la colline, et tout visiteur peut y constater l'absence de fossé. Lorsque les Grecs catholiques construi-

1. Paris, 1890, t. I, p. 341.
2. *Archæological Researches*, t. I, p. 78-84.

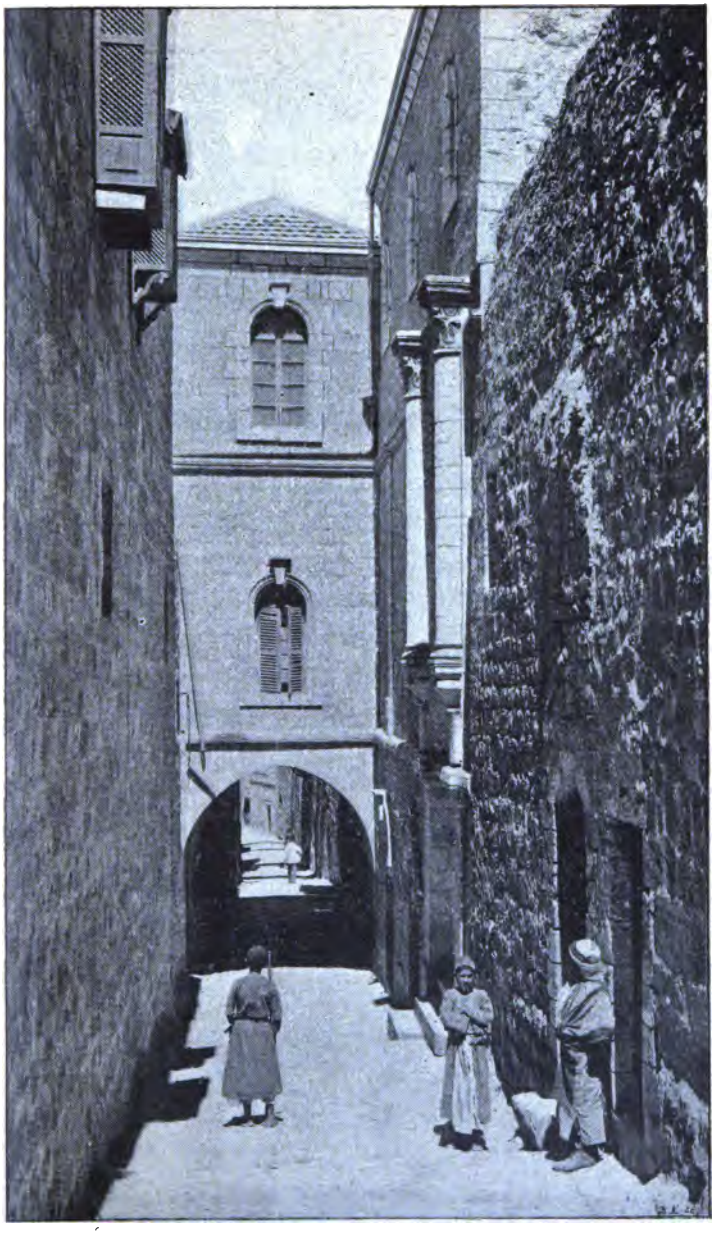

Fig. 16.

VIA DOLOROSA

A droite, l'entrée de l'église de Sainte-Véronique (VIe station). A l'extrémité de la rue, la chapelle de Simon le Cyrénéen (Ve station).

sirent la nouvelle église de Sainte-Véronique, on mit à jour de vieilles maçonneries qui furent examinées et étudiées avec soin particulièrement par M. le docteur Schick. Celui-ci, bien loin d'y trouver les restes d'un rempart, y vit, au contraire, une ancienne maison juive antérieure à l'occupation romaine, possédant des bains ; c'est ce qu'il conclut de maçonneries faites avec des briques et des tuyaux en terre cuite qu'il y découvrit. « Malheureusement, dit-il, les briques sont sans aucune marque. Mais elles ne sont pas romaines ; voilà pourquoi je pense qu'elles peuvent remonter jusqu'à l'époque judaïque [1]. »

Eh bien ! le croirait-on ? Cette année-ci même, au mois de janvier, la *Revue biblique* publia un article sur la deuxième enceinte, article signé par le R. P. H. Vincent, O. P., professeur à l'École biblique [2]. Le savant professeur fait encore passer le second mur de la ville à l'endroit même où MM. Warren et Clermont-Ganneau ont constaté jusqu'à l'évidence l'absence d'un mur de forteresse quel-

1. « Unhappily the tiles are without any mark. They are not Roman, so I think they may date back to the Jewish time. » Veronica's House, P. E. F., *Quarterly Statement*, 1896, p. 215. — A la page précédente, M. Schick, protestant wurtembergeois, dit : « Fabri (Félix) parle de ce lieu (la maison de sainte Véronique) comme d'un site bien connu, de manière que sa tradition peut remonter aux premiers temps du christianisme, quoiqu'il n'en soit pas fait mention, autant que je sache, dans les époques précédentes. » — Le document arabe du moine de Saint-Sabas sur la prise de Jérusalem par les Perses (614) indique le nombre des chrétiens qui furent massacrés à cette occasion dans les églises, les rues et les places de la ville. Au numéro 10, on lit : « 723 (morts) de la rue Smirnqâ. » M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéol. or.*, t. II, p. 155) dit à ce sujet : « Je ne vois pas le nom qui se cache sous cette forme, probablement quelque transcription, plus ou moins défigurée, d'un nom grec. La première lettre n'est pas nécessairement un *sin;* le complexe peut se résoudre en deux crochets qui, avec le jeu des points diacritiques, donneraient toute espèce de combinaisons de lettres. Serait-ce, par hasard, une transcription du nom de Véronique, Βερονικη ?.... »

2. La deuxième enceinte de Jérusalem, *Revue biblique*, t. XI, Paris, 1902, p. 31-57.

conque, et il cite à l'appui l'autorité de M. Clermont-Ganneau ! De plus, il indique les restes de ce rempart dans le sous-sol de l'église de Sainte-Véronique et il se base sur les déclarations de M. le docteur Schick !! Comme cet article, écrit avec beaucoup d'art, a déjà induit en erreur une des célébrités parmi les savants du clergé français [1], nous croyons de notre devoir d'appeler sur ce fait l'attention du lecteur.

Le plan qui accompagne cette étude [2] prouve que le R. P. Vincent fut singulièrement distrait quand il le traça. La fameuse contrescarpe, qui, dans l'église *Ecce Homo*, s'arrête à quatorze mètres au devant de l'arc, à l'ouest, pour se replier à angle droit vers le nord, est prolongée sur son plan jusqu'à l'arc *Ecce Homo*, qu'elle frise au nord, pour traverser ensuite la double piscine jusque dans l'enclos de la Flagellation ! L'auteur n'a donc jamais visité l'église des Dames de Sion ? N'a-t-il jamais eu connaissance de l'existence de la vaste piscine voûtée à l'endroit même où il fait passer sa contrescarpe ? N'a-t-il jamais mis le pied dans la propriété des PP. Franciscains ? Est-ce que par hasard le R. P. Vincent soutient aussi, comme le R. P. Zanecchia, son confrère, que l'arc *Ecce Homo* est assis sur un fossé remblayé ? Tout cela nous étonne beaucoup.

Voici maintenant *in extenso* tout ce que le professeur avance pour se permettre d'exclure la Voie Douloureuse de l'ancienne ville. Ce n'est pas long. « Le parcours de l'enceinte au delà du quartier du Saint-Sépulcre, écrit-il, offre moins de vivant intérêt. On a peu construit à neuf de ce côté ; par suite, les observations deviennent rares et

1. M. l'abbé A. Legendre, doyen de la Faculté catholique d'Angers.
2. Id., *ibid.*, p. 33.

imprécises. » Cette déclaration est à noter. « C'est aux abords de l'Antonia seulement, continue l'auteur, que des recherches un peu plus systématiques ont pu être pratiquées. Cependant, Pierrotti signalait déjà en 1864 divers débris de construction antique le long de la Voie Douloureuse actuelle, notamment aux stations dites de Véronique et de Simon le Cyrénéen. » M. Pierrotti n'y a découvert aucun débris de rempart, comme nous le verrons bientôt. Ces restes de *construction antique* prouvent qu'à une époque très reculée il y avait en ces lieux des habitations. Le plus beau vient maintenant : « Ces restes ont été étudiés plus complètement en 1895, au cours de restaurations accomplies par les Grecs catholiques à la *maison de Véronique*. La « maçonnerie fort ancienne » et les « très grandes pierres » signalées alors par M. Schick (La maison de Véronique, *Quarterly Statement*, 1896, p. 215), présentaient les caractères qui ont servi à rattacher dans une même ligne les nombreux tronçons de la muraille relevés depuis la tour Hippicus. » Or, M. Schick déclare dans son article cité par le professeur « que les caractères que présentent ces vieilles maçonneries lui prouvent qu'elles appartenaient à une maison judaïque antérieurement à l'occupation romaine. » Le R. P. Vincent se garde bien de faire connaître l'opinion de ce savant archéologue. Mais est-il bien loyal alors de faire appel à son autorité? Nous en verrons bientôt les conséquences. « Les caractères que présentent ces vieilles maçonneries » n'ont servi à les rattacher aux autres tronçons de l'enceinte qu'à ceux qui veulent à tout prix exclure la Voie Douloureuse de l'ancienne ville et y introduire, au contraire, le Saint-Sépulcre. Mais continuons : « Il n'est donc point téméraire, dit le R. P. Vincent, de supposer près de l'hospice des Johannites un brusque retour d'équerre et de prolonger

le rempart d'ouest en est, soit en droite ligne jusqu'à la rue Tarîq-el-Ouady, soit obliquement par la pente de la colline jusqu'à la hauteur de l'église arménienne du Spasme en face de l'hospice autrichien. » *Ce qu'il n'est pas téméraire de supposer* se transforme pour notre professeur en *sérieux motifs* d'établir l'enceinte sur une de ces lignes, puis ces *sérieux motifs* deviennent une certitude absolue. Car, dans son plan, il y place carrément deux tronçons de rempart qui n'existent que dans son imagination. Il fait semblant d'ignorer, au contraire, le pan de mur colossal et la grande colonne encore *in situ*, formant la partie septentrionale de la porte Antique dite Judiciaire, qui s'ouvre en tête de la Voie Douloureuse près du Golgotha. Voici comment il termine son étude : « A partir de là, on retrouve un point d'appui solide, car les travaux de M. Clermont-Ganneau, en 1874, semblent avoir déterminé, depuis l'hospice autrichien jusqu'à l'*Ecce Homo*, l'existence de la contrescarpe du fossé qui isolait le mur du Bézétha et couvrait son point d'attache avec l'Antonia. A l'époque romaine, le fossé antique, n'ayant plus de raison d'être, devint une large rue, et au point où elle atteignait l'arête du Bézétha, on éleva l'arc triomphal dit de l'*Ecce Homo*. » L'auteur ne dit pas un mot des travaux de MM. Clermont-Ganneau et Warren à la recherche du prétendu rempart au sud de la Voie Douloureuse, et n'explique pas non plus pourquoi les Romains ont établi une voie large et un arc triomphal dans le fossé, après avoir détruit la ville! « Le site de l'Antonia, dit-il enfin, à l'angle nord-ouest du Harâm, n'est pas discutable, quels que soient la difficulté d'en préciser l'exacte étendue et le rapport avec les constructions modernes. On a donc de sérieux motifs pour établir le passage de la seconde muraille parallèlement à la rue du

Vieux-Sérail et à quelques mètres au sud, à travers l'établissement des Arméniens catholiques et celui des derviches jusqu'à la caserne [1]. » C'est tout!

Cet article nous avait laissé assez indifférent; mais nous eûmes la surprise de trouver le plan du R. P. Vincent reproduit dans le dernier fascicule du *Dictionnaire de la Bible* publié par M. l'abbé Vigouroux, avec un résumé de son étude sur la seconde enceinte. L'article publié dans le *Dictionnaire* est dû à la plume savante de M. l'abbé A. Legendre. On n'est pas peu surpris d'y lire : « Au delà du quartier du Saint-Sépulcre, le parcours des murailles est moins facile à suivre. On a cependant signalé, le long de la Voie Douloureuse, notamment aux stations dites de Véronique et de Simon le Cyrénéen, divers débris de constructions antiques présentant les caractères qui ont servi à rattacher entre eux les tronçons de muraille relevés depuis la tour Hippicus. Cf. E. Pierrotti, *Jerusalem explored*, Londres, 1864, t. I, p. 33-34. C. Schick, *Veronica's House*, dans le *Pal. Expl.* Fund, 1886, p. 214-215 [2]. » Que l'illustre doyen de la Faculté catholique d'Angers se donne la peine de lire le court article de M. C. Schick sur la *Maison de Véronique* et de parcourir l'ouvrage de M. Pierrotti, et il trouvera combien sa bonne foi a été surprise! M. Schick est mort l'année dernière; autrement cet homme, qui fut l'honnêteté même dans les discussions archéologiques, se révolterait contre l'abus qu'on fait de son autorité.

De M. Pierrotti, nous ne citerons qu'une phrase; elle suffira pour montrer à la fois comment certains savants se permettent de citer les autorités et à quels puits de

1. *Loc. cit.*, p. 54-55.
2. *Dictionnaire de la Bible*, fascicule XXI, Jérusalem. Paris, 1902, col. 1361-1362.

science ils recourent pour s'instruire et instruire les autres. « Les évangélistes, dit M. Pierrotti, nous racontent que Simon le Cyrénéen aida Notre-Seigneur à porter sa croix; mais ils ne mentionnent pas l'endroit où il le rencontra. Ce fut très probablement près de la Station actuelle, ou un peu plus au sud, parce que, sans aucun doute, des champs, il entra en ville par la porte du nord ou la porte d'Éphraïm (présentement la porte de Damas [1]). » (*Sic!*)

Mais revenons au R. P. Vincent. En établissant sa seconde enceinte sur des bases si *peu solides* et en opposition avec la tradition et les découvertes modernes, le professeur à l'école biblique ne s'est-il pas aperçu que par là il déclare comme apocryphes : 1° l'unique sanctuaire que les Grecs catholiques possèdent à Jérusalem, l'église de Sainte-Véronique; 2° le seul sanctuaire des Arméniens catholiques, l'église de Notre-Dame du Spasme; 3° le sanctuaire des Dames de Sion et 4° les nombreux sanctuaires que les Frères Mineurs tiennent échelonnés sur le Chemin de la croix depuis le Prétoire jusqu'au Golgotha? Déjà le R. P. Zanecchia, professeur à la même école, a rangé tous ces sanctuaires parmi les *Lieux saints* absolument *faux*, que font passer pour vrais ceux-là seuls qui y trouvent leur intérêt, comme il s'exprime si *courtoisement* dans sa préface [2].

Est-il juste de blesser si profondément, sans rime ni raison, les catholiques de tout rite établis à Jérusalem? Est-il loyal de fournir aux lecteurs des renseignements si

1. « The Evangelists tell us that Simon the Cyrenian aided our Lord in bearing His Cross but do not mention the place where he encountered Him. It very probably was near the present Station, or a little to the south of it, as he no doubt entered the city from the country by the North Gate or Gate of Ephraïm (now the Damascus Gate). » *Jerusalem explored.* Londres, 1865, t. I, p. 149-150.

2. *La Palestine d'aujourd'hui*, t. I, p. xx.

peu en harmonie avec la vérité? Est-il digne de combattre, sans motifs sérieux, les sanctuaires qui sont le patrimoine de l'Église, notre Mère, et dont l'authenticité est pour elle un titre de gloire? Que les deux professeurs me permettent de leur rappeler ce mot, ce cri d'alarme d'un de leurs confrères, qui ne croyait pas que pour être savant, il faille, non seulement professer un profond mépris pour les traditions catholiques, mais même les combattre à outrance. « N'y a-t-il pas quelque chose d'alarmant, dit le R. P. Ollivier, dans cette disposition à tout mettre en question, sans raison suffisante? Que l'on fasse justice des traditions évidemment récentes et dont la date même infirme l'autorité, rien de mieux; mais en quoi la piété serait-elle servie par cette manie de toucher à ce que les siècles ont consacré [1]? »

Le lecteur a déjà pu juger de la méthode employée par le R. P. Zanecchia en pareille matière, et il aura plus d'une fois dans la suite l'occasion de *l'apprécier* à sa juste valeur.

Quant au R. P. H. Vincent, nous l'invitons respectueusement à s'expliquer et à produire les arguments sur lesquels il base son opinion si témérairement avancée par la presse. Mais qu'il ne fasse pas valoir l'autorité des anciens archéologues qui crurent à l'existence d'un fossé introuvable sous l'arc *Ecce Homo*. Qu'il ne s'appuie pas non plus sur l'opinion de cette classe de savants qui cherchent le Calvaire et le Sépulcre de Jésus-Christ sur la colline de Jérémie, près de l'église Saint-Étienne, sous prétexte que là était, au temps de Notre-Seigneur, le lieu des exécutions capitales [2].

1. *Op. cit.*, p. 465.

2. En 1847, M. Fergusson publia un ouvrage intitulé : *Essai sur l'ancienne topographie de Jérusalem*. L'auteur soutient que la mosquée d'Omar, construite à l'emplacement du temple de Salomon, est la basilique bâtie par Constantin; que la roche sacrée, située au milieu de la mosquée, était le saint Sépulcre et que l'église actuelle du Saint-Sépulcre

Le major général sir Wilson vient de démontrer clairement que les Juifs n'avaient à cette époque aucune place particulière pour l'exécution des condamnés à mort [1].

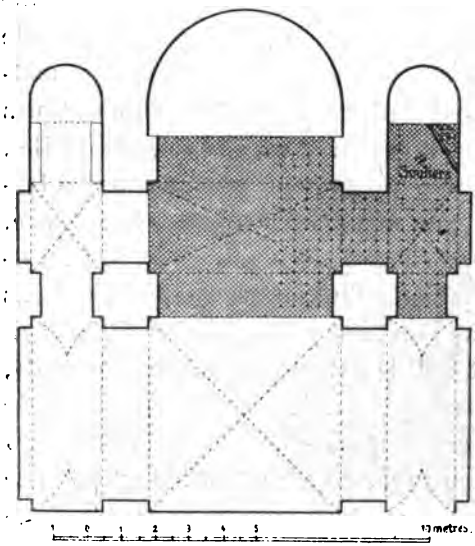

Fig. 17. — Plan de l'église inférieure de Notre-Dame du Spasme, relevé par M. le docteur Macalister.

Encore un mot, avant de continuer l'étude sur la seconde enceinte.

Au moment de mettre ce travail sous presse, on nous communique un article

avait été construite en imitation et en souvenir de la première, au xe siècle, après que les chrétiens en furent expulsés par les musulmans. Cette théorie excita une vive émotion dans le monde protestant; mais le bon sens anglais en fit bientôt justice. Vint ensuite le général Gordon qui, trouvant le Saint-Sépulcre dans l'intérieur de la ville, crut qu'il en fut toujours ainsi, et désigna la colline de Jérémie, hors de la ville, comme le Calvaire de l'Évangile. Dès lors, une certaine classe d'Anglais et surtout d'Américains, qui récusent toute autorité aux anciennes traditions, dirigèrent leurs études de façon à donner de la vraisemblance aux conjectures du général Gordon. Les catholiques n'ont pas à s'inquiéter de cette controverse. Les protestants eux-mêmes finiront par mettre la théorie de Gordon dans le même panier que celle de Fergusson.

En 1845 déjà, le Rév. Georges Williams publia son ouvrage, *The Holy City*, pour démontrer, dit-il, que les anciennes traditions ne sont pas le fruit ni de fraudes pieuses, toujours déloyales, ni d'une ignorante crédulité des saints et savants évêques qui gouvernaient l'ancienne Église de Jérusalem.

1. *Golgotha and the Holy Sepulchre.* P. E. F. *Quarterly Statement*, april, 1902, app. II, p. 152.

intitulé *Le site du Prétoire à Jérusalem* et publié par Dom E. Zaccaria, professeur au grand séminaire du patriarcat latin à Jérusalem [1]. Dom E. Zaccaria admet que

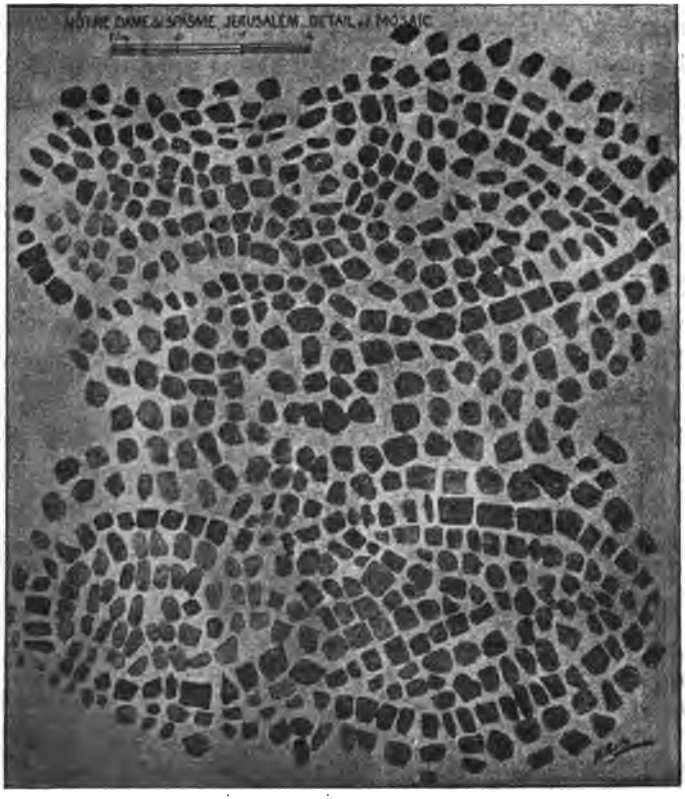

Fig. 18. — La mosaïque de Notre-Dame du Spasme représentant deux souliers. (Dans l'abside méridionale du plan.)

le prétoire de Pilate est dans la tour Antonia. Mais..... selon Flavius Josèphe (*Guerres juives*, l. V, 13) (*sic*), dit le professeur de théologie, l'Antonia se trouvait à l'endroit

1. *Nuovo Bolletino di archeologia cristiana*. Anno VI, nos 1 et 2. Roma, 1900. Notizie VII, p. 185-186.

occupé par l'église de Notre-Dame du Spasme ! C'est en ce point, en effet, ajoute-t-il, que *la carte de Madaba* montre l'église de Sainte-Sophie, etc., etc. Quiconque a appris comment Dom Zaccaria a interprété le chapiteau bilingue d'Amwâs ne sera pas étonné qu'il ait lu dans Flavius Josèphe ce que personne n'y a trouvé jusqu'à présent et ce que personne n'y trouvera jamais dans l'avenir.

L'ex-professeur R. P. Zanecchia soutient que le prétoire, ou la basilique Sainte-Sophie, se trouvait au Mehkéméh, près de la place où les juifs font leurs lamentations. Le professeur du grand séminaire patriarcal lui répond que ce n'est pas cela ; le prétoire, d'après Josèphe (*G. j.*, l. V, 13), se trouvait à l'endroit où l'on a découvert les ruines de l'église de Notre-Dame du Spasme. Bah ! réplique un autre professeur, le R. P. Vincent, selon *M. C. Schick*, précisément là où s'élève l'église de Notre-Dame du Spasme, se trouvait, au temps de Notre-Seigneur, le rempart de la ville ! Vraiment ces professeurs-critiques, en se contredisant mutuellement, ne se prodiguent pas l'encens les uns aux autres. Mais si leurs voies et leurs moyens sont différents, leur but, qu'ils l'avouent ou non, est le même. Et cela leur suffit !

Fig. 19. — Fragment de mosaïque recouverte par l'ancienne église de Notre-Dame du Spasme, d'après M. le docteur Macalister.

On nous demandera peut-être : par où donc passait la deuxième enceinte ? Nous répondrons avec M. le docteur Schick : « L'endroit où le mur de Manassé traversait l'El Wad ne peut pas être indiqué avec certi-

Fig. 20.

VIA DOLOROSA

Depuis la Ve station jusqu'à la VIIe.

tude [1]. » En effet, M. Zimmermann publia sur une même feuille seize plans topographiques de la ville de Jérusalem au temps de Notre-Seigneur [2]. Sur ces seize plans, rédigés par les plus grandes célébrités parmi les palestinologues, le second mur d'enceinte occupe, au nord, une position différente. Nous ne sommes donc pas téméraires en disant que quinze de ces cartes sont erronées et que si l'une d'elles est exacte, on ne saurait dire laquelle. Nous faisons seulement remarquer que MM. Williams, Schultz, Krafft, Thrupp, Lewin, Sepp et Tobler font passer le rempart au nord de la contrescarpe de la tour Antonia, de manière à envelopper tout le camp prétorien. M. le capitaine Warren le fait aboutir au nord de la double piscine, laissant ainsi toute la Voie Douloureuse dans l'intérieur de l'ancienne ville. Quant à sa position à l'est de l'Antonia, il dit : « Mon impression est que l'ancien mur des rois de Juda allait jusqu'à l'angle nord-est et que, se retournant à l'ouest au-dessus du Birket-Israïl, il forma le second mur jusqu'au temps d'Hérode, lorsqu'on construisit la tour Antonia, et que ce fut en dedans de ce mur que Pompée établit son camp lorsqu'il attaqua le côté septentrional [3]. » Mais pourquoi ce mur ne serait-il pas resté à sa place même au temps d'Hérode Ier ? Il n'était pas moins nécessaire à cette époque qu'auparavant, et l'on ne peut concevoir qu'Hérode, qui protégea le temple par de nouvelles fortifications au nord-ouest, ait fait disparaître l'unique rempart qui le défendait contre une attaque au nord-est. Il est bien difficile d'admettre qu'à n'importe quelle époque, en ce point seul le hiéron n'ait

1. *Baugeschichte der Stadt Jerusalem.* Z. D. P. V. b. XIV, 1891, p. 20.
2. *Restaurirte Stadtpläne des alten Jerusalem.*
3. *The Recovery of Jerusalem*, p. 318.

pas été enveloppé par la première ou la deuxième enceinte, et que les habitants de Jérusalem aient creusé les vastes bassins du Birket-Israîl et de la piscine probatique pour l'avantage des assiégeants.

Notre théorie ne rencontre rien dans l'histoire qui la contredise. Titus, après avoir franchi la troisième enceinte, ne put s'approcher ni de la tour Antonia ni du temple, et dans les récits longs et détaillés de Josèphe, il n'y a pas la moindre allusion soit à un échange de paroles, soit à une escarmouche, soit à un fait quelconque survenu entre les soldats romains et les défenseurs de l'Antonia. Ce n'est qu'après avoir péniblement pris et repris la deuxième enceinte, à la suite d'un siège de quinze jours, que l'armée romaine put se présenter sous les murs de la citadelle. Or, si celle-ci, au lieu d'être protégée par ce rempart, en avait, au contraire, fait partie, comprendrait-on pourquoi Titus se fût donné tant de peine pour se rendre maître de la seconde enceinte ? En s'emparant de l'Antonia, il se fût trouvé du même coup dans l'intérieur du deuxième rempart. La tactique du général romain confirme de son côté que le deuxième mur de la ville passait au nord de la forteresse Antonia. Mais en quel point ?

Cette question ne saurait être tranchée en dernier ressort que par des fouilles dirigées habilement, soit sur le mont Bézétha, soit au nord de l'hospice austro-hongrois [1].

1. Flavius Josèphe, parlant d'Hérode Agrippa et de ses travaux de fortification, dit : « Tum autem Hierosolymorum muros, spectantes ad novam civitatem, publicis sumptibus muniebat, partim eos in latitudinem augendo, partimque in altitudinem extollendo.... » (*Antiq. jud.*, XX, VIII, 2, édit. Dindorf.) Qu'Hérode Agrippa ait augmenté en partie en étendue et en partie en hauteur les murs du mont Bézétha ou de la nouvelle ville pour faire une troisième enceinte, c'est un de ces faits qui embarrasseront longtemps les érudits.

Au nord-ouest, il est plus aisé de retracer cette enceinte, qui y a laissé des vestiges manifestes.

Examinons donc encore les raisons sur lesquelles se base le passage de la seconde enceinte au nord de la Voie Douloureuse.

A l'endroit où la Voie Douloureuse, ou Târik es Seraï, croise le Tarîk Bâb el Amoûd ou rue de Porte aux colonnes, la tradition montre l'endroit où Jésus sortit de la ville, lorsqu'il fut conduit au Calvaire [1]. Comme à cette porte, toujours d'après la tradition, fut affiché l'avis de la sentence de mort prononcée contre le divin Sauveur, les chrétiens l'appelèrent Porte Judiciaire. Qu'il y ait eu en cet endroit une ancienne porte de ville, personne ne saurait raisonnablement le contester. Mais quelle était cette porte? A l'occasion de la dédicace des murs de Jérusalem, Néhémie (XII, 38) dit, en parlant de la seconde enceinte : « Et sur la porte d'Ephraïm, et sur la porte Antique et sur la porte des Poissons et la tour Hananéel. » La plupart des savants reconnaissent que la porte Ephraïm était située au sud du Calvaire [2], et presque tous admettent que la porte dite Judiciaire est la porte Antique de Néhémie. Ce que

1. Les partisans du général Gordon ont tort de prétendre que le Calvaire doit être une colline. Le Nouveau Testament ne le dit nulle part. Mais comme la Voie Douloureuse, à partir de la Ve station, monte toujours jusqu'au Calvaire, avec une pente assez raide, les chrétiens, de haute antiquité, appelèrent ce lieu du nom de *mont* Calvaire.

2. Il faut naturellement excepter ceux qui suivent l'opinion excentrique du général Gordon. — M. le docteur Schick (*Baugeschichte d. St. Jerusalem*, Z. D. P. V., 1894, p. 19) écrit au sujet de cette porte : « La nouvelle porte Ephraïm se trouvait au Muristan actuel, au nord et en face de l'ancienne porte Ephraïm de la première enceinte. Le nom de cette dernière passa à la nouvelle porte, tandis que l'ancienne, se trouvant ainsi dans l'intérieur de la ville, reçut le nom de porte du Milieu. C'est sous ce nom qu'elle figure lors de la conquête de la ville par les Chaldéens. Non loin de la porte Ephraïm, le mur d'Ézéchias se pliait vers le nord. »

les savants ont appris à force de compulser la Bible et l'histoire et de les confronter avec les découvertes topographiques, la tradition l'enseignait à tout pèlerin arrivé à Jérusalem. Burchard de Monte Sion (1285), Marin Sanut, Félix Fabri et bien d'autres disent que la porte Judiciaire est la porte Antique de l'Écriture sainte, et comme elle portait ce nom déjà au temps de Néhémie, ils la font généralement remonter au temps des Jébuséens. En 1600 encore, Étienne Mantagazza la décrit en ces termes : « A environ cent seize pas de la maison de sainte Véronique, en passant sous une longue et antique arcature, on arrive à une petite rue transversale se dirigeant vers la place du temple ; là se présente une très ancienne porte à moitié murée ; c'est une des premières qui furent construites à Jérusalem, et Néhémie l'appelle la porte Vieille parce qu'elle existait dès le temps des Jébuséens.... C'était la porte par laquelle on sortait autrefois de la cité pour aller au mont Calvaire [1]. »

De cette porte reste encore vers le nord un pan de mur formé de très grands blocs avec une superbe colonne en marbre encore en place. Celle-ci mesure sept mètres de la base jusqu'au chapiteau qui manque, et a un diamètre de soixante-quinze centimètres. Au sud, en face, il y eut, jusqu'à la fin du XVIe siècle au moins, une seconde colonne semblable. Boniface de Raguse (1552) dit qu'en tête de la Voie Douloureuse, à la porte que passa Jésus pour se rendre au Calvaire, il y a deux colonnes [2], et le prince de Radziwil (1585) les y vit aussi : « De là (la maison de sainte Véronique) à un trait et demi de flèche, se trouvent deux grandes colonnes en pierre, entre lesquelles était

1. *Viaggio in T. S.*, Milan, 1601, p. 140.
2. *De perenni cultu*, Venise, 1872, p. 222.

la porte Judiciaire.... Sous cette porte, comme les catholiques le croient pieusement, Jésus tomba de nouveau sous la croix [1]. » La gravure ci-jointe, empruntée à Georges Williams, représente la c[illegible]e qui reste encore, telle qu'on la voyait de la Voi[illegible] douloureuse en 1845. Aujourd'hui elle se trouve en[illegible]ée dans la petite chapelle inférieure de la VII[illegible] st[illegible]n.

En parlant de la rue a[illegible] portiques, dont la construction est attribuée à Ad[illegible], M. le docteur Schick dit : « Là où au temps de [illegible]démie se trouvait la *porte Antique*, cette rue à co[illegible]ades fut croisée par une autre et portait, comme il [illegible]it, un tétrapylône de colonnes plus hautes dont l'un[illegible]elles se tient encore *in situ* [2]. » L'archéologue pe[illegible]voir raison. La mosaïque de Madâba montre nette[illegible]t une rue avec portiques traversant la ville depui[illegible] mont Sion jusqu'à la porte de Damas. Néanmoin[illegible]Dion Cassius parle des temples qu'Adrien fit élever. [illegible]s le *Chronicon Paschale* rapporte qu'il y fit constr[illegible] deux thermes publics, un théâtre, un tricameratu[illegible]edifice à trois voûtes ou à trois étages, un tétrany[illegible]um, etc. [3]; mais cette longue rue bordée de colo[illegible]es n'est pas mentionnée dans leurs écrits. On connaît, [illegible] contraire, le goût d'Hérode I[er] pour ce genre d'ornementation. Lui-même fit construire une rue semblable à Césarée, à Jéricho, ainsi qu'à Sébaste, où l'on voit encore des colonnes monolithes de cinq mètres de hauteur, qui appartenaient à une rue de dix-huit mètres de largeur et de dix-sept cents mètres de circonférence autour d'une colline [4]. Si même la rue de Jérusalem n'était pas l'œuvre d'Hérode,

1. *Hierosolym. Peregrinatio*, Anvers, 1614, p. 79.
2. *Baugeschichte d. St. Jerusalem*. Z. D. P. V. 1894, p. 167.
3. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. XCII, col. 614.
4. Bædeker, *Palestina und Syrien*, 5e édit., p. 254.

il ne serait pas invraisemblable pour cela qu'avant Adrien la porte Antique ait été ornée à l'intérieur d'un tétrapylône ou autre monument de ce genre. On ne pourrait pas nous objecter qu'Adrien remplaça l'ancienne ville par une nouvelle. Il élimina la plus grande partie de la Cité de David, le mont Sion et l'Ophel ; mais les fouilles pratiquées à Jérusalem démontrent, comme le remarque M. le docteur Schick, que pour le reste, les remparts, les portes de la ville et les rues ont été maintenus à leur ancienne place. Il serait donc bien difficile de prouver que cette antique colonne n'ait pas vu Notre-Seigneur gisant à ses pieds, épuisé de forces.

Quoi qu'il en soit, la place occupée par la colonne démontre que l'ancienne porte était à cheval sur la Voie Douloureuse, que les indigènes appellent aussi Tarik el âlam ou rue des Douleurs ; même dans l'hypothèse que la porte Antique s'ouvrît à l'angle nord-ouest de l'enceinte, le rempart aurait toujours passé de toute nécessité au nord de cette rue. Mais on n'avait pas l'habitude d'établir les portes aux angles droits des fortifications, et dans notre cas, il y a des indices non équivoques que l'enceinte se prolongeait à cent vingt mètres, au moins, au nord de la porte Judiciaire. M. Williams avait déjà attiré l'attention sur ce point en 1845 : « Tandis que la porte Judiciaire, écrivit-il, considérée comme un fait isolé, a grandement embarrassé les antiquaires, celle-ci acquiert une haute importance, si on la met en rapport avec les autres anneaux de la chaîne des évidences. Je suis disposé à croire qu'une étude attentive du terrain entre la porte de Damas et la porte Judiciaire, à l'ouest de la rue Saint-Étienne (*Târik Bâb-el-Amoûd*), mènerait à la découverte d'autres points de la seconde enceinte, le long de la ligne marquée par un banc rocheux qui frise la rue de ce côté-

Fig. 21.

VUE DE LA COLONNE A LA PORTE ANTIQUE DITE JUDICIAIRE

d'après un dessin fait par G. Williams en 1845.

là [1]. » En effet, au nord de cette porte, légèrement à l'ouest, on voit une coupure qui, sur la carte topographique publiée par le général Wilson (1900), a une longueur d'environ quatre-vingts mètres, avec la mention *escarpe*. A son extrémité septentrionale, un escalier taillé dans le roc descend dans la rue du Bâb-el-Amoûd. Cette escarpe dut supporter un mur de fortification à une époque bien antérieure à Hérode Agrippa. Voilà pourquoi MM. Williams, Schultz, Sepp, Warren et d'autres font passer la deuxième enceinte sur ce banc rocheux. C'est, selon notre avis, sur la ligne qui de l'extrémité de cette coupure s'étend vers l'est, au nord de l'enclos de l'hospice autrichien, qu'on découvrirait sans grande difficulté les traces de la deuxième enceinte de la ville au temps de Notre-Seigneur.

Les études topographiques et les découvertes archéologiques faites dans ces derniers temps sont donc loin d'offrir, comme nous venons de le voir, de sérieuses objections contre la tradition qui place le prétoire de Pilate dans la forteresse Antonia et la Voie Douloureuse dans l'intérieur de l'ancienne ville. Tout, au contraire, la favorise et la confirme.

Passons à l'histoire.

1. *Op. cit.*, t. I.

CHAPITRE V

LE PRÉTOIRE DE PILATE D'APRÈS L'HISTOIRE

Pendant bien des années, Hérode Ier faisait d'Antonia sa résidence royale. Mais après la mort de Mariamne, son épouse, qu'il aimait si éperdument qu'il la fit étrangler dans un accès de jalousie, l'inconsolable tyran construisit sur le flanc du mont Sion trois tours, l'une en l'honneur de la malheureuse Mariamne, l'autre en mémoire de son ami Hippicus, et la troisième fut dédiée à son frère Phasaël. A l'ombre de ces tours, il éleva un deuxième palais plus somptueux encore que le premier, et en fit dès lors sa résidence définitive.

Un de ces deux palais servait d'habitation à Ponce Pilate lorsqu'il prononça contre Jésus la sentence de mort. Si l'histoire disait lequel des deux avait gagné en ce temps-là les préférences du procurateur romain, notre question serait tranchée ; car le prétoire chez les Romains n'était pas un édifice spécial destiné aux audiences et aux jugements du tribunal comme nos palais de justice. Originairement ce terme *domus prætoriana* servait à désigner toute habitation du préteur, ou gouverneur d'une province, lorsqu'il y rendait la justice [1]. Dans la suite, cette expression fut étendue à la tente du général en chef d'une ar-

1. Cicéron, *Verr.*, II, 4, 28; — II, 3, 25.

mée, parce que dans les premiers temps de Rome, le consul qui était à la tête de l'armée portait le nom de *prætor* [1]. On donna finalement aussi le nom de prétoire au palais d'un roi ou d'un prince, lorsqu'il y rendait la justice [2].

Le quartier général de Ponce Pilate méritait donc à juste titre le nom de prétoire. Car il était à la fois général en chef de l'armée et gouverneur de la province de la Judée. De plus, par une faveur exceptionnelle de l'empereur Tibère, il jouissait de pouvoirs spéciaux et possédait en quelque sorte l'autorité d'un vice-roi [3]. Si, d'après le langage officiel, il portait le titre de procurateur, ἐπίτροπος [4], il méritait par ses pouvoirs celui de gouverneur, ἡγεμών, *præses*, que lui donne l'Évangile. Le prétoire de Pilate est donc le palais que le procurateur habitait au temps de la Passion.

Il est certain que pour tout gouverneur qui aurait voulu faire un séjour agréable à Jérusalem, le palais du mont Sion offrait le plus d'attrait. L'historien juif nous apprend que plus tard le procurateur Gessius Florus s'y était installé et avait même un jour établi son tribunal au devant du palais [5]. On ne manque jamais d'objecter ce fait (bien isolé d'ailleurs) contre la tradition qui place le prétoire dans l'Antonia. Mais le récit de Flavius Josèphe laisse entrevoir que Florus s'était retiré dans le palais situé à l'occident de la ville, parce qu'il n'avait pas pu s'établir dans la forteresse Antonia, alors occupée par les séditieux. Quoi qu'il en soit, si Florus établit, de son propre gré, ses

1. Tite-Live, X, 33; — VII, 12.
2. Juvénal, X, 161. — Voir : E. Bosc, *Dictionnaire d'architecture*, Paris, 1880, t. IV, p. 51.
3. Dion Cassius, *Hist.*, LIV.
4. « Christus qui Tiberio imperatore per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus est. » Tacite, *Annales*, XV, 44.
5. *Bell. jud.*, II, xiv, 8; — II, xv, 1.

quartiers dans le somptueux palais plutôt que dans la tour Antonia, il a commis une imprudence tellement grave que le dernier officier romain ne devait pas se la permettre. Il apprit, un peu tard et à ses propres dépens, qu'en cas de sédition, le temple n'était accessible que par la forteresse Antonia. Voici dans quelles circonstances :

Florus convint avec les princes des prêtres qu'en réparation des insultes reçues de la part des habitants de Jérusalem, ceux-ci iraient au-dévant des troupes déjà mandées de Césarée, pour leur offrir humblement leurs salutations et leurs hommages.

En secret, Florus fit dire aux soldats de ne répondre aux saluts des Juifs que par des insultes et des coups. En effet, à peine les Juifs furent-ils en présence des troupes, qu'ils se virent injuriés, maltraités, foulés aux pieds, et plusieurs d'entre eux y laissèrent la vie.

« Les soldats, raconte Josèphe, refoulèrent devant eux la multitude à travers la place appelée Bézétha, cherchant à forcer le passage, afin de s'emparer du temple et de la tour Antonia. Florus, désirant entrer en possession de ces places, envoya immédiatement ses soldats vers la citadelle ; mais l'armée romaine fut repoussée et se retira dans le camp. Les séditieux craignirent alors de voir Florus tenter une seconde fois d'entrer en possession du temple par la tour Antonia. Aussi s'empressèrent-ils de renverser les portiques établis entre le temple et cette forteresse [1]. A cette nouvelle, le procurateur renonça à son projet de s'emparer de la citadelle, dont la communication avec le temple venait d'être interrompue, cette rupture rendant presque impossible l'accès au hiéron. L'unique but de

1. *Bell. jud.*, II, xv, 5.

Florus était d'arriver au sanctuaire pour piller le trésor. Ayant perdu tout espoir de réaliser son rêve, il s'arrangea avec le peuple à l'amiable [1].

Plus tard, Titus lui-même dut reconnaître que le hiéron n'était accessible en temps de guerre, ou de sédition, que par la forteresse Antonia, et il ne tenta même aucun autre moyen pour y arriver.

On a essayé encore de trouver une objection dans la lettre d'Hérode Agrippa à l'empereur Caligula et dans une anecdote racontée par Josèphe [2]. Ce dernier rapporte que Pilate, traversant un jour la Ville sainte en se rendant de la Samarie à Césarée maritime, ordonna aux soldats d'introduire dans la ville les images de César, c'est-à-dire les piques ou les enseignes ornées de médaillons enguirlandés, sans les couvrir de voiles, comme il avait été convenu pour respecter les sentiments religieux des Juifs [3]. Comme l'historien ne dit pas en quel lieu furent fixées ces enseignes, on ne peut en tirer aucun indice en faveur de l'habitation du gouverneur.

Agrippa rend compte à l'empereur « que Pilate, non pas tant par vénération pour Tibère qu'en haine de la nation, fit suspendre des boucliers dorés dans l'intérieur de la ville, aux palais d'Hérode, ἐν τοῖς Ἡρωδοῦ βασιλείοις [4]. » Ces sortes de boucliers étaient sans effigie et ne portaient aucun emblème ou figure défendue par la loi mosaïque. Mais les Juifs virent dans la formule de consécration [5] un objet

1. *Id.*, II, xv, 6.

2. *Antiq. jud.*, XVIII, III. 1; — *Bell. jud.*, II, IX, 2.

3. Lettre d'Agrippa à Caligula. Philonis Judæi liber *de Delegatione ad Caium.* Cologne, 1613, p. 799.

4. « Pilatus erat procurator Judææ. Hic non tam in gratiam Tiberii quam in odium populi, auratos clypeos dedicavit intra sanctam urbem in Herodis regiis. » Philon, *loc. cit.*

5. Ces boucliers portaient une formule de consécration à peu près de ce genre : Tiberio Cæsari Augusto — Pontius Pilatus.

de culte païen et les assimilèrent aux emblèmes religieux ou *signa* que les Romains vénéraient plus que les divinités [1]. A leur vue, ils furent tellement affligés, qu'ils se rendirent en grand nombre à Césarée, avec quelques princes du sang royal, pour supplier Pilate de faire disparaître ces boucliers, se montrant prêts à mourir plutôt que de retourner dans la Ville sainte ainsi profanée. Pilate ne leur répondant que par des menaces, les Juifs portèrent plainte jusqu'à Rome au tribunal de César, et n'eurent de repos que le jour où, sur l'ordre de Tibère, qui infligea un blâme sévère au procurateur, les boucliers furent finalement enlevés [2].

Remarquons d'abord que l'expression *aux palais d'Hérode* est générale et peut s'appliquer aussi bien à celui de l'Antonia qu'à celui du mont Sion. Il est même bien plus vraisemblable que Pilate, qui méprisait profondément les Juifs à cause de leurs *préjugés* religieux, ait fait suspendre ces boucliers à l'Antonia qui domine l'enceinte sacrée, plutôt qu'à l'occident de la ville, où ils eussent été moins en évidence et partant moins odieux au peuple. Une espèce de profanation du temple lui-même explique seule cette profonde douleur et cette vive indignation de la part des Juifs. De l'ensemble des récits de Josèphe, de Philon et de Tacite, il ressort que ce fut toujours la profanation du temple qui fomenta les révoltes du peuple juif [3].

Il est d'ailleurs inutile d'insister sur ces considérations, car Pilate passa à Jérusalem pendant l'hiver, comme Jo-

1. Tertullien dit : « Religio Romanorum tota castrensis : Signa adorat, signa jurat, signa omnibus diis præponit. » *Apologet.*, c. XVI. Ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. I, col. 367.

2. Flavius Josèphe, *loc. cit.*

3. Sub Tiberio quies, dein jussi a C. Cæsare effigiem ejus in Templo locare, arma potius sumsere, quem motum Cæsaris mors diremit. » Tacite, *Hist.*, V, 9.

sèphe le dit formellement. Or, en hiver, en temps de calme et de paix, il importait peu quel palais le gouverneur choisit pour sa résidence de très courte durée, puisqu'il n'y avait alors ni fêtes solennelles ni affluence d'étrangers, et par conséquent aucun soulèvement à redouter.

Mais il n'en fut pas de même à l'occasion des fêtes de Pâques : des Juifs, par centaines de mille, y affluèrent de tous les pays du monde. A cause de leur caractère turbulent et de leur animosité contre les Romains, ou de leurs propres divisions, rien n'était plus commun à Jérusalem, aux fêtes de Pâques, qu'une sédition, et celle-ci éclatait d'ordinaire sur la plate-forme du temple, comme l'historien juif le répète en plusieurs endroits [1]. En parlant d'Alexandre Jannée, il dit : « La nation juive s'insurgea contre lui à une fête ; car c'est aux fêtes que se produisent généralement les séditions [2]. » Pilate le savait par expérience, et il se trouva sans doute dans la tour Antonia, lorsqu'un jour il s'élança sur le parvis du temple, pour étouffer dans le sang une sédition de Galiléens, à peine manifestée, comme on peut le conclure de ce passage de saint Luc (XIII, 1) : « Ils lui (à Jésus) apprenaient le sort des Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang à celui de leurs sacrifices [3]. »

C'est à cause de ces appréhensions que le procurateur, dont la résidence habituelle était à Césarée maritime, avait l'obligation de s'établir à Jérusalem pendant les grandes solennités des Juifs, afin de se tenir lui-même à la tête

1. *Bell. jud.*, I, IV, 3; — II, XII, 1; — IV, VII, 2.
2. *Bell. jud.*, I, IV, 3.
3. Il est vraisemblable qu'à cette occasion Pilate se brouilla avec Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée. La courtoisie que le procurateur montra à ce dernier, en envoyant Jésus à son tribunal, mit fin à leurs inimitiés. (*Luc.*, XXIII, 12)

des troupes pour parer à toute éventualité. L'année où Jésus fut crucifié, Pilate jugea opportun de se rendre à Jérusalem avec toute une cohorte pour renforcer la garnison de la ville, et cette garnison, que dans de pareilles circonstances on n'osait pas confier au commandement d'un tribun, mais à celui du général en chef lui-même, cette garnison, disons-nous, était concentrée dans la tour Antonia. « Il y avait toujours une légion romaine dans l'Antonia, dit Josèphe, et aux jours de fête, les soldats se tenaient sous les armes aux différents points des portiques, surveillant le peuple pour l'empêcher de faire quelque insurrection; car le temple était le gardien de la ville, comme l'Antonia était celui du temple. Pour ce motif, il y avait (dans l'Antonia) les gardes de ces trois lieux [1]. »

C'est dans de pareilles circonstances que Pilate avait à choisir entre le palais du mont Sion et celui de l'Antonia, dont le luxe et le confortable avaient de quoi satisfaire même Procule, son épouse, puisque le fastueux Hérode s'en était contenté pendant longtemps. Le premier palais se trouvait éloigné du temple et de la caserne principale où les troupes se tenaient concentrées, ce qui devait paralyser complètement tout commandement prompt et rapide, qu'auraient nécessité les circonstances. La tour Antonia, au contraire, dominait le temple et offrait le seul accès aux parvis sacrés en cas de sédition.

Ces raisons, qui devaient déterminer tout procurateur à habiter le palais Antonia pendant les fêtes de Pâques, devenaient plus urgentes pour Ponce Pilate. Les Juifs le haïssaient autant que lui les méprisait, et le triomphe remporté sur lui au tribunal de César ne fit que les rendre plus arrogants. D'un autre côté, le blâme qui lui avait été

1. *Bell. jud.*, V, v, 8.

infligé par l'empereur avait dû lui faire comprendre qu'il n'avait pas à commettre d'autre imprudence. Par là s'explique la conduite timide et hésitante du procurateur envers les princes des prêtres, lorsque Jésus fut amené à son tribunal.

Si l'histoire ne fournit aucun argument péremptoire pour placer le prétoire de Pilate dans l'Antonia, on n'y trouve certes aucun indice qui tende à l'exclure de cette forteresse. Au contraire, toutes les circonstances militent en faveur de la tradition et lui donnent, au simple point de vue historique, une très grande probabilité.

CHAPITRE VI

LE PRÉTOIRE DE PILATE D'APRÈS LE NOUVEAU TESTAMENT

Le Nouveau Testament parle une seule fois d'une manière indubitable de la tour Antonia, sans toutefois la désigner sous ce nom. Saint Paul, racontent les Actes des Apôtres (XXI, 31-37, et XXII, 22-24), se rendit un jour dans le temple de Jérusalem pour y prier. Les Juifs se ruèrent aussitôt sur lui et l'entraînèrent sur le parvis, résolus de le mettre à mort. Le chef de la cohorte, Claudius Lysias, lorsque cette nouvelle *monta* jusqu'à lui, ἀνέδη φάσις τῷ χιλιάρχῳ, *descendit en courant*, κατέδραμεν, de la forteresse, s'empara de Paul et le fit conduire au *camp*, παρεμβολήν. Quand l'Apôtre fut arrivé sur les *degrés de l'escalier*, il dut être porté par les soldats, à cause de la violence du peuple, furieux de voir échapper sa proie. Le tribun, voyant l'attitude des Juifs, crut que Paul s'était rendu coupable de quelque crime et ordonna de le conduire dans l'intérieur du camp et de le flageller pour le mettre à la question.

De tout cela il ressort clairement que la station militaire dont parle saint Luc dominait le temple et se trouvait dans sa proximité. Il ne peut être question, tout le monde en convient, que de la forteresse Antonia. Lorsque Flavius Josèphe parle de la tour de Baris sous les Asmonéens, il la désigne sous le nom de φρούριον,

place forte [1]. L'Antonia du roi Hérode est appelée par lui ἀκρόπολις, l'acropole [2], et plus spécialement πύργος, tour [3]. Il explique toutefois dans quel sens il fallait prendre cette dernière appellation : « Comme tout l'ensemble avait l'aspect d'une tour, elle était munie d'autres tours au nombre de quatre, une à chaque angle [4]. » Il nous donne ainsi les grandes lignes du camp romain appelé prétorien, *castra prætoriana*. L'expression employée par saint Luc, παρεμβολή, *castra*, est donc fort juste et ne pouvait même être mieux choisie. En l'absence du procurateur Félix, alors en résidence à Césarée, le tribun rendait aussi ses arrêts dans l'Antonia en cas d'urgence contre les perturbateurs de l'ordre public, et il y fit même, comme on voit, flageller les coupables. Mais le tribunal d'un tribun ne constituait pas un prétoire. Ce terme servait à désigner l'habitation actuelle du préteur, et le prétoire était l'apanage du général en chef ou du gouverneur.

Remarquons aussi que le tribun, à la tête des troupes en garnison à Jérusalem, habitait dans la tour Antonia, bien que ce ne fût pas le temps des grandes solennités et, par conséquent, pas une époque où il y avait à appréhender de séditions. L'armée romaine, ou la légion, comme s'exprime Josèphe, résidait donc habituellement à l'Antonia.

On n'en trouve pas moins dans le récit de saint Luc un bel argument en faveur de l'antiquité du pavage retrouvé au nord de la caserne turque. Le rocher sur lequel repose

1. *Bell. jud.*, I, v, 4; — *Antiq. jud.*, XVIII, iv, 3.
2. *Antiq. jud.*, XV, xi, 4. — L'historien emploie cette même expression pour la citadelle des Syriens et le Mello.
3. *Bell. jud.*, V, v, 8.
4. *Loc. cit.*

l'arc *Ecce Homo* et les dalles épaisses placées devant et derrière cet arc sont cannelées ou striées à cause du passage des chevaux, selon le système employé par les Romains pour leurs principales routes. Or, les Actes des Apôtres nous apprennent qu'en effet un corps de cavalerie était caserné dans l'Antonia : « Et ayant fait venir deux centurions, y lisons-nous, il (Lysias) leur dit : Préparez, dès la troisième heure de la nuit, deux cents soldats, soixante-dix cavaliers et deux cents lances, pour aller jusqu'à Césarée [1].... » Puis, neuf versets plus loin, il est dit que le lendemain les cavaliers s'en retournèrent à Jérusalem dans le camp, *reversi sunt ad castra.*

Les Évangiles ne fournissent aucune indication précise sur l'emplacement du palais occupé par Pilate, lorsqu'on lui présenta le Seigneur. Saint Jean se contente de dire : « Ils conduisent donc Jésus de Caïphe au prétoire [2]. » Nous avons déjà fait observer combien cette expression était bien choisie pour désigner l'habitation de Pilate, puisque le local où il résidait constituait *ipso facto* le prétoire lui-même. L'évangéliste dit ensuite que les Juifs « n'entrèrent point dans le prétoire, pour ne pas se souiller et pour pouvoir manger la Pâque [3]. » La loi défendait bien la fréquentation des gentils [4]. Mais le pharisaïsme rabbinique a exagéré cette défense et le Sanhédrin enseignait que tout Juif qui entrerait en ce jour dans une habitation où il y avait du pain fermenté ou d'autres impuretés de ce genre contracterait une souillure légale, dont il ne pourrait se purifier avant le soir. Pilate, qui n'avait pas oublié le blâme infligé par l'empereur pour ses vexa-

1. *Act. Apost.*, XXIII, 23.
2. *Joann.*, XVIII, 28.
3. *Id.*, ibid.
4. *Act. Apost.*, X, 28. — Cf. *Matth.*, XVIII, 17.

tions envers les Juifs, respecta cette fois-ci les scrupules religieux des princes des prêtres. Il s'empressa d'aller lui-même au-devant d'eux pour s'informer de leurs griefs contre Jésus.

L'adverbe *foras*, ἔξω πρὸς αὐτούς, employé par saint Jean, indique que le procurateur sortit du prétoire, c'est-à-dire du lieu destiné aux audiences judiciaires [1]. Puis il retourna de nouveau au prétoire, et lorsqu'il y fut arrivé, il manda Jésus, *et vocavit Jesum*, que les soldats avaient déjà introduit dans l'enceinte du palais, dès l'arrivée du sinistre cortège [2]. Le lieu du tribunal proprement dit ne s'ouvrait pas directement sur la place où s'arrêtèrent les Juifs. D'après saint Marc, il était établi dans une cour intérieure par opposition à une première cour, *l'extérieure*. Dans la cour intérieure, Pilate interrogea le divin Sauveur. Dans l'extérieure, il harangua le peuple juif. En effet, lorsque les soldats eurent flagellé Notre-Seigneur, lisons-nous, « ils le conduisirent dans la cour du prétoire, *in atrium prætorii*, et ils y convoquèrent toute la cohorte [3]. » Le texte original grec dit : « Ils le conduisirent dans la cour qui est le prétoire [4]. » Οἱ δὲ στρατιῶται ἀπήγαγον αὐτὸν ἔσω τῆς αὐλῆς, ὅ ἐστιν πραιτώριον. La version syriaque, faite pour les habitants de la Palestine et dans leur langue, emploie souvent des expressions techniques mieux choisies. Après avoir relaté la flagellation de Notre-Seigneur, le texte syriaque dit : « Et ils le conduisirent dans la cour intérieure, qui est le prétoire [5]. »

L'atrium, ou la cour, était la place principale du palais

1. *Joann.*, XVIII, 29.
2. *Joann.*, XVIII, 33.
3. *Marc.*, XV, 16.
4. V. C. Tischendorf. *Nov. Testam. græce. Marc.*, XV, 16.
5. *Biblia polyglotta*, Walton, Londres, 1660, t. IV.

romain et en occupait généralement le centre. C'était un grand espace rectangulaire, souvent à ciel ouvert, particulièrement dans les pays chauds, et entouré d'une galerie ou d'un péristyle sur lequel s'ouvraient le vestibule et les chambres du maître et de sa famille. Les maisons opulentes manquaient rarement d'une deuxième cour et en avaient même quelquefois plusieurs autres, autour desquelles étaient rangés les corps de bâtiment destinés aux gens de service ou aux magasins. Dans ce cas, la cour principale était d'ordinaire désignée sous le nom d'*aula*, du mot grec αὐλή. C'est pourquoi, dans la version persique, le passage de saint Marc est rendu par ces mots : *Et adduxerunt eum in atrium aulæ* [1]. Ajoutons encore que, comme règle générale, la cour intérieure était toujours plus élevée que les autres.

On trouve cette disposition dans le palais de Caïphe, suivant les renseignements fournis par les évangélistes. Lorsque Jésus-Christ fut introduit dans la maison du grand prêtre, saint Pierre, qui suivait à distance, fut obligé de s'arrêter devant le portail, *ad ostium foris*. Puis, grâce à l'intervention d'un disciple du Seigneur, bien connu par le pontife, il put pénétrer dans le palais. Saint Pierre se trouvait alors dans une cour de l'habitation de Caïphe, mais non dans celle où Jésus fut interrogé par les sanhédrites. Saint Matthieu fait remarquer qu'il était assis avec les satellites et les valets dans la cour extérieure, *foris in atrio* [2]. Saint Marc dit, d'un autre côté, qu'il se tenait dans la cour inférieure, *in atrio deorsum* [3], ce qui indique la même place. Le chef des apôtres s'arrêta dans la cour qui était extérieure et inférieure par rapport à celle dans

1. *Biblia polyglotta*, ibid.
2. *Matth.*, XXVI, 69.
3. *Marc.*, XIV, 66.

laquelle son Maître eut à subir l'humiliant interrogatoire de ses ennemis jurés.

Le palais de Pilate avait une disposition semblable. L'évangéliste saint Jean parle de la cour extérieure et inférieure, quand il raconte que le procurateur, voulant finalement prononcer la sentence en public, comme l'exigeait la loi romaine, « conduisit Jésus dehors et s'assit au tribunal au lieu appelé Lithostrotos et en hébreu Gabbatha [1]. » La version syriaque rend cette phrase par les mots suivants : « Et il s'assit au tribunal dans le lieu appelé Pavage de pierres, mais en hébreu Gaphiphta [2]. »

Le mot grec lithostrotos, pavé de pierres, n'est pas une expression qui soit particulière à l'atrium extérieur du prétoire. Ce nom est commun et peut s'appliquer à toute cour ou place couverte de dalles. Flavius Josèphe emploie cette expression pour désigner le dallage des parvis du temple : Un certain centurion romain, raconte-t-il, s'élança un jour sur le hiéron, l'épée à la main, et y attaqua les Juifs. Comme il portait des souliers ferrés de gros clous, il glissa si malheureusement sur le lithostrotos qu'il ne put plus se relever et il y reçut la mort sous les coups de ses adversaires [3]. Toutefois, ces paroles : « il s'assit au tribunal dans le lieu appelé lithostrotos, » indiquent que cette cour était spécialement appelée lithostrotos par ceux qui parlaient grec, peut-être à cause de la beauté et de la grandeur des pierres et de l'étendue du pavement. Nous sommes d'autant plus incliné à admettre cette interprétation, que dans le langage du pays, en syro-chaldéen, cette cour était appelée Gabbatha et Gaphiphta

1. *Joann.*, XIX, 13.
2. « Et sedit pro tribunale in loco qui vocatur Pavimentum lapidum, hebraice vero Gaphiphta. » *Biblia polyglotta*, Walton, t. IV.
3. *Bell. jud.*, VI, I, 8.

en araméen. Gabbatha n'est pas la traduction du mot lithostrotos et ne signifie pas pavage, mais bien *élévation* ou lieu élevé, et indique une nouvelle propriété de la place où Pilate prononça contre Jésus la sentence de mort, après s'en être lavé les mains. Si ce lieu était élevé, cela ne peut pas s'entendre de l'élévation du lithostrotos par rapport à l'emplacement du prétoire. Ce serait contraire à toutes les règles de l'architecture des palais grecs et romains, tant en Orient qu'en Occident; car l'atrium principal ou l'*aula* était toujours situé plus haut que l'atrium secondaire. Le mot Gabbatha ne peut indiquer que la position élevée de la cour inférieure par rapport au voisinage.

Si l'on applique à l'Antonia ces quelques détails fournis par l'Évangile sur le prétoire de Pilate, non seulement on ne se heurte à aucune difficulté, mais les difficultés que le texte sacré semble offrir reçoivent la solution la plus satisfaisante. Tout s'harmonise merveilleusement avec ce que l'histoire et les découvertes archéologiques apprennent au sujet de cette citadelle.

Le roi Hérode n'a pu construire sa propre demeure ou le palais royal que sur le rocher de Baris, qui domine toute l'enceinte du temple. C'est au milieu des bâtiments qui formaient la résidence royale que devait, de toute nécessité, se trouver l'atrium intérieur, la cour principale où se rendait la justice, lorsque le procurateur y habitait.

Au nord du rocher, la montagne était abaissée d'environ cinq mètres, et c'est de ce côté-là, comme nous l'avons vu, qu'Hérode élargit la citadelle. Cette esplanade, sur laquelle s'ouvrait le portail principal tourné vers la ville, était, selon les principes de construction des camps prétoriens, la place naturellement indiquée pour le lithostrotos

ou la cour inférieure et extérieure [1]. Les expressions *pavimentum lapidum* [2], *lapidestratus* [3], *agger lapideus* [4], laissent entendre clairement que cet atrium secondaire n'était pas couvert de mosaïque (ce que, par extension, le mot lithostrotos pourrait à la rigueur signifier également), mais bien d'un pavage en grosses pierres carrées. Or, à l'entrée de l'Antonia, au grand portail, s'étend encore aujourd'hui une cour d'une superficie de plus de mille mètres carrés, pavée de belles dalles de pierre très dure, ayant souvent un mètre de longueur sur une épaisseur de quarante à cinquante centimètres. Ce pavement a, pour bien des archéologues, un caractère judaïco-romain indiscutable, et l'état dans lequel il se trouve encore à présent justifie amplement le nom de Lithostrotos que, par *antonomase*, il portait il y a vingt siècles.

Quoique cette cour soit située à cinq mètres en contrebas de la cour intérieure, son autre nom de *Gabbatha* ou *élevée* n'est pas moins bien justifié par sa position dominante; car elle est placée au sommet d'une crête rocheuse à laquelle montent deux chemins, l'un de l'est, l'autre de l'ouest.

La flagellation de Notre-Seigneur eut lieu en dehors du prétoire comme aussi en dehors du lithostrotos. Les soldats conduisirent le divin Sauveur dans le lieu spécialement destiné pour ce genre de supplice, et peut-être à la même place où plus tard ils s'apprêtèrent à infliger cette torture à saint Paul. Cette place doit se trouver à l'est; car les Juifs rassemblés à l'ouest n'ont pu jouir du na-

1. La différence de niveau entre le lithostrotos et le sommet du rocher où se trouvait la cour intérieure, ou le prétoire, correspond exactement avec la hauteur de la Sancta Scala à Rome.

2. Version syriaque.

3. Codex Monacensis, vi^e sæc. Ap. Tischendorf, *Nov. Testam. græce.*

4. Version persique.

vrant spectacle de la flagellation, ni prendre part au couronnement d'épines et à la dérision exercée contre Jésus. Après la flagellation, raconte l'Évangile, les soldats conduisirent leur victime dans l'atrium intérieur, dans le prétoire où les Juifs n'osèrent pas pénétrer ; c'est pour ce dernier motif que toute la cohorte païenne fut rassemblée afin de se livrer aux cruelles insultes envers le Fils de Dieu.

Puis, le faible gouverneur conduisit Jésus au dehors, sur le lithostrotos, pour le montrer aux Juifs, dans l'espoir qu'à la vue du lamentable état où Jésus était réduit, leurs cœurs éprouveraient quelque sentiment de commisération. Mais « quand les pontifes et les ministres l'eurent vu, ils crièrent : Crucifiez-le ! Crucifiez-le [1]. »

Le lieu où s'étaient arrêtés les sanhédrites ne leur permettait donc pas de suivre, comme saint Pierre dans la cour de Caïphe, les événements qui se déroulaient dans l'intérieur du prétoire. Or à l'est, presque sur la ligne où commence la rampe actuelle qui monte à la caserne, le lithostrotos est bordé d'un stylobate suivi de plusieurs rangées parallèles d'anciens murs de construction romaine. Là se dressaient des bâtiments qui interceptaient la vue aux Juifs et ne leur permirent pas de s'avancer davantage. Nous avons vu qu'à l'entrée de la caserne le rocher de Baris fait un angle rentrant dont une branche (celle qui court du sud au nord, en face du grand portail) a une longueur de huit à neuf mètres. C'était la place tout indiquée pour l'escalier du palais d'Hérode. Notons encore que la voie large de dix-huit à vingt mètres qui s'étend entre l'entrée de la caserne et l'arc *Ecce Homo* et qui faisait partie du lithostrotos, est dallée de

1, *Joann.*, XIX, 6.

pierres blanches et striées, tandis que celles qui se rencontrent au nord de ce passage sont toutes lisses et rougeâtres. Rien n'est donc plus facile que de localiser dans la forteresse Antonia, avec leurs moindres détails, les scènes diverses qui eurent lieu dans le prétoire de Pilate.

Nous croyons avoir démontré que dans le récit des évangélistes, comme dans celui des historiens, ne se trouve quoi que ce soit qui contredise la tradition. Au contraire, tout la favorise et la confirme. Cela pourrait suffire à la rigueur pour nous permettre d'aborder avec confiance l'examen des témoignages rendus par elle. Mais, comme nous nous sommes proposé d'éclaircir tout point obscur et de résoudre toute objection faite contre la tradition, nous devons nous occuper d'abord du palais de justice du Sanhédrin au temps de la Passion, parce que des écrivains de la dernière heure veulent le confondre avec le prétoire de Pilate.

CHAPITRE VII

LE PALAIS DU SANHÉDRIN D'APRÈS L'ÉVANGILE

Les évangélistes notent comme une circonstance extraordinaire, semble-t-il, que de Gethsémani Jésus fut immédiatement conduit dans la maison d'Anne, puis dans celle de Caïphe. Le lendemain matin seulement, il fut traîné dans le palais du Sanhédrin, où le grand prêtre renouvela la sentence de mort officiellement et plus conformément aux procédures légales.

Le Sanhédrin, ou le grand Conseil, était une assemblée souveraine, qui tenait à la fois du sénat, du concile et de la haute cour de justice. Cette institution ne remonte pas au delà de la domination asmonéenne. Elle se composait de soixante-dix membres pris parmi les prêtres et les anciens du peuple, sous la présidence du grand prêtre, en souvenir du conseil des soixante-dix anciens présidés par Moïse [1]. Dès l'avènement du roi Hérode Ier, le grand Conseil d'Israël déchut rapidement de son ancienne splendeur pour tomber peu à peu dans la dernière dégradation. Anne a été élevé au souverain pontificat sous le proconsul de Syrie, Sulpicius Quirinus, l'an 6 de notre ère ; mais neuf ans plus tard, il fut déposé par Valérius Gratus et remplacé par Ismaïl ben Phabi. Celui-ci dut bientôt céder

1. *Exod.*, XXIV, 1 et 9. — *Num.*, XI, 16 et 24.

la place à Éléazar, fils d'Anne, qui fut lui-même déposé au bout d'un an [1].

Anne, au dire de Josèphe, était très riche, fort intelligent, plein d'astuce et capable de toutes les intrigues. Aussi, à une époque où le pontificat n'était plus qu'une charge vénale, avait-il réussi à élever à la magistrature tous ses enfants et même son gendre, le triste Caïphe [2]. Si celui-ci représentait en fait la puissance sacerdotale et judiciaire, Anne, son beau-père, demeurait l'âme du Sanhédrin et l'arbitre du peuple. C'est sur ce sinistre personnage que retombe la grande responsabilité du déicide commis sous le grand prêtre Caïphe et sous le gouverneur Ponce Pilate. Aussi, lorsque, grâce à la trahison de Judas, la tourbe armée de glaives et de bâtons se fut emparée de Jésus au jardin de Gethsémani, le divin prisonnier fut immédiatement entraîné au mont Sion dans la maison d'Anne.

Notre-Seigneur a-t-il subi un interrogatoire dans la maison d'Anne ? Est-ce là qu'il a été souffleté par un valet et qu'il a été renié les deux premières fois par Pierre ? Nous soulevons ici une question difficile, qui depuis des siècles divise les exégètes. Comme ce différend offre un certain intérêt pour notre sujet, nous allons reproduire une annotation de M. l'abbé Fillion, qui expose fort bien l'état de la question. Nous verrons ensuite que dans ce genre de controverse la tradition mérite d'être prise en considération ; elle est même dans l'espèce, croyons-nous, un argument assez puissant pour clore le débat.

Saint Jean raconte seul, mais d'une manière explicite, que Jésus fut conduit en premier lieu chez Anne. « Et ils

1. *Ant. jud.*, XVIII, II, 1 et 2.
2. *Antiq. jud.*, XX, IX, 1.

l'emmenèrent d'abord chez Anne, car il était beau-père de Caïphe, qui était grand pontife de cette année. — Or, Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : Il est expédient qu'un homme seul meure pour le peuple » (*Joann.*, XVIII, 13-14). « Pendant l'audience préliminaire et simplement officieuse qui avait lieu chez Anne, dit M. l'abbé Fillion, le Sanhédrin, averti en toute hâte, se rassemblait chez Caïphe pour procéder officiellement. Mais jusqu'où s'étend, dans ce chapitre, le récit de l'audience préliminaire, et où commence l'interrogatoire de Jésus devant le Sanhédrin? C'est là une de ces questions difficiles qui laisseront à tout jamais les exégètes dans la perplexité, sans qu'il soit possible de les trancher avec certitude d'une manière plutôt que de l'autre. Au premier regard, et si nous n'avions pas les narrations parallèles des synoptiques, il ne semblerait pas douteux que saint Jean raconte jusqu'à la fin du verset 23 la comparution de Notre-Seigneur devant Anne, puisqu'il ajoute au verset 24 : *Et misit eum (Jesum) Annas ligatum ad Caïpham pontificem.* Et beaucoup de commentateurs anciens et modernes adoptent en effet ce sentiment; entre autres saint Jean Chrys., Euthymius, Calmet, Olshausen, Ebrard, Bleck, J.-P. Lange, Luthardt, Stier, B. Weiss, Schegg, Keil, Westcott, M. Frouard, etc. Toutefois, en étudiant plus attentivement le texte, et en le rapprochant des trois récits antérieurs, d'autres interprètes non moins nombreux et non moins savants (tels que saint Cyrille, Maldonat, Tolet, Jansenius, Noël Alexandre, Grotius, Lucke, de Wette, Tholuck, A. Maier, Langen, Baumlein, Edersheim, Geikie, etc.) n'ont pas cru pouvoir prolonger l'audience chez Anne au delà du verset 14 : elle serait, suivant eux, simplement indiquée (ỳ. 13) et motivée (ỳ. 14), mais sans aucun détail. Leurs principaux argu-

ments, qui nous ont toujours paru concluants, se ramènent à ces trois points : 1° Si les versets 15-23 se rapportaient à Anne, comme les deux précédents, il faudrait dire que saint Jean est demeuré tout à fait muet sur la séance principale et officielle du procès religieux de Notre-Seigneur; or cela nous paraît inadmissible. 2° Le titre de « pontife » qui désigne Caïphe au verset 13, ne peut de même désigner que lui seul dans ce passage entier (ỳ. 13-23); par conséquent, c'est de Caïphe qu'il est question aux versets 15-19, et c'est Caïphe qui dirige l'interrogatoire des versets 19-23. Toute autre conclusion ferait violence au texte. 3° La triple scène du reniement de saint Pierre se passe en entier chez Caïphe, d'après les synoptiques ; la façon dont saint Jean raconte de son côté l'infidélité du prince des apôtres montre que les deux premières négations (ỳ. 15-18) eurent lieu dans un même local que la troisième (ỳ. 25-27) et il place formellement cette dernière dans la cour du palais de Caïphe : c'est donc pareillement chez Caïphe qu'il place l'interrogatoire des versets 19-23. Assurément le verset 24 nous est objecté par les partisans de l'opinion contraire; on tâche de résoudre la difficulté réelle qu'il renferme, en admettant un oubli momentané du narrateur. Celui-ci, arrivé à la fin de son récit, se souvenant qu'il n'avait pas mentionné le changement des lieux, l'aurait noté après coup, mais malheureusement de manière à créer une certaine obscurité sur la marche réelle des faits. Ainsi donc, nous croyons que notre évangéliste s'est borné à noter, sans aucun détail, la comparution de Jésus devant Anne, parce qu'elle fut entièrement privée, rapide, sans aucun caractère officiel, et qu'elle n'amena rien de décisif. — Verset 24 : *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.* Il est parfaitement permis de donner ici au prétérit *misit* le

sens du plus-que-parfait. (Voyez Winer, *Grammatik*, § 48, 50; et dans ce même chapitre, ỳ. 26 : *abscidit* pour *absciderat*. Cf. Matth., XXVI, 48 : *dedit* pour *dederat;* Marc, XVI, 14; *crediderunt*, etc.) D'après notre opinion, la vraie place de ce verset serait après le quatorzième [1]. »

La tradition se prononce en faveur de cette dernière opinion. Les anciens chrétiens de Jérusalem n'ont pas considéré la maison d'Anne comme un lieu spécialement sanctifié par quelque mystère de la Passion de Notre-Seigneur et n'en ont pas plus tenu compte que saint Matthieu, saint Marc et saint Luc. Ils conduisirent les pèlerins, avec celui de Bordeaux, aux ruines du palais de Caïphe et à celles du prétoire de Pilate, mais ils n'attirèrent pas leur attention sur l'ancienne demeure de l'ex-pontife Anne. Dans ses Catéchèses, saint Cyrille de Jérusalem rappelle la maison de Caïphe, « qui par sa présente désolation montre la puissance de Celui qui y fut jugé, » comme il parle de celle de Pilate « réduite en solitude par la vertu de Celui qui fut attaché à la croix [2], » mais il ne fait aucune mention de celle d'Anne. Puis, sur les ruines du palais de Caïphe et sur celles du prétoire de Pilate surgirent, dès le commencement du ve siècle, deux belles basiliques dont la première fut dédiée à saint Pierre et la seconde à la Sagesse éternelle sous le vocable de Sainte-Sophie, tandis que, avant l'époque des croisades, la maison d'Anne n'a jamais été marquée par aucun monument sacré. Ce n'est qu'au XIIe siècle, lorsque les chrétiens des divers rites rivalisèrent d'une sainte émulation pour honorer et pour fixer par des chapelles non

1. *La Sainte Bible. Évangile selon saint Jean*, Paris, 1887.
2. *De Christo crucifixo et sepulto*, § XXXVIII et XXXIX.

seulement les Lieux saints principaux, mais aussi les lieux secondaires auxquels étaient attachés quelques souvenirs de la Passion de Notre-Seigneur, que la maison d'Anne, à cent soixante-dix mètres de celle de Caïphe, fut remplacée par une petite église dédiée aux saints Anges. Georges Pfinzing (1436) est le premier pèlerin qui, à notre connaissance, en parle. « Ensuite nous vîmes, dit-il, au sortir de l'église de Saint-Jacques, la maison d'Anne; il y a maintenant une église dédiée aux saints Anges là où les Juifs présentèrent Jésus en premier lieu à Anne [1]. » Jean Tuchern (1479) [2], Félix Fabri (1485) [3], Pierre Fassbender [4] et bien d'autres pèlerins en parlent de même. Quaresmius dit à son sujet : « Elle fut consacrée sous le vocable des saints Anges, comme je l'ai trouvé dans un vieux manuscrit des Lieux de la Terre Sainte [5]. » La petite église porte le cachet des monuments religieux élevés par les indigènes au XIIe siècle et elle n'a pu être construite que pendant l'occupation de Jérusalem par les Francs.

Si la tradition concernant la maison d'Anne ne peut pas être retracée au delà du XIIe siècle, son authenticité est-elle par là compromise ? Nous ne le croyons pas. Le souvenir de la maison d'Anne était intimement lié à celui de la maison de Caïphe, et l'emplacement de celle-ci n'a jamais été perdu de vue. Les chrétiens du XIIe siècle, affranchis du joug musulman, n'ont fait que vivifier les traditions dont ils avaient hérité de leurs ancêtres.

Anne ne retint pas longtemps Notre-Seigneur ; il le fit

1. Röhricht u. Meisner, *Deutsche Pilgerfahrten*, Berlin, 1880, p. 74.
2. *Reisbeschreibung*, édit. Feyrabend, fol. 353.
3. *Evagatorium*, t. I, p. 261.
4. Röhricht u. Meisner, *op. cit.*, p. 263.
5. *Elucidatio Terræ Sanctæ*, Venise, 1881, t. II, p. 134.

conduire chez Caïphe le pontife, où furent rassemblés quelques sanhédrites qui d'avance avaient décidé sa mort. Aussi, la procédure suivie par ce conciliabule fut-elle loin d'être régulière et légale. Les ennemis du Christ ne se proposèrent d'ailleurs que de préparer les chefs d'accusation sur lesquels ils pourraient baser le lendemain la condamnation publique avec une apparence de justice et de légalité. Se rappelant combien leurs attaques précédentes contre Jésus avaient toujours tourné à leur plus grande confusion, ils ne songèrent même pas à formuler des accusations contre lui. Ils essayèrent de préférence de baser leur condamnation sur les calomnies de faux témoins subornés par eux. Mais les témoins déposèrent si maladroitement que leurs dépositions se contredirent et que leurs charges devaient rester sans effet sur le peuple. On jugea donc prudent de les écarter le lendemain et Caïphe essaya un autre expédient, celui d'arracher à Jésus quelques paroles, qui, bien exploitées, constitueraient aux yeux de la foule un horrible blasphème et justifieraient la sentence de mort. « Je t'adjure par le Dieu vivant, dit enfin le pontife, de nous dire si tu es le Christ, fils de Dieu ? Jésus lui dit : « Vous l'avez dit. Un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite du Tout-Puissant, venant sur les nuées du ciel. » A ces paroles, le prince des prêtres déchire ses vêtements en signe de profonde douleur et s'écrie : « Il a blasphémé ! qu'avons-nous besoin de témoins ? Vous venez d'entendre le blasphème : que vous en semble ? Ils répondirent en disant : Il est digne de mort [1]. »

Le procédé pour perdre le Seigneur aux yeux de la foule était trouvé. De la cour intérieure, Jésus est aus-

1. *Matth.*, XXVI, 65-66. — *Marc.*, XIV, 64.

sitôt conduit au lieu où il doit être gardé jusqu'au matin; et là, on l'abandonne à la brutalité de la soldatesque et des valets, qui en font leur souffre-torture et le frappent à coups de poing, en le sommant avec insolence de dire qui l'avait frappé [1].

Pendant ce temps, les princes des prêtres se mirent à préparer une condamnation officielle et à lui donner une apparence légale; car il était défendu de poursuivre une cause capitale pendant la nuit. La Ghémara de Jérusalem (*De Synedrio*, IV, 6) dit, en effet : « Les jugements des causes capitales doivent se traiter pendant le jour et se conclure pendant le jour [2]. » De plus, la loi permettait d'absoudre une cause capitale le même jour; mais toute condamnation à mort ne pouvait être prononcée que le lendemain [3]. Une autre loi ordonnait que l'assemblée des juges, présidée par le grand prêtre, fût au complet, lorsqu'on avait des causes graves à décider, et les séances devaient être publiques. Maimonide (*Hal. Sanhedrin*, XIV) et la Mischna (*Tract. Sanhedrin*, I, 5) ne permettent pas d'en douter [4]. Il était, en outre, rigoureusement défendu de juger et de condamner un accusé à huis clos et dans une demeure privée. Selon le Talmud, interprété par Maimonide, toute sentence de mort rendue en dehors du palais du Sanhédrin était nulle de plein droit [5].

Il y avait bien d'autres lois de ce genre que les législateurs avaient sagement établies pour empêcher les erreurs judiciaires et la condamnation des innocents. Le Sanhédrin pouvait bien se jouer de quelques-uns de ces règle-

1. *Matth.*, XXVI, 67. — *Marc.*, XIV, 65. — *Luc.*, XXII, 63.
2. Ap. Ugolini. *Thesaurus*, t. XXV, col. 100, Venise, 1767.
3. Voyez : Daniel Henricus, *De Judiciis Hebr.*, V, ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXVI, col. 37.
4. Ghemara Babyl. *Tract. Sanhedrin*. — Cf. *Actes des Apôtres*, IV, 5-6.
5. Cf. *Abod Zarar*, I, fol. 8, 1.

ments de procédure, mais il ne pouvait les enfreindre tous sans compromettre son sinistre projet. Jésus-Christ avait des amis et des admirateurs; son entrée triomphale à Jérusalem l'avait bien prouvé. D'un autre côté, il fallait éviter toute protestation de la foule et puis en imposer au procurateur romain. Trop d'irrégularités et trop de mépris des lois auraient pu préparer un triomphe aux partisans de leur victime.

Aussi voyons-nous les sanhédrites attendre l'aube du jour pour s'assembler derechef et au grand complet. « Dès la pointe du jour, dit saint Marc, les grands prêtres, avec les anciens et les scribes et tout le conseil, *et universo concilio*, se réunissant en conseil, s'emparèrent de Jésus [1]. »

Saint Matthieu dit aussi qu'ils s'assemblèrent en conseil, *concilium inierunt* [2]. Ces mots, dit M. l'abbé Fillion, indiquent une nouvelle assemblée officielle, ainsi que l'admettent la plupart des commentateurs [3]. Dans cet événement, la particularité qui nous intéresse le plus est relatée par saint Luc. Cet évangéliste mentionne à peine au verset 54 le jugement qui avait eu lieu pendant la nuit, mais il raconte tout au long celui qui se fit le matin. Le Sanhédrin ne se réunit plus dans la maison de Caïphe, comme il l'avait fait la première fois. Il se transporta dans *son tribunal*, le palais de justice qui lui était destiné pour juger les causes graves. « Lorsque le jour se fit, dit l'évangéliste, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent et ils l'emmenèrent dans leur conseil, *in concilium eorum* [4]. » Le texte original de l'É-

1. *Marc.*, xv, 1.
2. *Matth.*, xxvii, 1.
3. *La Sainte Bible*, Paris, 1878, notes en S. Matth., xxvii, 1.
4. *Luc.*, xxii, 66-67.

vangile porte les expressions suivantes : « εἰς τὸ συνέδριον αὐτῶν, » ils l'emmenèrent dans leur synhédrin ou sanhédrin.

Les talmudistes prétendent que le mot sanhédrin dérive de *san*, loi (Sinaï) et de *hedron* (tourner), *vertere;* de là, ils donnent à ce mot le sens de l'ensemble des docteurs de la loi, comme aussi celui de maison de la loi ou de palais de justice. Sanhédrin, disent d'autres, vient du mot συνέδριον, que les Juifs ont emprunté aux Macédoniens et auquel ils ont donné une consonance hébraïque, et cette étymologie est la seule vraie. L'expression grecque a également deux significations : l'assemblée des juges [1] et le lieu où se réunissent les membres du tribunal, comme quelques auteurs grecs en rendent témoignage [2]. Blaise Ugolini dit à ce sujet : « Que ce mot dérive de l'hébreu *san hędrin* ou du grec συνέδριον, nous sommes persuadé qu'il désigne également le local destiné pour l'assemblée des juges et l'école affectée à l'étude de la loi [3]. »

Si le texte grec et les versions latines [4] laissaient le moindre doute que Jésus, avant d'être présenté à Pilate, fut conduit dans le palais du Sanhédrin, les expressions employées par les autres versions suffiraient amplement pour nous en convaincre. La version syriaque dit expressément : « Lorsqu'il se fit jour, les anciens et les princes des prêtres et les scribes se réunirent et le conduisirent (furtivement) dans la maison de leur assemblée [5]. » La

1. Cf. *Matth.*, xxvi, 59. — *Act. Apost.*, v, 21.

2. Voyez : H. Wits, *Dissertatio de Synhedrio*, ap. Ugolini *Thes.*, t. XXV, col. 1207.

3. *Op. cit*, t. III, col. 574-575. — Voyez : Buxtorf, Lexicon, in Abbr. sub בד.

4. Le manuscrit de Verceil (ive s.) dit aussi : « Et cum dies orta est, convenerunt Seniores populi, Pontifices et Scribæ et deduxerunt illum in Concilium suum. » Voyez : C. Tischendorf, *Novum Testam. gr.*

5. « Quumque illuxisset, congregati sunt seniores et principes sacerdo-

version arabe s'exprime en ces termes : « Ils l'introduisirent dans le lieu de leurs assemblées (ou dans leur tribunal [1]). » La persane n'est pas moins explicite que la syriaque : « Et ils le conduisirent là où leur assemblée avait coutume de siéger [2]. »

Les ennemis du Christ se sont donc soumis, pour la forme, aux exigences de certaines lois et ont renouvelé leur inique sentence, là où les règlements de procédure judiciaire les plus élémentaires seuls leur permettaient de prononcer avec autorité une condamnation à mort. « Les princes du peuple juif, écrit Adam Reisner, après avoir déclaré le Christ digne de mort, d'abord dans le palais de Caïphe et ensuite dans leur Sanhédrin, le conduisirent au prétoire, devant Pilate, le magistrat civil et l'exécuteur de leur sentence, pour qu'il le mît à mort [3]. »

L'Évangile ne laisse pas deviner dans quelle direction le divin Sauveur fut mené par les satellites des princes des prêtres. « Le verbe ἀνήγαγον, littéralement *ils conduisirent en haut*, dit M. l'abbé Fillion, ferait allusion, d'après quelques commentateurs, à la situation élevée du local où l'assemblée se réunit ; mais il n'est pas nécessaire de presser ainsi le sens ; car ἄναγω désigne parfois simplement l'action de conduire une personne devant ses juges. Au reste, les manuscrits B D K T, *Sin.*, ont ἀπήγα-

tum et scribæ et subduxerunt eum in domum congregationis eorum. » *Biblia polyglotta*, Walton, Londres, 1660, t. V. — *Biblia maxima*, de la Haye, Paris, 1660, t. XIII.

1. « Introduxerunt eum in forum suum. » *Biblia polyg.*, Walton, t. IV.

2. « Et eum illuc adduxerunt ubi congregatio illorum assidue illic erat. » *Biblia polyg.*, Walton, t. IV.

3. « Ad hanc Regiam (prætoris romani) Judaici populi Principes Christum, postquam eum in Palatio Caiphæ et deinceps in suo Synedrio ante dignum morte iudicassent, Pilato seu politico tum magistratui et suæ executori sententiæ, trucidandum adduxerunt. » *Jerusalem vetustissima*, Francfort, 1563, p. 127.

γον, terme juridique qui signifie emmener [1]. » Outre les manuscrits mentionnés ci-dessus, Tischendorf en cite plusieurs autres qui contiennent cette dernière expression [2].

Arrivés dans le Sanhédrin, le grand Conseil recommença la procédure, mais sans formuler des accusations et même sans citer les témoins. Caïphe et les sanhédrites allèrent droit au but : « Si tu es le Christ, dis-le-nous.... Tu es donc le Fils de Dieu ? — Jésus répondit : Vous dites que je le suis. — Et ils dirent : Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Car nous l'avons entendu nous-mêmes de sa bouche [3]. »

Saint Matthieu, saint Marc et saint Jean, qui racontent tout au long ce qui s'était passé pendant la nuit dans la maison de Caïphe, font à peine allusion au jugement qui se fit le matin au Sanhédrin. Le divin Sauveur fut en réalité condamné par la synagogue pendant la nuit. Le matin il ne fit que passer rapidement dans le palais du Sanhédrin, où se tint une séance plénière et publique uniquement pour la forme, afin de donner à sa condamnation un semblant de légalité et d'éviter ainsi toute protestation gênante, soit de la part de la foule, soit de la part du gouverneur. Saint Luc ne dit même pas si dans ce tribunal la sentence de mort fut proférée.

Les chrétiens de Jérusalem n'ont pas donné plus d'importance à l'événement qui s'est passé dans le palais du Sanhédrin que les évangélistes eux-mêmes, et ils n'ont jamais songé à en perpétuer le souvenir par l'érection d'un monument sacré, pas même au XIIe siècle. Bien plus, l'emplacement du palais où siégeait le Sanhédrin, à

1. *La Sainte Bible. Luc.*, XXII, 66-67, annot.
2. *Novum Testamentum græce. Luc.*, XXII, 66.
3. *Luc.*, XXII, 66-71.

l'époque de la Passion, ne nous a même pas été transmis par la voie de la tradition. Pour le retrouver, nous devons avoir recours aux récits de Flavius Josèphe et aux œuvres talmudiques qui fournissent des renseignements assez précis à ce sujet.

CHAPITRE VIII

LE PALAIS DU SANHÉDRIN, D'APRÈS FLAVIUS JOSÈPHE ET LES TALMUDISTES

Dès l'origine de son institution, le grand Conseil tenait ses séances dans un édifice du hiéron appelé Gazith ou Lischkat-Hagazith, *conclave lapidis cæsi*, c'est-à-dire salle de la pierre polie [1]. Dans le Lischkat-Hagazith, disent les talmudistes, siégeait le Sanhédrin; de là se répandit la loi dans tout Israël [2]. » Maimonide ajoute que ce palais se trouvait sur le parvis d'Israël [3]. Selon d'autres indications fournies par les anciens rabbins, le Gazith était situé au sud du parvis des Israélites et de celui des femmes [4]. Les prêtres et les anciens du peuple se réunissaient aussi dans cet édifice pour discuter la loi et pour enseigner le peuple, et ce fut sans doute dans le Gazith que Jésus, à l'âge de douze ans, fut retrouvé par ses parents au milieu des docteurs de la loi [5]. L'emplacement de ce palais correspond à peu près à la porte

1. Cf. *II. Reg.*, v, 36 : « Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum et uno ordine lignorum cedri. »
2. Peschita, *Comment. in Deut.*, trad. Ugolini, *Thes.*, t. XVI, col. 978. — Cf. *Ghemara Babyl.*, fol. 82, 2, et fol. 88. — *Mischna Mass. Sanhed.*, X, 2.
3. Hal, *Sanhedrin*, XIV.
4. C. Schick, *Der Tempel in Jerusalem*, Berlin, 1896, p. 142-144.
5. *Luc.*, II, 46-48.

méridionale de la mosquée d'Omar, appelée Bâb el Quibly. Devant cette porte, les docteurs de l'Islam tiennent encore leurs assemblées pour délibérer sur la loi, et à l'intérieur du Bâb el Quibly se conserve la bibliothèque pour l'étude du Coran [1].

Ce n'est toutefois pas au Gazith que Notre-Seigneur comparut devant le grand Conseil. Depuis quatre ans déjà, le Sanhédrin avait abandonné cet édifice, pour tenir ses séances dans un autre local : « Quarante ans avant la destruction du temple, le Sanhédrin s'en alla et s'établit dans le Hanôth ou les Boutiques [2]. » Tous les talmudistes insistent unanimement sur cette date, et les savants, principalement ceux du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui ont étudié et publié les œuvres talmudiques, n'hésitent pas à admettre que, à la mort de Jésus-Christ, le Sanhédrin ne tenait plus, depuis trois à quatre ans, ses réunions au Gazith. On ne trouve absolument rien dans l'histoire qui permette de suspecter la date indiquée par les anciens rabbins. La critique ne peut s'élever qu'au sujet des raisons qu'ils allèguent pour motiver l'abandon du Lischkat-Hagazith.

Le Sanhédrin, étant le tribunal suprême des Juifs, avait le pouvoir de prononcer et d'exécuter les sentences de mort. A l'époque de Notre-Seigneur, ils usèrent encore de ce pouvoir, dans certains cas au moins, comme le prouve le martyre de saint Étienne, celui de saint Jacques et l'histoire de saint Paul au temple. Pilate lui-même ne le leur dénia pas, puisqu'il leur dit : « Prenez-le vous-

1. Voyez pour l'emplacement du Gazith : L'Empereur, ad cod. Middoth, V, 2. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 1104.

2. *Ghemara Babyl.*, ad tit. Sanhédrin, fol. 41. — Voyez : Jean Meyer, *De temporibus et festis Hebr.*, ap. Ugolini, *Thes.*, t. I, col. 436. — Cf. *Talmud Hierosol.*, fol. 18 et 24.

mêmes, et jugez-le selon votre loi [1]. » Les Juifs lui répondirent : « Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort [2]. » Les paroles de Pilate indiquent que le gouvernement romain n'avait pas restreint leur juridiction, au moins en matière religieuse. Si, dans cette circonstance, les Juifs ne voulurent pas exercer leur *jus gladii*, leur droit d'exécutions capitales, c'est, sans doute, pour un motif se rapprochant de celui qui ne leur permit pas de pénétrer dans le prétoire.

Sans entrer davantage dans cette grave discussion, nous devons dire un mot des motifs allégués par le Talmud pour justifier l'abandon du Gazith. Quelques rabbins prétendent que les membres du Sanhédrin quittèrent leur splendide palais et renoncèrent spontanément à l'exécution des jugements criminels, parce qu'à cette époque les crimes se multiplièrent tellement en Israël que le grand Conseil ne pouvait se résoudre à frapper lui-même tant de têtes coupables [3]. Il est bien vraisemblable qu'à cette époque de désordre, les malins juges aient librement renoncé à leur juridiction et qu'ils aient abandonné les causes criminelles au pouvoir civil, pour ne pas s'aliéner l'esprit du peuple et pour ne pas s'exposer à la vengeance des parents, des amis ou des partisans de tant de criminels mis à mort. Mais s'il faut en croire le Talmud de Babylone, les sanhédrites en agirent ainsi par un sentiment tout autre que la commisération. La Ghemara babylonienne dit en effet : « Lorsque le Sanhédrin a condamné quelqu'un à mort, qu'il ne goûte rien toute

1. *Joann.*, XVIII, 31.
2. *Id.*, ibid.
3. *Ghemara Babyl.*, tract. Idololatriæ, I, fol. 8. — Maïmonide, In tract. Synh., IV. — Voyez Th. Goodwin, *Moses and Aaron*, ap. Ugolini, *Thes.*, t. III, col. 363.

la journée [1]. » Cette loi n'est qu'une fausse interprétation d'un passage du Lévitique (XIX, 26) : *Non comedetis cum sanguine*, comme cela ressort clairement de la leçon suivante tirée du même ouvrage : « Comment prouve-t-on que les membres du Sanhédrin, après avoir puni quelqu'un de la peine capitale, ne peuvent rien manger de toute la journée? — Le rabbin Akiba dit : Parce qu'il est écrit : Tu ne mangeras pas sur le sang, *super sanguinem* [2]. » Comme une autre loi ne permettait qu'une seule sentence capitale par jour [3], la multiplicité des crimes aurait condamné les pauvres juges à des jeûnes bien fréquents. N'est-ce pas ce qui explique la réponse des princes des prêtres à Ponce Pilate : *Nobis non licet interficere quemquam?* Au lieu de manger la Pâque ce soir-là, ils auraient été réduits au jeûne.

Que les sanhédrites aient renoncé à leur pouvoir d'exécution capitale à une époque où les crimes de toutes sortes se multipliaient, cela est bien compréhensible. Mais ce qui est inadmissible, c'est que le pouvoir suprême ait été si intimement lié à la résidence au Gazith, qu'ils ne purent renoncer à l'un sans abandonner l'autre. Cet abandon précipité n'est explicable que pour des motifs bien différents que, du reste, le Talmud ne cache nullement. On y lit, en plusieurs endroits, que les princes des prêtres et les anciens du peuple se sont éloignés du temple, parce qu'ils furent épouvantés par les prodiges qui y avaient lieu, prodiges qui, pour les plus intelligents, étaient les pronostics de la ruine prochaine du monument sacré. Le Talmud de Jérusalem (Joma, *Traditio*, fol. 43, 3) dit : « Quarante ans avant la destruction du temple s'éteignit

1. *Sanhed.*, f. 8. — Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 590.
2. Tract. de Synhedriis. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 730.
3. Tract. de Synhedriis. *Id.*, ibid.

la lumière occidentale *(celle du milieu du candélabre sacré);* la mèche d'écarlate *(exposée au soleil à la porte du temple)* conserva sa couleur; la force du Seigneur sortit par la gauche. La porte de bronze *(que vingt hommes avaient de la peine à mouvoir),* bien que fermée le soir, fut trouvée ouverte le matin. Le rabbin Jochanan, fils de Zaccaï (et vice-président du conseil), s'écria à cette vue : O temple, pourquoi nous troubles-tu? Nous connaissons ton sort; tu dois être détruit. Car il est écrit : Ouvre tes portes, ô Liban, afin que le feu puisse dévorer tes cèdres [1]. »

Tels sont les événements extraordinaires que les rabbins font coïncider, bien à leur insu, avec le commencement de la vie publique de notre divin Sauveur.

Flavius Josèphe parle de ces mêmes prodiges, avec plus de détails encore, et y ajoute quelques autres présages de la ruine du temple, arrivés peu de temps avant la prise de Jérusalem par Titus. Comme quelques écrivains ont voulu trouver dans son récit une contradiction avec la date indiquée par les talmudistes, nous allons fidèlement résumer sa longue narration, pour démontrer que l'historien n'avance rien qui soit en opposition avec le Talmud.

Pendant que le temple était en feu, raconte Josèphe, les soldats romains massacrèrent impitoyablement hommes, femmes et enfants qui, en nombre immense, s'étaient réfugiés sur le hiéron, Cette catastrophe fut occasionnée par un faux prophète, qui, pour les empêcher de quitter la ville, leur fit accroire que Dieu leur ordonnait de monter au temple, où finalement il manifesterait sa protection et sa bienveillance envers eux. Ces malheureux

1. *Juchasin*, fol. 10. — R. Salomon, in Zaccharia, 11. Voyez : Lightfoot, *Descriptio Templi*, ap. Ugolini, *Thes.*, t. IX, col. 674. — Samuel Bucher, *Synhedrium Magnum*, ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 1155.

ajoutèrent foi au séducteur et ne prêtèrent aucune attention aux signes qui avaient présagé manifestement la future désolation. Ainsi, une comète en forme de glaive se tint au-dessus de la ville pendant un an.... Avant les premières hostilités (sept ans avant la destruction de la ville), pendant que le peuple célébrait au temple la fête des Azymes, le 8 de Xantique (Nisan), à la neuvième heure de la nuit, une lumière brilla pendant une demi-heure autour de l'autel et du temple, avec un éclat si vif, qu'on se crut en plein jour.... A la même fête, une vache, conduite par le grand prêtre pour être immolée, mit bas un agneau au milieu du temple.... De plus, la porte du temple intérieur, toute d'airain et si lourde que vingt hommes avaient de la peine à la fermer le soir, s'ouvrit spontanément à la sixième heure de la nuit.... Outre cela, quelques jours après la fête de Nisan, le 21 d'Artémis (Iyar)...., vers le coucher du soleil, on vit s'agiter des chars et des soldats armés dans la région des nuages, tout autour de la ville.... Ensuite, à la fête que nous appelons Pentecôte, les prêtres, en allant remplir leurs fonctions religieuses dans la cour intérieure, éprouvèrent d'abord une violente secousse et entendirent ensuite un grand bruit, puis comme la voix d'une grande foule s'écriant : Sortons d'ici. Mais voici un fait plus terrible encore : Quatre ans avant que la guerre éclatât, pendant que la ville jouissait d'une grande prospérité et d'une paix profonde, un homme du peuple nommé Jésus, fils d'Ananus, vint au temple pour y passer les fêtes des Tabernacles. Tout à coup, il se mit à crier : Voix de l'est, voix de l'ouest, voix des quatre vents, voix contre Jérusalem et le temple, voix contre le peuple. Comme il ne cessait de crier : « Malheur à Jérusalem, » même au milieu des tortures qu'on lui infligeait pour le réduire au silence, le procu-

rateur Albinus le fit venir à son tribunal; mais il le relâcha bientôt, le prenant pour un insensé. Lorsque la ville fut investie par les Romains, il se promenait sur les remparts, répétant sans cesse : Malheur à Jérusalem! Malheur au peuple! Malheur au temple! Finalement, il s'écria : Malheur à moi-même! A ces mots il fut atteint d'une pierre qui l'étendit mort [1].

Josèphe, comme on voit, indique le plus souvent avec précision l'année, le mois, le jour, la fête ou d'autres circonstances de temps qui déterminent l'époque où ces événements eurent lieu. Pour la porte d'airain seule, il n'indique que l'heure où elle s'ouvrit. Il raconte ce prodige, il est vrai, entre un fait arrivé sept ans avant la destruction du temple et un autre qui eut lieu peu de temps après; mais rien ne prouve que Josèphe rapporte ces prodiges par ordre chronologique; le contraire résulte de ses récits qui, bien examinés, constituent un faisceau de faits arrivés à des époques diverses et racontés sans suite de temps.

Les talmudistes, objecte-t-on, ont probablement écrit quarante ans au lieu de quatre ans. Mais cette objection est insoutenable. Elle ne vaudrait qu'autant qu'on admît que Josèphe ait suivi l'ordre chronologique en relatant ces prodiges. Mais, dans ce cas, l'historien contredirait pleinement la date de quatre ans, puisqu'il placerait l'ouverture spontanée de la porte d'airain sept ans avant la destruction de la ville. Non, le chiffre de quarante ans, que les travaux rabbiniques assignent tous avec insistance à l'a-

1. *Bell. jud.*, VI, v, 3. — A ces prodiges on peut ajouter celui qui eut lieu trente-six ou trente-sept ans avant la ruine de Jérusalem, au moment où Jésus expira sur la croix : la déchirure qui se produisit dans toute la longueur du voile du Saint des Saints. Les écrivains juifs passent ce prodige sous silence.

bandon du Gazith, ne saurait être mis en suspicion, d'autant plus que, d'une part, tous les rabbins n'attribuent pas cet abandon aux merveilleux événements rapportés ci-dessus, mais à d'autres motifs bien différents, comme nous l'avons déjà dit; d'une autre part, Flavius Josèphe lui-même nous fera savoir, comme on le verra plus loin, qu'au commencement des hostilités, sous Gessius Florus, le palais du grand Conseil fut incendié par les séditieux, et ce palais, situé en dehors de l'enceinte du temple, fut le troisième occupé par le Sanhédrin.

Après avoir quitté précipitamment le somptueux palais du Lischkat Hagazith, le grand prêtre et les soixante-dix membres du grand Conseil se réfugièrent dans un édifice beaucoup plus modeste, dans le tribunal d'un petit Sanhédrin.

Chaque ville avait un petit Sanhédrin composé de vingt-trois membres, où se débattaient les causes de moindre importance. Jérusalem en possédait deux : l'un situé sur le hiéron même, l'autre à l'angle nord-est de la plate-forme du temple. « Il y avait à Jérusalem trois Sanhédrins, dit la Peschita : l'un au-dessus de la porte de la montagne du temple; l'autre au-dessus de la porte du parvis, le troisième dans le conclave de la pierre polie [1]. » Le rabbin Jean Tobh dit qu'un petit Sanhédrin se tenait près de la porte Azaras; c'était la porte orientale du parvis d'Israël [2] qui, dans le Nouveau Testament, est désignée sous le nom de Θύρα ὡραία, *porta speciosa* [3]. Ce tribunal s'occupait probablement, comme l'admet M. C.

1. Comment. in Deuter., ap. Ugolini, *Thes.*, t. XVI, col. 978. — Cf. Mischna, Mass., *Tract. Sanhed*, X, 2.

2. Voyez : Lightfoot, *Centur Chorograph.* Matth. præmis., Leipzig. — Id., Description du temple. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XIV, p. 392.

3. *Act. Apost.*, III, 2.

Schick, des affaires religieuses de second ordre [1]. On conçoit aisément que le grand Conseil n'ait pas quitté le Gazith pour s'établir dans le voisinage de la fameuse porte Nikanor, qui s'ouvrit d'une manière si merveilleuse et qui leur inspirait de ce chef tant d'épouvante. Aussi les talmudistes nous apprennent-ils qu'ils se rendirent dans le petit Sanhédrin hors de l'enceinte sacrée, au nord-est, sur le *mont du temple*, appelé Hanôth ou les Boutiques [2]. « La tradition enseigne, dit la Ghémara babylonienne, que quarante ans avant la destruction du temple, le Sanhédrin émigra et se rendit dans les Boutiques [3]. » Dans un autre endroit il est dit : « Du conclave du Gazith, ils vinrent dans les Boutiques du mont du temple [4]. » Ce tribunal, également composé de vingt-trois membres, s'occupait, vraisemblablement, des jugements de police. M. le docteur Schick prétend qu'il y eut là un tribunal bien longtemps avant Esdras, peut-être déjà au temps de Salomon. Nous lisons, en effet, dans Néhémie (III, 30-31) : « Après lui, Melchias, fils de l'orfèvre, bâtit jusqu'à la maison des Nathinéens et des merciers, vis-à-vis de la porte Judiciaire, et jusqu'à la salle de l'Angle ; et entre la salle de l'Angle et la porte du Troupeau (en hébreu :

1. *Der Tempel in Jerusalem*, p. 148. — Les musulmans ont conservé le souvenir de ce tribunal. Vers le IXe siècle, ils construisirent à l'orient de la mosquée d'Omar un petit temple ouvert, en forme de kiosque, reposant sur deux cercles de superbes colonnes provenant d'édifices plus anciens. Ce monument, un vrai bijou d'architecture, reçut le nom de *Mehkéméh Daoûd* ou tribunal de David. Au-dessus de cette petite mosquée est suspendue, d'après la croyance des musulmans, la chaîne *invisible* qui monte jusqu'au ciel et qui doit jouer un rôle des plus importants au jugement dernier des disciples de Mahomet.

2. « Il est souvent question dans le Talmud du Mont de la Maison, appelé Hanôth ou Haniioth, *Tabernæ*, Boutiques. » Lightfoot, *Descriptio Templi*.

3. Tract. de Synedria. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 590. — Cf. *Ghémara de Jerusalem*, Joma, fol. 13, 3.

4. *Tit. Sanhed.*, fol. 41, 1. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. I, col. 434.

porte des Brebis) les marchands bâtirent. » La porte Judiciaire est appelée plus loin : la porte de la Garde, et dans le même voisinage, il est question de la porte de Benjamin et de la porte Miphkad ou porte de la Prison. C'est là que le prophète Jérémie fut arrêté et jeté en prison et puis dans une fosse [1]. Tout indique donc que le *cœnaculum Anguli*, la salle de l'Angle dont parle Néhémie, était de haute antiquité le siège d'un tribunal.

Avant l'avènement d'Hérode Ier, les orfèvres, les marchands et les merciers habitaient le faubourg situé entre le temple et le rocher de Baris. Au temps de Notre-Seigneur, toute cette coupure était occupée par les deux cours à portiques et à galeries qu'Hérode y avait fait construire. Mais le long du mur oriental du parvis sacré, en contre-bas des *Portiques de Salomon*, se trouvait la rue des Hanouyoth ou Boutiques. Là se tenaient les marchands de pigeons, de brebis et de bœufs pour les sacrifices, les changeurs de monnaie, les vendeurs de denrées alimentaires et autres. Avec l'affluence des étrangers aux fêtes de Pâques, les trafiquants se multipliaient et envahissaient les parvis sacrés du temple. Saint Jean raconte que Jésus les en chassa un jour à coups de corde [2], et les fit redescendre dans les Hanouyoth.

A l'emplacement du Hanôth, les musulmans ont élevé une petite mosquée ou un Ouély de treize mètres de long sur dix de large, surmontée de deux petites coupoles. Elle renferme un cénotaphe en l'honneur du roi Salomon et porte le nom de Mehkéméh Soliman ou Es-Salem, c'est-à-dire *le tribunal de Salomon* ou de la Paix. Les mahométans veulent que ce roi fut surpris par la

1. *Jerem.*, XXXVII, 12-15.
2. *Joann.*, II, 13-17.

mort, pendant qu'il était assis sur son trône judiciaire en ce même lieu. La construction est assez moderne, mais elle repose sur des fondements antiques; M. C. Schick soupçonne que les substructions appartiennent à la prison de Jérémie. « Ce n'est donc pas par l'effet du hasard, ajoute-t-il, que les musulmans ont mis ce tribunal en relation avec celui de Salomon, mais bien par la force des traditions en Orient [1]. »

Le Sanhédrin ne s'arrêta pas longtemps dans le petit tribunal du Hanôth. Condamné à errer çà et là dès le commencement de la vie publique de Notre-Seigneur, il changea dix fois de place jusqu'à son extinction. « Du conclave de Gazith, dit la Ghémara de Babylone, les sanhédrites se rendirent dans les Boutiques, et des Boutiques ils descendirent dans Jérusalem [2]. » D'après Maimonide et les autres rabbins, le Sanhédrin changea quatre fois de résidence à Jérusalem avant la destruction du temple; puis il se rendit « à Jabnen, à Oscham, à Sépharaïm, à Bethsaïrîn, à Sephorîn et finit à Tibériade [3]. » « Nous savons, par plusieurs passages du Talmud, dit M. Munk, que le *Synhedrium*, qui avait toujours tenu ses séances dans l'une des dépendances du temple, fut transféré, quarante ans avant la destruction de Jérusalem, dans un endroit du Moriah appelé Hanouyôth et de là dans un autre local de la ville [4]. »

Les talmudistes ne nous font pas connaître le site du troisième palais du Sanhédrin; mais Josèphe en détermine l'emplacement à trois reprises, et la troisième fois avec

1. *Beit el Makdas, oder der alte Tempelplatz*. Jérusalem, 1887, p. 62. — *Der Tempel in Jerusalem*, Berlin, 1898, p. 285.

2. Tract. de Synhed., IV, ap. Ugolini, *Thes.*, t. III, col. 368,

3. Voyez : Vorstius, *Dissert. de Synedriis*. Ap. Ugolini, *Thes.*, t. XXV, col. 1147.

4. *La Palestine*, Paris, 1845, p. 48.

une grande précision. Il raconte d'abord que, sous Cestius Gallus, les sicaires et les factieux incendièrent « le palais du pontife Ananie, celui du roi Hérode Agrippa et de sa sœur Bérénice, ainsi que les Archives ou le palais des magistrats. » Ils espéraient par là gagner plus facilement à leur parti la multitude des débiteurs et des pauvres dont l'insolence envers les riches n'aurait plus rien à redouter [1].

Ces édifices ne tardèrent pas à être restaurés. Sept ans plus tard, lorsque le temple était déjà un monceau de ruines, les Romains, dit Josèphe, mirent le feu aux Archives, à l'Acra (ou le Mello) et à la Curie, βουλευτήριον, le palais de justice ou du grand Conseil [2].

L'historien précise l'emplacement de ce dernier bâtiment lorsqu'il décrit la première enceinte de la ville : « Ce mur, dit-il, commençait au nord à la tour Hippicus, s'étendait à ce qu'on appelle le Xyste, s'unissait ensuite au sénat, ἔπειτα τῇ βουλῇ συνάπτον, et se terminait au portique occidental du temple [3]. »

Que le βουλή ou le βουλευτήριον de Josèphe soit le palais du Sanhédrin, tous les savants l'admettent. M. Munk dit : « Josèphe (*Bell. jud.*, VI, VI, 3) parle de deux édifices publics situés près du palais d'Hélène d'Adiabène, dans la

1. « Illi vero, cum impressionem fecissent, et Ananiæ pontificis domum et Agrippæ Berenicesque regias incenderunt : ac deinde ignem tabulariis intulerunt, creditorum instrumenta abolere festinantes, et æs alienum dissolvere, ut et ipsi debitorum magnam multitudinem sibi adjungerent, et egenos insolentius in locupletes insurgere facerent. » *Bell. jud.*, II, XVII, 6, édit. Dindorf.

2. « Atque illi eo quidem die nihil agebant; postridie vero archivum, et Acram, et curiam, et locum qui vocatur Ophla succenderunt. » *Bell. jud.*, VI, VI, 3.

3. « Incipiens autem partem boreali a turri quæ Hippica dicitur, et protensus ad Xystum qui appellatur, deinde curiæ conjunctus, in occidentalem templi porticum desinebat. » *Bell. jud.*, V, IV, 2.

basse ville du temple, incendiés avant la conquête de Sion ; il les appelle ἀρχεῖον, palais des magistrats ou des archives, et βουλευτήριον, palais du conseil ou du *Synhedrium* [1]. »

Saint Luc désigne le palais du grand Conseil sous le nom de συνέδριον, *synhedrium ;* mais ce même local apparaît dans le reste du Nouveau Testament sous le nom ou mieux sous les dérivés de βουλή, expression employée par Josèphe.

La version grecque rend le texte de saint Matthieu (XXVII, 1) : *concilium inierunt omnes*, par « συμβούλιον ἔλαβον πάντες. » Celui de saint Marc (XV, 1) : *Et confestim mane consilium facientes*, par : « Καὶ εὐθέως ἐπὶ τὸ πρωῒ συμβούλιον ποιήσαντες. » Finalement, nous lisons dans les Actes des Apôtres (IV, 5) : *Factum est autem in crastinum ut congregarentur principes eorum et seniores et scribæ in Jerusalem.* Ici, le texte original porte συνεβουλεύσαντο. Dans la langue grecque, les mots βουλή, βουλευτήριον et συνέδριον sont à peu près synonymes et il ne peut y avoir de doute que le βουλή de l'historien juif ne soit le συνέδριον de l'Évangile. Il n'est pas moins certain que ce palais était établi au pied de l'enceinte sacrée, à l'ouest, près de la montée principale du temple [2].

La difficulté est de savoir si, pendant le procès de Jésus-Christ, le Sanhédrin avait déjà pris possession du tribunal qu'il occupait au temps de Josèphe. Pour établir ce fait, les preuves positives nous font défaut. Néanmoins, l'opinion commune des savants modernes admet que Jésus

1. *La Palestine*, p. 48.

2. D'après Maimonide, le Sanhédrin changea quatre fois de résidence à Jérusalem. On ne connaît que trois de ces résidences. Mais nous savons qu'il fut contraint de chercher un autre refuge provisoire, lorsqu'il eut à réparer les dégâts causés au troisième palais par l'incendie au temps du pontife Ananie.

comparut devant le Sanhédrin dans la βουλή de l'historien juif. Le R. P. Ollivier n'hésite pas à l'affirmer : « Il est certain, dit-il, que le *jus gladii* n'était plus exercé, en l'an 34, par les membres du grand Conseil, dont les séances n'avaient plus lieu dans la salle Gazith, mais dans un autre local désigné par le nom grec de βουλή et situé dans la ville basse [1]. »

Cette opinion jouit au moins d'une très grande probabilité. Nous avons déjà vu que le Nouveau Testament désigne le lieu de l'assemblée du Sanhédrin avec l'expression qu'emploie Josèphe pour indiquer le palais situé dans la ville basse. Puis, rien ne permet de soupçonner que Jésus ait été entraîné sur la plate-forme du temple et qu'il ait traversé ses parvis pour être introduit dans le Hanôth.

Il semble, en effet, que les princes du peuple, après avoir quitté en toute hâte le palais du Gazith, ne se rendirent que provisoirement dans la salle du petit tribunal du Hanôth, jusqu'à ce qu'ils aient pu s'aménager un palais qui fût à la hauteur de leur dignité et qui pût répondre aux besoins du grand Conseil et des grandes assemblées du peuple. Chose merveilleuse! M. le docteur Schick fait remarquer qu'à l'endroit de la βουλή de Josèphe, le pèlerin de Bordeaux vit des ruines qui, lui dit-on, provenaient du palais du roi Ézéchias [2]. En effet, en décrivant la plate-forme du temple et de ses alentours, le pèlerin de Bordeaux (333) termine son récit en disant : « Il y a là (au temple) les deux statues d'Adrien, et non loin de ces deux statues se trouve la pierre perforée auprès de laquelle se réunissent tous les ans les Juifs; ils l'oignent,

1. *La Passion*, p. 128.
2. *Der Tempel in Jerusalem*, p. 201.

se lamentent, déchirent leurs vêtements, puis se retirent. Là est la maison d'Ézéchias, roi de Juda [1]. » Notre pèlerin se fait-il ici l'écho de la tradition alors existante à Jérusalem? Il ne peut pas y avoir de doute. Les critiques ont trop facilement attribué au Bordelais une puissante imagination inventive. Qui n'a haussé les épaules en lisant ce qu'il dit du prophète Zacharie : « Et dans le hiéron même, où se trouva le temple construit par Salomon, on dit que le sang de Zacharie est encore visible sur le marbre devant l'autel [2]. » Et cependant, un siècle auparavant, Tertullien lui-même rapporte la même tradition. « Zacharie fut tué entre le temple et l'autel, dit-il, laissant sur les pierres des taches ineffaçables de son sang [3]. »

Et qu'y a-t-il d'étonnant que, dans ce pays, où la force de la tradition n'est un mystère pour personne, le souvenir de ce grand et saint roi se soit conservé pendant mille ans parmi le peuple de Jérusalem, quand l'Écriture sainte a pu en faire le panégyrique dans les termes suivants : « Aussi, après lui, il n'y eut personne qui fût semblable à lui parmi tous les rois de Juda, pas plus que parmi ceux qui avaient régné avant lui! Et il s'attacha au Seigneur, et il ne s'écarta pas de ses voies, et il observa les commandements que le Seigneur avait prescrits à Moïse. Aussi, le

1. « Sunt ibi et *statue* duo *Hadriani*, et est non longe de statuis lapis pertusus, ad quem veniunt Judei singulis annis, et unguent eum, et lamentant se cum gemitu, et vestimenta sua scindunt, et sic recedunt. Est ibi et domus Ezechie, regis Jude. » *Itinerarium*. Publications de l'Orient latin, édit. Tobler et Molinier, Genève, 1879, t. I, p. 17.

2. « Et in ede ipsa, ubi templum fuit, quod Salomon ædificavit, in marmore ante aram sanguinem Zacharie dicunt hodie fusum. » *Loc. cit.*

3. « David exagitatur, Elias fugatur, Jeremias lapidatur, Esaias secatur, Zacharias inter altare et ædem trucidatur, perennes cruoris sui maculas silicibus adsignans. » Adv. Gnosticos Scorpiace. Ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. II, col. 137, *b*.

Seigneur était avec lui, et il agissait avec sagesse en tout ce qu'il entreprenait [1]. » Ces paroles sacrées, qu'on lisait au peuple, devaient contribuer puissamment à maintenir bien vive la mémoire d'un tel monarque, et l'on conçoit qu'en montant au temple, les pères aient montré à leurs fils, de génération en génération, le palais royal de cet homme tant aimé de Dieu et de son peuple. La restauration de cette demeure et son occupation passagère par le triste Sanhédrin n'ont pas pu ternir le souvenir qui y avait été attaché depuis tant de siècles.

Cet endroit, si riche en vieilles traditions, excita la légitime curiosité du célèbre explorateur, M. Warren. A l'extrémité septentrionale de la ruelle où les Juifs vont encore faire leurs lamentations, il pénétra sous terre et rencontra d'abord des constructions sarrasines, puis d'autres murs et d'autres voûtes d'une époque plus reculée ; finalement, à vingt mètres sous le sol actuel et à vingt-sept mètres au-dessous de la plate-forme du temple, il arriva dans une grande salle, possédant encore au centre un tronc de colonne. Laissons ici la parole à M. le docteur Schick : « Le tribunal du Conseil, dit-il, se trouvait tout près du Xyste et confinait au viaduc qui conduisait sur la plate-forme du sanctuaire, et par le moyen duquel le mur de la ville butait contre le temple.... A peu près là où devait se trouver la salle du Conseil, l'officier anglais, M. Warren, trouva, à une grande profondeur, une salle souterraine soutenue au milieu par une colonne et garnie dans les angles par des chapiteaux de pilastre de forme très curieuse. Cette construction est probablement un reste du palais du Conseil. J'ai moi-même visité ce lieu et j'y ai tout examiné (à la lumière électrique). On y aper-

1. *IV. Reg.*, XVIII, 5-7.

çoit beaucoup d'autres voûtes, mais tout est rempli de terre et de décombres. C'est vraiment merveilleux qu'en ce même endroit se trouve encore aujourd'hui le tribunal de la ville, le Mehkéméh. On voit par là avec quelle ténacité les choses sont restées à leur place. Au IVe siècle, le pèlerin de Bordeaux trouva en ce lieu des ruines qui, comme on le lui fit croire, provenaient du palais du roi Ezéchias. Six siècles plus tard, ces ruines s'y voyaient encore [1]. »

Le Mehkéméh ou tribunal turc est une construction qui remonte à l'an 1483. Elle mesure trente mètres du nord au sud et vingt-cinq de l'est à l'ouest. Établi sur d'anciens fondements, comme on vient de le voir, le sous-sol de ce tribunal fut élevé jusqu'à la hauteur de la plate-forme du temple, d'où on y entre de plain-pied à travers la magnifique porte double, appelée l'une, celle du sud, Bâb es Silséléh, porte de la Chaîne, que les Arabes ont mise en relation avec la fameuse *chaîne invisible* [2], et l'autre, celle du nord, Bâb es Salâm ou porte de la Paix. « Cette double porte, dit M. le docteur Schick, était de tout temps l'entrée principale du temple.... Le pèlerin de Bordeaux a passé par cette porte. Il ne le dit pas; mais il mentionne la maison du roi Ezéchias, qui peut être identifiée avec les restes antiques de cette porte et avec ceux du Mehkéméh [3]. »

Dans les volutes à double enroulement des chapiteaux de cette antique sallé, MM. Perrot et Chipiez croient re-

1. *Der Tempel in Jerusalem*, p. 200-201.

2. *Silséléh* pourrait bien être une corruption du nom *Schellachet* donné à cette porte (*I. Paralip.*, XXIV, 16), et que Walton (*Biblia polygl.*, t. II) a rendu par « porta projectionis in via. »

3. *Reit el Makdas oder der alte Tempelplatz*, p. 43. — M. le général Wilson a retrouvé sous terre les arceaux du viaduc qui de la vallée conduisait à cette porte.

connaître « les traditions de l'art phénicien [1]. » Cela fait songer aux ouvriers de Hiram, travaillant à la construction du temple de Salomon. M. Warren trouve que cet édifice souterrain remonte *au moins* au temps d'Hérode Ier. « Il a l'air, ajoute-t-il, d'être, avec les murs du sanctuaire, la plus ancienne construction qui soit visible à Jérusalem [2]. » Mais, nous ne savons trop pourquoi, il crut devoir qualifier cette salle souterraine du nom de *Loge maçonnique*, *Masonic Hall :* « ce fut à cause d'une circonstance, dit-il, qui accompagna sa découverte [3]. » Si l'illustre explorateur anglais croit avoir découvert dans les sous-sols du conclave des Anne et des Caïphe l'église mère des loges franc-maçonniques, pourquoi en faire un mystère? Certes, personne ne lui aurait cherché querelle !

A l'endroit où Flavius Josèphe indique le palais de justice du grand Conseil, la βουλή, au lieu où le R. P. Ollivier, MM. Munk, Schick et d'autres savants, y compris M. E. Pierrotti [4], placent le palais du Sanhédrin et où le pèlerin de Bordeaux montra les ruines du palais d'Ezéchias, *le R. P. Zanecchia montre le prétoire de Pilate.* A l'emplacement des ruines « qui rappellent l'art phénicien » et auxquelles le capitaine anglais a imposé le nom de *Loge maçonnique*, *le R. P. Zanecchia place la basilique de Sainte-Sophie,* construite au commencement du ve siècle sur l'endroit où Jésus se vit condamné par le gouverneur romain.

Le lecteur comprend à présent pourquoi nous nous

1. *Histoire de l'antiquité*, t. IV, la Judée, Paris, 1887, p. 218.
2. *The Recovery of Jerusalem*, Londres, 1871, p. 87.
3. « This chamber acquired the name of the Masonic Hall from some circumstances connected with its discovery and by that name I shall term it, when reffering to it again. » *The Recovery of Jerusalem*, p. 87.
4. *Jerusalem explored*, t. I, p. 30.

sommes arrêté si longtemps à l'emplacement du tribunal du Sanhédrin au temps de Notre-Seigneur. Le R. P. Zanecchia a usé *de tous les moyens* pour éblouir ses lecteurs et il a réussi à impressionner vivement, nous assure-t-on, bien des membres du clergé français. Il est donc juste d'analyser en dernier lieu la théorie de l'auteur de la *Palestine d'aujourd'hui*.

Pour soutenir l'idée paradoxale qu'il avance contre l'antique tradition, l'ex-professeur à l'école biblique s'appuie sur des arguments archéologiques, bibliques et historiques. Ses preuves archéologiques se réduisent aux deux suivantes : à la page 339 de son ouvrage, il dit à propos de la porte Silséléh près du Mehkéméh : « Dans la troisième porte du premier bâtiment qu'on rencontre à droite, en descendant par Târik el Ouâdi (*à cent pas du Mehkéméh*), il y a une grosse pierre rectangulaire brisée, sur laquelle on a relevé une croix grecque et dans laquelle est imprimé le mot grec *sophia*. » A la page précédente il dit : « Aussitôt qu'on est entré dans le vestibule de la porte ci-dessus (Bâb es Silséléh), on rencontre dans le mur à gauche une belle fontaine arabe à sec : tout auprès il y a une espèce de baptistère. »

Notre archéologue ne devrait pas ignorer qu'en Palestine on a retrouvé des milliers de pierres, surtout des linteaux de porte, sur lesquelles les chrétiens de toute époque avaient gravé des croix ou des inscriptions grecques; ensuite, que dans ce pays on fait voyager les pierres, lui-même le confesse quand il dit à propos de la mosquée El Aksa : « Une foule de colonnes et de chapiteaux proviennent des ruines de la basilique que l'impératrice Eudoxie fonda sur le lieu de la lapidation de saint Étienne. » Suit immédiatement la preuve irréfragable de ce qu'il avance si carrément : « Car dans l'enclos des

Pères Dominicains, ajoute-t-il, on voit d'autres chapiteaux et d'autres colonnes (*sic*) exactement semblables [1] (*sic*). » Il n'y a donc rien de merveilleux à ce qu'une pierre brisée, portant un mot grec et une croix légèrement tracée, ait été employée comme matériaux de construction dans une pauvre maison située à deux cents pas au nord-ouest de la mosquée El Aksa. L'existence d'une cuve à ablution près d'une belle fontaine à l'entrée du Haram-es-Schérif n'a rien de surprenant non plus. Mais voici le parti que le R. P. Zanecchia en sait tirer pour impressionner ses lecteurs : « Cette pierre était sans doute (*sic*) dans une église (*sic*) pour indiquer que celle-ci était dédiée à sainte Sophie (*sic*), à la sainte Sagesse, au Verbe incarné, comme la grande basilique justinienne de Sainte-Sophie à Constantinople. Qu'on n'oublie pas non plus cette espèce (*sic*) de baptistère dans l'atrium du Mehkéméh. Quoi d'étonnant qu'il ait appartenu à la grande basilique de Sainte-Sophie, détruite en cet endroit (*sic*), et que les Sarrasins l'aient laissé où il est maintenant? Le prétoire de Pilate *était donc* au Mehkéméh et non à la forteresse Antonia [2]. »

Si l'ex-professeur à l'école biblique se fût tant soit peu informé des explorations faites autour de l'endroit qui l'intéresse si grandement, il saurait que la cuve à ablution qu'il prend « pour une espèce de baptistère » est placée sur l'antique viaduc qui, au temps de Notre-Seigneur, conduisait au temple et dont M. le général Wilson a découvert une arche aujourd'hui sous terre. Puis, si le prétoire de Pilate occupait l'emplacement de « l'espèce de baptistère, » il renfermait aussi de toute nécessité le

1. *Op. cit.*, p. 392.
2. *Op. cit.*, p. 353.

temple, le Saint des Saints, avec les parvis des prêtres et ceux des Israélites. Notre professeur, trop préoccupé de son but, n'a pas songé aux conséquences de sa nouvelle théorie. Rappelons-lui aussi que du ve au viie siècle il n'y avait qu'un seul évêque de Jérusalem et par conséquent qu'un seul baptistère, mais d'une autre forme que son « espèce de baptistère [1]. » Or, comme la basilique de Sainte-Sophie n'était pas l'église épiscopale, elle n'avait pas non plus de fonts baptismaux.

Tels sont les arguments archéologiques sur lesquels s'appuie le R. P. Zanecchia pour dénoncer les sanctuaires élevés par les anciens chrétiens à l'emplacement du prétoire dans la tour Antonia et sur la Voie Douloureuse. Passons aux arguments que l'ex-professeur tire de l'Écriture sainte et des témoignages de la tradition.

La porte Judiciaire de l'ancienne ville se trouvait, comme nous l'avons vu précédemment, à l'angle nord-est de l'enceinte du temple. C'est là que Jérémie fut arrêté et mis en prison, puis jeté dans la fosse d'Amélech, qui habitait en face de cette porte. Les anciens pèlerins fixent l'emplacement du prétoire en disant, entre autres choses, que près de là on voyait la fosse de Jérémie, et ils l'indiquent généralement en se rendant du prétoire à Sainte-Marie de la Probatique. Le R. P. Zanecchia trouve cette indication bien gênante, et pour se tirer d'embarras, il déclare « que tout l'emplacement occupé par celles-ci (les latrines publiques à l'occident de l'enceinte du temple, non loin du Mehkéméh) et par les maisons voisines situées à l'est et à l'ouest, était nommé autrefois : Citerne de Jéré-

1. Le R. P. Zanecchia décrivit la petite baignoire en mortier d'Amwâs comme étant *une église* baptismale, parce qu'il ne l'avait jamais vue et qu'il avait mal compris les notes qui lui furent communiquées à ce sujet. Voir : *Deux questions d'archéologie palestinienne*, p. 74.

mie [1]. » Jusqu'ici personne n'en savait rien, et notre professeur lui-même ne daigne fournir à ses lecteurs l'ombre d'une preuve de ce qu'il avance — et pour cause !

De même, quelques anciens pèlerins, en se rendant du prétoire à Sainte-Marie de la Probatique, ou *vice versa*, montrent, en passant, les ruines des Portiques de Salomon. En effet, les cloîtres qui, au temps d'Hérode, portaient ce nom, s'étendaient du nord-est au sud-est des parvis sacrés et arrivaient dans le voisinage de l'extrémité orientale de la tour Antonia. M. le lieutenant-colonel Watson dit : « C'est sur le mur de l'est que se trouvaient les galeries appelées *Portiques de Salomon*, qui, comme Josèphe l'affirme, étaient construites en face du mur oriental de l'enclos du temple [2]. » Le R. P. Zanecchia trouve son compte à placer les Portiques de Salomon le long de l'enceinte occidentale, entre le Saint des Saints et son « espèce de baptistère, » sans se rappeler qu'il avait déjà établi en ce même lieu le prétoire de Pilate. Puis après avoir fixé le prétoire de Pilate sur la plate-forme du temple, il veut forcer le pèlerin de Bordeaux à montrer le même prétoire au pied de l'enceinte, à l'endroit même où celui-ci avait indiqué les ruines du palais d'Ézéchias, roi de Juda.

Finalement, pour avoir raison, notre ex-professeur a falsifié avec préméditation le texte original de Flavius Josèphe. Cela paraîtra incroyable, mais rien n'est plus facile au lecteur que de constater ce fait, que nous ne voulons pas autrement qualifier. En parlant de la première enceinte, il écrit à la page 260 : « L'enceinte commençait,

1. *Op. cit.*, p. 340.
2. The Site of the Tempel, P. E. F. *Quarterly Statement*, 1896, p. 57.

dit Flavius Josèphe (*Guerre judaïque*, V, IV, 2), à la tour Hippica et s'étendait jusqu'au Xyste; de là, elle allait rejoindre la Curie en se réunissant au portique occidental du temple. » Tout cela est fort bien; mais en note, il donne le mot original de *Curie* en écrivant : « βασιλικόν, *qui signifie : cour ou palais royal* [1]. » Pourquoi le R. P. Zanecchia a-t-il remplacé l'expression de Flavius Josèphe, le mot βουλή, palais de justice ou sanhédrin d'après les philologues, par celui de βασιλικόν, palais royal? C'est uniquement pour faire croire au lecteur que cet édifice si gênant pour lui se trouvait au sud du temple. Sous le titre de *Mello*, il dit : « C'est la partie de la profonde vallée du Tyropœon que Salomon combla en y construisant au prix de frais énormes. Après avoir édifié son palais et celui de la reine, le long du côté méridional de l'esplanade du temple, il voulut diminuer l'immense précipice au sud-ouest du Basilicon ou palais royal que Flavius Josèphe nomme la Curie (voyez page 260) [2]. » La Curie ainsi que l'enceinte ne touchent donc plus « le portique occidental du temple; » l'une et l'autre se trouvent subitement transportées au sud de l'enceinte sacrée, un peu vers l'ouest!!! Vraiment ce n'est pas très glorieux, pour un professeur à l'école biblique, de *corriger* les textes originaux avec une pareille désinvolture et de faire de la βουλή de Josèphe le palais royal de Salomon! Et pourquoi tant d'efforts?

Que le lecteur nous pardonne si nous nous sommes attardé si longtemps à la tâche pénible de démasquer un écrivain prêtre et religieux. Mais on nous a prié, on nous a même supplié de le faire; car, suivant l'expres-

1. *Op. cit.*, p. 259-260.
2. *Op. cit.*, p. 334-335.

sion du R. P. Ollivier, « il y a des écrivains chrétiens, principalement parmi les catholiques, qui se sont hâtés de prendre au sérieux les démolisseurs, tenus pour grands clercs, parce qu'ils menaient grand tapage. » C'est en feignant d'ignorer les découvertes archéologiques et la plupart des témoignages de la tradition, que le R. P. Dominicain put échafauder une théorie nouvelle, sans réussir, toutefois, ni à baser son idée paradoxale sur une ombre de vraisemblance, ni à formuler un argument quelconque contre l'authenticité de la place traditionnelle du prétoire. Il n'a réussi qu'à faire du mal, principalement à certains pèlerins français, auxquels (sans qu'il puisse jamais se justifier, ni être justifié par ses amis), il a enlevé la foi et la confiance dans les Lieux saints, dans ceux de la *Via Crucis* en particulier, les empêchant, sans motif avoué, de goûter les consolations et de jouir des avantages spirituels attachés au pèlerinage fait avec esprit de foi. Et, comme il arrive aux démolisseurs de profession, ne cherchant qu'à amonceler des ruines, il n'a même pas essayé de créer une nouvelle *Via dolorosa*, ni d'indiquer quel chemin Jésus a suivi du prétoire au Calvaire, à quel endroit il consola les filles de Jérusalem et en quel lieu Simon le Cyrénéen fut contraint de porter la croix. Il se contenta, dirait-on, de démolir les sanctuaires que les Fergusson et les Gordon ont cru devoir respecter [1].

Par l'étude du terrain, nous croyons avoir bien clairement démontré que ni l'Écriture sainte, ni l'histoire, ni l'ar-

1. Le R. P. Zanecchia se trahit surtout quand il glisse, sans appuyer, sur les anciens témoignages de la tradition relative à l'emplacement de la lapidation de saint Étienne, ainsi que sur les témoignages historiques concernant l'emplacement, les dimensions et la forme de la basilique de Saint-Étienne construite par l'impératrice Eudoxie. Il jugea prudent de laisser les uns et les autres dans l'ombre.

chéologie ou les découvertes modernes ne s'opposent d'aucune façon à l'existence du prétoire de Pilate dans la forteresse Antonia : bien au contraire. Nous pouvons donc aborder avec confiance les témoignages de la tradition qui nous révèlent quelle était à ce sujet la croyance des premiers chrétiens de Jérusalem.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION RELATIVE AU PRÉTOIRE AVANT LE VIIIe SIÈCLE

A l'approche des armées romaines sous le commandement de Titus, saint Siméon, successeur de saint Jacques le Mineur, se rappela la prophétie du divin Maître sur le triste et terrible sort qui devait frapper le temple et la ville de Jérusalem. Il jugea que le moment de fuir était venu et alla se réfugier avec ses ouailles au delà du Jourdain, notamment à Pella. Mais aussitôt que la colère de Dieu eut passé sur la nation juive, rebelle aux enseignements du Christ, la plupart des chrétiens revinrent avec leur évêque à Jérusalem en ruine, attirés qu'ils étaient par les touchants souvenirs de la passion et de la résurrection du divin Sauveur. Les Romains en garnison à Jérusalem s'étaient montrés impitoyables envers les Juifs; mais ils firent bon accueil aux disciples de Jésus-Christ, qui avaient préféré l'exil à une résistance désespérée.

Lorsque, soixante ans plus tard, l'empereur Adrien arriva à Jérusalem, il trouva les chrétiens au mont Sion, groupés autour d'une petite église construite à l'endroit

où le Seigneur avait institué la sainte Cène et où le Saint-Esprit était descendu sur les apôtres [1]. Adrien, qui enveloppait les Juifs et les chrétiens dans une même haine, parce qu'ils étaient d'une même nationalité, rebâtit la ville de Jérusalem sous le nom d'Ælia Capitolina, dans l'intention d'en faire une ville païenne [2]. Voyant que les chrétiens professaient pour les lieux sanctifiés par Jésus-Christ la même vénération que les Juifs conservaient à l'emplacement du temple de Salomon, il essaya d'anéantir les traditions judaïques et chrétiennes en profanant le Moriah et le Golgotha. Sur le premier, il érigea un monument à Jupiter Capitolin et y dressa sa propre statue. Sur le sépulcre de Notre-Seigneur, il fit placer la statue de Jupiter, et sur le Calvaire celle de Vénus [3].

Les moyens employés par les païens pour effacer le souvenir des Lieux saints n'ont servi qu'à leur donner une nouvelle consécration et à relever davantage la vénération dont ils étaient l'objet dans l'Église naissante, même en temps de persécution.

La visite des Lieux saints commença, selon l'expression de saint Jérôme, dès l'ascension du divin Sauveur [4]. Ce mouvement de pèlerinage, loin de se ralentir dans la suite des temps, ne fit que s'étendre, et l'histoire nous

1. « Hanc (civitatem) ille (Adrianus) solo æquatam, templum ipsum destructum ac proculcatum reperit, paucis ædibus exceptis, ac parva quædam Christianorum ecclesia, quæ in eo loco constituta fuerat, in quem discipuli, posteaquam Salvator in cœlum ex Oliveti monte subvectus est, sese recipientes cœnaculum conscenderunt. Erat illa quædam in Sionis parte constructa quæ civitati superfuerat. » Saint Épiphane (367). Liber de Mensuris et Ponderibus, XIV et XV, ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. XLIII, col. 259 et 262. — Cf. id., *Adv. Hæres.*, l. II, 66. — Theodoretus in Isaïam, c. II, 13. — Eusebius, *Hist. Eccl.*, l. III, c. XX et XXXII.

2. Adrien laissa toute la partie méridionale du mont Sion, ainsi que l'Ophel, en dehors de l'enceinte de la nouvelle cité.

3. Saint Jérôme, Epist. LVIII, *ad Paulinum*.

4. Epist. XLVI, *Paulæ et Eustochium ad Marcellam*.

apprend que ces lieux vénérables n'étaient pas seulement visités par les chrétiens de Jérusalem et de ses environs, mais aussi par des pèlerins accourus de divers points du monde. Les noms des plus illustres parmi ceux des IIe et IIIe siècles sont arrivés jusqu'à nous. Eusèbe raconte qu'Alexandre Flavias, évêque de Cappadoce, se rendit à Jérusalem « autant pour prier que pour visiter les Lieux saints [1]. » Saint Jérôme, de son côté, parle de saint Clément d'Alexandrie et cite à l'appui une lettre de saint Alexandre, évêque de Jérusalem [2]. Saint Firmilien ne vint en Palestine que dans le but de visiter les lieux sanctifiés par le Sauveur, et devint à cette occasion évêque de Césarée [3]. Origène [4], saint Jean de Cappadoce [5], Achadabuès, évêque de Séleucie [6], et tant d'autres firent dès les premiers siècles le pèlerinage de la Terre Sainte. « Il serait trop long, écrit saint Jérôme, d'énumérer les évêques, les martyrs et les hommes versés dans les sciences ecclésiastiques, qui, depuis l'ascension du Seigneur jusqu'à ce jour, sont venus en tout temps dans la ville de Jérusalem, croyant ne pouvoir atteindre la perfection dans la science et dans la vertu, s'ils n'avaient pas adoré le Christ dans les lieux où, du haut de la croix, il publia l'Évangile [7]. »

1. « Alexander.... Hierosolyma profectus tum orandi, tum locorum visendorum gratia. » *Hist. Eccl.*, l. VI, IX. De Alexandro. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. XX, col. 542. — Cf. S. Jérôme, *De Viris illustribus*, c. LXII.

2. *De Viris illustr.* c. XXXVIII. Ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXIII, col. 653.

3. « Firmilianus postea.... sub occasione sanctorum locorum Palæstinam veniens. » S. Jérôme, *De Viris illustr.*, c. LIV; id., *ibid.*, col. 665.

4. Origène, *In Joannis Evang.*, l. VIII. — Id., *Contra Celsium*, II, § I.

5. Surius, I Januarii, § IX. Ap. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, Grenoble, 1869.

6. Asseman, *Biblioth. orient.*, t. II, ap. Couret, *op. cit.*

7. Epistola XLVI, Paulæ et Eustochium ad Marcellam, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 489.

L'empressement des pèlerins étrangers contribuait beaucoup à maintenir le culte rendu aux lieux évangéliques et ne permettait dans aucune circonstance que l'oubli envahît les endroits mémorables où s'étaient accomplis les principaux mystères de la rédemption. C'est ce qui fit dire à l'historien protestant Gibbon, en parlant des chrétiens de Jérusalem : « Ils fixèrent par une tradition non douteuse la scène de chaque événement mémorable [1]. »

L'empereur Constantin ne se contenta pas de proclamer le libre exercice de la religion chrétienne dans toute l'étendue de son empire; il voulut aussi que le bois sacré sur lequel Jésus était mort pour le salut des hommes, et qui, pour lui, avait été le signe de la victoire, devînt l'objet de la vénération publique. C'est dans le but de rechercher la croix sacrée, — Moïse de Korène le dit expressément, — que sainte Hélène fut par lui envoyée à Jérusalem [2], et aussitôt qu'elle eut retrouvé ce précieux trésor, l'empereur députa vers elle Eustathe, son architecte [3]. Dès lors, sous la direction de la pieuse impératrice et de saint Macaire, évêque de la Ville sainte, surgirent de superbes basiliques dont la magnificence devait à jamais perpétuer les traditions chrétiennes conservées jusque-là par les doctes et vertueux évêques de l'Église naissante de Jérusalem.

Lorsqu'en 333 le pèlerin de Bordeaux arriva en Pales-

1. *Histoire de l'empire romain*, t. IV, p. 101.

2. « Ce qu'ayant fait, Constantin envoie Hélène, sa mère, à Jérusalem, à la recherche de la croix vénérable. Hélène découvre le bois du salut avec les cinq clous. » *Histoire d'Arménie*, l. II, c. LXXXVII. Ap. Langlois, *Collection des hist. arm. antérieurs au Ve siècle*, Paris, 1867, t. II, p. 127. — Cf. *Vie de Pierre l'Ibérien*, ap. *Revue de l'Orient lat.*, Paris, 1895, t. III, p. 373.

3. S. Jérôme, *Chronicon*, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXIV, col. 679. — S. Prosper d'Aquitaine, *Chron.* — Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 40 et 42.

tine, il trouva déjà le Golgotha, le mont Sion, le mont des Oliviers et la sainte crèche de Bethléem recouverts par de somptueuses basiliques. Le lieu où le Sauveur fut interrogé par le grand prêtre et celui où il fut flagellé, couronné d'épines et condamné à mort par le procurateur romain étaient également restés gravés dans la mémoire des chrétiens de Jérusalem. Ceux-ci lui montrèrent le premier au mont Sion et le deuxième aux ruines de la forteresse Antonia.

« De cette même (piscine de Siloë), dit-il, on monte à Sion [1], qu'on rencontre près de la maison du prêtre Caïphe, où l'on voit encore la colonne à laquelle le Christ fut flagellé [2].... De là, en sortant de l'enceinte de Sion et

1. Les anciens écrivains désignent fréquemment sous le nom de Sion l'église du Saint-Cénacle élevée sur la colline de ce nom.

2. Selon la tradition, Jésus fut attaché à une colonne du portique de la maison de Caïphe, lorsque pendant toute la nuit « il fut maltraité, frappé et insulté par les valets » (*Matth.*, XXVI, 67-68; — *Marc.*, XIV, 65; — *Luc.*, XXII, 63-65). Aurèle Prudence († 424) (*Dictochœum*, § 40 et 41), comme le Pèlerin de Bordeaux et d'autres, assimile ces mauvais traitements au supplice de la flagellation. S. Jérôme (*Comm. s. E. Matth.*, l. IV, c. XXVI, 59-60) y fait allusion, et la colonne du palais de Caïphe fut aussi désignée sous le nom de *colonne de la Flagellation*. Théodose (c. 520) dit expressément que des ruines de la maison de Caïphe, cette colonne fut transportée à l'église de Sion. Saint Jérôme et Aurèle Prudence nous apprennent qu'elle soutenait le portique de l'église. Sainte Silvie d'Aquitaine raconte que le vendredi saint les fidèles se rendirent à cette colonne *avant le lever du soleil*, insinuant par là que ce fut en mémoire des souffrances endurées par Jésus pendant la nuit. Le *Breviarius a Hierusalem* (c. 420), saint Antonin de Plaisance (570), saint Grégoire de Tours (595), parlent de cette colonne, toujours à la même place. Lors de la destruction de la basilique par les Perses (614), la colonne du portique fut brisée. Dans la suite, Arculfe (670) en trouva un tronçon dans l'intérieur de l'église restaurée; un autre tronçon retourna dans la maison de Caïphe, où, depuis le Ve siècle, se trouvait l'église de Saint-Pierre. Mais on confondit dès lors l'un de ces tronçons avec la colonne de la flagellation de Notre-Seigneur au prétoire. — Voyez : *Ratio Missalis Officiorumque nov. T. S.*, R. P. Pascal de Pérouse, Jérusalem, 1899, p. 107-152. La question de la colonne ou des colonnes de la Flagellation y est traitée avec une grande érudition.

en se rendant à la porte napolitaine [1], à droite, en bas dans la vallée, on voit des murailles où se trouvait la maison ou le prétoire de Ponce Pilate. Là, le Seigneur fut jugé avant sa Passion ; à gauche, se trouve le monticule de Golgotha où le Seigneur fut crucifié [2]. »

Le pèlerin bordelais est le premier témoin de la tradition qui concerne l'emplacement du prétoire de Pilate et il mérite, en conséquence, une attention spéciale. Que le lecteur jette d'abord un regard sur le plan de la ville de Jérusalem (p. IX), pour se rendre compte de la direction indiquée par notre pèlerin. A cent cinquante mètres à l'est de la porte actuelle dite de David, ou Bâb-en-Neby-Daoûd, on entrait alors du mont Sion dans la ville. De cette porte, une rue traversait la cité en ligne droite du sud au nord et aboutissait à la porte Napolitaine, appelée aujourd'hui porte de Damas ou Bâb-el-Amoûd. Cette longue rue, avant d'arriver à la porte Napolitaine, laissait le Calvaire et la porte Antique ou Judiciaire à gauche, et la tour Antonia à droite. Il est évident que le pèlerin n'indique pas le prétoire à l'ouest de l'enceinte du temple qui se trouvait tout proche de l'ancienne porte de Sion, et complètement en dehors de la direction de la porte Napolitaine. Il avait parlé auparavant du temple et des monuments qui couvraient le hiéron, et, près de l'enceinte sacrée, il montre, comme nous l'avons déjà vu, les ruines du palais d'Ézéchias, roi de Juda. Sur la voie qui conduit

1. Porte de Naplouse, aujourd'hui porte de Damas.

2. « Ex eadem ascenditur Sion et paret, ubi fuit domus Caiphæ sacerdotis, et columna adhuc ibi est, in qua Christum flagellis cæderunt.... Inde ut eas foras murum de Sion, eunti ad *portam neapolitanam* ad partem dextram, deorsum in valle sunt parietes, ubi domus fuit sive pretorium Pontii Pilati. Ibi Dominus auditus est, antequam pateretur. A sinistra autem parte est monticulus Golgotha, ubi Dominus crucifixus est. » Itinera a Burdigala Hierusalem usque, ap. *Itin. Hierosol.*, édit. T. Tobler et A. Molinier, Genève, 1879, t. I, p. 17-18.

de la porte de Sion à la porte de Damas, à l'endroit où l'on a le Golgotha à gauche, on ne trouve à droite qu'un seul palais historique qui put servir de résidence au procurateur romain, et c'est la citadelle Antonia, alors encore en ruines, comme l'affirme saint Cyrille, évêque de Jérusalem.

Les mots *en bas dans la vallée* désignent évidemment ce qu'on appelle aujourd'hui l'*El Wad*, la rue du Vallon, rue que suit un moment la Voie Douloureuse. Ce texte a bien embarrassé certains écrivains modernes qui veulent une précision mathématique dans les descriptions topographiques des anciens pèlerins. Nous aurions parfois mauvaise grâce à le leur demander, d'autant plus que la plupart rédigeaient leurs récits de mémoire à leur retour dans la patrie. « Il ne faut pas prendre à la lettre les expressions *seorsum in valle*, dit à ce sujet M. Melchior de Vogüé, et conclure que pour le pèlerin de Bordeaux le prétoire était dans le val du Tyropœon. Le mont Sion domine beaucoup le Sérail actuel (la caserne turque); en longeant le flanc du mont pour se rendre à la porte de Naplouse, le Sérail, vu du haut *deorsum*, est sur un plan inférieur et paraît, pour ainsi dire, dans une vallée [1]. »

Cette réflexion est fort juste. Mais on peut demander aux critiques pourquoi il ne serait pas permis au pèlerin de Bordeaux de s'exprimer comme l'a fait Flavius Josèphe et comme l'ont fait d'autres pèlerins du XVIe et du XVIIe siècle et même de célèbres topographes du XIXe? L'historien juif nous fait savoir en plusieurs endroits que le mont Sion était dans *la ville haute* et la tour Antonia dans la *ville basse*. En 1631, un savant parisien, Eugène Roger, écrit encore : « Le palais de Pilate.... est

1. *Les Églises de la Terre sainte*, p. 299.

situé au plus bas lieu de la ville de Jérusalem, tenant au parvis du temple de Salomon du costé du septentrion. Ça a été de tout temps la maison des gouverneurs, présidents et bachas [1]. » M. T. Tobler, que certes on ne suspectera pas d'avoir rédigé ses descriptions topographiques d'après celles des pèlerins, décrit en ces termes la position de la caserne turque qui occupe le rocher de Baris, le point culminant de l'emplacement de la forteresse Antonia : « Ce bâtiment (le Sérail) est situé plutôt bas que haut, au delà du vallon, au nord de l'Haram-es-Schérif [2]. »

Sera-t-il question de la direction que donne le Bordelais vers la *porte Napolitaine ?* Voici comment s'exprime un écrivain anonyme de l'an 1095 et un poète français de l'an 1241, qui tous deux visitèrent Jérusalem à l'époque où le prétoire de Pilate était certes bien fixé à l'emplacement de la tour Antonia. Le premier dit : « Vers la porte Napolitaine, il y a le prétoire de Pilate, où le Christ fut jugé par les princes des prêtres. De là, à peu de distance, il y a le Golgotha [3]. » Le poète, Philippe Mousket, dit à son tour :

Apriès à la porte de Naples
Si est li Pretores Pilate
Et là fu Jhesu Cris iugiés
Des Juifs priestres renoües
Et des princes de cele loi
Par traison et par bestoi [4].

1. *La Terre Sainte*, Paris, 1664, p. 122. — Bernardin Surius (*Voyage de Jérusalem*, Bruxelles, 1660, p. 437) et d'autres ne s'expriment pas différemment.

2. « Das Gebaude (Statthalterei oder Es Seraï) liegt eher tief als hoch, jenseits des Thales, nördlich vom Haram esch Scherif. » *Topographie v. Jerusalem*, Berlin, 1853, t. I, p. 220.

3. « Ad portam neapolitanam est prætorium Pilati, ubi Christus a principibus sacerdotum judicatus fuit. Inde non procul est Golgotha. » Theodorici libellus cui accedunt aliq. brev. descript. T. S., édit. T. Tobler, Paris, 1865, p. 113-114.

4. *Itinéraires à Jerusalem*. Itin. franç., édit. Michelant et Raynaud, Genève, 1882. *Description des Lieux saints*, p. 114.

Restent encore les mots *in valle*. Au IVe siècle, le fond du vallon El Wad s'étendait vers la forteresse Antonia un peu plus qu'aujourd'hui. Sur l'ancienne voie large et pavée qui descendait de l'Antonia pour se diriger, le long du Tyropœon, vers l'enceinte occidentale du temple, les chrétiens avaient construit une église ornée d'une mosaïque, où deux petits souliers représentent le lieu traditionnel occupé par la sainte Vierge lorsque, durant le portement de la croix, elle rencontra son divin Fils. M. le docteur Macalister, en étudiant cette mosaïque, arriva à la conclusion qu'elle se trouvait à cette place avant la construction de l'église inférieure de Notre-Dame du Spasme [1]. Celle-ci, si elle n'est pas byzantine, ne peut dater que du XIIe siècle. Car, depuis l'invasion des Perses, suivie de celle des musulmans, jusqu'à l'occupation de Jérusalem par les Francs, aucune église n'a pu être érigée en ce lieu. La mosaïque elle-même est donc évidemment antérieure au passage des Perses en l'année 614; par suite, elle nous indique d'une manière approximative l'exhaussement du sol au fond de l'El Wad au temps du pèlerin de Bordeaux [2], et d'une manière certaine la distance du fond du vallon aux ruines de l'Antonia à cette même époque. Or, cette mosaïque se trouve à une centaine de pas

1. The mosaïc in the Church of Notre-Dame du Spasme. P. E. F. *Quarterly Statement*, april 1902, p. 122-124.

2. On a fait valoir parfois les vingt mètres de détritus que les ingénieurs ont trouvés à certains endroits au fond du Tyropœon. Mais c'est une erreur de croire que, devant l'hospice autrichien, par exemple, les décombres se soient accumulés depuis le temps seulement de Notre-Seigneur. Des siècles et des siècles auparavant déjà, c'est-à-dire depuis la formation du vallon, la terre charriée par la pluie, les ruines et les détritus de toutes sortes en ont envahi le fond. Les grosses dalles judaïco-romaines découvertes par M. Schick dans l'El Wad, ainsi que dans le voisinage de l'église de Notre-Dame du Spasme et autour de l'arc *Ecce Homo*, dénotent au contraire que le niveau du sol ne s'est pas grandement modifié depuis vingt siècles.

seulement de l'arc *Ecce Homo*. Puis, le niveau du sol entre la mosaïque et le pied de l'arc est, d'après les travaux publiés par M. Clermont-Ganneau [1], *de six à sept mètres* seulement. Les ruines de l'Antonia se rencontraient, comme on voit, à peu près au vallon et dans un lieu très bas.

Les indications du pèlerin de Bordeaux sont donc précises et ses expressions exactes. On ne saurait, en vérité, trouver ailleurs que dans la forteresse Antonia le prétoire dont il parle et dont le site sera de mieux en mieux déterminé par les écrivains postérieurs, qui, tous, nous conduiront au même lieu.

Saint Cyrille de Jérusalem rend justice à l'expression *parietes* du pèlerin de Bordeaux, en disant que le prétoire de Pilate, d'une part, et le palais de Caïphe d'une autre, étaient encore de son temps des monceaux de ruines. Dans ses Catéchèses, ou instructions adressées au peuple, de l'an 347 à l'an 348, il dit : « Ne renoncez pas au Crucifié; car si vous le reniez, bien des choses vous condamneront.... Vous accusera la maison de Caïphe qui, par sa présente dévastation, montre la puissance de Celui qui y fut jugé [2]. » Au paragraphe suivant, il dit : « Vous convaincra le prétoire de Pilate maintenant réduit en solitude par la vertu de Celui qui, alors, fut attaché à la croix [3]. »

Le prétoire, il n'y a pas de doute, comptait à cette

1. *Archæological Researches*, t. I. Voir : La section longitudinale de la *Via Dolorosa*, p. 59.

2. « Ne Crucifixum abneges, si enim abnegaveris multos habes qui te revincent.... Arguet te Caiphas Domus quæ præsenti vastitate potestatem ejus ostendit qui tunc in eo judicatus est. » De Christo crucifixo et sepulto, § XXXVIII. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. XXXIII, col. 818.

3. « Convincet te.... Pilati Prætorium virtute ejus qui tunc cruci affixus est, nunc in solitudine redactum. » Id., § XXXIX, *ibid.*, col. 819.

époque déjà parmi ces lieux de prières dont parle saint Jérôme l'an 386, et qui « étaient alors si nombreux à Jérusalem, qu'on ne pouvait les visiter tous le même jour [1]. » Mais un édifice sacré ne pouvait tarder de s'élever sur les ruines de l'Antonia pour perpétuer la mémoire de la condamnation du Sauveur au prétoire de Pilate. Le fait curieux qui suit nous fait savoir qu'au ve siècle une basilique avait déjà remplacé le tribunal de Pilate, et comme nous le verrons bientôt, ce monument existait déjà avant l'année 436.

En 454, Pierre l'Ibérien, moine monophysite, fut consacré évêque de Mayoûma (port de mer de la ville de Gaza, appelée à une certaine époque Constantia), par le pseudo-patriarche de Jérusalem, le moine Théodose. Après avoir habité le monastère de Beit Tapsha [2], au nord-ouest de Jérusalem, il partit pour Mayoûma, sans qu'on l'ait jamais vu visiter les sanctuaires de la Ville sainte, ce qui fit une mauvaise impression sur les chrétiens de la même secte [3]. « Le lendemain de son départ, raconte son biographe et compagnon, un Frère, homme simple et droit, narra le trait suivant : J'ai eu cette nuit une vision terrible. Il

1. Epistola XLVI, *Paulæ et Eustochium ad Marcellam.*

2. Le biographe de Pierre l'Ibérien dit que « Beit Thapsha était situé à cinq milles au nord de la Ville sainte, à mi-côte de la montagne, où l'air était bon et le climat tempéré. Il y avait là une source profonde où l'on pêchait à grand'peine quelques petits poissons. » « Ce nom, dit M. Chabot, désigne le village actuel de Beit-Iksa situé à six kilomètres et demi dans le nord-ouest de Jérusalem, qui correspond exactement pour la distance et le site aux indications fournies par le biographe. La transformation de Beit-Iksa en Beit-Tapsha pour Beit-Ipsha, dans le syriaque, s'explique très facilement par des considérations paléographiques, *p* et *k* étant extrêmement faciles à confondre en syriaque. » — Les habitants de Beit-Iksa assurèrent M. Clermont-Ganneau (*Archæol. Researches,* t. I, p. 479, en note) qu'à l'époque des Francs, leur village s'appelait *Jenanâra.*

3. Pierre l'Ibérien s'enfuit de la Palestine en 482 et alla se cacher en Phénicie, pour n'être pas contraint de souscrire à l'Hénotique de l'empereur Zénon, et de rétracter ainsi ses erreurs.

me semblait voir notre Père, l'évêque Pierre, me disant : Frère, peux-tu me donner la main? Et dans la nuit même où il allait se mettre en route, il me transporta seul avec lui en vision dans la Ville sainte. Il alla premièrement au *Martyrium* de Saint-Étienne, qu'il rencontra en premier lieu, et étant descendu dans la grotte, il vénéra son reliquaire. En sortant de là, il courut au saint Golgotha et au tombeau ; puis il descendit à l'église qui est dite de Pilate et de là à celle du paralytique et ensuite à Gethsémani [1]. »

L'Itinéraire de Pierre l'Ibérien, quelle que soit la valeur intrinsèque de la vision, détermine assez bien l'emplacement du prétoire. « L'église de Pilate, en conclut M. Clermont-Ganneau, était donc nécessairement entre l'église du Saint-Sépulcre et celle de Sainte-Anne, ce qui concorde absolument avec la tradition si malmenée par M. Tobler, qui croyait avoir démontré que le prétoire était au mont Sion. L'expression *descendit* est parfaitement justifiée, la cote d'altitude du parvis de l'église du Saint-Sépulcre étant de 2,479 pieds anglais, et celle de la Voie douloureuse, à l'angle nord-ouest de la caserne, étant de 2,448 [2]. »

Des Centons d'Homère, attribués à Eudoxie, femme de l'empereur Théodose le Jeune, ou bien à Pélage Patricius [3], on peut seulement conclure que le prétoire de Pilate était assez distant du tribunal de Caïphe; car, lorsque le cortège se rendit avec Jésus au prétoire, la foule grossit et le tumulte augmenta [4].

1. Pierre l'Ibérien, par J.-B. Chabot, ap. *Revue de l'Orient latin*, Paris, 1895, t. III, p. 381-382.

2. *Recueil d'archéologie orientale*, Paris, 1900, t. III, p. 229.

3. Voyez : *Histoire générale des auteurs sacrés*, édit. Ceillier, Paris, t. VIII, p. 476.

4. « Viaticis quos pueri irritant assueti
Semper objurgantes, in via domos habentes

Nous arrivons maintenant à deux écrivains, qui l'un et l'autre nous apprennent que l'église *dite de Pilate* était dédiée à Jésus-Christ, prince de toute sagesse, sous le vocable de sainte Sophie. Ce sont l'archidiacre Théodose et l'auteur anonyme du *Breviarius a Hierusalem*, que les érudits ont fait passer jusqu'à présent comme contemporains. Théodose fit son pèlerinage à Jérusalem avant l'avènement de l'empereur Justinien [1], c'est-à-dire antérieurement à l'année 527. Quant à l'auteur du *Breviarius*, Tobler et Molinier sont inclinés à croire qu'il est antérieur à Théodose [2], et ils ont raison; car le *Breviarius* a été écrit avant l'année 436. Comme sainte Silvie d'Aquitaine, l'auteur anonyme a trouvé sur le Calvaire un *atrium à ciel ouvert*, pavé de mosaïques et entouré d'un grillage en argent. Au milieu était plantée une grande croix couverte d'or, d'argent et de pierres précieuses [3]. Or, comme nous l'avons fait remarquer dans un de nos ouvrages précédents [4], sainte Mélanie la Jeune construisit une église sur le Calvaire, de l'an 416 à l'an

Infantiles, commune autem malum multis efficiunt
Assiduus autem tumultus accessit euntibus
Percutiebantque verberibus, minatique sunt verbis. »

Bibliotheca vet. Patrum, édit. Margarinum de la Bigne, 4e édit., Paris, 1624, t. VIII, p. 140. — Cf. *Le poème de l'Évangile de S. Jean*, par Nonnus Panoplitain. Id., *ibid.*, p. 373.

1. Dans son Itinéraire, Théodose parle à deux reprises de l'empereur Théodose le Jeune, ainsi que de l'empereur Anastase qui occupa le trône de l'an 491 à 518. Il ne fait, au contraire, aucune mention de l'empereur Justin qui régna de l'an 518 à 527, ni de Justinien son successeur.

2. *Op. cit.*, préface, p. xx.

3. « Et inde intras in Golgotha. Est ibi atrium grande, ubi crucifixus est Dominus. In circuitu, in ipso monte sunt cancelli argentei et in ipso monte genus silicis adornatur. Habet ostium argenteum ubi fuit *crux* Domini exposita de auro et gemmis ornata tota, cœlo desuper patente; auro et argento multum ornati cancelli....; ubi plasmatus Adam.... » Tobler et Molinier, *Itinera latina*, t. I, p. 57-58.

4. Voyez : *Deux questions d'archéologie palestinienne*. Jérusalem, 1902, p. 39.

436 [1]. D'un autre côté, l'anonyme ne connaissait pas encore la basilique de Saint-Étienne bâtie par Eudoxie près de la porte de Damas, ni celle de Sainte-Marie de la Probatique, qui sont déjà mentionnées l'une et l'autre au ve siècle par le biographe de Pierre l'Ibérien.

Le *Breviarius* n'indique pas l'emplacement du prétoire; nous y lisons seulement ce qui suit : « De là, vous allez à la maison de Caïphe, où saint Pierre renia (le Christ); là, est érigée une grande basilique dédiée à saint Pierre. Ensuite vous allez à la maison de Pilate, où celui-ci livra le Seigneur aux Juifs, après l'avoir fait flageller. On y voit une grande basilique qui est appelée Sainte-Sophie, avec une chambre, *cubiculum*, où le Sauveur a été dépouillé et flagellé [2]. »

La basilique de Saint-Pierre dans la maison de Caïphe, comme celle de Sainte-Sophie dans le prétoire de Pilate, remontent donc l'une et l'autre au commencement du ve siècle. On voit par là combien certains écrivains, comme M. le docteur Sepp, avaient tort d'attribuer la construction de la basilique de Sainte-Sophie à l'empereur Justinien; elle avait déjà un siècle d'existence quand celui-ci monta sur le trône.

Théodose, bien que postérieur d'un siècle environ à l'auteur du *Breviarius*, a l'avantage de déterminer le site du prétoire : « De Sainte-Sion, dit-il, à la maison de Caïphe, qui est maintenant l'église de Saint-Pierre, on compte plus ou moins cinquante pas. De la maison de

1. Voyez : Vita S. Melaniæ Junioris. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, Paris, 1879, p. 54.

2. « Inde vadis ad domum Caiphæ ubi negavit sanctus Petrus, ubi est basilica grandis sancti Petri. Deinde vadis ad domum Pilati, ubi tradidit Dominum flagellatum Judæis : ubi est basilica grandis et est ibi cubiculum, ubi spoliaverunt eum et flagellatus est, et vocatur Sancta Sophia. » Ap. *Itinera Hierosol.*, édit. Tobler et Molinier, Genève, 1879, t. I, p. 59.

Caïphe jusqu'au prétoire de Pilate, il y en a cent. Là s'élève l'église de Sainte-Sophie. Tout auprès, saint Jérémie fut jeté dans la fosse. — De la maison de Pilate jusqu'à la piscine probatique, il y a plus ou moins cent pas. Là, le Seigneur guérit le paralytique; son grabat s'y trouve encore. Près de la piscine probatique où les malades se lavaient et guérissaient, est bâtie l'église de la bienheureuse Vierge [1]. »

Des douze manuscrits qu'on possède de l'ouvrage de Théodose, aucun ne remonte au delà du VIIIe siècle. Tous sont d'accord pour les noms et la suite des localités qui y sont indiquées; mais les distances ont été évidemment mal copiées. Le nombre des pas y est indiqué en chiffres romains, particulièrement sujets à être défigurés par les copistes. La commission de la carte géographique des Gaules a adopté pour la longueur du pas romain 1m48. Or, d'après cette mesure, toutes les distances marquées dans le traité de Théodose pour des endroits bien déterminés et bien connus sont manifestement erronées et n'ont même aucune proportion entre elles. Ainsi, selon les plus anciens manuscrits, l'église de Saint-Étienne construite par Eudoxie serait à *deux cents* pas du prétoire et à *cent* pas de la piscine de Siloë. Cette estimation de distances ne peut soulever aucune difficulté; il faut absolument s'en passer [2] et ne prendre en considération

1. « VI. De Sancta Sion ad domum Caiphe, que est modo ecclesia sancti Petri, sunt plus minus passus numero L. — VII. De domo Caiphe usque ad pretorium Pilati passus numero C. Ibi est ecclesia sancte Sophie, Juxta eam missus est sanctus Jeremias in lacum. — VIII. A domo Pilati usque ad piscinam probaticam plus minus passus numero C. Ibi Dominus Christus paralyticus curavit, cujus grabatus adhuc ibi stat. Juxta piscinam probaticam, ubi se lavabant infirmi et sanabantur, est *ecclesia* beate Virginis. » De Terra Sancta, ap. Tobler et Molinier, *op. cit.*, p. 65.

2. Le R. P. Zanecchia écrit à ce sujet : « Or, en plaçant le Prétoire au Mehkéméh, les affirmations de Théodose sont justes. » (*Palestine d'au-*

que les deux points suivants : 1° Le pèlerin nous conduit au prétoire en se rendant à la piscine probatique et à l'église de Sainte-Marie. 2° Près du prétoire, dit-il, est creusée la fosse dans laquelle fut jeté le prophète Jérémie. Nous savons, en effet, que Jérémie fut jeté dans la fosse de Melchias, fils d'Amelech, qui habitait près de la porte Judiciaire, au nord-est de l'enceinte du temple.

Par suite des nombreuses modifications que la ville a subies depuis l'époque du prophète, il est bien difficile de déterminer quelle était la fosse qui lui servit de prison. Néanmoins, la tradition a persisté à la placer dans la même région, au nord-est du temple, et les écrivains du VIe au XVe siècle la montrent invariablement dans le quartier qui renferme l'église de Sainte-Marie ou Sainte-Anne, ou bien ils la placent près du portique de Salomon, qui lui-même était localisé au nord-est du temple [1]. Saint Antonin

jourd'hui, t. I, p. 354.) L'ex-professeur à l'école biblique ne devrait pas ignorer que, d'après toutes les cartes topographiques de Jérusalem, la distance de la maison de Caïphe au Mehkéméh dépasse de beaucoup les *cent* pas de Théodose. Cette distance est en réalité de *sept cents* mètres en ligne droite et à vol d'oiseau. Il est vrai qu'il se contente de prendre *la moyenne*, sans s'apercevoir que, dans ce cas, l'église de Saint-Étienne se trouverait dans la vallée de Josaphat. Sa singulière hypothèse que Théodose, ou le copiste, ait réduit toutes les distances par une règle de proportion, tourne contre lui et augmente la confusion.

1. Dans le voisinage de la tour Antonia se trouvent quatre grandes piscines. A l'est, il y a l'immense bassin du Birket-Israïl. Un peu au nord de celui-ci, à l'ouest de l'église Sainte-Anne, se voit une double piscine, également très vaste et très profonde. L'une et l'autre passaient tour à tour pour la piscine probatique ou de Bethsaïda aux cinq portiques (*Joann*, v, 2). Une autre piscine double est située au pied du rocher de Baris au nord. Celle-ci a été couverte de voûtes sous Hérode Ier; mais on y a ménagé plusieurs puisards et trois escaliers qui y descendent sur trois côtés différents. La quatrième, le Strouthion, doit se trouver, comme nous l'avons vu, au sud-ouest du même rocher. Ces bassins ont attiré l'attention de la plupart des pèlerins; c'est ce qui résulte de la lettre d'Eucher (427-440) qui dit : « Pauce illic cisterne in usum aquarum ostenduntur in ea parte civitatis, quæ ad septentrionem ostenduntur in vicina templi. » Il parle ensuite de la double piscine de Bethsaïda (Tobler et Molinier, *op. cit.*,

de Plaisance (570) trouva « les eaux putrides, dans lesquelles fut descendu Jérémie, » en sortant de l'église de Sainte-Sophie, « près des portiques de Salomon [1]. » Saint Willibald montre les portiques de Salomon tout près de la piscine probatique [2]. Daniel, le pèlerin russe, après avoir parlé du fossé où fut jeté le prophète, ajoute : « Un peu plus loin, vers l'orient, à un détour près du chemin, se trouvait la maison des saints Joachim et Anne [3]. » Que cette tradition n'ait jamais varié, c'est ce que prouve un écrivain grec du commencement du xve siècle, qui raconte que « non loin de la maison de Joachim et d'Anne, mère de la sainte Vierge, on voit la fosse, *Cœnum*, dans laquelle les Hébreux jetèrent Jérémie [4]. » Il ne peut donc pas y avoir de doute, la fosse que Théodose montre « tout auprès de l'église de Sainte-Sophie ou du prétoire, » lorsque de là il se rendit à la piscine probatique, est dans la région où la tradition n'a cessé de la montrer.

Saint Antonin de Plaisance (vers l'an 570) fournit sur le prétoire force détails du plus haut intérêt, et mérite en conséquence une particulière attention. « De Sion, dit-il, nous arrivâmes dans la basilique de Sainte-Marie, où ha-

p. 52). — La lettre d'*Eucher à Fauste*, prêtre de l'île Barbe à Lyon, ne peut pas être attribuée à saint Eucher, évêque de cette ville. Elle n'est pas non plus la relation d'un pèlerin. L'auteur fait la description de la Palestine sur ce qu'il en avait lu dans Flavius Josèphe et dans saint Jérôme, et sur ce qu'il en avait appris lui-même de diverses personnes qui s'y étaient rendues antérieurement à l'auteur du *Breviarius a Hierusalem*.

1. *Antonini placentini Itinerarinm*, édit. Gildemeister, Berlin, 1889, p. 17.

2. *Hodœporicon sanctim.*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, p. 104.

3. *Vie et pèlerinage*. Publication de l'*Orient lat.*, Itin. russes, Paris, 1884, p. 18.

4. « Proxime piscinæ Bethesdam est ædes Joachimi et Annæ matris Deiparæ, a quo non longe est Cœnum, in quo Hebræi projecerunt Jeremiam. » Anonymus, c. 1400. *De Locis Sanctis*, ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXXXIII, col. 987.

bite une grande communauté de moines, avec des hôpitaux pour hommes et femmes ; il s'y trouve aussi une hôtellerie pour les pèlerins : on y voit des tables sans nombre et plus de trois mille lits pour les malades [1]. » Il faut lire, sans doute, qu'il y avait plus de *trois cents* lits. Cyrille de Scythopolis raconte en effet que sur la demande de saint Sabas, l'empereur Justinien fonda à Sainte-Marie la Neuve « un hôpital de cent lits et une infirmerie de deux cents lits [2]. »

Ce fut alors l'époque la plus florissante du christianisme à Jérusalem. Saint Sophronius, patriarche de Jérusalem, dit dans sa XVIIIe élégie « que tout un peuple de saints, ayant renoncé aux liens du mariage, y étaient accourus de toutes les parties du monde et y habitaient par amour pour le Christ, en dehors de toute passion [3]. » Comme le pèlerin de Plaisance se rendit au prétoire de Pilate, et de là dans la vallée de Josaphat, au sortir de la basilique de Sainte-Marie la Neuve, il ne serait pas sans importance de bien connaître le site de cette dernière.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement de la basilique construite par Justinien, parce que Procope de Césarée, son biographe, ne s'exprime pas à ce sujet en termes bien clairs [4]. Cependant, d'après l'opinion com-

1. « XXIII. De Sion vero in basilicam Sanctæ Mariæ, ubi est congregatio nimia monachorum, ubi sunt et xenodochia virorum ac mulierum : susceptio peregrinorum, mensæ innumerabiles, lecta ægrotorum amplius tria millia. » Antonini Placentini Itinerarium, édit J. Gildemeister, Berlin, 1889, p. 17.

2. Sabæ Vita per Cyrillum Scythopol. Ap. Ecclesiæ græcæ monumenta, édit. Cotelerius, Paris, 1686, t. III, p. 346.

3. Anacréontiques. Couret, *Prise de Jérusalem*, Orléans, 1896.

4. Procope de Césarée (*De ædificiis Justiniani*, l. V, c. VI, *Hierosol. templum Deiparæ*, édit. Claudio Maltreto, Venetiis, 1729, p. 464) raconte qu'au sud et à l'est de la place on a dû faire des substructions considérables pour établir l'assiette du chœur de la basilique. Il ajoute que celle-ci était entourée de galeries, *stoa*.

mune des palestinologues, la basilique de Sainte-Marie la Neuve fut élevée à l'extrémité méridionale du Haram-es-Schérif, où s'élevait autrefois la stoa ou basilique du roi Hérode Ier. Au IXe siècle, après la mort du kalife Haroûn-er-Raschid, la mosquée El Aksa a été, selon notre avis, construite avec les matériaux de l'église de Sainte-Marie, mais non pas tout à fait à la même place. Le monument de Justinien était orienté et se trouvait à l'angle sud-est de l'enceinte sacrée, sur les substructions où l'on montre le soi-disant berceau de l'Enfant Jésus [1]. Pendant l'occupation musulmane, un chemin devait conduire directement du sud dans le *Theodokos* par la Porte Triple [2].

En quittant Sainte-Marie, le pèlerin de Plaisance rencontra le prétoire près du *portique de Salomon au devant des ruines du temple*. Or, comme Ponce Pilate n'a absolument pas pu établir sa résidence et celle de sa cohorte païenne, ni sur la plate-forme du temple, ni au pied du mur de l'enceinte sacrée, saint Antonin ne put trouver la basilique de Sainte-Sophie qu'à l'autre extrémité du hiéron, au nord, à l'emplacement de la forteresse Antonia. Mais laissons au pèlerin le soin d'en préciser la place : « Nous avons prié, dit-il, dans le prétoire où le Seigneur fut jugé et où est érigée présentement la basilique de Sainte-Sophie, devant les ruines du temple de Salomon, sur la voie qui, près du portique de Salomon, descend à la fontaine de Siloë [3]. »

1. Vers l'an 808, l'auteur du *Commemoratorium de Casis Dei*, trouva encore l'église de Sainte-Marie la Neuve desservie par douze prêtres et clercs.

2. Dès le début de la conquête, les musulmans exclurent les chrétiens par des prescriptions rigoureuses de toute immixtion à leur vie civile et religieuse, et à aucune époque il n'eût été permis à ces derniers de traverser le Haram es Scherif pour se rendre à la basilique de Sainte-Marie.

3. « Et oravimus in prætorio, ubi auditus est Dominus ubi modo est

Les ruines du temple de Salomon ne furent jamais montrées au pied du mur d'enceinte, qui a une hauteur énorme sur trois de ses côtés, mais bien sur la plate-forme elle-même, et ce n'est qu'au nord que le rocher de Baris se dressait en avant des ruines du temple. Quant au portique de Salomon, nous avons déjà vu que saint Willibald en indique les ruines non loin de la piscine probatique. « Et de là, il allait au portique de Salomon. Cet endroit possède la piscine où les infirmes attendent (lisez attendaient) que l'eau s'agite; là, le Seigneur dit au paralytique : Lève-toi, prends ton grabat et marche (*Marc.*, IX, 11 [1]). » Écoutons maintenant Daniel, l'hégoumène russe : « Non loin de là est le portique de Salomon, où se trouve la piscine probatique et où le Christ guérit le paralytique. Cet endroit est à l'occident de la maison des saints Joachim et Anne, à un jet de pierre lancée par un homme. Tout près de là, à l'orient, se dresse la porte de la ville qui mène à Gethsémani [2]. » Il est donc bien manifeste que, dans l'ancien temps, on montrait le portique de Salomon à l'est de la tour Antonia, et, ici encore, la tradition avait raison; car, selon Flavius Josèphe, les portiques de Salomon s'étendaient de l'angle sud-est à l'angle nord-est de l'enceinte sacrée, et près de ce dernier endroit, la voie descend rapidement dans la vallée de Josaphat à la fontaine de Siloë.

Au sortir de la basilique de Sainte-Sophie, le pèlerin

basilica *Sanctæ Sophiæ* ante ruinas templi Salomonis sub platea quæ decurrit ad Siloam fontem secus porticum Salomonis. » *Op. cit.*, id., ibid.

1. « Et inde ibat in porticum Salomonis. Ibi est *piscina* et illic iacent infirmi, expectantes motionem aquæ : ubi Dominus dixit paralytico : Surge, tolle grabatum tuum et ambula (*Marc.*, IX, 11). » *Hodœporicon Sanctimonialis Heydenheimensis*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, p. 264.

2. Vie et pèlerinage, ap. Publications de l'*Orient lat.*, Itin. russes, Paris, 1884, p. 19.

de Plaisance nous fournit, sur l'emplacement du prétoire, deux autres indications bien caractéristiques : « De là, dit-il, nous vînmes à un arc où se trouvait anciennement une porte de ville. En ce lieu, se trouvent les eaux putrides dans lesquelles fut descendu Jérémie [1]. » Saint Antonin nous conduit au même lieu que Théodose, à la fosse de Jérémie qui, d'après l'Écriture sainte et la tradition constante, était située au nord-est du temple. L'arc, qu'il prend pour une ancienne porte de ville, est évidemment l'arc *Ecce Homo*, construit d'après le plan des portes romaines dont le pèlerin a dû rencontrer plusieurs dans ses longs voyages. Sans doute, au VIe siècle, ce monument, qui porte encore des amorces, était dans un meilleur état de préservation qu'aujourd'hui et il devait encore être entouré des restes de mur, des *parietes* dont parle le pèlerin de Bordeaux [2]. Cela permit à saint Antonin de juger au premier coup d'œil que l'arc est un reste d'une porte de fortification.

Avant de suivre notre pèlerin à la porte orientale qui s'ouvre dans la vallée de Josaphat, signalons d'abord un intéressant détail qu'il donne sur l'église de Sainte-Sophie : « Dans cette même basilique, est conservé le siège sur lequel s'assit Pilate lorsqu'il interrogea le Seigneur. On y voit aussi une pierre carrée qui se trouvait au milieu du prétoire et sur laquelle se tenait l'accusé pendant le jugement, afin d'être vu et entendu par tout

1. « Exinde venimus ad arcum, ubi antiquitus porta fuit civitatis. In ipso loco sunt aquæ putridæ ubi missus est Hieremia. » *Loc. cit.* Id., ibid., p. 18.

2. L'an 1172, Théodoric dit : « Des ruines de l'Antonia construite par Hérode au nord de la plate-forme du temple, reste encore un mur avec une porte. » *Theodorici Libellus*, édit. T. Tobler, Paris, 1865, p. 49. Il venait déjà de dire (*op. cit.*, p. 10) que cette porte était située à l'extrémité de la cour.

le monde. Le Seigneur y fut placé lorsqu'il fut interrogé par Pilate; les vestiges de ses pieds y restèrent, beaux, petits, subtils (?). La stature aussi est normale, le visage agréable, les cheveux bouclés, les mains bien faites et les doigts effilés; tel le représente l'image qui fut peinte pendant sa vie et qui fut déposée au prétoire même. La pierre, sur laquelle il se tint debout, est une source de faveurs : les fidèles découpent des patrons sur les vestiges des pieds, se les appliquent sur les membres malades et obtiennent leur guérison. Cette même pierre est ornée d'or et d'argent [1]. »

Il est ici question de deux choses bien distinctes : 1° d'une antique peinture représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ; 2° d'une pierre où l'on voyait l'empreinte des pieds du divin Sauveur. Celle-ci était bien connue même en Occident; car, plus d'un siècle auparavant, Aurèle Cassiodore l'énumère parmi les illustrations les plus sacrées de la Ville sainte. Dans ses commentaires sur le psaume LXXXVI, il écrit : « Là (à Jérusalem), une pierre très dure offre les vestiges du pieux Rédempteur, lorsque celui-ci se tint devant Pilate, son juge, pour être interrogé [2]. » Après la destruction de la basilique de

1. « In ipsa basilica est sedes ubi Pilatus sedit, quando Dominum audiit. Petra autem quadrangulis quæ stabat in medio prætorio, in quam levabatur reus qui audiebatur, ut ab omni populo audiretur et videretur, in quam levatus est Dominus, quando auditus est a Pilato, ubi etiam vestigia illius remanserunt pedum, pulchra, modica, subtilia. Nam et statura communis, facies pulchra, capilli subanellati, manus formosæ, digiti longi, quantum imago designat, quæ illo vivente, picta sunt, quæ posita est in ipso prætorio. Nam petra illa ubi stetit fiunt virtutes multæ; tollentes de ipsis vestigiis pedum mensuram, ligantes pro singulis languoribus et sanantur. Et ipsa petra ornata est ex auro et argento. » *Loc. cit.* Id., ibid., p. 17-18.

2. « Ibi lapis durissimus vestigia pii Redemptoris ostendit, quando ante Pilatum judicem constitit audiendus. » Ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXX, col. 621.

Sainte-Sophie par les Perses, cette pierre sacrée fut transportée au mont Sion, où elle fut encore l'objet de la vénération des fidèles au XIIe siècle.

La pérégrination de notre pèlerin autour de la ville, à l'orient, offre d'autant plus d'intérêt qu'il est le seul qui, d'Haceldama, soit rentré à Jérusalem par le chemin qui y monte entre l'Ophel et le mont Sion.

En quittant l'arc et la fosse de Jérémie, saint Antonin descend dans la vallée de Josaphat pour se rendre directement à la fontaine de Siloë; car déjà il avait visité et décrit le *tombeau de la sainte Vierge* et le *lieu de l'agonie* de Notre-Seigneur, lorsqu'il traversa le mont des Oliviers en venant à Jérusalem par Jéricho. « De Gethsémani, dit-il alors, nous montons à la porte de Jérusalem par de nombreux degrés.... C'est la porte de la ville qui se rattache à la porte Spécieuse, autrefois la porte du temple : le seuil et le linteau en subsistent encore [1]. » Du prétoire, il descendit dans la vallée par cette même voie : « De cet arc, dit-il, en descendant à la fontaine de Siloë par de nombreux degrés, nous vîmes la basilique sous laquelle jaillit la source [2]. »

Au sortir de la porte de Saint-Étienne, appelée par les Arabes Bâb-Sitty-Marîam, la seule qui s'ouvre dans la vallée de Josaphat, il y avait, de haute antiquité, un esca-

1. « De Gethsemani ascendimus ad portam Hierosolimæ per gradus multos.... Porta civitatis quæ cohæret portæ speciosæ, quæ fuit templi, cujus liminare et trabulatio stat. » *Op. cit.*, p. 13. — D'après ces dernières paroles, la porte Dorée n'était pas encore restaurée quand saint Antonin passa par Jérusalem.

2. « Ab arcu illo descendentibus ad Siloam per gradus multos, super Siloam est basilica volubilis, desubtus de qua surgit Siloa. » *Op. cit.*, edit. Gildemeister, p. 18. — Presque tous les manuscrits portent *ad fontem Siloam*. Le Pèlerin de Bordeaux signale un *quadriporticus* à Siloë. L'itinéraire de Pierre l'Ibérien y mentionne une église; mais Théodose n'en parle pas.

lier taillé en plein roc dans la dépression appelée le vallon de Kéfénath. Au devant du pont jeté sur le torrent de Cédron, on en voit encore plusieurs marches. Au delà du pont, un autre escalier conduisait au mont des Oliviers. Dans la propriété des Russes, au-dessus du jardin de Gethsémani, on en a découvert un grand nombre de degrés très larges et taillés avec une grande régularité. Les anciens écrivains parlent souvent de ces escaliers. Le *Commemoratorium de Casis Dei*, au commencement du IXe siècle, dit à leur sujet : « Si vous descendez de Jérusalem dans la vallée de Josaphat où se voit le sépulcre de sainte Marie, vous trouverez un escalier de cent quatre-vingt-quinze marches. Pour gravir le mont des Oliviers, il y en a cinq cent trente-sept [1]. » Un pèlerin arménien qu'on croyait être du VIIe siècle, mais qui, en réalité, est contemporain de sainte Silvie d'Aquitaine, comme nous le démontrerons au chapitre suivant, dit au sujet de cet escalier : « Derrière la ville, à l'endroit où les Juifs arrêtèrent le cercueil de la sainte Vierge et voulurent en empêcher la sépulture, s'élève une coupole sur quatre colonnes de marbre couvertes de croix en bronze. De cet endroit, deux cent cinquante marches en pierre conduisent au fond du tombeau de la Vierge, dans la vallée de Gethsémani ; de là, au mont des Oliviers où le Christ monta au ciel, il y a huit cents marches [2]. »

1. « Quando descendis de Jerusalem in vallem Josaphat, ubi est sepulchrum sanctæ Mariæ, habes (gradi) cula CXCV; ad subire in montem Oliveti DXXXVII. » Tobler et Molinier, *op. cit.*, p. 304. — S. Sophronius (*Anacreontica*, XIX, v, 1-4, ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. LXXXVII, col. 3811) et Pretronius, évêque de Bologne (c. 420) (Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. VI, p. 146), parlent également de cet escalier.

2. Description arménienne des Lieux saints. P. E. F. *Quarterly Statement*, octobre 1896, p. 346-349. — On n'a aucune raison d'attribuer la construction de ces escaliers à sainte Hélène, comme on le fait généralement. Ils sont l'œuvre du peuple juif. Au témoignage du Pèlerin de Bor-

Saint Antonin continue à suivre le torrent de Cédron, et de Siloë il arrive à Haceldama, d'où il retourne en ville en passant par la piscine de Siloë ou, comme il l'appelle, *la piscine natatoire*. Mais dans son récit, la piscine natatoire est confondue avec la piscine probatique et il n'est guère possible d'attribuer cette confusion à une défection de mémoire du pèlerin de Plaisance ; elle doit être plutôt l'œuvre du copiste qui, trouvant dans le manuscrit l'une après l'autre deux piscines dont chacune était célèbre par des miracles, ornée d'un multiple portique et flanquée d'une église, crut devoir corriger le texte et les fusionner en une seule piscine. Dans les anciennes descriptions des Lieux saints on rencontre, du reste, bien d'autres exemples de ce genre.

« En retournant en ville, lisons-nous dans l'Itinéraire de saint Antonin, nous vînmes à la piscine natatoire, qui a cinq portiques, dont l'un renferme la basilique de Sainte-Marie où s'opèrent beaucoup de miracles. Cette même piscine est à présent réduite en cloaque et là se lave tout ce qui est nécessaire aux besoins de la ville.... De même, en passant par la porte majeure (*la version vaticane dit :* porte natatoire), nous arrivâmes auprès de saint Isitius dont le corps repose là ; nous vînmes aussi au lieu où l'on distribue du pain aux pauvres et aux pèlerins, comme Hélène (*la pluplart des manuscrits :* la bienheureuse Hélène) l'avait établi [1]. »

deaux, « trois cents marches conduisaient au mont Garizim » (Itinera a Burdigala, édit. Tobler et Molinier, t. I, p. 16). Et certes, sainte Hélène ne s'est pas occupée de cette montagne-là.

1. « Revertentibus nobis in civitatem, venimus ad piscinam natatoriam, quæ habet quinque porticus, ex quibus una habet basilicam Sanctæ Mariæ, in qua multæ fiunt virtutes. Nam ipsa piscina modo redacta est in stercore et ibi lavant omnia quæ sunt necessaria in civitate. Vidimus et in uno angulo tenebroso catenam ferream qua se laqueavit infelix Judas. Item exeuntibus nobis ad portam majorem, venimus ad sanctum Isicium, qui

D'après quelques palestinologues, saint Antonin serait retourné à Jérusalem par le même chemin, et ce n'est qu'en y revenant qu'il aurait mentionné l'église de Sainte-Marie et sa piscine, et au lieu de *natatoriam* il faudrait lire *probaticam*. Nous ne saurions nous ranger de cet avis. Car, 1° dans leurs descriptions des Lieux saints, les pèlerins n'ont pas coutume de conduire leurs lecteurs par les chemins déjà parcourus. 2° Il n'est pas admissible que saint Antonin n'ait pas mentionné la *piscine* de Siloë ou *la piscine natatoire* qui se trouve dans le voisinage de la fontaine de Siloë et d'Haceldama, et qui en tout temps est resté un but de pèlerinage, comme l'attestent les ruines de l'église qui, il y a peu d'années, furent découvertes en ce lieu [1]. 3° La description de la piscine « réduite en cloaque où se lavent toutes les choses nécessaires à la ville » ne convient nullement à la piscine probatique, mais fort bien à la piscine natatoire. Celle-ci, en effet, est située au fond de l'extrémité méridionale du vallon du Tyropœon, le lit naturel des cloaques de la ville, si bien que la porte qui s'ouvre dans ce vallon, vers la piscine natatoire, n'a jamais cessé de porter le nom de Sterquiline ou porte des Ordures. 4° Lorsqu'il monte en ville, en arrivant de Jéricho, comme lorsqu'il descend à la fontaine de Siloë, le pèlerin rappelle l'escalier taillé dans le roc. Or, en retournant d'Haceldama dans la sainte cité, il ne parle pas de cette montée. De la piscine natatoire à la ville, il n'y avait effectivement aucun escalier à cette époque. Enfin, 5° le nom de *majeure* donné à la

ibidem in corpore jacet, ubi etiam et panes erogantur ad homines pauperes et peregrinos, quod deputavit Helena. » *Op. cit.*, édit. Gildemeister, p. 20.

1. Les musulmans viennent de construire une mosquée sur une partie des ruines de cette église.

porte par laquelle saint Antonin rentra en ville exclut absolument la porte de Saint-Étienne ou le Bâb-sitty-Mariam; car la porte *majeure* était précisément en opposition avec la porte *mineure*, qui était alors un des noms de cette dernière. Saint Arculfe, énumérant en 670 les portes de Jérusalem, dit : « La cinquième, la *portula*, c'est-à-dire la petite porte, de laquelle on descend dans la vallée par des marches [1]. » Le manuscrit de Cadouin, remanié au XIIe siècle, porte encore : « La cinquième porte, qui est petite, où l'on descend par des marches jusque dans la vallée de Josaphat [2]. »

Il ne peut donc plus y avoir de doute. Saint Antonin sortit de la ville par la *portula*, et c'est avant de sortir par cette porte qu'il aura parlé de la piscine probatique, de ses cinq portiques et de son église. Avant de rentrer en ville par la *porte majeure*, il avait parlé de la piscine natatoire, de son église et peut-être de son quadruple portique et, sous la plume d'un copiste étranger à Jérusalem, ces deux piscines furent maladroitement fusionnées en une seule.

La porte *majeure* était-elle la porte Sterquiline aujourd'hui Bâb el Maghâreb? Le nom de *natatoria*, par lequel le manuscrit du Vatican remplace le mot *majeure*, nous inclinerait à le croire. De plus, *saint* Isicius ou *Isitius* et son tombeau, associé avec une *Hélène*, rappelle involontairement le roi des d'Adiabène, Isates, fils de Monobaze et d'Hélène, qui, selon Flavius Josèphe [3], tenait son palais au milieu du Mello, au sud-ouest du temple, lorsque Titus s'empara de Jérusalem. Mais Isates s'était converti au

1. « Quinta, portula, hoc est, parvula porta, a qua per gradus ad vallem descenditur. » *De locis sanctis*, édit. Tobler et Molinier, *Itin. Hieros.*, Genève, 1879, p. 143.

2. « Quinta porta que est parva, ubi per gradus properatur usque ad vallem Josaphat. » Id., ibid.

3. *Bell. jud.*, VI, VI, 3; — VI, VII, 2.

judaïsme et le sépulcre de la famille des d'Adiabène se trouve, comme tout le monde le sait, au nord-ouest de la ville, où il constitue le grandiose monument appelé le *Tombeau des rois*. Il est donc inutile de se livrer à des conjectures sur la ressemblance de ces deux noms. D'ailleurs l'épithète de *majeur* convient beaucoup mieux à l'ancienne porte (supprimée depuis) qui, entre la porte El-Moghâreb et la porte En-Neby-Daoûd, s'ouvrait sur la rue principale de Jérusalem, la rue aux portiques.

De Saint-Isitius, le pèlerin arriva finalement au lieu où, conformément à un legs de sainte Hélène, on distribuait les aumônes aux pauvres et aux pèlerins. Cet endroit est bien connu à Jérusalem. Le Guide Bædeker montre le site « de l'ancien hôpital de sainte Hélène à droite du Sérail actuel, » à mi-chemin entre l'établissement des nobles russes près du Saint-Sépulcre et la mosquée d'Omar [1]. On y fait voir volontiers aux voyageurs les immenses chaudrons en cuivre qui servaient à cuire la nourriture destinée aux pauvres. Mais ces ustensiles ne remontent qu'au XVIe siècle; car les musulmans continuèrent à pratiquer la charité au même lieu où sainte Hélène (peut-être même la reine Hélène, mère d'Isates) se montra si compatissante envers les malheureux. « Cette maison (l'actuelle), dit le frère Liévin de Hamme, fut bâtie par la sultane Roxelane, favorite de Soliman, fils de Sélim, législateur et premier conquérant ottoman de la Palestine.

« Roxelane mourut en 1557. Pour subvenir à l'entretien de cet établissement charitable, Soliman y affecta les revenus de Bethléem, de Beit-Djallah et de Siloë. On y soignait autrefois les malades; aujourd'hui on y donne

1. *Palestine and Syria*, 2e édit., p. 56.

encore de la nourriture aux pauvres. La plus grande partie de cet établissement sert de palais au pacha. La porte d'entrée est, à sa partie supérieure, ornée de stalactites. L'intérieur renferme trois grandes chaudières qui remontent au temps de Roxelane. On les appelle, mais à tort, chaudières de sainte Hélène [1]. »

Le trajet suivi par saint Antonin démontre donc clairement qu'il a visité la basilique de Sainte-Sophie à l'emplacement de la tour Antonia, d'où il est descendu dans la vallée de Josaphat pour remonter en ville au sud par le vallon du Tyropœon.

Il nous fait savoir en outre que cette basilique comptait alors parmi les monuments sacrés les plus remarquables de Jérusalem. Après avoir parlé du passage des Israélites à travers le Jourdain, il dit : « Là se trouve le petit Hermon, la montagne dont il est question dans le psaume. Au pied de cette montagne, une nuée s'élève du fleuve à la première heure, et, lorsque le soleil se lève, elle vient se poser sur la basilique de Sion, sur celle du tombeau du Seigneur, sur la basilique de Sainte-Marie (la Neuve) et sur celle de Sainte-Sophie, qui fut le prétoire où le Seigneur a été jugé. La rosée descend sur ces lieux comme la pluie. Les médecins la recueillent et y font cuire toutes les médecines destinées aux hôpitaux; car beaucoup d'infirmités sont guéries là où tombe cette rosée que chante le prophète David en disant : Comme la rosée de l'Hermon qui descend sur le mont Sion [2]. »

1. *Guide-indicateur de la Terre Sainte*, 4e édit., Jérusalem, 1897, t. I, p. 439-440. — Les chrétiens de toute religion admirent l'esprit traditionnel des Orientaux — quand ceux-ci sont musulmans. Pourquoi se montreraient-ils alors défiants des traditions chrétiennes que nous ont léguées les saints et savants évêques de Jérusalem des premiers temps ?

2. « In ipso loco est mons Hermon modicus, qui legitur in psalmo. A pede montis ipsius ascendit de fluvio nubes hora prima et exeunte sole venit super Hierosolymam super basilicam quæ est in Sion et super basi-

Théodose [1], Cassiodore [2], saint Jean Damascène [3] et Daniel, le pèlerin russe [4], placent cette montagne dans les mêmes parages.

Après l'intéressante relation du pèlerin de Plaisance, nous devons encore citer un prêtre de Jérusalem, saint Sophronius, devenu plus tard patriarche de la même ville. Dans une de ses odes en mètre anacréontique, il décrit le pèlerinage qu'il fit aux sanctuaires de Jérusalem avant l'arrivée des Perses. Du saint Cénacle, il descend au prétoire et se rend de là dans l'église de Sainte-Marie de la Probatique, puis à Gethsémani : « Après avoir quitté les hauteurs de Sion et baisé la pierre sur laquelle Jésus fut flagellé à cause de moi, j'irai à la somptueuse demeure vénérer la pierre. C'est en gémissant que, prosterné à terre, je baiserai le lieu où le Prince de toute sagesse a entendu sa sentence. Puis j'entrerai dans la sainte probatique où la glorieuse Anne engendra Marie [5]. »

licam ad monumentum Domini, et super basilicam Sanctæ Mariæ et ad Sanctam Sophiam, quæ fuit prætorium ubi auditus est Dominus. Super hæc loca descendit ros sicut pluvia. Collegunt eum medici et in ipso coquuntur omnes confectiones pro xenodochiis; nam multi languores sanantur ibi, ubi cadit ipse ros. Ipse enim est ros, qui cantatur in psalmo : Sicut ros ab Hermon qui descendit in montem Sion. » (*Ps.* CXXXII, 3) *Op. cit.*, p. 7.

1. *Op. cit.*, id., ibid.
2. Comment. in Ps. XLII, 9.
3. Comment. in Ps. LXXXIII, 13.
4. Vie et pèlerinage de Daniel.
5. Voici la traduction de ce passage empruntée à Migne :

Excelsa Sion relicta
Osculatus petram supra quam Creator
Verberatus propter me fuit
In ædes ad petram veniam
Locum ubi flens suspiro
Princeps omnis sapientiæ
Suam sententiam audivit
Humi stratus osculabor.
In probaticam sanctam ingrediar
Ubi Anna præclara peperit Mariam.

Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. LXXXVII, col. 3822.

Le VIe siècle était l'époque la plus florissante du christianisme, ou plutôt de la vie monastique à Jérusalem. Trois cents couvents, hospices ou oratoires étaient disséminés dans la Ville sainte et ses environs ; un de ces monastères, situé dans la vallée de Josaphat, renfermait à lui seul quatre cents vierges. Tout un peuple de serviteurs du Christ, raconte Sophronius, étaient accourus à Jérusalem pour y chercher l'amitié de Dieu. Ayant renoncé aux liens du mariage, jeunes gens et vierges, étrangers et indigènes, vivaient en dehors de toute passion, comme autant d'anges de la terre, faisant de la Ville sainte un véritable paradis [1]. Hélas ! un fléau terrible devait passer sur ce peuple de saints : l'an 614, les hordes de Chosroës, roi de Perse, avaient envahi la ville de Jérusalem et mis tout à feu et à sang. Aucun monument chrétien ne resta debout, et le sol du prétoire, arrosé par le sang du divin Sauveur, fut inondé par celui de quatre cents chrétiens. Un moine de Saint-Sabas qui, ce semble, fut lui-même du nombre des prisonniers faits par les Perses, nous donne une idée des sanglants épisodes qui accompagnèrent la prise de Jérusalem : « Un homme du nom de Thomas, lisons-nous dans son navrant récit, raconte que lui et sa femme, en ensevelissant ceux qui furent massacrés à cette occasion, les avaient comptés.... Dans l'église de Sainte-Sophie il y eut trois cent quatre-vingt-dix-neuf morts [2]. »

1. Élégie de Sophronius, publiée par M. l'abbé Léon Erhard, Strasbourg, 1887. V. Couret, *op. cit.*, p. 13.

2. Fragment arabe de la Bibliothèque nationale, publié par Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, Grenoble, 1869, p. 240. — Dans l'original, les nombres sont écrits en toutes lettres et le manuscrit est d'un déchiffrement souvent difficile. M. Broydé, chargé par M. Couret de faire la traduction de ce morceau, a rendu le nombre des victimes à Sainte-Sophie par 866 morts. Le R. P. Rhétoré, O. P., en a trouvé 399 (*Revue biblique*, 1897, p. 458-463), et M. Clermont-Ganneau, 369 (*Recueil d'archéol. or.*,

Sépéôs, évêque arménien, dit dans sa chronique que les Perses, après avoir pris et saccagé une première fois la ville, s'en éloignèrent, laissant une faible garnison dans le prétoire et dans la tour de David. Les chrétiens, croyant leur départ définitif, massacrèrent alors la petite garnison persane. A cette nouvelle, l'armée de Chosroës revint précipitamment sur ses pas, prit la ville d'assaut, la pilla, la livra aux flammes et en massacra sans pitié les habitants pour les punir de leur manque de foi [1]. M. Couret prétend qu'il est démontré que tout cela est fabuleux [2]. Quant à nous, nous ne comprenons pas pourquoi Sépéôs mérite d'être jugé si sévèrement. L'histoire ne fait point passer les Perses pour un peuple cruel et barbare au point d'exterminer la population entière d'une ville qui n'eût opposé qu'une faible résistance, et rien n'expliquerait la conduite des soldats de Chosroës, si quelque événement particulièrement fâcheux n'avait excité leur fureur et ne les avait poussés au paroxysme de la colère, d'autant plus que Bethléem, dans le voisinage, fut assez épargné. Connaissant la haine féroce des Juifs de cette époque contre les chrétiens de la Palestine, contre ceux de Jérusalem en particulier, il n'est pas téméraire de soupçonner qu'ils n'aient tendu quelque piège aux chrétiens, pour provoquer la ruine de la Cité sainte peuplée de vierges et de moines.

Quoi qu'il en soit de la véracité de ce fait, l'évêque arménien, ne fût-ce que pour donner du crédit à sa narra-

Paris, 1898, t. II, p. 148). — On compte 62,000 à 64,000 chrétiens massacrés par les Perses, et surtout par les Juifs, à Jérusalem et dans les alentours; un nombre presque égal fut emmené en captivité. Parmi les prisonniers se trouvèrent trois mille enfants de cinq à douze ans.

1. Dulaurier, *Recherches sur la chronologie arménienne*, Paris, 1859, t. I. V. Couret, *op. cit.*, p. 240.

2. *Op. cit.*, p. 9.

tion, dut placer la petite garnison persane aux postes qui se prêtèrent le mieux pour la surveillance de la ville. Une partie des troupes était casernée sur le flanc du mont Sion, dans la tour de David, que l'empereur Adrien avait fait reconstruire de fond en comble à l'emplacement du deuxième palais d'Hérode Ier [1]; l'autre partie, dit Sépéôs, occupait le prétoire. Où ce poste put-il être logé, sinon à l'emplacement de la tour Antonia, sur le rocher de Baris « qui était la sentinelle du temple, comme celle-ci était la sentinelle de la ville? » Nous retrouvons donc le prétoire de Pilate toujours à la même place, au nord-ouest du hiéron.

Aux Perses succédèrent à bref délai les disciples de Mahomet, qui s'emparèrent de Jérusalem en 635. Le calife Omar fut assez tolérant pour laisser aux chrétiens la jouissance de leurs sanctuaires, avec la faculté de les reconstruire. Mais tous ses successeurs ne suivirent pas cette politique prudente et modérée, et la Terre sainte passa par une période de troubles continuels. Les monuments chrétiens ne se relevèrent que lentement de leurs ruines, et les splendides basiliques furent remplacées par de modestes églises. En 670, saint Arculfe ne mentionne, en dehors du Golgotha, que la basilique *apostolique* au mont Sion, celle de la Sainte-Vierge dans la vallée de Josaphat et une église au mont des Oliviers [2]. De 723 à 726, saint Willibald ne nous parle que d'une église de plus qu'il trouva sur le flanc du mont des Oliviers, à Gethsémani, « là où le Seigneur pria avant sa Passion

1. Eutychius d'Alexandrie, *Annales*, ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXI, col. 987. — Il y avait alors dans cette tour l'oratoire de David, que le document arabe du moine de Saint-Sabas désigne sous le nom de *Mihrâb*. Voyez : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. or.*, t. II, p. 160.

2. *De locis sanctis*, XIV et XXIII, édit. Tobler et Molinier. *Itin. Hieros.*, t. I, p. 157 et 164.

et dit aux disciples : Veillez et priez pour ne pas succomber à la tentation [1]. »

Bientôt parurent des temps meilleurs, mais, hélas ! de courte durée. Grâce aux bonnes relations établies entre l'empereur Charlemagne et le calife Haroûn-er-Raschid, chef des Abassides, résidant alors à Bagdad, une nouvelle église s'éleva près du Golgotha, sous le titre de Sainte-Marie la Latine, avec un hospice pour les pèlerins et une bibliothèque [2]. L'an 800 ou 801, le calife envoya même à l'empereur d'Occident les clefs du Saint-Sépulcre [3].

1. *Hodœporicon Sanctim.*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, p. 266.
2. Bernard le moine franc, *Itinerarium*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 314.
3. Eginhard, *Vita Caroli Magni*, n° 16, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 455.

CHAPITRE II

UNE DESCRIPTION ARMÉNIENNE DES SAINTS LIEUX, DU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE, A PROPOS DU PRÉTOIRE

La docte revue anglaise, *Quarterly Statement, P. E. F.*, publia, en 1896, un article signé C. W. W. et portant le titre de « Description arménienne des saints Lieux au VIIe siècle, traduite du russe par R. Nisbet Bain Esq. » L'article renferme un fragment extrait de l'histoire d'Agvan, composée au Xe siècle par Moïse Kagankavatsi et traduite de l'arménien en russe par le professeur K. P. Patkanov. Ce fragment porte le titre de « Nombre et site des églises construites dans la sainte Jérusalem, » et commence par ces mots : « Tu trouveras ici une relation exacte d'un témoin oculaire. »

L'auteur de l'article en question pense que la description arménienne est celle d'un pèlerin du VIIe siècle, peut-être du moine Anastase lui-même, qui visita Jérusalem en 660 et à qui on attribue deux écrits du même genre [1]. Il en conclut que ce fragment renferme la description la plus ancienne des églises de la Résurrection, de la Croix et du Golgotha, reconstruites par Modeste après l'invasion des Perses.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter aux deux

1. Voyez : *Archives de l'Orient latin*, Paris, 1884, t. II, p. 396-398.

documents attribués à Anastase d'Arménie, savoir : *Les soixante-dix couvents arméniens de Jérusalem* et *La description des Lieux saints*. Dans un de nos ouvrages, *La Montagne de la Galilée* [1], nous avons suffisamment démontré que ces deux traités, tels qu'ils sont, ne remontent qu'au XVIIe siècle.

Quant au document publié par la revue palestinienne de Londres, bien que nous n'en ayons qu'une copie deux fois traduite d'un texte du Xe siècle, peut-être lui-même plusieurs fois recopié, nous ne craignons pas d'avancer qu'il n'est pas du VIIe siècle, mais du commencement du Ve, et que le pèlerin était contemporain de sainte Silvie d'Aquitaine et de sainte Mélanie la Jeune. Le document original a seulement subi une altération et deux interpolations, ou mieux deux nouveaux alinéas y furent ajoutés dans la suite. Le copiste fusionna par inadvertance ce que le pèlerin raconte de Bethléem et d'Hébron. La dernière phrase traite de l'église de Saint-Jean-Baptiste près du Jourdain, construite par l'empereur Anastase (491-518) [2], et indique le site du mont des Oliviers, déjà clairement déterminé précédemment. Puis la description de l'antique basilique du Saint-Sion est suivie d'une phrase d'un style tout différent, qui place « à *droite de Sion* le palais de Pilate appelé Kappata, puis, *plus bas*, le bassin dans lequel Jésus lava les pieds à ses disciples et, à *gauche de Sion*, la prison où fut enfermé le Christ. » Le *lithostrotos* ou prétoire de Pilate, à *droite de Sion*, et le *bassin* n'apparaissent qu'au XIIe siècle, et la *prison du Christ* qui a remplacé la basilique de Saint-Pierre du Ve siècle, devenue l'église du Saint-Sauveur au

1. Jérusalem, 1901, p. 132-134.
2. Théodose, *De Terra sancta*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 68.

XIIe siècle, ne figure dans les ouvrages des pèlerins qu'à la fin du XIIIe siècle.

Pour le reste, ce document jette une nouvelle lumière sur les basiliques construites au temps de l'empereur Constantin, éclaircit et complète ce que d'autres écrivains, comme Eusèbe et sainte Silvie, nous ont transmis sur ces splendides édifices, particulièrement sur l'Anastasis et le Martyrion. Comme nous devons nécessairement analyser la description arménienne pour savoir à quelle époque remonte la seconde description du mont Sion, où il est question du palais de Pilate, le lecteur nous excusera si nous nous livrons à quelques digressions archéologiques et si, en passant, nous essayons de reconstituer dans leurs grandes lignes ces importants monuments, jusqu'à ce jour l'objet des plus vives controverses.

Afin que le lecteur puisse plus facilement nous suivre dans nos explications, nous prenons la liberté de reproduire tout le fragment *in extenso :*

« L'histoire d'Agvan, ch. LI.

« Nombre et site des églises construites dans la sainte Jérusalem.

« Tu trouveras ici une relation fidèle d'un témoin oculaire.

« Le tombeau, taillé dans le roc, du divin Jésus, est à une longueur et demie de bras (1 1/2 fathom) au delà de la coupole du milieu [1] du saint sépulcre. Dans l'église en forme de coupole à colonnade (qui a) cent coudées en hauteur et cent coudées en largeur (on compte), de côté et d'autre [2], douze colonnes en bas et douze colonnes en

1. Peut-être : au delà du centre de la coupole.
2. Peut-être : tout autour.

haut. Dans la division supérieure, se conservent la lance [1], l'éponge et le calice du Christ travaillé en or. Dans l'église principale (Katolike) appelée Maturn (Μαρτύριον), et aussi Invention de la croix, distante de vingt coudées de l'église de la Résurrection, sont disposées en ligne soixante-cinq (*var.* soixante-quinze) colonnes en bas et en haut.

« L'église du saint Golgotha, appelée aussi le tombeau d'Adam (est) à dix pas de la Résurrection [2]; un autel est érigé à l'endroit où le Christ fut crucifié, sur l'escalier [3].

« L'église de Saint-Sion, à un stade de la Résurrection, (est) longue de cent coudées et large de soixante-dix (et compte) quatre-vingts (*var.* quatre-vingt-dix) colonnes reliées par des voûtes [4]. Il n'y a pas de division supérieure, mais seulement un plafond en bois auquel est suspendue la couronne d'épines qui fut placée sur la tête du Rédempteur. A la droite de l'église, la salle des mystères [5] et une coupole en bois où est représentée la sainte cène du Sauveur. On y trouve un autel où se célèbre la liturgie. Dans la division supérieure n'existent pas d'appartements (tribunes?).

1. L'auteur du *Breviarius a Hierusalem* (c. 420) vénéra cette lance au même endroit. Au temps de Théodose et de saint Antonin, elle ne se conservait plus dans l'Anastasis mais dans la basilique de Sion. Après le passage des Perses, au VIIIe siècle, saint Arculfe et le vénérable Bède disent que la sainte lance se trouva de nouveau au Saint-Sépulcre, mais dans l'atrium établi entre l'Anastasis et la nouvelle église de l'Invention de la croix.

2. Théodose dit : Du sépulcre du Seigneur au lieu du Calvaire, il y a quinze pas. — Saint Antonin de Plaisance mesure cette distance non depuis l'Anastasis, mais depuis le tombeau de Notre-Seigneur, et il trouve quatre-vingts pas.

3. Théodose dit : « Mons Calvariæ petrosus est et per gradus ascenditur. » Saint Antonin et presquè tous les autres pèlerins mentionnent l'escalier, qui, aujourd'hui encore, conduit au Calvaire.

4. Peut-être : arceaux.

5. C'est le saint cénacle attenant à l'ancienne basilique au sud, vers l'orient.

« A la droite de Sion, on voit le palais de Pilate appelé Kappata et la pierre sur laquelle le Christ se tint devant Pilate. Plus bas, le bassin dans lequel il lava les pieds à ses disciples. A gauche de Sion, se trouve la prison où ils enfermèrent le Christ. Là s'élève un autel où la liturgie est célébrée [1].

« Derrière la ville, à l'endroit où les Hébreux arrêtèrent le cercueil de la sainte Vierge et ne permirent pas de l'ensevelir, se trouve une coupole sur quatre colonnes de marbre couvertes de croix en bronze [2]. De là, deux cent cinquante marches en pierre conduisent en bas au tombeau de la Vierge, dans la vallée de Gethsémani; de là au mont des Oliviers, d'où le Christ monta (au ciel), se trouvent huit cents marches.

« Au lieu de l'Ascension s'élève, sur le modèle de l'église de la Résurrection, une magnifique construction en forme de coupole, large de cent coudées. De là, on voit le fleuve Jourdain, le mont Hor et bien d'autres districts.

« Bethléem est à deux cent vingt stades de Jérusalem [3] vers l'Orient. L'église a deux cents coudées en longueur et cent en largeur, avec quatre-vingt-dix colonnes de marbre et des voûtes en pierre. A l'intérieur, s'ouvre une double caverne qu'Abraham acheta comme lieu de sépul-

1. Nous verrons un peu plus loin ce qu'il faut penser de cette description.

2. Saint Willibald rencontra devant la porte de la ville qui ouvre sur la vallée de Josaphat « une grande colonne surmontée d'une croix marquant le lieu où les Juifs voulurent enlever le corps de sainte Marie. » (*Hodœporicon Sanctim.*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. I, p. 264.) Au temps de la sainte Vierge, il y avait une porte presque en face de la porte Dorée, à l'est, dans le rempart extérieur qui longeait l'enceinte du temple. Le document arménien montre combien est fondée la tradition qui rapporte les épisodes arrivés pendant les funérailles de la sainte Vierge à Jésusalem.

3. Le nombre de stades a été mal copié.

ture [1]. Sous l'autel, se trouve la sainte grotte et la crèche, avec un autel où se célèbre la liturgie. A la droite de l'église on voit un maturn (μαρτύριον) où sont conservées les reliques des enfants massacrés par Hérode.

« De là, vers l'est, du côté du Jourdain, à trois stades de Bethléem, on remarque un bois avec deux églises dans lesquelles on célèbre la liturgie [2].

« Le fleuve du Jourdain, dans lequel le Sauveur fut baptisé, est à sept stades à l'est de Jérusalem. Là est construite une église cruciforme construite en pierres, ayant quatre-vingts coudées de longueur et quatre-vingts de largeur, avec trois autels des mystères sur lesquels on célèbre la liturgie. Le mont des Oliviers s'élève à l'est de Jérusalem [3]. »

Le lecteur a déjà remarqué que ce « témoin oculaire » ne vit à Jérusalem que les églises décrites par le pèlerin de Bordeaux et sainte Silvie d'Aquitaine. Il ne connaît ni la basilique de Sainte-Marie la Neuve construite par Justinien, ni celle de Sainte-Marie de la Probatique, ni celle de Saint-Étienne élevée par les soins de l'impéra-

1. Le copiste a intercalé dans la description de Bethléem ce qui se rapporte à celle d'Hébron, qui, dans les anciens récits, venait d'ordinaire immédiatement après Bethléem.

2. Sainte Paule fonda près de Bethléem des monastères avec un hospice pour les pèlerins, comme le rapporte saint Jérôme : « Nec multo post in sancta Bethleem mansura perpetuo, angusto per triennium mansit hospitiolo donec exstrueret cellulas ac monasteria ac diversorium peregrinorum. » *Peregrinatio S. Paulæ*, édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 39. — Un de ces monastères fut construit près de la Grotte du Lait, qui correspond exactement à la distance et à l'orientation indiquées par l'Arménien. Au sud de la grotte, sainte Paule fit construire, d'après Quaresmius (*Elucid. T. S.*, t. II, p. 511) une église en l'honneur de saint Nicolas. De cette église, mentionnée dans une bulle du pape Grégoire IX, on voit encore les restes avec un fragment de mosaïque.

3. P. E. F. *Quarterly Statement*, octobre 1896, p. 347-348. — On aura déjà remarqué que le chiffre de sept stades dans cet alinéa est également erroné.

trice Eudoxie, ni celle de Saint-Pierre au mont Sion, ni celle de Sainte-Sophie au prétoire. Il nous conduit dans le tombeau de la sainte Vierge et il ne le trouve recouvert d'aucun monument sacré ; il en aurait certainement parlé et même indiqué les dimensions [1]. Dans tout le fragment, il n'est question que de deux sanctuaires qui ne sont pas mentionnés dans les relations des deux pèlerins français : ce sont l'église de Saint-Jean-Baptiste près du Jourdain et la prison du Christ au mont Sion.

D'après l'archidiacre Théodose, l'église de Saint-Jean-Baptiste fut construite par l'empereur Anastase (491-518). Si le pèlerin arménien avait visité cette église, comment pouvait-il ignorer l'existence de Saint-Pierre et de Sainte-Sophie à Jérusalem, qui furent élevées bien longtemps auparavant, comme nous le savons par le *Breviarius* et l'histoire de Pierre l'Ibérien? D'ailleurs, le contexte de la dernière phrase démontre manifestement que nous sommes en présence d'une interpolation. En effet, 1° aucune église de rite oriental ne possédait alors trois autels où l'on célébrât le saint sacrifice de la messe [2]; 2° après la description de l'église du Jourdain, l'interpolateur, comme s'il n'avait pas compris que le lieu de l'Ascension dont parle le pèlerin fût le mont des Oliviers, ajoute encore sans autre liaison : « Le mont des Oliviers est situé à l'est de Jérusalem. »

De la basilique du mont Sion, le pèlerin arménien fait une description à la manière du Bordelais, ajoutant « qu'à la droite de l'église se trouvait la salle des mystères. » Suit une nouvelle période qui commence : « A *la droite*

1. L'archidiacre Théodose (c. 520) parle de l'église du Tombeau de la sainte Vierge comme existant déjà au temps de l'impératrice Pulchérie (390-450).

2. Voyez notre opuscule : *Deux questions d'archéologie palestinienne*, p. 36-41.

de Sion (c'est-à-dire là où dans la phrase précédente on montre le saint Cénacle), se voit le palais de Pilate appelé Kappata et la pierre sur laquelle le Christ se tint devant Pilate. On y remarque *jusqu'à ce jour* l'empreinte de ses pieds [1]. Plus bas, se trouve le bassin dans lequel il lava les pieds à ses disciples. A *la gauche de Sion*, se trouve la prison où ils enfermèrent le Christ. » Cet alinéa n'a pas la même allure que les descriptions précédentes. Les expressions *à droite de Sion*, *à gauche de Sion*, se rencontrent fréquemment au XIIe siècle, mais jamais auparavant. Le lithostrotos, ou le Gabbatha lui-même, ne figure jamais devant le portail de la basilique de Sion qu'à l'époque des Croisades; il en est de même du bassin « qui se trouve plus bas. » On voudra bien reconnaître qu'aucun écrivain de bon sens ne put montrer en ce lieu la demeure ou le tribunal du procurateur romain, mais seulement des pierres qui provenaient du prétoire et du lithostrotos et qui représentaient le tribunal de Pilate.

Quant à la prison du Christ, elle a remplacé au XIIIe siècle l'église du Saint-Sauveur du XIIe siècle, qui, elle-même, fut élevée à côté des ruines de l'antique basilique de Saint-Pierre. Burchard de Monte Sion (1283) est le premier pèlerin, à notre connaissance, qui désigne ce sanctuaire sous le nom de prison du Christ [2]. Cette chapelle était, dès le XIIe siècle au moins, desservie par les Arméniens, ce qui peut expliquer l'addition faite à la description arménienne des Lieux saints.

1. C'est la pierre carrée que saint Antonin trouva dans la basilique de Sainte-Sophie et qui, après le passage des Perses, fut transportée au mont Sion.

2. « Deinde eundo in montem Sion, reperies *domum Cayphe* in quo Judei Christo illuserunt, et locum, in quo ipsum recluserunt usque mane, qui locus carcer Domini appellatur. » *Descriptio Terræ sanctæ*, édit. Laurent, Leipzig, 1864, p. 72.

A notre avis, la mention de l'église de Saint-Jean-Baptiste a pu se trouver au bas ou en marge du manuscrit que Kagankavatsi a reproduit dans son *Histoire d'Agvan*, et elle aura été ajoutée à la relation du pèlerin à une époque où les Arméniens desservaient peut-être cette église. La deuxième description du mont Sion ne peut être qu'une interpolation faite par un copiste de l'ouvrage de Kagankavatsi.

De tout ce que nous venons de voir, il faut conclure que la description arménienne fut écrite antérieurement au *Breviarius* de Jérusalem, dont l'auteur parle des basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Sophie et vit le Golgotha dans le même état, *à ciel ouvert*, que sainte Silvie d'Aquitaine. Ce saint lieu ne fut recouvert d'une église que par sainte Mélanie, qui mourut à Jérusalem l'an 436 [1].

On ne peut soulever ici qu'une seule difficulté. Le texte anglais s'exprime en ces termes : *The Church of holy Golgotha*. Faut-il prendre ce mot *église* dans le sens littéral, ou bien désigne-t-il seulement le *lieu saint* du Calvaire, où, déjà au temps de sainte Silvie, il y avait un autel au devant d'une croix précieusement ornée, au milieu d'une enceinte richement pavée de mosaïques et entourée de grillages en argent massif? Nous n'hésitons pas à admettre ce dernier avis. Car, d'un côté, si l'Arménien avait vu en ce lieu l'église construite par sainte Mélanie, il ne pouvait pas ignorer l'existence des deux basiliques mentionnées par le *Breviarius*. D'un autre côté, on ne doit pas trop s'attacher au mot *église* du texte anglais; car celui-ci fut traduit du russe et le texte russe est une traduction de l'arménien. De plus, les sept stades indiqués pour la distance qui sépare Jérusalem du Jourdain, les

1. Vita S. Melaniæ junioris. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, Paris, 1879, p. 54.

deux cent vingt stades de Jérusalem à Bethléem et la double caverne de Makpela dans la basilique de la Nativité prouvent suffisamment que l'historien Kagankavatsi n'avait pas sous la main l'original, mais le texte d'un copiste assez maladroit. Dans de pareilles circonstances, rien n'est plus facile que de rendre par le mot *église* une expression qui équivaut au mot sanctuaire ou lieu saint.

Ce petit fragment, rapproché des renseignements fournis par d'autres écrivains antérieurs au VIIe siècle, nous permet aisément de reconstituer la basilique constantinienne du Saint-Sépulcre. L'Anastasis était une rotonde surmontée d'une coupole appuyée sur un double cercle de douze colonnes, l'un en bas, l'autre en haut. Le diamètre de la rotonde est de cent coudées et la hauteur est égale au diamètre. Nous avons là précisément la forme, les proportions et presque les dimensions du Panthéon de l'empereur Agrippa à Rome. Seulement, la coupole, au lieu de s'appuyer sur le mur extérieur, devait porter sur un tambour cylindrique soutenu par la rangée supérieure des colonnes, selon l'architecture du mausolée-baptistère de Sainte-Constance, près de Rome.

A dix coudées de l'Anastasis, se trouvait l'église principale, le Martyrion ou la basilique proprement dite, avec soixante-cinq ou soixante-quinze colonnes disposées en ligne, en bas et en haut. Rapprochons de cette description ce qu'Eusèbe de Césarée raconte du même édifice : « De chaque côté, dans toute la longueur du temple, s'étendaient deux rangs de soutiens doubles, les uns s'appuyant sur le sol, les autres s'élevant au-dessus [1].

I. Le document arménien démontre qu'il faut traduire de cette manière le texte obscur d'Eusèbe : « Porro ad utrumque latus, geminæ porticus tam subterraneæ quam super terram eminentes. » *Vita Constantini*, l. III, c. XXXVII et XXXVIII. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, col. 1095-1098.

Trois portes magnifiques s'ouvraient vers l'orient à la foule [1].... En face des portes, à l'extrémité de la basilique, était l'hémicycle, le lieu principal. Il était entouré de colonnes au nombre de douze, en l'honneur des douze apôtres, surmontée chacune d'une hydrie d'argent [2]. »

Ici nous avons la reproduction de la célèbre basilique ulpienne de Rome, une des œuvres les plus achevées de l'empereur Trajan, due au génie d'Apollodore de Damas. La basilique d'Ulpia avait cinq nefs, avec une galerie supérieure sur chacune des nefs latérales; l'hémicycle était orné à l'intérieur de quatorze colonnes, et la façade était précédée d'un propylée [3]. Qu'on lise la lettre de Constantin à saint Macaire, évêque de Jérusalem [4], et on ne sera pas étonné que dans la Ville sainte on ait reproduit tout ce que l'architecture romaine avait de plus beau et de plus somptueux.

Pour notre pèlerin arménien, comme pour tous les pèlerins antérieurs au VIIe siècle, le Calvaire se trouvait en dehors de l'Anastasis et du Martyrion. Il l'indique à dix pas de la rolonde; mais ni lui ni aucun autre voyageur ne parlent de la distance qui existait entre le Calvaire et le Martyrion, d'où il faut conclure que la basilique fut adossée à la coupure septentrionale du rocher du Golgotha. Cela s'accorde fort bien avec les découvertes faites par MM. de Vogüé, Clermont-Ganneau et d'autres archéologues dans la propriété des Russes à l'est du Saint-Sépulcre, où se voient encore de beaux restes de la façade de l'antique basilique, avec quelques belles colonnes de son propylée.

1. Au nord et au sud, il y avait en outre des portiques latéraux et probablement une porte qui s'ouvrait dans la basilique.

2. *Op. cit.*, id., ibid.

3. Pour le Panthéon et la basilique ulpienne, voyez : E. Corroyer, *Architecture romane*, Paris, 1888.

4. Eusèbe, *op. cit.*, id., ibid., col. 1090-1094.

Alors que la basilique de Sion était couverte d'un toit en charpente apparente ornée de caissons, celle de Bethléem avait des voûtes en pierre qui rappellent la basilique de Constantin à Rome, dont les voûtes avaient vingt mètres d'ouverture. Les proportions du monument de Bethléem, deux cents coudées de longueur sur cent de largeur, étaient conformes à la règle tracée par Vitruve, qui veut « que les basiliques aient la forme d'un rectangle, dont la largeur ne soit pas inférieure au tiers ni supérieure à la moitié de la longueur ». On voit par là que de la basilique de sainte Hélène il ne reste presque plus rien, et qu'en prenant la basilique actuelle pour l'édifice primitif, les archéologues se sont formé une notion complètement erronée sur le caractère de l'architecture du IVe siècle en Palestine. Aujourd'hui l'hémicycle ne se trouve plus au-dessus de la grotte de la Nativité; il fut depuis reculé plus vers l'orient. Ensuite, la disposition du chœur et du transept avec les trois absides à l'extrémité des trois branches de la croix est manifestement byzantine et ne possède rien du caractère de l'architecture à l'époque de Constantin. Dans l'enclos du couvent des Frères Mineurs on peut aisément constater que l'abside actuelle fut construite en dehors du chevet primitif et en partie avec d'anciens matériaux. Les cinq nefs elles-mêmes furent mesquinement et maladroitement remaniées.

Lorsqu'en 642, les Samaritains se révoltèrent, mettant tout à feu et à sang, se complaisant surtout à incendier les églises et les monastères, la basilique de la Nativité ne fut pas épargnée et elle subit le même sort que presque tous les monuments chrétiens non protégés par des forteresses. Après la visite de saint Sabas à Constantinople, l'empereur Justinien fit reconstruire tous les édifices sacrés qui avaient été ruinés pendant cette terrible guerre

de rébellion et il prit un soin particulier de la basilique de Bethléem. « L'empereur, raconte Eutychius d'Alexandrie, ordonna aussi à son légat de démolir l'église bethléémitaine qui était petite (?), et d'en construire une autre vaste et belle, de manière qu'il n'y ait pas à Jérusalem un temple qui la surpassât. Le légat.... ayant renversé l'église de Bethléem, la réédifia sur la même place.... Après avoir terminé tous ces ouvrages, il retourna auprès de l'empereur qui lui dit : Raconte-moi comment tu as construit l'église bethléémitaine. Lorsque le légat lui en eut fait la description, l'empereur se montra très mécontent et lui dit en colère : Tu as gardé pour toi les sommes d'argent destinées pour Bethléem ; tu as construit un édifice mal coordonné; tu as bâti une église obscure et tu ne t'es nullement conformé à mes idées et à mes ordres. Et il le fit décapiter [1]. »

Les quatre nefs latérales, où tout sent la dernière décadence, sont aujourd'hui encore très obscures, ne recevant aucune lumière directe. Les murs qui, dans la nef du milieu, reposent sur des architraves mesquines, sont percés d'une série de fenêtres qui correspondent à chaque entrecolonnement. Le transept et le chœur sont également inondés de lumière par un grand nombre de fenêtres pratiquées dans la partie supérieure de l'édifice. Mais ces murs plats, dépourvus de toute ligne architectonique et dans lesquels on a ménagé des fenêtres grandes et nombreuses, sans aucune ornementation, sont-ils vraiment l'œuvre du malheureux légat? Nous ne le croyons pas. Les Perses, il est vrai, ont respecté la basilique de Bethléem, et voici pourquoi : D'après un renseignement

1. Eutychius, patriarche d'Alexandrie (mort en 940). *Annales*. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXI, col. 1070-1071.

que M. Clermont-Ganneau [1] a relevé dans une lettre synodique sur le culte des images écrite par les Pères faisant partie du concile tenu à Jérusalem en 836 [2], la façade extérieure de la basilique de la Nativité à Bethléem représentait entre autres sujets l'adoration des trois mages. La lettre synodique nous apprend que les envahisseurs perses, ayant reconnu leur costume national dans celui porté par les rois mages, épargnèrent la basilique. L'intérieur aussi devait être recouvert de mosaïques. Eutychius d'Alexandrie raconte qu'Omar fit un jour sa prière dans la basilique de Bethléem, « devant l'arc austral tout couvert de mosaïques, » et il se plaint que, de son temps, les musulmans, oublieux des garanties accordées aux chrétiens par Omar, firent disparaître ces mosaïques et les remplacèrent par des inscriptions de leur goût [3].

Nous ne savons pas à quelle occasion disparurent les mosaïques de la façade et celles qui ornaient les parois intérieures (celles qu'on y voit actuellement remontent au règne de l'empereur Manuel Comnène (1143-1180). Mais nous croyons voir dans la partie supérieure de la basilique une construction faite après un incendie, à une époque où, faute de ressources, on aura réalisé, pour recouvrir le bâtiment, la plus grande économie possible.

La description arménienne nous révèle donc que les plus beaux types et les types les plus variés de l'architecture romaine furent reproduits en Palestine sous le premier empereur chrétien, et bien que les détails en soient brefs et rares, elle nous fait connaître mieux que toutes les autres relations le vrai caractère des monuments constantiniens en Terre Sainte.

1. *Recueil d'archéol. or.* Paris, 1898, t. II, p. 139.
2. Cette lettre fut éditée par Sakkelion, Athènes, 1874.
3. *Annales.* Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXI, col. 1100.

CHAPITRE III

L'OPINION DES OCCIDENTAUX SUR LE PRÉTOIRE, FONDÉE SUR UN TEXTE MAL INTERPRÉTÉ DE L'ÉVANGILE

Jésus, après avoir été condamné par le Sanhédrin, présidé par le grand prêtre, fut « conduit de chez Caïphe, dit saint Jean, dans le prétoire. » Toutes les anciennes versions, en quelque langue que ce soit, ont fidèlement rendu le sens du texte original. Dans l'antique version italique on lit aussi : *Adducunt ergo Jesum a Caipha in prætorium* [1]. Mais ces deux petits mots *a Caipha* ont passé par bien des péripéties sous la plume des copistes, particulièrement au nord de l'Italie. Parmi les antiques manuscrits, celui de Brescia (du ve siècle) porte les mots *ad Caipha;* celui de Vérone, qui est de la même époque, dit *a Caifan*, et dans le célèbre manuscrit de Verceil, encore plus ancien, on lit : *Ad Caipham principem sacerdotum in prætorium* [2].

Pendant son séjour à Milan, saint Augustin acquit une copie de ce dernier Évangile, comme il est permis de le croire, et l'introduisit en Afrique. Ce célèbre docteur de

1. Voyez : Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, t. I.

2. Voyez : Tischendorf, *Nov. Test. gr. Evangelia. Prolegomena*, t. III, Leipzig, 1894, p. 949. — L'ammanuensis n'a pas reproduit le texte de saint Jean. Il semble l'avoir confondu avec un texte de saint Matthieu (XXVI, 57) qu'il avait peut-être présent à la mémoire ou sous les yeux : « At illi tenentes Jesum, *duxerunt ad Caipham principem sacerdotum.* »

l'Église professa pour la version latine une estime et une vénération toute particulière, comme il l'exprime clairement quand il dit : « Dans ces interprétations, on doit préférer la version italique à toutes les autres; car ses expressions sont plus justes et ses sentences plus claires [1]. » C'est ce profond respect pour son texte qui l'empêcha sans doute de le confronter avec celui des autres versions et de s'apercevoir que ces mots *ad Caipham* ne sont pas d'accord avec le contexte. Aussi l'illustre docteur se trouva-t-il bien embarrassé lorsqu'il dut commenter ce verset. « Chez Caïphe au prétoire, écrit-il. — Si on le conduisit chez Caïphe, pourquoi l'a-t-on conduit au prétoire? — On ne peut entendre par là que le lieu où habitait le gouverneur Pilate. Ou bien, Caïphe se rendit pour un motif urgent de la maison d'Anne dans le prétoire, comme les deux en auront été convenus, pour l'interrogatoire de Jésus, qu'il avait laissé examiner par son beau-père; ou bien, Pilate tenait son prétoire dans la maison de Caïphe, qui était assez vaste pour pouvoir loger à la fois son propriétaire et le gouverneur [2]. » Saint Augustin commente une seconde fois ces mêmes paroles, mais avec le même embarras [3], comme s'il voulait dire : « Je n'y comprends rien, mais c'est écrit. »

1. « In ipsis autem interpretationibus, Itala cæteris præferatur, nam est verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ. »

2. « Sed si ad Caipham, cur in prætorium? Quod nihil aliud vult intelligi quam ubi præses Pilatus habitabat. Aut igitur aliqua urgente causa de domo Annæ quoad audiendum Jesum ambo convenerant, Caiphas perrexerat ad prætorium præsidis, et socero suo Jesum relinquerat audiendum : aut in domo Caiphæ prætorium Pilatus acceperat, et tanta domus erat, ut seorsum habitantem dominum suum, seorsum judicem ferret. » In Joannis Evang. tractatus, c. XIV, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXV, col. 1936.

3. De Consensu evangelistarum, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIV, col. 1174.

Le vénérable Bède († 735) se servait de la version anglo-saxonne, lorsqu'il écrivit ses commentaires sur saint Jean ; mais cette version n'avait pas été transcrite du texte original, le texte grec, mais bien d'après une version latine dans laquelle l'expression *a Caïpha* avait été rendue par *ad Caipham* [1]. Du reste, selon Mabillon, le bienheureux Bède n'a rédigé qu'un *compendium* des commentaires de saint Augustin, en y insérant quelques sentences des autres Pères de l'Église. « C'était le matin, dit-il, et ceux-ci (les Juifs qui conduisaient Jésus) n'entrèrent pas dans le prétoire, c'est-à-dire dans la partie de la maison habitée par Pilate. Celle-ci était la maison de Caïphe [2]. » Cet auteur sacré contribua ainsi de son côté à propager l'opinion erronée de saint Augustin dans le nord de l'Europe.

Saint Thomas d'Aquin († 1275) se servait également d'un Évangile contenant les mots *ad Caipham*, comme on peut en juger par ses commentaires : « Mais pourquoi est-il dit *chez Caïphe dans le prétoire ?* — Cela peut signifier que Caïphe prit les devants pour se rendre dans la maison de Pilate, afin de l'informer qu'on lui amènerait Jésus ; puis, après être arrivé avec Pilate au prétoire, Jésus lui fut présenté. Ou bien, on peut dire que Caïphe, étant le prince des prêtres, possédait des appartements si vastes que le gouverneur était logé dans l'un d'eux [3]. »

1. Tischendorf, *Nov. Testam. græce. De Versionibus*, t. III, p. 1125.

2. « Erat autem mane, et ipsi (id est, qui ducebant Jesum) non introierunt in prætorium. Hoc est in eam partem domus quam Pilatus tenebat. Ipsa erat domus Caiphæ. » Expositio in S. Joan. evang., ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XCII, col. 901.

3. « Sed quomodo dicitur ad Caipham in prætorium ? Ad quod dicendum, quod potest dici, quod Caiphas prævenerat in domum Pilati, ut eum informaret de facto Jesu sibi præsentandi, unde eo exeunte cum Pilato in prætorium, assignatus est ei Jesus. Vel potest dici, quod cum Caiphas esset princeps sacerdotum, habebat spatiosas domos : ita quod in aliqua

Toutes ces ingénieuses explications ne purent satisfaire l'illustre docteur qui les émit. Il se hâte d'ajouter : « Ou bien il faut lire, comme cela se trouve bien mieux dans le texte grec : ils le conduisent de Caïphe dans le prétoire, et de cette manière toute difficulté disparaît [1]. »

On pourrait croire, après cela, que les écrivains latins montraient l'emplacement du prétoire au mont Sion, où la tradition antique et constante indiquait celui de la maison de Caïphe. Mais il n'en est pas ainsi. Si le texte de l'Évangile, dont nous venons de parler, a embarrassé les exégètes, la tradition locale a bien davantage embarrassé les pèlerins de l'Occident, et jusque vers le milieu du XIIe siècle, tous s'en tinrent à cette double ligne de conduite : ou bien ils suivirent l'antique tradition et montrèrent le prétoire dans la tour Antonia, ou bien ils s'abstinrent de parler de son emplacement. C'est à ce dernier parti que se rangèrent, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, saint Arculfe, saint Willibald, Bernard le Moine et même le vénérable Bède, qui composa un traité des Lieux saints.

parte earum præses hospitaretur, et sic est sensus : *adducunt Jesum ad Caipham*, scilicet ad domum ejus, et hoc in prætorium. » Opera omnia, Parisiis, 1886, t. XX. *Commentarii super Joannem*, c. XVIII, lect. V, p. 321.

1. « Vel dicendum quod melius in græco habetur : *Adducunt Jesum a Caipha in prætorium;* et sic tollitur omnis dubitatio. » Id., ibid.

CHAPITRE IV

LA TRADITION DU PRÉTOIRE DU VIIIe JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

On a quelquefois opposé à l'antique tradition relative au prétoire le témoignage de saint Arculfe, qui visita Jérusalem l'an 670. Mais ce fut bien à tort. Le récit de son pèlerinage, rédigé par le moine écossais Adamnamus, ne contient absolument aucune mention du lieu où le Seigneur fut condamné par Pilate. Il est vrai que parmi les quatorze manuscrits qu'on possède de cette relation, celui de Cadouin dit « qu'à l'occident du mont Sion s'élève une église sur l'emplacement du prétoire de Pilate [1]. » Mais ce document, qui n'est qu'un abrégé du pèlerinage d'Arculfe, fut rédigé au XIIe siècle, principalement dans le but de reconstituer l'histoire du saint Suaire, le voile qui recouvrit la tête de Notre-Seigneur au tombeau, et qui venait d'être déposé dans l'abbaye de Cadouin. Les treize autres manuscrits, tous antérieurs au XIIe siècle, et dont quatre sont du VIIIe et du IXe siècle, ne disent pas un mot du prétoire. Le *Codex Caduiniensis*, qui est rempli d'anachronismes, selon la remarque de ses savants éditeurs [2], ne peut donc pas être pris en considération pour cette question.

1. *De Locis Sanctis*, codex caduiniensis olim abbatiæ, nunc Petragorici Biblioth. episc., XIIe-XIIIe sæc., édit. Tobler et Molinier, *Itin. Hieros.*, t. I, p. 205.
2. *Op. cit.*, préface, p. XXXI-XXXIII.

Saint Willibald (723-726) ne parle pas davantage de ce lieu saint. Les deux pèlerins précédents, semble-t-il, n'ont pas réussi à concilier l'interprétation des mots *ad Caipham*, courante en Occident, avec la tradition de Jérusalem touchant la demeure de Pilate, et dans leur perplexité, ils passent ce lieu sous silence.

Dans le Traité des Lieux saints que le vénérable Bède écrivit en 720 [1], on s'attend naturellement à trouver un écho de la doctrine enseignée dans ses œuvres herméneutiques. Mais non; on n'y découvre aucune allusion, soit au prétoire de Pilate, soit au palais du grand prêtre. Comme son opinion exégétique se heurtait contre la tradition qui place le premier au nord de la ville et le second au sud, le docte et saint écrivain jugea prudent de se renfermer dans le silence le plus complet. Il en agit de même pour l'Emmaüs de saint Luc que, dans ses commentaires, il place à soixante stades de Jérusalem, mais dont il ne parle pas dans son Traité, parce qu'alors le témoignage de quelques écrivains était en désaccord avec son véritable site.

Au mont Sion, qui depuis l'époque d'Adrien était resté en dehors de l'enceinte de la ville, l'emplacement de la maison de Caïphe, remplacée par la basilique de Saint-Pierre au ve siècle, fut de nouveau marqué par une modeste église également dédiée au chef des apôtres. Bernard le Moine franc (870) la mentionne, quoique avec une orientation inexacte. « Droit à l'orient (de l'église de Sion), dit-il, se trouve une église en l'honneur du bienheureux Pierre, à l'endroit même où il renia le Seigneur [2]. » Déjà, vers l'an 808, l'auteur anonyme du

1. *Tractatus de Locis Sanctis*, Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I.

2. « In directum autem ad orientem est ecclesia in honore beati Petri, in loco in quo Dominum negavit. » Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 316.

Commemoratorium de Casis Dei, qui fit le recensement des prêtres et des clercs desservant les sanctuaires, sans doute pour faciliter la distribution des subventions élargies par Charlemagne, parle d'une église de Saint-Pierre établie à l'endroit où le prince des apôtres pleura son reniement : « A Saint-Pierre, où celui-ci pleura, sont attachés cinq prêtres ou clercs [1]. » Il est ici question de la même église, et il n'est pas permis de songer à la grotte du *Gallicantus* qui n'apparaît qu'au XIIe siècle. L'église de Saint-Pierre ne fut d'ailleurs pas érigée en souvenir du triple reniement du chef de l'Église, mais bien en mémoire de son poignant repentir, et notre Anonyme préfère rappeler les paroles de l'Évangile où il est dit « qu'étant sorti, il pleura amèrement [2]. » Si, à cette époque, où les églises étaient encore si rares à Jérusalem, il y avait eu deux monuments sacrés sous le titre de Saint-Pierre au mont Sion, on ne comprendrait pas pourquoi le *Commemoratorium* n'aurait pas fait mention de celui qui remplaça la basilique du Ve siècle à l'emplacement de la maison de Caïphe, comme on ne comprendrait pas davantage pourquoi Bernard aurait passé sous silence l'existence de celui dont parle l'Anonyme.

Après avoir parlé de Saint-Pierre, l'auteur du *Commemoratorium* ajoute aussitôt : « Au prétoire cinq, » c'est-à-dire cinq prêtres ou clercs. M. Tobler dit à ce sujet : « C'est la première mention positive du palais de justice (du prétoire) au mont Sion [3]. » La réflexion du savant palestinographe ne nous semble pas être très logique. Parce que nous voyons le prétoire suivre de près

1. « In Sancto Petro, ubi ipse ploravit, inter presbyteros et cleros. V. — In Prætorio. V. » Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 301.
2. *Matth.*, XXVII, 75. — *Marc.*, XIV, 72. — *Luc.*, XXII, 62.
3. *Topographie von Jerusalem*, t. I, p. 360, note 10.

l'église de Saint-Pierre, il n'est pas nécessaire d'en conclure que pour l'Anonyme il se trouva au mont Sion. Presque tous les pèlerins, depuis celui de Bordeaux, nous montrent le prétoire immédiatement après avoir parlé du palais de Caïphe, comme par association d'idées, et ils nous conduisent tous, d'un trait, fort loin du mont Sion.

En énumérant les divers sanctuaires de Jérusalem desservis par les clergés indigènes, l'Anonyme se fait nécessairement l'écho de la tradition orientale ; or au prétoire, il n'y avait alors pas de prêtres latins ; car il n'aurait pas manqué d'en faire la remarque, comme il le fit pour d'autres sanctuaires, si même parmi ces desservants il n'y avait eu qu'un seul prêtre ou clerc de l'Occident. C'est donc dans la forteresse Antonia qu'il faut chercher le prétoire du *Commemoratorium*.

La basilique de Sainte-Sophie ne s'est plus relevée de ses ruines, et si les chrétiens n'ont pas maintenu le culte dans ce lieu, témoin de tant de mystères et de tant de merveilles, on ne peut l'attribuer qu'à un empêchement majeur, empêchement qui confirme l'existence du prétoire dans la tour Antonia. La plate-forme du temple est regardée par les musulmans comme le lieu le plus sacré de l'Islam après la Kaba de la Mecque, et Mahomet prétend, dans le Coran, l'avoir bénite lui-même, lorsqu'une fois il y fut transporté pendant la nuit par son cheval légendaire. Dès leur arrivée à Jérusalem, ses disciples en firent un lieu de prière et y établirent vers l'orient une espèce de vaste mosquée pour abriter contre les rayons du soleil ceux qui y allaient faire leurs adorations [1]. Puis, en 791

1. Voyez la description de cette mosquée par saint Arculfe, *De Locis sanctis*. — La mosquée décrite par saint Arculfe rappelle beaucoup celle d'Amrou au Vieux-Caire en Égypte. A l'origine, les musulmans firent leurs prières en plein air. Aujourd'hui encore, ils recherchent les *masta-*

ou 792 (la 72e de l'hégire), le calife El Melek fit élever au centre de la plate-forme, par-dessus le rocher sacré, le dôme actuel connu sous le nom de mosquée d'Omar, comme cela ressort d'une inscription coufique qu'on y lit encore. Deux renégats de Constantinople furent chargés de la construction de cette mosquée. La basilique justinienne de Sainte-Marie, située au sud, en dehors des anciens parvis sacrés, était encore desservie par douze prêtres et clercs vers l'an 808 [1]. Mais, après la mort du calife Haroûn-er-Raschid, elle fut condamnée à disparaître et à fournir ses matériaux à la construction de la mosquée actuelle d'El Aksa. Les sentiments religieux des conquérants ne pouvaient donc tolérer, au nord de cette même enceinte, l'érection d'une basilique chrétienne dont la croix aurait dominé le croissant et aurait paru le braver. D'un autre côté, le rocher de Baris offrait une position beaucoup trop avantageuse au point de vue politique et administratif pour que les nouveaux maîtres ne songeasseant pas à l'utiliser [2], et, aussi loin qu'on peut retracer son histoire, on y retrouve des édifices d'utilité publique. Jusqu'en ces derniers temps, la tour Antonia était le siège du Sérail, tribunal du pacha ou gouverneur de la ville, et elle n'a jamais cessé d'abriter une garnison. C'est le cas de répéter avec M. le docteur Schick : « A Jérusalem, tout est resté à sa place. »

beh et les *mihrâb*, petits lieux de prière établis autour des mosquées et dans les places publiques. Ils ont emprunté cette manière de prier, semble-t-il, à cette classe de Juifs dont parle Jésus-Christ en saint Matthieu, VI, 5. — La Soure XVIIe du Coran appelle le lieu de prière établi sur la plate-forme du temple *Medjhid el Aksa*, le sanctuaire *le plus éloigné* (de la Mecque). Ce nom passa plus tard à la mosquée élevée au sud, à la place de la basilique de Sainte-Marie.

1. *Commemoratorium de Casis Dei.*

2. D'après l'évêque arménien Sépéôs, les Perses établirent aussi une garnison au prétoire.

N'oublions pas que la basilique de Sainte-Sophie n'était pas le seul sanctuaire du prétoire. Déjà, au commencement du ve siècle, le *Breviarius* nous apprend qu'outre l'église dédiée à la Sagesse incréée, il y avait un autre petit sanctuaire, *Cubiculum*, « où Jésus fut dépouillé et flagellé. » Le lieu de la flagellation de Notre-Seigneur était, en effet, selon le récit des évangélistes, en dehors de l'atrium intérieur ou du prétoire de Pilate, comme il était également éloigné de l'atrium extérieur ou du lithostrotos ; car les sanhédrites massés autour du grand portail n'eurent pas la satisfaction d'assister au cruel supplice infligé à leur victime. Or, à quelques mètres au nord du rocher de Baris, en face de son point central, la tradition n'a jamais cessé de vénérer le lieu où Jésus fut flagellé sur l'ordre de Ponce Pilate, et en ce même endroit furent retrouvés, au siècle dernier, les débris d'une antique petite église. Puis, plus à l'ouest, entre cette église dite de la Flagellattion et le grand portail ou l'arc *Ecce Homo*, furent mises au jour, il n'y a pas longtemps, les ruines d'une chapelle carrée, d'architecture indigène, n'ayant que dix mètres de côté, sans l'abside. Ce petit monument est établi sur l'antique pavé, le lithostrotos, sans autre fondement [1]. La tradition voit dans cet endroit le théâtre des scènes touchantes qui eurent lieu lors de la condamnation du divin Maître par le gouverneur romain, en présence du peuple juif.

C'est à l'un de ces deux endroits, mais plus probablement à ce dernier [2], que, à notre avis, il faut fixer « le

1. Nous parlerons de ces deux sanctuaires et d'autres encore au dernier chapitre de cet ouvrage.

2. Une grande partie du petit couvent, qui, au XIIe siècle au moins, était attenant à cette chapelle était, comme elle, établi sur le lithostrotos, comme l'ont démontré les fouilles faites récemment.

prétoire desservi par cinq prêtres et clercs » dont parle le *Commemoratorium*. Les chrétiens ayant perdu pour toujours l'emplacement de la basilique de Sainte-Sophie, élevée sur le rocher de Baris, eurent au moins la consolation de prier dans la partie septentrionale du camp prétorien, qu'un chemin sépare de la caserne.

Parmi les rares pèlerins qui, à cette époque, ont laissé quelques notices de leur visite à Jérusalem, il n'y en a qu'un seul, à notre connaissance, qui parle du prétoire. M. Tobler, qui édita son petit traité sous le nom d'Anonyme Ier, le croit antérieur aux Croisades et lui assigne comme date l'an 1098 [1]. On y trouve deux ou trois points de ressemblance remarquable avec l'Itinéraire du pèlerin de Bordeaux; mais, sur d'autres points, il en diffère ou contient des détails nouveaux. L'Anonyme, comme le Bordelais, montre encore le palais d'Ézéchias à la montée du temple. Puis, après avoir parlé de la maison de Caïphe, il dit : « Vers la porte Napolitaine, se trouve le prétoire de Pilate, où le Christ fut jugé par les princes des prêtres. De là, à peu de distance, il y a le Golgotha [2]. »

Jusqu'à l'époque des Croisades, nous n'entendons aucune voix discordante dans l'harmonie des témoignages rendus en faveur de l'emplacement du prétoire. Tous, à l'unanimité, nous désignent la demeure et le tribunal du procurateur romain au nord de l'enceinte du temple, au lieu où s'élevait la forteresse Antonia.

A la période des Croisades, les écrivains latins et autres

1. Theodorici Libellus cui accedunt aliq. brev. descriptiones T. S., Paris, 1865, notes, p. 238-247.

2. Ad portam neapolitanam est prætorium Pilati, ubi Christus a principibus sacerdotum judicatus fuit. Inde non procul est Golgotha. » Tobler, *op. cit.*, p. 113-114.

continuent tous, pendant longtemps encore, à suivre l'antique tradition, et ce n'est que pendant trente à quarante ans que la fausse interprétation du texte de saint Jean, *a Caipha in prætorium*, osa se manifester; mais à partir de l'an 1172 jusqu'au XIXe siècle, les pèlerins visitèrent unanimement le prétoire à la forteresse Antonia, comme par le passé.

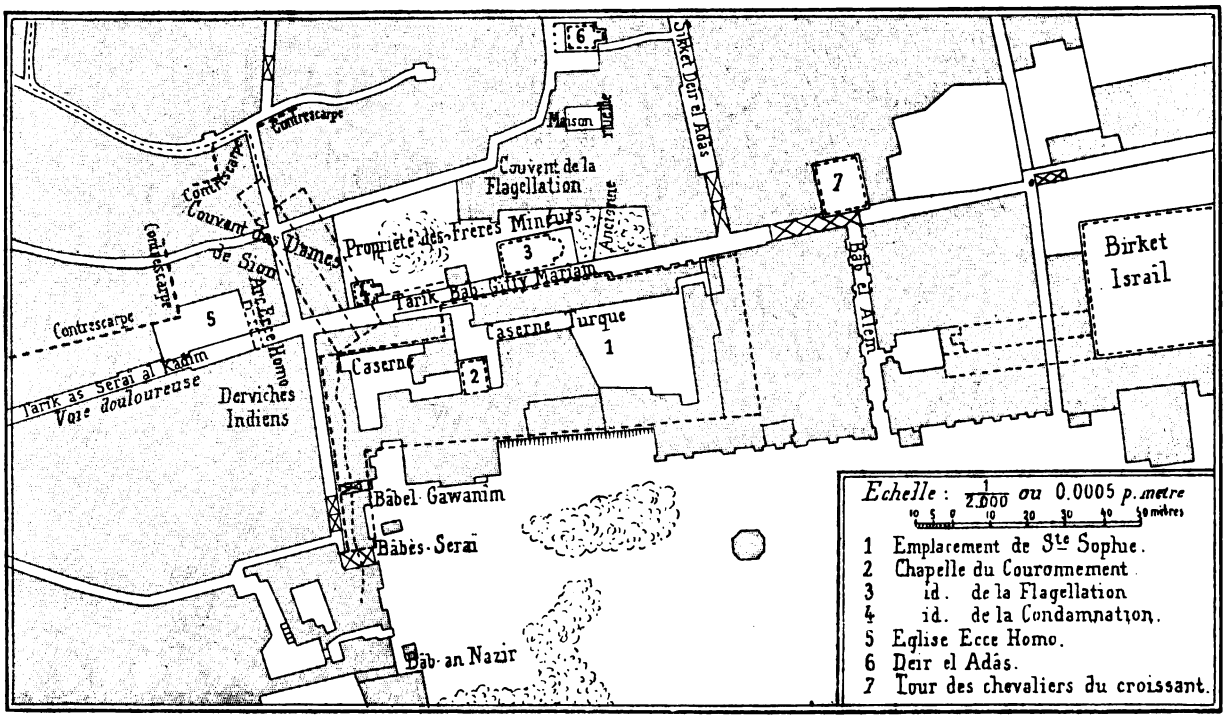

Fig. 22.

PLAN DE JÉRUSALEM

AU NORD-OUEST DE LA PLATE-FORME DU TEMPLE

CHAPITRE V

LE PRÉTOIRE AU TEMPS DES CROISADES

Un des premiers historiens des Croisades est, sans contredit, l'auteur des *Gesta Francorum expugnantium Jerusalem*. Cet ouvrage ne fut rédigé qu'en 1108 ; mais son auteur partit de l'Europe avec la première Croisade et entra dans la Ville sainte en 1099. Lui aussi trouva le prétoire au lieu traditionnel, c'est-à-dire à la tour Antonia. Mais comme les sanctuaires principaux étaient occupés par des édifices civils et que l'on n'en voyait plus aucune trace, et comme les autres, situés au nord du chemin, étaient en ruine, sans doute masqués par des pans de mur, il ne put se rendre compte des lieux précis et particuliers qui furent le théâtre des diverses scènes du procès de Notre-Seigneur. Après avoir visité l'église de Sainte-Anne et la piscine probatique, il ajoute aussitôt : « La flagellation de Jésus-Christ, le couronnement, la dérision et d'autres souffrances qu'il a endurées pour nous. Mais à présent on ne peut pas facilement reconnaître les endroits où tous ces faits se sont accomplis, surtout parce que la ville a été trop souvent depuis bouleversée et détruite [1]. »

1. « Ab aquilone Templi hujus lacu quodam interposito Ecclesia *S. Annæ* matris beatæ *Mariæ Virginis* est, in quo loco Dei matrem peperisse fertur. Ante cujus ecclesiam piscina aquæ a Francis inventa est.... Flagellatio Jhesu Christi, atque coronatio et derisio et cætera quæ pro nobis pertulit : sed non facile ubi fuerunt nunc dignosci possunt, cum præsertim

En 1112 ou 1113, Daniel, l'hégoumène russe, visita également le prétoire à l'occident de l'église de Sainte-Anne, près de la fosse de Jérémie : « Près de la porte de la basilique (du Saint-Sépulcre) on montre l'endroit où sainte Hélène reconnut la vraie croix qui ressuscita une vierge décédée. A une petite distance de là, à l'orient, se trouve le prétoire, où les soldats amenèrent Jésus à Pilate. Non loin vers l'orient, est le lieu où le Christ guérit une femme d'une perte de sang; à côté, se trouve la fosse où fut jeté le prophète Jérémie.... Un peu plus loin, à l'orient, du côté gauche, se trouve la maison des saints Joachim et Anne [1]. »

M. Melchior de Vogüé publia un petit traité des Lieux saints intitulé : *De situ urbis Jerusalem*, et qui, d'après l'éditeur, fut écrit entre l'année 1130 et l'année 1150. Il renferme, au sujet du prétoire, le passage suivant : « (Jésus), étant retourné de là à Gethsémani, fut livré par Judas aux Juifs. Celui-ci le présenta lié à Anne et à Caïphe près du portique de Salomon, ensuite à Sion, au lieu qui est appelé lithostrotos et qu'on montre à présent devant la porte de l'église [2]. » Avec cet écrivain, nous entrons dans la période de la confusion. Ici la tradition fut mal comprise; c'est une preuve que, pour notre écrivain, elle parlait encore en faveur d'un tribunal près du portique de Salomon ou à la tour Antonia et d'un autre au mont Sion. Le lithostrotos qu'on montra à ce pèlerin devant la porte de l'église de Sion causa, sans doute, l'interversion de ces deux lieux.

civitas ipsa totiens postea destructa et deleta sit. » Edit. Bongars, Hanovre, 1611, p. 573.

1. Vie et pèlerinage de Daniel. Publications de l'*Orient latin*. Itin. russes, Paris, 1884, p. 18.

2. « Inde Gethsemani regressus a Juda Judeis traditur. Quem vinctum presentavit eum secus porticum Salomonis Anne et Caiphe. Deinde in Syon in locum qui dicitur lithostrotos, qui in presenti designatus est ante ostium ecclesie. » De situ urbis Jerusalem, ap. Melchior de Vogüé, *Les églises de la Terre sainte*, appendice, Paris, 1860, p. 427.

Mais il faut avouer que certains palestinologues se sont efforcés de rendre les relations de cette époque encore plus confuses qu'elles ne le sont, et cela en voulant prendre à la lettre certaines expressions qui ne sont que des figures métaphoriques manifestes. Citons comme exemple la description de l'atrium du Saint-Sépulcre faite par Sæwulf, un marchand anglais, qui visita Jérusalem de l'an 1102 à l'an 1103. Entre la rotonde ou l'Anastasis et l'église de l'Invention de la Croix construite par le moine Modeste au VIIe siècle, se trouvait alors un atrium où des objets sacrés étaient exposés à la vénération des fidèles. Déjà au temps d'Arculfe (670), des lampes brûlaient nuit et jour devant ces reliques [1]. Saewulf décrit cette cour en ces termes : « Dans l'atrium de l'église du Saint-Sépulcre, on trouve des lieux très saints.... Un peu plus haut apparaît l'endroit où fut trouvée la sainte croix avec les deux autres.... Mais plus bas, non loin de la prison, on voit une colonne de marbre à laquelle Notre-Seigneur fut lié et frappé de coups violents dans le prétoire. Tout auprès, on montre le lieu où Notre-Seigneur fut dépouillé par les soldats de ses vêtements; ensuite vient le lieu où les soldats l'ont revêtu d'un manteau de pourpre, l'ont couronné d'épines et ont divisé ses vêtements en les jetant au sort. On monte ensuite au Calvaire [2]. »

1. *De Locis sanctis*, VIII ; édit. Tobler et Molinier, *op. cit.*, t. I, p. 152.

2. « In atrio Ecclesiæ Dominici Sepulchri loca visuntur sanctissima.... Deinde paulo superius locus apparet, ubi sancta Crux cum aliis crucibus inventa est, ubi postea in honore Reginæ Helenæ magna constructa fuit Ecclesia sed postmodum a paganis funditus est detrusa; inferius vero, non longe a carcere, columna marmorea conspicitur ad quam Jesus Christus Dominus noster in prætorio ligatus flagris affligebatur durissimis; juxta est locus ubi Dominus noster a militibus exuebatur ab indumentis; deinde est locus, ubi induebatur veste purpurea a militibus et coronabatur spinea corona et diviserunt vestimenta sua sortem mittentes. Postea ascenditur in montem Calvarium. » *Relation de voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre sainte*, édit. d'Avezac, Paris, 1839, p. 28.

Est-il permis de conclure de ce passage qu'on fit voir au marchand anglais l'emplacement du prétoire de Pilate au sommet du Golgotha? Est-il permis de déclarer qu'il y a là une nouvelle tradition? — Le bon sens s'y oppose et le contexte montre bien clairement que Sæwulf désigne les oratoires qu'il a visités par le nom des lieux que leurs reliques représentaient. Néanmoins on a osé prétendre que les pèlerins qui montrent le lithostrotos devant la porte de l'église de Sion pensèrent que la demeure de Pilate se trouvait à l'endroit où Jésus institua la sainte Cène et où furent réunis près de cent vingt disciples à l'occasion de la descente du Saint-Esprit. C'est vraiment traiter avec trop de mépris les écrivains de cette époque, qui ont cru pouvoir appeler lithostrotos la pierre ou les pierres sacrées qui, après la destruction de Sainte-Sophie, furent transportées du lithostrotos dans l'atrium de la basilique de Sion et auprès desquelles les chrétiens méditaient sur les douloureux événements qui eurent lieu au prétoire de Pilate.

Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que les reliques du prétoire, placées au milieu des souvenirs de faits arrivés au mont Sion même, ont fait croire à quelques pèlerins que tous les événements représentés sur cette colline s'y étaient réellement accomplis. Il ne pouvait pas en être autrement pour ceux qui restaient convaincus que Jésus fut conduit au prétoire de Pilate dans la maison de Caïphe. C'est à cette méprise d'un côté et à cette erreur de l'autre, qu'il faut attribuer les rares témoignages discordants du XIIe siècle. Mais en moins d'un demi-siècle, les partisans du prétoire chez Caïphe cédèrent eux-mêmes à l'évidence de la tradition et reconnurent l'emplacement du tribunal de Pilate dans la tour Antonia.

Voici d'abord trois écrivains anonymes qui, d'après

M. Tobler, ne sont pas antérieurs à 1145 ni postérieurs à 1170. Le premier, publié par M. Tobler sous le nom de *Innominatus II*, et qui, au jugement du savant palestinologue, est antérieur à l'année 1170, dit simplement : « Au mont Sion, hors de la cour vers le nord, se trouve une église dédiée à saint Pierre, où, dit-on, était le prétoire [1]. » Remarquons d'abord qu'à cette époque on n'avait qu'une notion très vague de la valeur du mot prétoire; on pouvait facilement, par suite, donner ce nom au tribunal de Caïphe, à l'emplacement duquel se trouvait l'église de Saint-Pierre. Théodoric (1172) appela de ce nom l'atrium méridional de la basilique du Saint-Sépulcre [2]. « En sortant de l'église (du Saint-Sépulcre), vers le midi, on rencontre un certain prétoire rectangulaire, dallé de pierres carrées; à sa gauche, près du Golgotha, à l'extérieur, on vénère la chapelle des Trois-Marie que possèdent les Latins [3]. »

1. « In monte Sion, extra atrium in aquilone est ecclesia in honore sancti Petri, ubi prætorium fuisse dicitur. » Theodorici Libellus, cui accedunt brev. aliq. Descript. T. S., édit. Tobler, Paris, 1865, p. 112. — L'éditeur est d'avis que ce traité n'est qu'un abrégé ou un extrait de l'ouvrage de Fretellus.

2. A l'époque de Théodoric, l'ancien atrium situé entre la rotonde du Saint-Sépulcre et l'église de l'Invention de la Croix était déjà occupé par le chœur des chanoines construit par les croisés. Mais les *Loca sanctissima* décrits par Sæwulf furent maintenus à leur place avec leurs reliques dans le déambulatoire.

3. « Exeuntibus ecclesiam (Dominici Sepulchri) versus meridiem, occurrit quoddam prætorium quadrangulum quadratis lapidibus constructum, ad cujus sinistram partem juxta Golgotha exterius capella trium Mariarum in honore habetur quam Latini tenent. » *Libellus de Locis Sanctis*, édit. Tobler, *op. cit.*, p. 32. — La chapelle des Trois-Marie, appelée aussi la chapelle des Francs et aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, est établie dans le porche qui, de l'escalier extérieur, communiquait autrefois avec le Calvaire. Elle n'a jamais cessé *d'appartenir aux Latins*. Pour n'avoir pas voulu renoncer à leurs droits sur la petite place qui précède cet escalier et perdre en conséquence (dans un avenir plus ou moins proche) leurs droits de monter dans cette chapelle, les Frères Mineurs, au nombre de seize, furent traitreusement assaillis et grièvement blessés par les moines grecs hétérodoxes, le 4 novembre 1901.

Le deuxième anonyme, *Innominatus VII*, qui, d'après M. Tobler, écrivit son petit traité vers l'an 1145, dit qu'à droite de Sion on voit la Galilée [1] et, à gauche, le prétoire où Jésus fut jugé. Après avoir décrit le premier lieu, il revient au second et dit : « Hors de l'église, il existe une autre petite église où s'élevait le prétoire dans lequel Jésus fut flagellé, couronné d'épines et tourné en dérision; c'était la maison de Caïphe [2]. »

Le troisième anonyme, *Innominatus VIII*, place également le prétoire de Pilate dans l'église de Saint-Pierre qu'il appelle la *chapelle du Sauveur;* il ne dit même pas qu'en ce lieu était la maison du grand prêtre. « Nous vînmes ensuite au mont Sion, où l'on montre la chapelle du Sauveur, appelée le prétoire de Pilate. Là, Notre-Seigneur fut couronné, lié, exposé aux dérisions et condamné par Pilate [3]. » Cette description est sans date, comme les précédentes. Au jugement de l'éditeur, elle n'est certainement pas postérieure à l'année 1185, et la date 1185 lui est assignée un peu au hasard. Le contexte permet sans difficulté de la reculer au delà de l'année 1170.

Viennent deux descriptions dont la date est certaine et qui placent catégoriquement le prétoire de Pilate dans la maison de Caïphe, selon l'interprétation admise en Europe : ils conduisent Jésus chez Caïphe dans le prétoire.

L'archidiacre Fretellus (1148) parle de la capture de

1. Nous avons expliqué le sens de ce mot *Galilée* dans notre opuscule : *La Montagne de la Galilée*, Jérusalem, 1901.

2. « Extra ecclesiam est quædam parva ecclesia, ubi prætorium fuit, in quo Dominus flagellatus, spinis coronatus atque illusus, et hic fuit domus Caiphæ. Ultra montem Sion est ecclesia ubi sanctus Petrus fugit.... » *Op. cit.*, p. 104.

3. « Postea venimus ad montem Sion, ubi est capella Salvatoris quæ dicitur prætorium Pilati. Ibi fuit Dominus noster coronatus, ligatus, conspectus et judicatus a Pilato. » *De Terra ultra maris. Descriptiones T. S. a sæc. VIII-XV;* édit. Tobler, Leipzig, 1874, p. 194.

Notre-Seigneur à Gethsémani et ajoute : « On le conduisit à Sion dans le prétoire du prélat (*sic*) appelé en grec Lithostrotos et en hébreu Gabatha ; c'est là où Pierre renia trois fois (le Maître) [1]. » L'archidiacre aura sans doute écrit *le prétoire de Pilate*, qu'un copiste a transformé en *prétoire du prélat*. Quoi qu'il en soit, cette narration est en elle-même peu conforme au récit évangélique.

Vers l'an 1165, Jean de Wurzbourg parle du prétoire dans les mêmes termes et avec la même confusion que Fretellus. Il semblerait, d'après ces deux écrivains, que Notre-Seigneur fut mené de Gethsémani directement au tribunal de Pilate. Ils ne font même pas allusion à l'interrogatoire que Jésus dut subir devant Caïphe et les membres du Sanhédrin. « (Jésus) fut reconduit au mont Sion, dit Jean de Wurzbourg, où se trouvait alors le prétoire de Pilate appelé Lithostrotos, en hébreu Gabatha.... Près du même prétoire, vers l'orient, s'ouvrait l'atrium où il fut mené enchaîné et où il fut retenu toute la nuit par les gardes et les princes des prêtres qui le surveillèrent jusqu'à l'heure où il devait comparaître au tribunal le lendemain matin. Au même prétoire, Pierre renia le Seigneur avant le chant du coq [2]. »

En dernier lieu, on peut invoquer en faveur du prétoire

1. « Ducunt vinctum in Sion in prælati prætorio græce nuncupatum Lithostrotos, hebraice Gabatha, ubi Petrus ter negavit. » Tractatus de Distantiis Locorum T. S., ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXXXIII, col. 1002. — Cet ouvrage est attribué à Eugésippe ; mais comme le remarque M. Röhricht (*Biblioth. geogr. Palestinæ*, p. 33-35, n° 83), celui-ci ne fit que traduire en grec l'œuvre du chancelier Fretellus.

2. Reductus in montem Sion ubi tunc erat prætorium Pilati, nuncupatum lithostrotos, græce autem Gabatha.... Juxta idem prætorium versus orientem erat atrium in quod vinctus ducebatur et tota nocte ille retinebatur a custodibus et a Judæorum principibus observantibus eum ad horam sistendi judicio in sequenti mane. In eodem prætorio Petrus negavit Dominum ante galli cantum. » *Descriptiones T. S. a sæc. VIII-XV*, édit. Tobler, p. 139.

chez Caïphe le témoignage d'Épiphane l'Agiopolyte, moine grec. L'époque de cet auteur est très incertaine. Les uns le croient du IXe ou du Xe siècle; les autres, du XIe ou du XIIe. Il est certain qu'il est postérieur à Hippolyte le Thébain mort en 990; car ce dernier est cité par Épiphane dans son sermon sur la vie de la sainte Vierge [1]. Nous ne connaissons son *Traité des Lieux saints* que par la copie qu'en a laissée Léon Allatius et qui, au jugement d'Albert Fabricius, est pleine d'interpolations [2]. Ce sont, sans doute, ces interpolations qui ont porté M. R. Rœhricht à soupçonner que notre auteur écrivit son *Traité* vers l'an 1170 [3]. Épiphane l'Agiopolyte est, à notre avis, du XIe siècle, c'est-à-dire antérieur aux Croisades; mais, d'accord avec le savant littérateur d'Allemagne, nous pensons que son ouvrage sur la Palestine renferme des notices qui remontent à l'an 1170. Ces interpolations, du reste, dénotent que leur auteur ne connaissait pas la ville de Jérusalem. D'après lui, le lithostrotos se trouve à la droite de la tour de David et est occupé par une chapelle élevée à l'endroit où Judas trahit son Maître. Au saint Cénacle, il voit la « conque du saint Sion, c'est-à-dire du prétoire. » Au même lieu, habitaient ensemble « Pilate, Anne, Caïphe et l'empereur, » et cela « près du soupirail de l'enfer [4]. »

En ces derniers temps, des écrivains, voulant mettre une sourdine à l'idée fantaisiste qui fait habiter sous un même toit Anne, Caïphe et Pilate, se sont basés sur la curieuse description précédente pour chercher le prétoire du

1. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXX, col. 211.
2. Voir : Migne, *op. cit.*, id., ibid. Proleg.
3. *Biblioth. geogr. Palæstinæ*, p. 16, ligne 39. — M. Röhricht indique d'autres anciens exemplaires de ce traité; mais nous ne connaissons que celui publié par Migne.
4. Ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXX, col. 262.

gouverneur romain dans le deuxième palais d'Hérode, sur les flancs du mont Sion. Mais du moment qu'il est démontré que ces mots *ad Caipham in prætorium* constituent une erreur et que tous les pèlerins, pendant seize siècles, si l'on en excepte un tout petit nombre qui suivirent cette erreur, ont à l'unanimité indiqué la demeure de Pilate loin du mont Sion, au nord de la ville, cette hypothèse devient elle-même insoutenable.

Les discussions entre les Orientaux et les nouveaux maîtres venus de l'Occident devaient être alors aussi chaudes qu'elles le sont aujourd'hui entre ceux qui s'attachent aux anciennes traditions et ceux qui, se basant sur une erreur quelconque ou sur une opinion préconçue, ne se gênent pas pour les attaquer sans aucune autre étude préalable. Mais chez les Latins de cette époque-là, l'esprit de loyauté marchait de pair avec l'esprit de foi et de piété. Aussi touchons-nous à la période la plus intéressante de l'histoire de la tradition relative au prétoire. La perplexité dans laquelle furent placés les Latins par le désaccord de leur croyance (en apparence fondée sur l'Évangile) avec la tradition orientale à laquelle ils ne purent dénier son caractère d'authenticité, cette perplexité, disons-nous, va devenir manifeste, autant que leur vif désir de concilier l'une avec l'autre.

Théodoric (1172), un des écrivains les plus estimés par les palestinologues, cède partiellement à la tradition et reconnaît que Pilate habitait la tour Antonia. « Des autres édifices, dit-il, soit publics, soit privés, nous n'avons pas trouvé de vestiges, ou bien peu, à l'exception de la maison de Pilate située près de l'église de Sainte-Anne, la mère de Notre-Dame, et près de la piscine probatique. De toute l'œuvre élevée par Hérode, au rapport de Josèphe, et à présent très mutilée, on ne retrouve qu'un flanc qui est

un reste du palais appelé Antonia, avec une porte placée près de la cour à l'extérieur [1]. » Quelle coïncidence! Au XIIe siècle, Théodoric retrouve le flanc occidental de la forteresse Antonia, les *parietes* déjà mentionnés par le pèlerin de Bordeaux en ce même lieu. Il y remarque aussi la porte, « l'arc où il y avait anciennement une porte de ville, » que saint Antonin vit au sortir de la basilique de Sainte-Sophie, ou, ce qui est plus caractéristique encore, il y vit « un mur avec une porte, seul reste de la tour Antonia [2]. » Puis il observe que cette porte était située à l'extrémité d'une cour, c'est-à-dire du lithostrotos qu'on vient de retrouver tout entier à l'orient de l'arc *Ecce Homo*. Notre écrivain revient une seconde fois sur l'emplacement de la demeure de Pilate, lorsqu'il nous conduit à Sainte-Anne : « Près du chemin qui mène à la porte orientale, dans le voisinage de la porte Dorée, près de la maison ou palais de Pilate, qui, comme nous l'avons déjà dit, se trouve sur cette même voie, est située l'église de Sainte-Anne [3]. »

Théodoric put suivre sans scrupule la tradition locale au sujet du palais de Pilate; il semble même admettre que Jésus fut d'abord conduit dans la forteresse Antonia et qu'il y fut interrogé par le gouverneur romain avant que celui-ci l'envoyât à son tribunal proprement dit;

1. « V. De aliis ædificiis, communibus vel privatis, nulla vel pauca potuimus reperire signa præter domum Pilati juxta ecclesiam beatæ Annæ matris Dominæ nostræ et juxta piscinam probaticam. De omni opere ab Herode, ut Josephus refert, facto, modo plurimum truncato, nihil occurrit nisi unum latus, quod adhuc restat palatii quod vocabatur Antonia cum porta juxta atrium exterius sita. » *Theodorici Libellus*, édit. T. Tobler, Paris, 1865, p. 10.

2. Théodoric parle une seconde fois des débris de l'Antonia lorsqu'il dit : « Ad aquilonem vero atrii (templi) partem ex reliquiis Antoniæ ab Herode factæ unus cum una porta remansit paries. » *Op. cit.*, p. 49.

3. « XXVI. Juxta viam quæ ducit ad portam orientalem aureæ portæ vicinam, secus domum vel palatium Pilati, quam eidem viæ contiguam esse jam supra diximus, ecclesia beatæ Annæ sita est. » *Op. cit.*, p. 64.

mais *son Évangile* ne lui permit pas de concéder davantage; car il y était écrit que le tribunal de Pilate ou le prétoire était *ad Caipham,* et la tradition montrait la demeure du grand prêtre au mont Sion. Le lithostrotos devant la basilique de Sion, la couronne d'épines vénérée à l'intérieur de la basilique, le tronc de colonne qu'il trouva dans l'église du Saint-Sauveur, autrefois Saint-Pierre, et qui passa pour la colonne de la flagellation du prétoire, bien qu'elle fût celle à laquelle Jésus fut lié et maltraité pendant la nuit, tout cela ne put que le confirmer dans son opinion que, si le palais de Pilate était dans l'Antonia, son tribunal s'élevait au mont Sion. Mais laissons la parole à notre docte pèlerin, qui s'exprime avec une clarté et une netteté qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les descriptions de ses contemporains : « Ils s'emparèrent de lui, l'entraînèrent et le conduisirent dans l'atrium du prince des prêtres, c'est-à-dire de Caïphe. Lorsqu'ils se furent moqués de lui toute la nuit, le matin venu, ils le présentèrent à Pilate, le juge. Après lui avoir posé plusieurs questions, celui-ci le fit conduire au lieu judiciaire et s'assit sur son tribunal à l'endroit qui est appelé lithostrotos. Ce lieu est situé devant l'église de la bienheureuse Marie au mont Sion, sur une hauteur vers le mur de la ville. Là se trouve une vénérable chapelle en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ : on y conserve une grande partie de la colonne à laquelle Notre-Seigneur fut attaché lorsque Pilate ordonna de le flageller après l'avoir condamné à mourir sur la croix. Là, les pèlerins ont coutume de se donner la flagellation à son exemple. Au devant de cette église (de Sainte-Marie), sur une pierre en forme de croix, est tracée l'inscription suivante : Ce lieu est appelé Lithostrotos et ici le Seigneur fut jugé [1]. »

1. « XXIV. Ministri Judæorum.... comprehenderunt eum et angariave-

La tradition n'enseignait pas seulement que Pilate habitait la tour Antonia, ni même qu'il y interrogea Jésus avant d'aller s'asseoir au tribunal, mais aussi, et surtout, qu'il y tenait son prétoire et que le divin Sauveur y avait été flagellé, couronné d'épines, préféré à Barabbas par les sanhédrites et condamné au supplice de la croix. Les concessions que les Latins firent avec Théodoric ne purent empêcher ceux-ci d'être bien gênés par la tradition orientale qui ne transigea pas et qui ne devait manifester que plus impérieusement son autorité. Or, comment sortir de l'inextricable embarras dans lequel les jetait leur texte évangélique, tout en sauvegardant la tranquillité de leur conscience? Il ne leur restait qu'un moyen, celui de rompre avec la maison traditionnelle du grand prêtre et ils se décidèrent à le prendre.

L'Évangile, en effet, ne dit nulle part dans quel quartier de la ville se trouvait le palais de Caïphe, tandis qu'une tradition impérieuse et irréfutable indiquait l'emplacement du prétoire de Pilate dans la tour Antonia. Les chrétiens de l'Occident purent donc suivre en toute conscience ceux de l'Orient et vénérer dans l'antique camp prétorien le théâtre de la condamnation de Jésus par le tribunal romain, quittes à faire suivre dans le voisinage

runt et ad atrium principis sacerdotum seu Caiphæ perduxerunt. Quem cum tota nocte illusissent, mane eum judici Pilato præsentaverunt. Quem post multas interrogationes cum eo habitas ad locum judiciarium duci fecit et sedit in tribunali in loco qui vocatur Lithostrotos, qui locus ante ecclesiam Beatæ Mariæ in monte Sion in edito versus civitatis murum situs est : ubi capella venerabilis in honore Domini nostri Jesu Christi habetur, in qua pars magna columnæ exstat, circa quam ligatus Dominus a Pilato, postquam crucis appensioni ab eo adjudicatus est, jussus est flagellari, ubi peregrini ad ejus exemplum flagellari solent. Ante ipsam vero ecclesiam in lapide ad crucis similitudinem facta hæc scriptura exarata est : Iste locus vocatur Lithostrotos et hic Dominus fuit judicatus. » *Op. cit.*, p. 62-63.

la maison de Caïphe. Ce parti fut définitivement adopté.

Depuis Théodoric jusqu'au XIXe siècle, toutes les descriptions originales des Lieux saints placent invariablement le prétoire au nord-ouest du temple. Mais, comme conséquence toute naturelle, jusqu'à l'époque où l'erreur du manuscrit de Verceil et de ses copies eut été communément reconnue (du XIIIe au XIVe siècle), les écrivains latins, qui mentionnent la maison de Caïphe, la montrent à l'orient de celle de Pilate, ainsi que le prouve l'examen des témoignages postérieurs à Théodoric.

La savante revue palestinienne de Leipzig a publié une carte topographique de la ville de Jérusalem, qui, d'après M. R. Rœhricht, avait été dressée vers l'an 1180. Au nord du temple, à gauche du chemin qui conduit *ad portam vallis Josaphat*, on lit en toutes lettres ces mots : *Hic flagellatus est Jhesus* [1]. C'est précisément à gauche du même chemin que furent découvertes les ruines de l'église traditionnelle de la Flagellation.

La Citez de Hierusalem, ouvrage que tous les critiques trouvent d'un grand mérite, ne place pas seulement le prétoire dans la citadelle Antonia, mais détermine encore avec force détails la Voie Douloureuse ou le chemin que le divin Sauveur suivit en portant sa croix du prétoire au Calvaire. « Au chief de cele voie, dit son auteur anonyme, devers le temple avoit une porte, que on apeloit Portes doulereuses [2], par là issi fors Jhesu, quant on le mena el mont du Calvaire pour crucifier et pour ce l'apeloit on Portes doulereuses. A main destre sur le carfour de cele

1. Z. D. P. V. b. XV, Leipzig, 1898, Pl. I, p. 34. — Le plan publié par la revue est une copie de l'original faite du XIVe au XVe siècle.

2. Remarquons qu'en nommant cette porte, l'auteur emploie le pluriel. Les trois baies de l'arc *Ecce Homo* semblent donc avoir été apparentes au XIIe siècle.

voie, fu le ruissiaus dont l'Évangile tesmoigne, dont il disoit que Nostre Sire le passa quant il fut menez crucifier [1].... A main destre de cele rue de Josaphat avoit un moustier que en apeloit le Repos ; là disoit on que Jhesu Crist se repousa quant on le menoit crucifier [2] et là étoit la prison où il fut mis la nuit que il fu pris en Gessémani. Un peu avant en cele rue avoit été la maison Pilate. A main senestre de cette maison, avoit une porte, par où en aloit au temple. Près de Josaphat à main senestre avoit de nonnains qui avoit à non Sainte-Anne [3]. »

Les critiques ne s'accordent pas sur la date à assigner à cet ouvrage. Les uns pensent qu'il est antérieur à la perte de Jérusalem en 1187, d'autres le croient postérieur. M. Tobler est d'avis que les vingt premiers chapitres, où le temps présent est constamment employé, furent écrits avant l'année 1187. Ce qui est certain, tous les savants en conviennent, c'est que l'auteur a séjourné longtemps dans la Ville sainte avant l'expulsion des Francs par Salah-ed-Dîne et fut très familier avec les Lieux saints qu'il décrit tels qu'il les avait vus avant l'année fatale.

1. Comme l'a déjà observé M. Tobler (*Topogr.*, t. I, p. 263), *ruissiaus* peut signifier *rustre*, *paysan*. L'Évangile dit en effet que Simon le Cyrénéen revenait des champs.

2. Les vestiges de la chapelle du Repos, érigée en mémoire de la première chute de Notre-Seigneur, furent retrouvés par des Israélites qui se construisirent une maison près de Notre-Dame du Spasme, vers le midi. La chapelle du Spasme avec sa mosaïque du VIIe siècle, où deux petits souliers indiquent la place occupée par la sainte Vierge quand elle rencontra son divin Fils, devait appartenir au même monastère. En élevant des monuments religieux en souvenir de quelque fait mémorable, les chrétiens durent naturellement se régler sur les dispositions des rues et des édifices déjà existants. Néanmoins, les lieux mentionnés ci-dessus se trouvent tous sur la voie large et pavée qui, au temps de Notre-Seigneur, descendait de la forteresse Antonia à la première porte occidentale du temple.

3. Voyez : Melchior de Vogüé, *Les Églises de la Terre sainte*, Appendice. — G. Williams, *The Holy City*, t. II, Appendice I, p. 137-138.

Depuis ce moment-là, disent M. Tobler et le R. P. G.-A. Neumann, on ne trouve plus aucune description originale des saints Lieux, qui place le prétoire ailleurs qu'à la tour Antonia. « Qu'on ne nous objecte pas, dit le P. Neumann, que Thetmar écrit encore en 1217 : « *Ibi* (supple : in monte Sion) *Dominus præsentatus fuit Pylato judici.* » Cette proposition se trouve chez Thetmar assez isolée, sans lien avec le contexte, et l'on ne sait trop s'il n'a pas vu ce sanctuaire dans les dépendances mêmes de l'église de Sion (p. ex. dans la cour).... Je ne puis ajouter grand'foi à l'assertion de Thetmar. Comme depuis la fin du XIIe siècle, la légende s'en est tenue invariablement à l'emplacement du Sérail actuel, notre opuscule a dû être écrit avant 1187 [1]. »

Si, au fond, les remarques du savant Cistercien sont justes, sa conclusion est cependant inadmissible. Chaque page de cet opuscule dénote que Thetmar en est l'auteur et que la date 1217 est authentique. Le synchronisme qu'on y rencontre reçoit une meilleure explication de M. Tobler quand il dit : « Le palais de justice au mont Sion.... (est) encore rappelé par Thetmar (édit. Laurent, 27), qui probablement copia un auteur plus ancien sans autre investigation. Il ne reste aucun doute qu'après l'époque de Théodoric ou à la fin du royaume franc à Jérusalem, la *domus Pilati* au nord de la plate-forme du temple ne faisait qu'un avec le *prætorium Pilati* [2]. »

1. Guil. Ant. Neumann, O. Cist., *Descriptio Terræ sanctæ*. De Belardo d'Ascoli, 1112-1120. Ap. *Archives de l'Orient lat.*, Paris, 1881, t. I, p. 227.

2. « Das Gerichtshaus auf Zion.... an das später auch Thietmar (éd. Laurent, 27), der wahrscheinlich aus einem ältern auctor ohne weitere Erkundigung abschrieb, erinnert. Uebrigens leidet es keinen Zweifel, dass, nach der Zeit Theodorich's oder Ende des frankischen Königreiches in Jerusalem.... die *domus Pilati*, nördlich der Tempelarea mit dem *prætorium Pilati* verschmolzen war. » *Theodorici Libellus*. Observations, p. 201. — Note 5 sur l'Innominatus, II, p. 122.

Thetmar, comme il le raconte lui-même, profita d'une trêve *boiteuse* conclue entre les Croisés et les Sarrasins, pour passer furtivement par Jérusalem [1]. Il eut les loisirs de visiter le mont des Oliviers et le mont Sion ; mais dans l'intérieur de la ville, il ne vénéra que la basilique du Saint-Sépulcre, « alors sans clergé, sans fidèles, sans lampes et sans aucun culte. » On ne pouvait même y entrer qu'à prix d'argent. Accomplissant un pèlerinage dans de pareilles conditions, il n'est pas étonnant que, pour sa relation, il se soit servi d'une description plus ancienne.

L'année suivante, sur l'ordre de Melek-el-Adel et de son fils Mouazam Issa, surnommé le Corradin, la ville de Jérusalem fut démantelée et tous ses sanctuaires furent ruinés, sous prétexte d'enlever aux Croisés l'envie de se battre pour la conquête de la Ville sainte [2]. La basilique du Saint-Sépulcre seule resta debout, parce que, par crainte religieuse, aucun infidèle n'osa mettre la main sur le sépulcre de Jésus, vénéré par les musulmans comme un grand prophète. Jusque vers la fin du XIIIe siècle, la Cité sainte devint presque inaccessible aux pèlerins de l'Occident, si l'on excepte l'intervalle de la trêve de dix ans conclue entre l'empereur d'Allemagne Frédéric II et le sultan Melek-el-Kamel ou Mélédîne, l'an 1227. Aussi, pendant près d'un siècle, ne trouve-t-on guère de descriptions originales des sanctuaires de Jérusalem, composées par des écrivains qui personnellement visitèrent

1. « Et terra adhuc inter Sarracenos et christianos in pace treugis interpositis aliquantulum respiraret. » — Thetmar a également soin de dire : « De civitate sancta Jerusalem multi multa dixerunt, quia vero multa de ea dici possunt, tamen de multis dicam pauca. » *Iter ad Terram sanctam*, édit. T. Tobler, Saint-Gall, 1851, p. 18.

2. Gesta Crucigerorum Rhenarorum. Publications de l'*Orient lat.*, édit. R. Röhricht, II, Quinti belli sacri Scriptores minores, Genève, 1879.

les Lieux saints. Les relations de cette époque ne sont généralement que les œuvres du XIIe siècle copiées souvent sans discernement, remaniées parfois avec maladresse et ne renfermant que quelques nouvelles adjonctions sur les épisodes de la guerre sainte de l'époque de l'écrivain. Les anachronismes ou les synchronismes, les expressions toutes particulières employées par les auteurs du XIIe siècle, l'ordre dans la citation des lieux vénérables et les noms propres estropiés de la même façon permettent aisément d'en retrouver la source.

Parmi les ouvrages du XIIIe siècle, il y en a quatre qui parlent vaguement du prétoire au mont Sion, sans qu'on puisse bien comprendre ce que leurs auteurs veulent réellement exprimer par ce mot, tellement ils sont confus.

Le traité intitulé *Les Pelerinages por aler en Jherusalem* (c. 1265) dit par exemple : « Vers midi sur la cité de Jherusalem est Monte Syon, là fu la grande yglise qui est abatue.... et iluec devant est une chapele ou Nostre Sire fu jugiés et batus et flacillez et d'espines tormentés et coronés ; ce fut le prétoire Cayphas et sa maison [1]. » L'anonyme parle encore de Sainte-Marie la Latine habitée par des moines, et de Saint-Jean de Jérusalem occupé par les Hospitaliers, comme s'il écrivait avant la perte de Jérusalem. Il n'y a pas à douter que cet ouvrage ne soit le remaniement d'un texte antérieur à l'année 1180, auquel furent ajoutés de nouveaux détails historiques qui s'étendent jusqu'à la destruction de la forteresse d'Arsur en 1265.

Le manuscrit de Cheltenham, *Les saints pelerinages que l'en doit requerré en la Terre sainte*, n'est, d'après

1. *Itinéraires de Jérusalem*. Itin. franç., édit. Michelant et Raynaud, Genève, 1882, préface, p. xx, et p. 96.

les éditeurs, qu'une rédaction un peu différente de l'ouvrage précédent; il contient les mêmes synchronismes [1]. Les mots de *prétoire de Cayphas* sont remplacés par ceux de *maison de Cayphas e li prétitoires.*

Dans un autre ouvrage de la même époque, intitulé *Les chemins et pelerinages de la Terre sainte*, on lit : « Ilekes (au mont Sion) devant est une chapele où Nostre Seigneur fut iugez et escharnez et escoupez et flagellez et vitupérez et de espines corunez; et ceo fu le pretorie Caiphas, là où furent assemblés les luys an conseil en contre Nostre Seigneur. Su la grante eglise abatue est la chapele de seint Esperit [2]. » Selon MM. Michelant et Raynaud, cet ouvrage a une parenté indiscutable avec le premier traité. Les lieux y sont décrits dans le même ordre, souvent dans les mêmes termes, et avec les même synchronismes [3].

Le quatrième ouvrage, *Les Pelerinages et Pardouns d'Acré* (c. 1280), est tiré de deux sources différentes et forme deux parties distinctes. La première, où il est question du prétoire, est rédigée sur le même plan que *Les Pelerinages por aler en Jherusalem* et *Les Chemins et Pelerinages*, et ressemble assez au deuxième texte du continuateur de Tyr, qui lui-même est emprunté à l'*Innominatus VII* de l'an 1145 environ [4]. « Et noun pas loins de yleque, lisons-nous dans *Les Pelerinages et Pardouns d'Acre*, est le lieu ou Jhesu fust desolée e coroné d'esspynes e là fust le paleis e lu pretoire Cayphas. E la près est la eglise ou le seint Esprit descendi le iour de Pentecoste desuz les apostles [5]. »

1. *Op. cit.*, préface, p. xx, et p. 104.
2. *Op. cit.*, p. 194-195.
3. *Op. cit.*, préface, p. xxvii.
4. *Op. cit.*, préface, p. xxx-xxxi.
5. *Op. cit.*, p. 231.

Aucune de ces descriptions ne parle explicitement du prétoire de Pilate; il n'y est toujours question que de la maison et du prétoire de Caïphe. Implicitement, elles placent le tribunal du procurateur romain au mont Sion dans la maison de Caïphe, puisqu'elles y localisent le couronnement d'épines qui eut lieu dans le prétoire de Pilate; mais, d'un autre côté, aucune mention n'est faite de la condamnation de Jésus-Christ ni des autres événements qui accompagnèrent la sentence que Pilate prononça contre le divin Sauveur. Quoi qu'il en soit, ces rédactions ne peuvent refléter l'opinion de leur époque sur le prétoire de Pilate, non seulement parce qu'elles ne sont pas originales, mais surtout parce qu'elles ont été rédigées d'une manière inintelligente, sans étude et sans investigation. Nous trouvons une illustration frappante de ce fait dans l'œuvre du continuateur de Tyr, dit de Rothelin : Dans ses chroniques, l'écrivain insère deux descriptions diverses des Lieux saints. La première [1] est empruntée à la *Citez de Hierusalem* composée vers l'an 1187, ou bien à *L'Estat de la Citez de Jerusalem* d'Ernoul (1228-1239). Elle place le prétoire de Pilate dans la tour Antonia. La deuxième [2] est une reproduction de l'*Innominatus VII* de l'an 1145 environ; on y trouve naturellement le prétoire au mont Sion [3].

Les autres petits travaux de cette époque, qui ont un caractère original, c'est-à-dire qui ne sont pas des reproductions faites sans discernement ou des remaniements opérés d'une manière inconsciente, s'ils parlent du prétoire, le montrent invariablement à l'Antonia.

1. *Le dou pelerinage de la Terre sainte.*
2. *Ici devise des saints Lieux.*
3. Le continuateur de Guillaume de Tyr, dit de Rothelin, édit. Michelant et Raynaud, préface, p. xxv, et p. 160-161.

Ernoul rédigea son œuvre : *L'Estat de la Citez de Jerusalem*, entre l'année 1228 et l'année 1231, c'est-à-dire pendant la trêve conclue entre Frédéric II et Melek el Kamel. Si Ernoul a emprunté certains détails à des ouvrages plus anciens, les critiques reconnaissent néanmoins qu'il a écrit un traité original, une œuvre personnelle. Ils soupçonnent même qu'il développa une courte et ancienne description dans laquelle il n'était question ni de la maison de Caïphe ni du prétoire de Pilate. Dans ce cas, l'auteur aurait exprimé à ce sujet sa propre opinion, ou mieux l'opinion courante. « On revieng (de Gessemani), dit-il, à la porte Saint-Estevene.... Au cief de cele voie a une porte par devers le *Temple*, c'on apele Porte Dolereuse.... Par la issi Jhesu Cris quant on le mena el mont de Calvaire. » Puis, après avoir parlé du *Moustier de sainte Marie Madeleine dans la Juierie près de la porte de Josaffas*, il continue : « A main destre de cele voie de Josaffas, avoit. j. moustier c'on apeloit le *Repos*. Là dist on que Jhesu Cris reposa quant on le mena crucifiier ; et là estoit li prisons u il fu mis la nuit que il fu pris en Gessemani. Un poi avant, a main senestre de celle rue, estoit la maison Pilate. Devant cele maison avoit une porte par u on aloit al temple [1]. »

1. Michelant et Raynaud, *op. cit.*, préface, p. XIII et XVIII, et p. 48-49. — Il n'est pas toujours facile de suivre les anciens pèlerins pas à pas. En indiquant les Lieux saints d'un quartier, ils vont et viennent parfois sans suivre un ordre rigoureux. Leur intention, d'ailleurs, est d'énumérer les lieux les plus mémorables et non de tracer un guide-indicateur. Les écrivains de cette époque semblent indiquer le prétoire à gauche de la voie qui, du Tyropœon, se rend à la porte Saint-Étienne, à l'endroit où la carte topographique de Jérusalem de l'an 1180 contient ces mots : *Hic flagellatus est Jhesus*. A gauche de ce chemin, se trouvaient alors deux sanctuaires en mémoire des événements qui eurent lieu dans le prétoire, et l'un d'eux, celui de la Flagellation, est, comme nous le verrons bientôt, l'œuvre d'un architecte latin.

Philippe Mousket se fit aussi l'écho de l'antique tradition en l'année 1241, dans sa description rimée des Lieux saints, et, comme nous avions déjà l'occasion de le faire remarquer, il nous ramène au point d'où est parti le pèlerin de Bordeaux, employant presque les mêmes expressions :

Deviers seniestre par deça
Est li lius ù on le mena
Devant Pilate, et priès d'enki
Si est le Cartre, iel vos di,
U Dieux fu mis en la prison
Quant il fu pris a mesprisson.
Apriès à la porte de Naples
Si est li Pretores Pilate
U là fu Ihesu Cris iugiés
Des Juïs priestres renoiiés
Et des princes de cele loi
Par trahison et par bestoi.
Apriès cel liu qui mout est bas
Si est la maissons Kayfas [1].

La maison de Caïphe qui, depuis le temps de Théodoric, a dû se ranger près de la tour Antonia, du côté de Gethsémani, par suite des curieuses circonstances que nous avons relatées, fut bientôt remise de nouveau à son ancien emplacement traditionnel. Lorsque saint Thomas d'Aquin (mort en 1274) eut dénoncé l'erreur qui s'était glissée dans quelques exemplaires de la version latine, les écrivains d'Occident cessèrent également de violenter la tradition concernant la maison du grand prêtre et, peu à peu, tous finirent par la visiter de nouveau au mont Sion.

Déjà, vers l'année 1283, Burchard de Monte Sion écrit : « Ensuite, en allant au mont Sion, vous trouverez la maison de Caïphe, où les Juifs se sont moqués du Christ, et le

1. Michelant et Raynand, *op. cit.*, p. 114, vers 10748-10761.

lieu où ils l'enfermèrent jusqu'au matin; ce lieu est appelé la prison du Seigneur [1]. » Ensuite, le même pèlerin dit : « La seconde porte à partir de celle-ci (la porte de David) se trouve dans le même rempart, s'ouvrant vers l'occident; mais par rapport à celle-ci, elle est située au nord; elle s'appelait la porte Ancienne, parce qu'elle fut en ce lieu depuis le temps des Jébuséens. On l'appelait porte Judiciaire parce que là on agitait les questions judiciaires et que les sentences déjà prononcées étaient exécutées hors de cette porte. C'est en dehors de cette porte que le Seigneur fut crucifié, tandis que le lithostrotos, ou lieu de la condamnation, se trouve dans l'intérieur des murs de la ville, auprès de la porte [2]. » Burchard fut un *pèlerin savant à idées bien arrêtées*, et comme tel, semble-t-il, il se passa des informations fournies par les chrétiens de Jérusalem, lorsque celles-ci ne s'accordaient pas avec ses connaissances *scientifiques*. Malheureusement, ses connaissances topographiques de l'ancienne ville de Jérusalem furent, sur certains points, très erronées, d'où il résulte que ses indications sont parfois très incorrectes et, partant, en opposition avec la tradition. En voici un exemple : « A ce (temple de Salomon), dit-il, était attenante une tour, que quelques-uns prenaient pour la tour nébuleuse ou la tour d'Ananéel; c'était, au contraire, la

1. « Deinde eundo in montem Sion, reperies domum Cayphæ in quo Judæi Christo illuserunt et locum in quo ipsum recluserunt usque mane, qui locus carcer Domini appellatur. » Descriptio Terræ sanctæ, ap. Laurent, *Peregrinatores medii ævi quatuor*, Leipzig, 1864, p. 72.

2. « Secunda porta ab ista (David) fuit in eadem parte muri, respiciens scilicet occidentem, sed ab hac distabat contra aquilonem et dicebatur vetus, quia fuit illic a tempore Jebusæorum. Dicebatur autem *iudiciaria* quando ante eam iudicium agitabatur et, quæ indicata iam erant per sententiam extra eam mandabantur executioni. Extra hanc fuit Dominus crucifixus, nam Lithostrotos, locus scilicet iudicii, est intra muros civitatis juxta eam. » *Op. cit.*, id., ibid., p. 74.

tour Phasaël. On en voit encore les vestiges [1]. » Il est évident que la tour de Phasaël ne peut passer pour le prétoire de Pilate ; mais cette tour, d'après Flavius Josèphe, se trouvait au pied du mont Sion ; tandis que, d'après l'histoire et la tradition, c'est bien la tour Hananéel, devenue la tour Antonia, qui était attenante au temple. C'est pour avoir voulu corriger la tradition au nom de la science, que Burchard est contraint de placer le prétoire près de la porte Judiciaire, sans savoir au juste où le mettre et sans oser en dire davantage.

Voici un pèlerin non moins savant, mais beaucoup plus judicieux, qui, l'an 1294, écrivit sur la topographie de la Terre Sainte un ouvrage des plus précieux et des plus estimés, parce qu'il est très exact. C'est Ricold de Monte Croce, O. P. Il indique, comme Burchard, la maison d'Anne et celle de Caïphe au mont Sion [2]. Au sujet du prétoire, il s'exprime en ces termes : « Et nous arrivâmes à l'église de Sainte-Anne.... Tout près de là, nous trouvâmes la piscine probatique. En montant, nous rencontrâmes la maison d'Hérode, et, tout près, la maison de Pilate, où nous vîmes le lithostrotos et le lieu où fut jugé le Seigneur, ainsi que l'endroit où se tint le peuple, sur la place devant le palais, lorsque Pilate sortit au-devant des Juifs [3]. »

1. « Huic (templo) adhærebat turris, quam quidam putabant turrim nebulosam vel Ananeel, sed erat turris Phaselus. Cujus adhuc apparent vestigia. » *Op. cit.*, id., ibid., p. 66.

2. Quelques rares pèlerins latins, comme Simon Sigoli (1384), continuèrent à montrer la maison de Caïphe à l'est de la tour Antonia. Mais un écrivain grec (c. 1440, ap. Migne, *Patrol. gr.-lat.*, t. CXXXIII) et Perdicace, le poète d'Éphèse, persistèrent le plus longtemps dans cette erreur.

3. « Et invenimus ecclesiam sancte Anne.... Et ibi prope invenimus probaticam piscinam. Ascendentes autem invenimus domum Herodis et prope domum Pilati, ubi vidimus lithostroton et locum ubi fuit iudicatus Dominus, et locum ubi stetit in platea populus ante palacium, cum exivit ad eos Pilatus. » *Itinerarius*, édit. Laurent, *op. cit.*, p. 111-112.

Après avoir parlé de la Voie Douloureuse, Ricold ajoute : « Puis on arrive à un chemin transversal, qui vint à la ville là où ils rencontrèrent Simon le Cyrénéen, retournant des champs. Là, tout près, est le lieu où habitèrent les Frères Mineurs [1]. »

C'est, en effet, à l'endroit où Simon le Cyrénéen prit sur lui la croix du divin Maître que les fils de saint François d'Assise établirent leur première résidence. Ils arrivèrent à Jérusalem dans des circonstances bien difficiles, oui, tellement difficiles, que tout le clergé latin, tant régulier que séculier, crut devoir abandonner peu à peu, non seulement Jérusalem, mais encore toute la Terre Sainte pour retourner en Europe. Les Frères Mineurs restèrent seuls au poste pour subvenir aux besoins spirituels et temporels des catholiques de la Palestine, pour veiller sur les sanctuaires et pour donner l'hospitalité aux pèlerins. Hélas! au lieu de vénérables sanctuaires, ils n'ont hérité que des traditions qui en fixaient l'emplacement. Mais ils ne reculèrent devant aucun sacrifice, soit pour arracher les Lieux saints à l'oubli, soit pour en doter l'Église, notre Mère. A peine leurs efforts étaient-ils couronnés de quelque succès, que survint une tempête qui ravagea tout. A chaque nouvelle explosion du fanatisme, à chaque guerre survenue entre une puissance catholique et l'empire oriental, principalement après chaque victoire remportée par la croix sur le croissant, c'est pour les enfants de saint François d'Assise la prison, l'exil, ou même la mort, et leur précieux patrimoine passe immédiatement entre des mains étrangères. Leur séjour sept fois séculaire dans ce pays compte sept siècles de sa-

1. « Inde per transversum est via, que venit ad civitatem ubi occurrerunt Symoni Cirenensi venienti de villa, ut tolleret crucem Jhesu. Ibi juxta est locus, qui fuit fratrum minorum. » *Op. cit.*, id., ibid., p. 112.

crifices de tout genre pour récupérer aujourd'hui les sanctuaires dont ils furent violemment dépouillés hier.

A cette longue époque de calamités succéda heureusement une époque de paix et de tolérance. Catholiques et protestants en profitèrent pour s'établir en Palestine avec l'intention de travailler, chacun à sa manière, dans la vigne du Seigneur, à la gloire de Dieu et pour le bien du prochain. Les ordres religieux de France surtout se firent largement représenter à Jérusalem, et les pèlerins y affluèrent de toutes parts. Le Saint-Siège ne négligea rien de son côté pour faire resplendir d'un nouveau lustre les saints Lieux, théâtres des augustes mystères de la Rédemption. On pouvait et on devait s'attendre à un résultat des plus heureux et des plus consolants.

Hélas! tout fut bientôt paralysé! Du côté de certains protestants d'abord, du côté de certains catholiques ensuite, un violent assaut de plume fut dirigé contre l'authenticité des Lieux saints. En quête de nouveau, chacun voulut interpréter l'Écriture sainte, l'histoire et même les témoignages de la tradition d'une manière nouvelle, si bien que les conclusions de ces investigateurs furent des plus contradictoires; on en vint même à montrer le théâtre d'un même événement sacré en cinq ou six endroits différents, c'est-à-dire un peu partout, excepté dans son site traditionnel. Le mal n'eût pas été bien grand si, dans les pays catholiques, ces démolisseurs n'avaient pas été pris au sérieux, ou bien si l'on se fût donné la peine d'analyser un peu les articles qui pullulèrent sous le couvert de la prétendue science moderne et surtout de vérifier les textes qui y furent cités.

Ces attaques devaient être particulièrement pénibles aux gardiens sept fois séculaires des Lieux saints. Car il n'était plus question de faire passer leurs chers sanctuaires

à un autre culte, voire même de les transformer en mosquées ; la tendance de ces attaques était de les anéantir et d'enlever aux pieux chrétiens toute envie d'aller y vénérer les mystères de notre sainte religion. Néanmoins, au milieu de cette tourmente, les Frères Mineurs restèrent calmes. Et, en réalité, de quoi auraient-ils eu à s'inquiéter outre mesure ? Ils savent comment a été traitée en ces derniers temps l'Écriture sainte elle-même, et ils ont confiance qu'on reconnaîtra tôt ou tard que cette science vaniteuse, qui promet monts et merveilles et qui, au lieu d'édifier, n'amoncelle que des ruines, a fait banqueroute en Palestine comme dans les pays de l'Europe.

Nous terminons ce chapitre en reproduisant une page du R. P. Théophile Domenichelli, qui exprime fort bien nos propres sentiments : « Il n'est que trop vrai que le souffle aride d'une critique investigatrice, dans un esprit sceptique, cherche aujourd'hui à dissiper les suaves parfums qui émanent des Lieux saints de la Palestine et qui alimentent la dévotion du pieux pèlerin. Qui me connaît sait que j'aime et que j'admire la science et sa sereine lumière. A moi moderne, le moderne ne saurait inspirer ni aversion ni crainte, parce que, de même que dans le passé, ainsi dans le présent et dans l'avenir, les événements actuels manifestent par leur développement l'évolution de l'unique et éternelle pensée de la divine Providence. C'est précisément pour cela que je voudrais que la science parfumée de l'arome conservateur de la religion qui purifie le cœur et dissipe les ténèbres de l'esprit, se garde de mettre en doute avec précipitation tout ce qui fut communément accepté jusqu'à nos jours. L'ancien, je le sais, doit se rajeunir, afin que le tronc se fortifie et conserve la vigueur d'une éternelle jeunesse. Mais le fer qui taille sans égard et sans circonspection

risque de blesser les parties vitales, et alors la plante, au lieu de se renouveler, ne peut que s'alanguir. Puissé-je me tromper en pensant que tel fut le cas des études palestiniennes de notre époque. Un signe bien triste apparaît dans la multiplicité des opinions, dans les discussions passionnées, dans ces contradictions incessantes qui n'ont presque plus rien laissé debout. Ne serait-il pas préférable de conserver intacte quelque branche qui, destinée à périr en vieillissant, tomberait d'elle-même, plutôt que d'attaquer la vitalité de l'arbre par une taille imprudente? Au lieu de nous épuiser en polémiques qui amoncellent les ruines, travaillons de tout notre esprit et de tout notre cœur à l'établissement parmi les hommes du règne de Dieu. Unissons nos forces dans le bien, et à l'union de la volonté dans le bien, suivra l'union de l'esprit dans le vrai [1]. »

1. *Ultime discussioni intorno all' Emmaus del Vangelo*, Florence, 1898, p. 261.

CHAPITRE VI

LES DIVERS LIEUX SAINTS DU PRÉTOIRE. — I. LA BASILIQUE DE SAINTE-SOPHIE. — II. LA CHAPELLE DU COURONNEMENT D'ÉPINES. — III. L'EMPLACEMENT DE LA « SCALA SANCTA ». — IV. L'ÉGLISE DE LA FLAGELLATION. — V. LA CHAPELLE DE LA CONDAMNATION.

Dès le commencement du ve siècle, s'élevait dans la forteresse Antonia une splendide basilique dédiée à la Sagesse incréée, sous le vocable de Sainte-Sophie. A la même époque, une chapelle, *cubiculum*, y marquait le lieu où Jésus-Christ fut flagellé sur l'ordre du procurateur romain. Un autre édifice sacré, encore fort bien conservé de nos jours, fut construit au XIIe siècle près de l'antique basilique, en mémoire du couronnement d'épines et des insultes que le divin Sauveur eut à subir de la part des soldats de Pilate. Finalement, les ruines d'une quatrième petite église furent mises à jour, il y a vingt ans, dans l'enclos de l'ancien camp prétorien. Cette dernière, établie à cette même époque sur le lithostrotos lui-même, indique le lieu où Jésus fut présenté par son juge au peuple juif, et où il fut condamné à mort et chargé de la croix.

C'est de ces divers sanctuaires qu'il nous reste encore à dire quelques mots. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit du vénérable monument, l'arc *Ecce Homo*, et des deux précieuses pierres du lithostrotos qui y sont encastrées.

Fig. 23.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE *ECCE HOMO*

Au fond, l'arc septentrional du portail de l'Antonia. A gauche, l'angle de la contrescarpe.

Nous ne parlerons pas *ex professo* des stations du chemin de la croix : leur emplacement, leur origine et leur histoire, tout cela demande un traité spécial et ne rentre pas dans notre cadre [1]. Il n'y a du reste que la triple chute de Notre-Seigneur et la rencontre avec Marie, sa mère, qui peut soulever quelques difficultés de la part des protestants, parce que l'Évangile n'en parle pas. Puis le lieu traditionnel où Jésus consola les *Filles de Jérusalem* devient un sujet de controverse, de minime importance, parmi les catholiques, parce que les anciens pèlerins ne le montrent pas tous au même endroit. Un mot seulement sur ce sujet.

Nous savons d'une manière positive que l'Évangile est loin de raconter tous les événements de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ [2]. Bien des faits ont été transmis à la postérité de vive voix par les témoins, et ces renseignements, qui ne sauraient s'imposer à la foi, sont soumis aux mêmes règles de critique que l'histoire elle-même. Ainsi, est-il invraisemblable que Marie, que nous trouvons au pied de la croix sur le Golgotha, ait suivi son divin Fils au prétoire et du prétoire au Calvaire? Plusieurs Pères de l'Église parlent de l'émouvante rencontre de la très sainte Mère et de l'innocente Victime, toute couverte de blessures et de sang, gisant dans la poussière au milieu d'une foule ne respirant que haine et que rage. Avant le VIIe siècle, les chrétiens de Jérusalem avaient fixé l'emplacement de cette scène si poignante par un monument sacré, comme l'atteste la mosaïque de l'église de Notre-Dame du Spasme. Tout auprès, un autre monument,

1. La première monographie du Chemin de la croix fut publiée en 1568, par Pierre Calentin, impr. Louany a Vellæo. (T. Tobler, *Topographie de Jérusalem.*)

2. *Joann.*, XXI, 25.

peut-être contemporain du précédent, marquait l'endroit où Jésus tomba la première fois sous le poids de sa croix. C'est à cette occasion que Marie put percer la foule pour arriver jusqu'à son divin Fils, et que Simon le Cyrénéen fut contraint de porter la croix.

Thomas de Swinburne (1392), le prince Radziwil (1583), Adrichomius (1584) et d'autres écrivains parlent d'une seconde chute, que, d'après la tradition, le Sauveur fit en sortant de la ville par la porte Antique, dite depuis porte Judiciaire; mais, comme le remarque entre autres Adrichomius, Jésus ne tomba point alors sous le poids de la croix, que le Cyrénéen continua à porter jusqu'auprès du Calvaire. En effet, Jean de Maundaville (1336), Jacques de Vérone (1331), Ludolphe de Sudheim (1336), Frescobaldi (1384), le baron d'Anglure (1395), Félix Fabri (1445) et beaucoup d'autres pèlerins, parmi lesquels il faut encore citer un évêque oriental, Nicolas d'Aquirman (1483), montrent près de la basilique du Saint-Sépulcre une pierre qui, suivant la tradition, indique l'endroit où Jésus tomba de nouveau sous le fardeau de la croix ; mais tout s'explique : les uns disent qu'arrivé près du Calvaire, Jésus demanda à reprendre sa croix pour la porter lui-même au lieu de son dernier supplice; les autres veulent que les Juifs aient contraint le divin Sauveur à s'en charger de nouveau, lorsqu'il fut arrivé presque au terme de sa voie si douloureuse.

Quant à l'endroit où Jésus consola les femmes de Jérusalem, François Pipinus (1320), Jacques de Vérone et Ludolphe de Sudheim le montrent entre la porte Judiciaire et le Golgotha. C'est encore vers ce même endroit que se rendent les fidèles pour faire le pieux exercice de la VIIIe station du Chemin de la croix. Mais le passage entre la porte Judiciaire et le Golgotha fut de bonne heure

Fig. 24.

ENTRÉE DE LA CASERNE TURQUE

A gauche, l'enclos de la Flagellation.

intercepté par des maisons qui interrompent toute communication directe de l'un à l'autre. C'est probablement le motif qui porta les écrivains d'une certaine époque à chercher ce lieu dans le carrefour de la rue El Wad, entre la IVe et la Ve station. Ils supposèrent que ces pieuses femmes avaient accompagné la sainte Vierge [1].

Quel beau et touchant spectacle s'offre chaque semaine aux habitants de Jérusalem, lorsqu'une foule de catholiques de tous rites et de toutes nations se rendent pieusement de station en station, priant à haute voix avec larmes, chantant parfois en pleine rue l'amour de Jésus crucifié et portant en triomphe le signe de la Rédemption. Qu'ils pénètrent dans la caserne turque ou qu'ils traversent les rues étroites de la ville, tous les passants, schismatiques, musulmans, juifs même, s'écartent avec respect devant eux. Car en Orient, plus que dans bien des pays même catholiques, hélas! on sait apprécier les hommes à convictions, qui ne rougissent pas de mettre leurs actes en rapport avec leurs croyances. Mais qu'il est navrant, d'un autre côté, de voir certains prêtres, voire même certains professeurs de théologie, couvrir, sans bien savoir pourquoi, de leur scepticisme railleur et ces lieux sacrés et les pèlerins qui les arrosent de leurs prières et de leurs larmes!

I. — *La basilique de Sainte-Sophie*

La superbe basilique de Sainte-Sophie, que le *Breviarius* de Jérusalem, Théodose et saint Antonin de Plaisance

1. M. T. Tobler (*Topogr.*, t. I, p. 262) cite les paroles suivantes tirées de la règle des Templiers, § XXXIV (ap. Wilke, *Geschichte des Tempelherrn ordens*) : « Les chevaliers peuvent se rendre pendant la nuit *ad Stationes quæ intra* muros S. Civitatis continentur. » L'auteur ajoute que ces paroles se rapportent peut-être aux stations du Chemin de la croix (?). — Quant à la maison de sainte Véronique, voyez p. 60, note 1.

nous ont fait connaître, ne se releva plus de ses ruines après la destruction de la ville par les Perses. Les disciples du Coran ne purent tolérer sur le rocher qui domine l'Haram-es-Schérif un monument surmonté de la croix. L'ancien tribunal romain devint le tribunal musulman.

Mais à peine la Ville sainte eut-elle été délivrée par les Croisés, que les chrétiens indigènes s'empressèrent d'élever une nouvelle église au prince de la Sagesse, à l'endroit même où se dressait autrefois la basilique de Sainte-Sophie. A en croire les écrivains du moyen âge, le nouveau monument formait un vaisseau allongé, flanqué de deux nefs latérales. Cependant, en 1187, les Croisés furent expulsés de Jérusalem, et la nouvelle église du prétoire fut aussitôt transformée en palais de justice. Pendant bien des siècles, malgré son changement de destination, elle conserva la marque d'origine. Boniface de Raguse (1552) y vit encore une peinture représentant Notre-Seigneur devant Pilate [1]. Quaresmius (1620-1624), qui eut l'occasion de visiter plusieurs fois le Sérail, y trouva des restes considérables du monument sacré. « Sauf sa splendeur primitive, dit-il, l'ancien édifice existe encore ; il n'a changé que de forme et d'usage.... A l'endroit où s'élevait autrefois le prétoire et où se dressait le chœur, partie principale de l'église, on voit présentement le tribunal. Les salles qui se trouvent de côté et d'autre retiennent toujours la forme de chapelles ; elles sont très hautes et couvertes de peintures, mais la plupart complètement détériorées.... Sur la place qui maintenant sert de cour, s'élevait, à mon avis, l'avant-corps de l'église [2]. »

Plusieurs autres écrivains s'occupent des débris de la

1. De perenni cultu Terræ Sanctæ, p. 226.
2. *Elucidatio Terræ Sanctæ*, Venise, 1881, t. II, p. 140.

seconde église de Sainte-Sophie. Mais nous n'en avons parlé que pour mémoire; car aujourd'hui il n'en reste plus rien. Vers l'an 1832, Ibrahim Pacha fit restaurer la caserne, et M. le docteur Schick, ingénieur accrédité par l'administration de la ville, trouva tout l'intérieur renouvelé, sauf quelques corps de bâtiment placés au centre, faisant face à l'entrée [1].

Aux catholiques reste encore la consolation de prier et de baiser la place sur laquelle se tint Jésus quand il fut interrogé par son juge; car chaque vendredi, à trois heures, les fidèles qui prennent part aux pieux exercices du Chemin de la croix peuvent entrer dans la cour de la caserne turque, pour entendre, prosternés à genoux, la lecture, même parfois la prédication de la première station de la *Via crucis*. Bien que Jésus entendît sa dernière sentence de mort sur le lithostrotos, néanmoins l'usage s'est établi de faire la première station au tribunal proprement dit de Ponce Pilate.

II. — *La chapelle du Couronnement d'épines*

Dans la relation de leur visite à Jérusalem, plusieurs pèlerins mentionnent la chapelle du Couronnement d'épines, située dans l'intérieur de la caserne turque. Mais nous pouvons nous passer de leurs descriptions, car ce petit monument existe encore dans un parfait état de conservation, et quiconque se rend dans la caserne la rencontre devant soi, à une faible distance, aussitôt qu'il a mis le pied dans la première cour. M. Melchior de Vogüé en a relevé le plan qu'il a publié, avec une intéressante description, dans son ouvrge : *Les Églises de la Terre sainte*. « A quelques pas du prétoire, dit le savant ar-

1. *Beit el Makdas, oder der alte Tempelplatz*, Jérusalem, 1887, p. 110.

chéologue, dans l'intérieur de la caserne, se trouve la chapelle du Couronnement d'épines, petite construction très intéressante, type complet des monuments commémoratifs élevés par les Croisés, en dehors des grandes églises. (Planche XXII, fig. 5 et 6.)

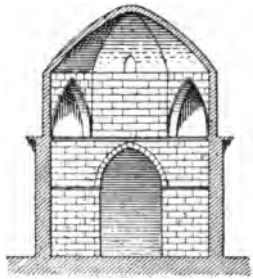

Fig. 25. — Chapelle du Couronnement d'épines. Coupe transversale, relevée par M. de Vogüé. (Pl. XXII, fig. 5.)

« Elle se compose, continue-t-il, d'un carré de cinq mètres de côté, recouvert par une coupole à huit pans, supportée par un tambour octogonal à l'intérieur. Pour relier le tambour à la construction inférieure, quatre de ces côtés ont été évidés et remplacés par de petits arcs à ouverture ogivale. Je n'insiste pas sur cette disposition, très fréquemment rencontrée dans les églises romanes. Au sud, se trouve un petit sanctuaire carré, flanqué de deux niches latérales : on y entre par une arcade ogivale, représentée au centre de la figure. L'ouverture des deux niches a une physionomie tout occidentale : elle est formée par une archivolte ogivale appuyée sur deux colonnettes engagées. Un bandeau règne à l'intérieur, tout autour de l'édifice. Extérieurement, une corniche soutenue par des modillons à crochets (fig. 7) couronne la partie rectangulaire du

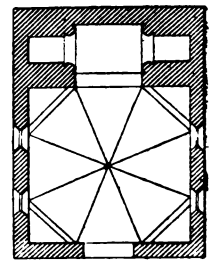

Fig. 26. — Chapelle du Couronnement d'épines. Plan relevé par M. de Vogüé. (Pl. XXII, fig. 6.)

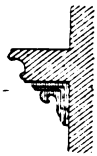

Fig. 27. — Modillon de la corniche extérieure de la chapelle du Couronnement d'épines, relevé par M. de Vogüé. (Planche XXII, fig. 7.)

monument. Il est impossible de ne pas reconnaître la physionomie demi-orientale de cette construction. Par sa disposition générale, elle rappelle ces petits monuments cubiques à coupoles qui, sous le nom de Waly ou Turbeh, couvrent les tombeaux des santons, les emplacements consacrés par telle ou telle légende musulmane, et qui font l'accessoire obligé de tout paysage oriental. Mais par son exécution, elle se rattache à la famille des monuments des Croisades.

« L'appareil, la disposition des arcs, des corniches, la forme et l'ornementation des consoles appartiennent à l'art romain.

« Les renseignements historiques sur la chapelle du Couronnement d'épines font entièrement défaut (?); elle est mentionnée pour la première fois par Quaresmius (II, 181) : elle servait alors de cuisine [1]. »

A notre avis, ce petit monument n'est pas du tout l'œuvre des Croisés, comme le pense M. de Vogüé, mais bien celle des chrétiens indigènes du XIIe siècle, et il fut destiné au culte d'un rite oriental. Cet édifice montre une analogie frappante avec deux autres constructions du même genre situées dans le voisinage : l'une est l'église du Deir-el-Adas qui se trouve à soixante-dix mètres au nord-est de l'église de la Flagellation; l'autre vient d'être retrouvée dans un état de ruine sur le lithostrotos, presque en face de l'arc *Ecce Homo*.

En 1896, M. le docteur Schick publia pour la première fois le plan de l'église du Deir-el-Adas [2], mais il ne put rien découvrir ni sur son origine, ni sur son histoire, ni sur le sens de son nom qui, dans la langue arabe, signifie : *Monastère des lentilles*.

1. *Les églises de la Terre sainte*, Paris, 1860, p. 300.
2. P. E. F. *Quarterly Statement*, avril, 1896, p. 122-128.

Ce curieux monument, que M. E. Tobler prit pour une mosquée abandonnée, forme un carré surmonté d'une coupole sphérique, dont le tambour, à l'extérieur, est entouré d'une petite galerie munie d'un parapet. Le carré est terminé à l'orient par une abside et est, en outre, flanqué de deux nefs très étroites, à l'extrémité desquelles se trouve une petite niche demi-circulaire qui ne descend pas jusqu'à terre. Tout l'ensemble de cette construction forme un parallélogramme de dix mètres de largeur du nord au sud et de huit mètres de longueur de l'ouest à l'est, y compris les murs. C'est peut-être afin de l'empêcher de tomber en ruine que cet édifice fut défiguré par une voûte sarrasine (elle-même mal construite), qui sépare la coupole de la partie inférieure de la petite église, à la hauteur du bandeau [1].

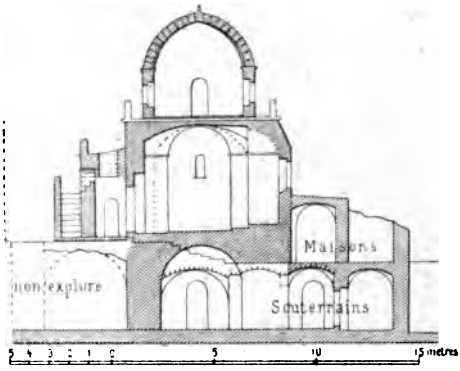

Fig. 28. — L'ÉGLISE DU DEIR-EL-ADAS. Coupe longitudinale, relevée par M. C. Schick. (Q. St.)

Le deuxième édifice, situé près de l'arc *Ecce Homo*, forme un carré parfait de dix mètres de côté, y compris les murs; une abside s'y rattache à l'est. A l'intérieur,

1. Le R. P. Zannecchia (*op. cit.*, t. I) confond le Deir-el-Adas avec l'église de Sainte-Marie-Madeleine construite à l'emplacement de la maison de Simon le Pharisien, à deux cents mètres plus au nord. C'est celle-ci, et non l'église du Deir-el-Adas, qui fut démolie, lorsque l'administration de la ville fit construire le collège musulman du *Mamounyieh*.

quatre piliers carrés, sans socles et n'ayant pour tout ornement qu'un simple chanfrein à chaque angle, furent élevés à un mètre soixante-quinze des parois et supportèrent sans aucun doute une coupole soit sphérique, soit octogonale. Les petites nefs latérales formées par la disposition isolée des piliers sont également terminées, comme dans l'église du Deir-el-Adas, par une niche demi-circulaire en pierres de taille, tandis que le mur inférieur, haut d'un mètre, est une simple maçonnerie, dans laquelle on a ménagé une petite armoire carrée [1]. Ces deux niches — on l'a déjà deviné — sont l'une la prothèse et l'autre le diaconicum. On en voit un spécimen identique, quoique dans

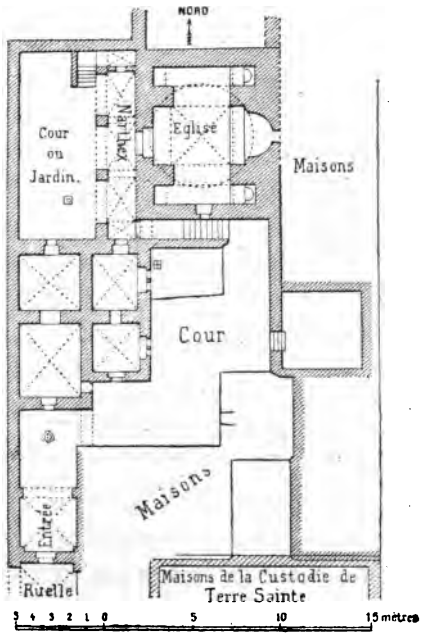

Fig. 29. — L'ÉGLISE DU DEIR-EL-ADAS. Plan, relevé par M. C. Schick. (Q. St.)

1. A la niche septentrionale, cette espèce d'armoire était couverte d'une table, *mensa*, formée d'une grosse pierre, semblable à celles du lithostrotos. Les vestiges laissés par la table dans le mortier, au bas de la niche demi-circulaire, le démontrent clairement. La maçonnerie existant au bas de la niche méridionale est presque entièrement démolie. Il est très vraisemblable que les deux pierres qu'on voit sur l'arc *Ecce Homo* ont été vénérées en ces deux places. Pour les arracher à la profanation, les Frères Mineurs obtinrent du sultan, à prix d'argent, vers la fin du XIIIe siècle, la permission de les murer dans l'arc *Ecce Homo*.

des proportions plus grandes, dans l'église de Sainte-Croix, hors de Jérusalem.

La chapelle du Couronnement n'est pas pourvue d'hémicycle ; la place de l'autel forme un carré flanqué de deux chambrettes et le chevet est droit. Nous trouvons cette même disposition dans la chapelle du Saint-Sauveur des Arméniens, au mont Sion, que les chrétiens construisirent à l'époque des Croisades, à côté des ruines de l'antique basilique de Saint-Pierre [1]. Cette chapelle marque le lieu où les valets de Caïphe gardèrent Notre-Seigneur jusqu'au matin. L'Évangile nous apprend qu'alors il faisait froid. Il est donc vraisemblable que la soldatesque n'aura pas surveillé le divin Sauveur en plein air, mais sous un abri. C'est pour ce motif que l'oratoire du Saint-Sauveur figure au XIIIe siècle sous le nom de *Prison du Christ*. Aujourd'hui on a restreint la Prison du Christ, — bien à tort, — à la simple prothèse.

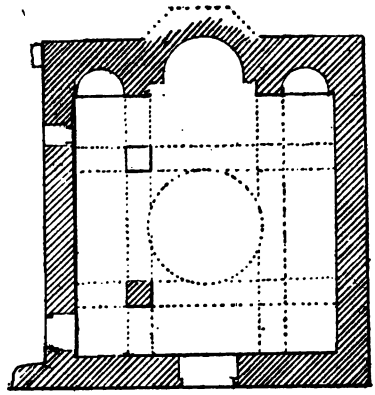

Fig. 30. — Plan de la chapelle de la Condamnation et de l'Imposition de la Croix.

Le plan de ces trois chapelles, la forme carrée des piliers, la présence de deux niches ou de deux chambrettes

1. Les moines arméniens ont retrouvé la basilique de Saint-Pierre, dont le sol est encore couvert de mosaïques. Malheureusement, une bonne partie de cette église est occupée par les constructions du couvent, et la partie orientale et méridionale s'étend sous la rue qui conduit à la Dormition de la sainte Vierge et au saint Cénacle.

à côté de l'autel, l'absence de contreforts, la sobriété dans l'ornementation, la simplicité de l'architecture, tout appartient à l'art indigène et dénote que ces monuments furent construits pour servir à la liturgie de quelque rite oriental. Leur création remonte certainement au delà de l'époque où les Latins revinrent de l'erreur causée par les mots *ad Caipham in prætorium*. D'ailleurs, l'auteur de la *Citez de Hierusalem* ne mentionne pas ces églises. C'est une preuve qu'elles étaient en possession des chrétiens dissidents. L'anonyme les range parmi les « moustiers et les abeies » qu'il se garde bien de nommer, parce qu'ils étaient entre les mains « de ces manières de gens qui n'estoient mie obéissant à Rome [1]. »

III. — *L'emplacement de la* Scala Sancta

Presque tous les pèlerins du moyen âge indiquent l'emplacement de la *Scala Sancta*, conservée à Rome depuis le IVe siècle, à l'entrée actuelle de la caserne, à laquelle on monte encore aujourd'hui par un escalier, ou mieux par un chemin fortement en pente, entrecoupé de marches. A cet endroit, le rocher de Baris fait une équerre de sept à huit mètres, dont une des branches se dresse en face du grand portail de la tour Antonia ou de l'arc *Ecce Homo*. L'entrée du palais d'Hérode était donc tout indiquée. De plus, depuis le sol du pavé judaïco-romain jusqu'au sommet du rocher, la différence de hauteur est d'environ cinq mètres, ce qui répond fort bien à la hauteur de la *Scala Sancta*, composée de vingt-huit marches.

Félix Fabri (1480-1483), qui s'est déjà écarté de la

1. De Vogüe, *Les églises de la Terre sainte*. Appendice, p. 444.

tradition pour l'emplacement de la maison de Simon le Pharisien et de l'École de la Sainte-Vierge, montre l'ancienne place de l'escalier du prétoire un peu plus à l'orient, à l'endroit où, de nos jours encore, se voit une porte d'architecture arabe, que notre pèlerin prit pour une porte d'architecture romaine, *un vrai débris du palais de Pilate.* « Quoique cette maison (celle de Pilate), déclare-t-il, fût détruite avec bien d'autres par Titus, elle conserve néanmoins quelques pans de murs sur lesquels s'éleva plus tard une maison nouvelle qui fit disparaître l'aspect de la première. De celle-ci resta toutefois l'arche de la porte par laquelle Jésus fut introduit (au prétoire) et reconduit dehors. Sous cette arche, il n'y a plus d'entrée; celle-ci se trouve ailleurs; l'antique porte, bien qu'existant encore, est murée. Dans les voussoirs sont sculptés des roues et des triangles en forme d'astrolabes [1]. Je pense que les anciens y placèrent ces signes pour quelque motif superstitieux [2]. »

Fabri n'a été suivi que par un très petit nombre de pèlerins. La très grande majorité préféra suivre la tradition. Du reste, si au xve siècle, où l'archéologie était encore une science complètement inconnue, un écrivain, même savant, prit une porte d'architecture sarrasine ornée *d'astrolabes* pour une porte du temps d'Hérode, on

1. L'astrolabe est un instrument de navigation, en forme de cercle, servant à mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. Il fut mis pour la première fois entre les mains des marins portugais au xive siècle.

2. « Domus illa, quamvis per Titum fuerit cum aliis eversa, remanserunt tamen muri aliqui, super quos in reedificatione alia domus fuit constructa, et ita species prioris domus ablata. Remansit autem arcus portæ per quam Dominus inductus et eductus est, et nunc sub arcu illo non est introitus domus, sed alibi, et antiqua porta stat quidem, sed nunc obturata. Sunt autem in lapidibus capitalibus et arcualibus antiquæ portæ rotæ sculptæ et trianguli, sicut si essent astrolabia. Et credo quod propter aliquam superstitionem antiqui sic habuerint. » *Evagatorium*, édit. Hassler, Stuttgard, 1843, t. I, p. 361-362.

peut aisément l'excuser. Mais aujourd'hui cette erreur serait impardonnable.

IV. — *L'église de la Flagellation*

Au sortir du Sérail turc, tous les anciens pèlerins se rendent de l'autre côté de la rue, un peu vers l'orient, pour visiter le lieu où Jésus-Christ fut flagellé. Tous montrent invariablement le même endroit, mais la distance indiquée varie entre dix et trente pas, selon qu'ils marquent la position du sanctuaire en ligne droite au nord de la basilique de Sainte-Sophie comme Quaresmius, ou qu'ils partent de la porte d'entrée de la caserne, ou même de l'extrémité de la longue rampe qui y monte.

Au commencement du ve siècle déjà, l'auteur du *Breviarius* de Jérusalem parle du lieu de la Flagellation converti en sanctuaire, et la carte topographique de la Ville sainte, tracée, comme le pense M. R. Rœhricht, vers l'an 1180, indique ce lieu sacré au nord de la rue qui se rend à la porte de Saint-Étienne, par ces mots écrits en toutes lettres : *Hic flagellatus est Jhesus.*

A l'endroit même où la tradition indique le lieu du cruel supplice que Pilate fit infliger au Fils de Dieu, dans l'espoir d'assouvir la soif de sang des sanhédrites, furent découvertes, au siècle dernier, les ruines d'une antique petite église, dont M. Melchior de Vogüé parle en ces termes : « Presque en face du prétoire, de l'autre côté de la rue de Josaphat, ou Voie Douloureuse, se trouvait une chapelle destinée à consacrer le lieu de la flagellation de Jésus-Christ. Construite à la même époque que la précédente (celle du Couronnement d'épines), elle avait avec elle une certaine analogie, mais était un peu plus grande. Quaresmius la trouve belle, quoique petite, et bien con-

servée. Il nous est impossible de rien dire de précis sur sa disposition, car elle a été défigurée dernièrement par les Pères Franciscains, sous prétexte de restauration. La nef a été allongée, les voûtes refaites, les murs recrépis à la chaux. Néanmoins, ce qui reste nous permet d'affirmer que le fond de la construction date des Croisades. Des chapiteaux engagés dans les murs latéraux ont une physionomie romane très caractérisée. Suivant la tradition locale, l'autel occupe l'emplacement même de la colonne à laquelle fut attaché le Sauveur.

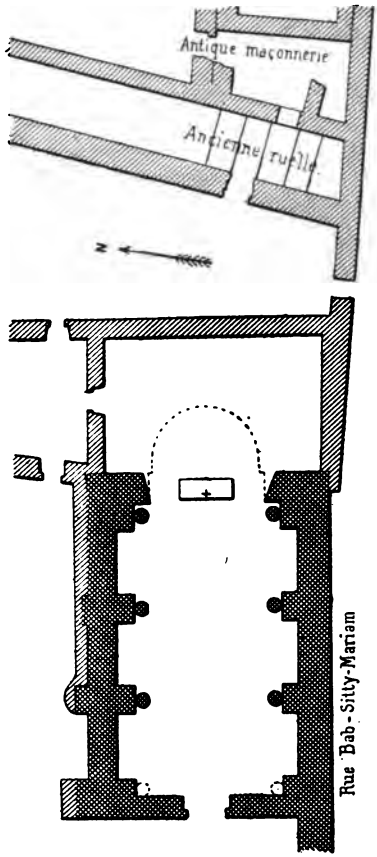

Fig. 31. — Chapelle de la Flagellation.

« Quelques pèlerins des deux siècles suivants, entre autres Marino Sanut, placent la maison de Pilate sur le côté nord de la Voie Douloureuse. Il est évident que leurs expressions s'appliquent à cette même chapelle, dont l'emplacement était primitivement compris dans l'enceinte du palais du procurateur romain [1]. »

1. *Op. cit.*, p. 300-301.

Quoique nous ne connaissions que fort peu de chose de l'architecture de l'ancienne église de la Flagellation, nous n'hésitons pas à dire qu'elle n'a aucune analogie avec la chapelle du Couronnement d'épines, pas plus qu'avec celle du Deir-el-Adas et celle de la Condamnation de Notre-Seigneur. Nous sommes en présence d'un type tout à fait différent, et ce type — nous sommes heureux d'être sur ce point pleinement d'accord avec le célèbre archéologue — ce type, disons-nous, se rattache à la famille des monuments des Croisades, autant par la conception du plan que par les détails dans son exécution. Les gracieux chapiteaux en marbre de réminiscence corinthienne, mais dont le feuillage est parfois entremêlé de galons perlés, les fragments de nervure de voûte à deux tores séparés par un filet, le dégorgeoir saillant ou gargouille géminée en forme d'animaux fantastiques, toutes ces sculptures, qui appartiennent à l'église de la Flagellation, n'ont rien de commun avec l'art oriental, mais sont le travail d'ouvriers formés aux écoles monastiques de France. Au commencement du XVIIe siècle, ce monument a tant souffert par de nouvelles contructions qui y furent faites et qui s'écroulèrent presque aussitôt, qu'il perdit sa forme d'église à l'extérieur, raconte Quaresmius, tout en conservant encore une grande beauté à l'intérieur. Mais deux siècles plus tard, ce ne fut plus qu'un monceau de ruines. Lors de sa restauration, au siècle dernier, les Frères Mineurs utilisèrent les pans de murs de l'antique construction; mais les circonstances les contraignirent d'exécuter ce travail en toute hâte. Si l'on jette un regard sur le plan de l'église actuelle, que nous reproduisons ci-dessus, on s'aperçoit immédiatement que l'ancienne église était munie à l'extérieur de contreforts, qui rappellent l'architecture de l'église de Sainte-Anne. Il y a là un autre

caractère qui appartient exclusivement à l'architecture latine.

Ici se pose naturellement une question. Cette église fut-elle construite par les Croisés pour les chrétiens de rite latin ou de rite oriental ? Si l'église de la Flagellation eût été élevée pour les catholiques de rite latin, la date de son origine ne pourrait guère remonter au delà de l'année 1175, voire même 1180, et il n'est pas vraisemblable que les indigènes n'aient pas pris possession de ce lieu si vénérable, comme ils l'ont fait des autres sanctuaires du prétoire, pendant que les Européens discutaient entre eux au sujet du *prétoire de Pilate chez Caïphe* au mont Sion. D'un autre côté, soit le sanctuaire de la Flagellation, le *Cubiculum* du *Breviarius*, soit celui de la Condamnation érigé sur le lithostrotos, étaient, à notre avis, le *Prætorium* desservi au IXe siècle par cinq prêtres et clercs indigènes, comme le rapporte l'auteur du *Commemoratorium de casis Dei*. Nous croyons donc plutôt que, de même que les architectes français construisirent pour les Syriens-Jacobites la grande et belle église de Sainte-Marie-Madeleine [1], de même aussi ils leur bâtirent la gracieuse chapelle de la Flagellation. Si nous supposons qu'elle fut construite pour les Syriens plutôt que pour toute autre secte, c'est parce que les Croisés professaient pour eux une sympathie et une préférence bien notoires [2] : c'est aux Syriens que les Latins s'adressèrent surtout pour s'informer des enseignements de la tradition locale. En effet, enfants du pays et membres d'une chrétienté établie à Jérusalem dès l'origine, les Syriens étaient les déposi-

1. Voir : *Deux questions d'archéologie palestinienne*, p. 112-113.

2. Il est hors de doute que dans le même quartier non seulement l'église de Sainte-Madeleine, mais aussi le Deir el-Adas appartenait alors aux Syriens-Jacobites.

taires naturels des anciennes traditions, et il n'est pas rare d'entendre les pèlerins latins faire appel « à la tradition assyrienne » comme Sæwulf, ou déclarer, dans les questions controversées entre Orientaux au sujet des reliques ou d'autres points semblables, « qu'il faut ajouter foi plutôt aux Syriens qu'aux Grecs. »

Disons encore un mot de l'histoire de la chapelle de la Flagellation. L'an 1618, ce vénérable sanctuaire fut enlevé aux Frères Mineurs par Moustapha Bey, fils du pacha de Jérusalem, qui la convertit en écurie. En même temps, le profanateur fit construire quelques salles sur la terrasse de l'église pour y loger ses femmes. Mais à mesure que les chevaux étaient introduits dans ce lieu « considéré comme sacré, dit Quaresmius, par les musulmans comme par les schismatiques [1], » on les trouvait morts le lendemain matin, et à peine la nouvelle construction fut-elle terminée, qu'elle s'écroula complètement : ce fut le 14 janvier, jour de la fête franciscaine du Triomphe du saint nom de Jésus, remarquent les historiens contemporains. Consterné par ces désastres, Moustapha renonça à ses projets sacrilèges, sans rendre pour cela l'église de la Flagellation à ses légitimes possesseurs. D'autres envahisseurs succédèrent au premier, et l'an 1697, Henri Maundrell écrivit : « En sortant du prétoire, existe une descente où se trouvait anciennement la *Sancta Scala*. De l'autre côté de la rue, qui autrefois faisait également partie du prétoire, on voit le lieu où, dit-on, Notre-Seigneur fut flagellé. Le fils d'un certain pacha de Jérusalem s'en servit jadis comme d'écurie.... Lorsque nous fûmes là, ce n'était rien moins qu'une boutique de tisserand [2]. »

1. *Elucidatio Terræ Sanctæ*, t. II, p. 141.
2. *A Journey from Aleppo to Jerusalem*, édit. Th. Wright, *Early Travels*, p. 473.

Les malheureuses constructions faites à cette époque ont fait perdre à cet antique monument sa physionomie primitive, et déjà, de son temps, Quaresmius pouvait dire : « A présent, il n'a retenu la forme d'église qu'à l'intérieur; c'est pourquoi les experts seuls peuvent y reconnaître un ancien édifice religieux [1]. » En Orient, où les constructions ne sont jamais entretenues, un édifice délabré devient bien vite un monceau de ruines. En 1838, Ibrahim Pacha, sur les instances des religieux de Terre Sainte, rendit de nouveau ce lieu au culte catholique, et l'année suivante, Maximilien, duc de Bavière, laissa à Jérusalem, comme souvenir de son pèlerinage, la somme nécessaire pour l'acquisition des terrains avoisinants et la reconstruction du précieux sanctuaire.

Les Frères Mineurs, qui n'ignoraient pas combien dans ce pays la fortune est changeante, relevèrent l'antique église en toute hâte, pour assurer aux pieux chrétiens la consolation de prier en liberté sur le lieu même où le divin Maître eut ses chairs mises en lambeaux par amour pour nous.

V. — *La chapelle de la Condamnation*

Les Pères de Terre Sainte firent, plus tard, l'acquisition d'autres terrains, tout couverts de maisons, du côté de l'arc *Ecce Homo*. Bientôt, ils eurent la bonne fortune d'y découvrir les ruines d'un nouveau sanctuaire, établi le long de la rue, sur le lithostrotos lui-même. C'est la chapelle dont nous avons déjà fait la description au paragraphe II de ce chapitre.

« Dans la basilique ruinée, dit le R. P. Ollivier en parlant de ce petit monument, on remarque deux restes pré-

1. *Op. cit.*, p. 141.

Fig. 32.

FRAGMENTS DE SCULPTURE TROUVÉS SUR LE LITHOSTROTOS ET AUX ALENTOURS

cieux de l'antiquité : quelques degrés de marbre et un piédestal de caractère évidemment judaïque. Quelques visiteurs ont voulu voir dans ces degrés les débris de la galerie soutenue par la colonnade à laquelle aurait appartenu ce piédestal. Celui-ci est de même nature, de même style que les deux grands socles conservés chez les Dames de Sion ; or, pour ces deux monolythes, il n'y a pas d'hésitation de la part des rabbins, qui s'accordent à y voir des monuments contemporains des Hérode. Nous en concluons justement que le piédestal en question est de même date et a dû appartenir à la galerie dont Hérode le Grand avait entouré l'atrium de son palais [1]. »

Les Frères Mineurs ne se contentèrent pas de déblayer les ruines de la chapelle et de ses alentours immédiats ; mais tout le long du couvent des Dames de Sion, jusqu'à la rue transversale, au septentrion, ils firent disparaître toutes les habitations élevées successivement sur les décombres des maisons plus anciennes. Ces décombres s'y étaient amoncelés à tel point qu'à vingt mètres au nord de la chapelle, la rue se trouve remblayée à une hauteur de cinq mètres au-dessus du lithostrotos, qui s'étend sous ce chemin. Aujourd'hui, tout est mis à découvert jusqu'à l'antique pavage et jusqu'au rocher qui s'élève légèrement à l'est.

Outre le stylobate qui, comme nous avions déjà l'occasion de le dire, borde à l'orient le lithostrotos, on mit à jour les premières assises de constructions romaines disposées en lignes parallèles, un grand nombre de tronçons de colonnes de marbre de cinquante centimètres de diamètre [2], un linteau de porte, pierre immense ornée d'un

1. *Op. cit.*, p. 477. Voir p. 31, note 2.

2. Jusqu'au commencement du ve siècle, le prétoire de Pilate resta « réduit en solitude, » selon l'expression de saint Cyrille de Jérusalem. La

SEMINARY AUG 20 1904

cartouche sans inscription, muni aux deux extrémités de l'appendice qui représente le fixage de la plaque, des sculptures gréco-romaines, byzantines et romanes. Parmi ces derniers débris, se trouvent des fragments de chapiteaux qui furent enlevés aux ruines de la chapelle de la Flagellation. Dans la photogravure ci-jointe sont reproduites quelques-unes de ces pierres antiques, au milieu desquelles se voit le piédestal judaïque, qui retournera bientôt à son ancienne place, dans la chapelle qui ne tardera pas à sortir de ses ruines.

Le R. P. Ollivier suppose que ce petit monument indique l'endroit où Jésus fut flagellé. Mais l'éminent religieux fait observer lui-même « que cette chapelle est assise en partie sur le pavé blanc qui passait sous l'arc *Ecce Homo* et se prolongeait jusqu'au fond de la cour, c'est-à-dire jusqu'au pied de la *Scala Sancta*, et en partie sur le pavé de dalles rouges qui bordait la route blanche [1]. » Son hypothèse devient donc inadmissible en face de l'Évangile comme en face de la tradition. Selon l'Évangile, la flagellation de Notre-Seigneur eut lieu en dehors du prétoire ou de l'atrium intérieur, comme aussi en dehors du lithostrotos; car les Juifs ne purent pas jouir de ce douloureux spectacle. Lorsque Jésus eut été flagellé et couronné d'épines, Pilate le conduisit sur le lithostrotos et le présenta aux membres du Sanhédrin et au peuple, dans l'espoir que la vue du lamentable état où Jésus se trouvait réduit calmerait leur haine et ferait naître quelque sentiment de pitié. « Mais, lorsque les pontifes et les ministres l'eurent

quantité relativement peu considérable de débris d'architecture romaine trouvés sur le lithostrotos et dans le voisinage nous fait supposer que les ruines de la tour Antonia furent exploitées pour la construction de l'Ælia Capitolina, au temps d'Adrien.

1. *Op. cit.*, p. 476.

vu, raconte saint Jean (XIX, 6), ils crièrent tous : Crucifiez, crucifiez-le ! » Donc, ils ne l'avaient pas vu auparavant.

Du moment que les Juifs se tenaient à l'ouest du lithostrotos, sous le portail de la forteresse Antonia, la flagellation dut avoir lieu vers l'est, derrière les bâtiments qui bordaient cette place. C'est là, en effet, que les pèlerins qui visitèrent ce lieu sacré montrent invariablement l'église ou les ruines de l'église élevée au XIIe siècle en mémoire de ce sanglant mystère.

Nous regrettons de ne pouvoir admettre davantage l'opinion du frère Liévin de Hamme, qui y voit la chapelle du *Repos*, mentionnée par les écrivains du XIIe et du XIIIe siècle [1]. Celle-ci ne doit pas se chercher sur le lithostrotos, où, d'ailleurs, jamais personne ne l'a indiquée; mais bien à l'endroit où Jésus tomba sous le poids de la croix. Les anciens pèlerins nous montrent ce lieu près de l'église de Notre-Dame du Spasme. C'est précisément près de ce sanctuaire que furent mises au jour les ruines d'une chapelle qui disparurent bientôt pour faire place à une maison d'Israélites.

Que représente donc notre petit monument? L'emplacement qu'il occupe permet déjà de le soupçonner. Situé, d'un côté, à l'extrémité du lithostrotos, à l'orient, dans le voisinage de l'emplacement de la *Sancta Scala*, et, d'un autre côté, presque en face de la porte de l'Antonia, au moins autant que la rue le permet, ce petit sanctuaire fut élevé sur le lieu où Pilate présenta Notre-Seigneur au peuple juif et où, tout en se lavant les mains du sang de l'innocente Victime, il prononça contre elle la sentence de mort. C'est en ce même endroit que le divin Sauveur

1. Guide-Indicateur de la Terre sainte, Jérusalem, 1896, 4e édit., t. I.

fut chargé de la croix sur laquelle il voulut mourir pour la rédemption du genre humain.

La tradition est en parfaite harmonie avec les données de l'Évangile. Jusqu'en l'année 1860 environ, la deuxième station du Chemin de la croix se fit toujours dans la rue, à l'ouest de la rampe qui descend de la caserne, c'est-à-dire à côté de cette chapelle ruinée qui, avec ses dépendances, resta jusqu'en ces derniers temps entre des mains étrangères. Les documents en font foi et les chrétiens de Jérusalem se le rappellent encore.

Peu de pèlerins mentionnent ce sanctuaire et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Depuis que les deux pierres du lithostrotos, placées au-dessus de l'archivolte du portail, firent passer celui-ci pour la tribune du haut de laquelle Pilate montra Jésus au peuple et prononça sa sentence, le véritable emplacement de cette scène devait attirer bien peu l'attention des pèlerins et fut même presque perdu de vue. Cependant, ni le lieu sacré ni la chapelle n'échappèrent à la sagacité de tous. Joseph-Antoine de Milan, O. F. M. (1764-1778), remarqua fort bien les ruines du petit monument et se renseigna sur sa réelle signification. « Là, tout près, raconte-t-il, au sortir de la caserne, nous notâmes les vestiges d'une antique église fort petite, ayant encore quelques piliers carrés et un reste de voûte portant des traces de peinture ; mais, malgré mes efforts, je n'ai pu réussir à savoir ce qu'elles pouvaient représenter. C'est la croyance commune des chrétiens du pays qu'en cet endroit on imposa la croix au divin Sauveur, et cela paraît naturel, ce lieu étant plus qu'aucun autre proche de la voie qui mène au Calvaire [1]. »

1. « Quivi presso notammo i vestigi d'un' antica chiesa piccolissima in alcuni pilastri quadrati con un tratto di volta che conserva qualche traccia di pittura, ma che per quanto osservai, non mi riusci raccogliere che

Un siècle auparavant (1630), le seigneur de Stochove rapportait la même tradition. En venant de l'église de Sainte-Anne, il visite le prétoire et dit : « Ce lieu sert encore de demeure au Mousalem ou gouverneur de la ville. A vingt pas de là, on remarque le lieu où on luy chargea sa croix ; tout proche on voit une voûte en façon d'arcade, laquelle passe par-dessus la rue, sur laquelle Nostre Seigneur fut montré au peuple [1]. »

De l'an 1507 à 1509, c'est-à-dire avant que le portail de l'Antonia passât pour l'arc *Ecce Homo* d'où Pilate montra le Sauveur couvert de sang et couronné d'épines, Anselme de Cracovie, O. F. M., exprime avec plus de justesse ce que la tradition indiquait en cet endroit. « Près de la maison de Pilate s'étend la place appelée Lithostrotos ; là le Seigneur fut condamné par Pilate assis au tribunal. La place est traversée par une sorte de maçonnerie en forme d'arc ressemblant à une porte double. Avec la permission du sultan, obtenue au prix d'une forte somme d'argent, un certain Père gardien, aidé de ses Frères Mineurs, encastra dans ce mur deux grandes pierres ; sur l'une d'elles, la blanche, se tint le Seigneur lorsqu'il fut condamné ; sur l'autre se tenait debout ou était assis Pilate le juge [2]. »

cosa rappresentassero. E credenza commune dei christiani di là, che ivi fosse presentato al Salvatore la croce, e pare ragionevole, essendo luogo, più di ogni altro vicino alla strada, che mena al Calvario. » *In Giudea e Galilea*, édit. P. Marcellino da Civezza, Florence, 1896, p. 31.

1. *Voyage du Levant*, Bruxelles, 1662, p. 361.

2. « In platea juxta domum Pilati vocatur locus Lythostratos et ibi Dominus est sententiatus a Pilato sedente pro tribunali. Ibique plateam transversaliter secans est superius factus charachter de muro et arcualiter quasi valuæ in quo muro quidam Guardianus cum suis Fratribus Minorum obtinentes pretio magno licentiam a Soldano infixerunt duos lapides magnos illi muro, unum album in quo stetit Dominus judicatus, alium in quo stetit aut sedit Pilatus judicans. » Descriptio Terræ Sanctæ. Ap. *Le Missioni francesc.*, édit. P. Marcellino da Civezza, t. VII, Rome, 1894, p. 461.

En 1492, Fassbender dit à son tour : « Il faut savoir que dans la cour (de Pilate) se trouve le lieu où Jésus fut chargé de la croix, après qu'il fut condamné. On y gagne une indulgence plénière [1]. »

Finalement, Ricold de Monte Croce (1294) parle de ce même lieu sacré non moins clairement. « .... Près de la maison de Pilate, dit-il, nous vîmes le lithostrotos où le Seigneur fut condamné et le lieu où se tint le peuple, devant le palais, lorsque Pilate sortit au-devant de lui [2]. »

Les ruines de notre petit monument indiquent donc l'emplacement du tribunal établi sur le lithostrotos, l'endroit où se tenait Notre-Seigneur pendant que succédèrent les menées parlementaires si nombreuses entre le lâche procurateur et le haineux Sanhédrin. Comme, près de ce lieu si plein d'émouvants souvenirs, une église fort belle est déjà consacrée au divin Sauveur sous le titre d'*Ecce Homo*, notre précieux petit sanctuaire demande donc à être placé, comme il le fut autrefois, sous le vocable de *Condamnation de Notre-Seigneur* et d'*Imposition de la croix*.

1. « Item man sall wyssen, dat bynnen dem hœffe (Pilatus) die stat ys, dae got sy crutze wart uff geladen doe hye verordelt was (††). » *Deutsche Pilgerfahrten*, édit. Röhricht u. Meisner, p. 263.

2. «.... Et prope domum Pilati, ubi vidimus litostratos et locum ubi fuit iudicatus Dominus et locum ubi stetit in platea populus ante palacium, cum exivit ad eos Pilatus. » *Liber Peregrinacionis*, édit. Laurent, Leipzig, 1864, p. 111-112.

CONCLUSION

Et maintenant notre tâche est terminée.

Dans cet ouvrage nous avons poursuivi deux buts : le premier était d'établir, par des arguments sans nombre et invincibles, notre thèse du prétoire de Pilate dans la forteresse Antonia ; le second, de venger la tradition de toutes les attaques dont chaque jour elle est l'objet de la part d'écrivains qui, parfois, ne semblent posséder qu'à demi l'impartialité, la science ou le scrupule.

En plaçant en son véritable lieu le prétoire de Pilate (et cela à l'aide de documents combien variés et combien sérieux, le lecteur a pu en juger), il suit, par une logique irrésistible, que le Chemin de la croix traditionnel est bien celui que le divin Maître a parcouru le premier sous le faix de son sacrifice.

Quelle douce consolation pour le chrétien, que de retrouver après tant de siècles l'empreinte ensanglantée des pas du Christ, ou les endroits témoins de ses consolantes paroles !

Qui que nous soyons, nous ne devons pas oublier que *la tradition est un criterium de certitude* et que lui refuser notre adhésion et *a fortiori* en rire, quand elle est aussi unamine et forme comme un véritable torrent, serait d'une inqualifiable témérité.

Chrétiens, et surtout nous catholiques, nous sommes

tous solidaires les uns des autres. Pourquoi donc quand il s'agit de *nos* sanctuaires, oublier les règles si sages du droit qui mettent la prescription du côté du possesseur ? Au lieu de commencer à poser un point d'interrogation sceptique devant tous les Lieux saints traditionnels ou de les biffer avec désinvolture d'un trait de plume, pourquoi, jusqu'à preuve sérieuse et documentée du contraire, ne pas les défendre comme un patrimoine commun, le bien commun de la grande famille catholique, à quelque clergé qu'on appartienne et quelque titre qui nous distingue.

La véritable science n'aura rien à y perdre, trouvant toujours de nouvelles lumières et de nouveaux trésors dans les découvertes laborieuses de chacun.

Les droits de la critique seront toujours sauvegardés ; l'étude approfondie ne la rendra que plus courtoise.

Les discussions n'en auront pas moins de liberté, tout en restant dans de justes bornes et perdant leur âpreté.

Les jugements seront plus sûrs, étant moins précipités.

Enfin la piété des fidèles, tant en *Orient* qu'en *Occident*, ne sera plus alarmée par des doutes ou des négations *à priori*, qui étonnent d'abord, scandalisent ensuite et peuvent porter finalement dommage irréparable à la foi.

TABLE DES GRAVURES

Pages.

Fig. 1. Plan de l'ancienne ville de Jérusalem. IX
Fig. 2. Rocher de Baris, avec la caserne turque, vu de la plate-forme du temple 1
Fig. 3. Configuration du terrain au nord-ouest du temple, à l'avènement d'Hérode Ier 5
Fig. 4. Coupe de la double piscine et du rocher de Baris 9
Fig. 5. Plan du temple d'Hérode et de la forteresse Antonia . . . 17
Fig. 6. Arc *Ecce Homo*, vu de l'est 21
Fig. 7. Camp prétorien reconstitué par MM. Leveil et Bosc. . . . 26
Fig. 8. Configuration du lithostrotos 29
Fig. 9. Porte de Pompéi 37
Fig. 10. Porte de Vérone 38
Fig. 11. Arc *Ecce Homo* reconstitué par M. de Vogüé 38
Fig. 12. Arc *Ecce Homo* restauré d'après l'architecture des anciennes portes romaines 39
Fig. 13. Profils des moulures gréco-romaines de M. de Vogüé . . 40
Fig. 14. Tour antique sur la voie de Bâb-sitty-Marfam, au nord-est de la caserne turque 41
Fig. 15. Arc *Ecce Homo* vu de l'ouest, avec les deux pierres du lithostrotos encastrées au-dessus de l'archivolte 48
Fig. 16. L'église de Sainte-Véronique sur la Voie Douloureuse . . 60
Fig. 17. Plan de l'église inférieure de Notre-Dame du Spasme . . 68
Fig. 18. Mosaïque de Notre-Dame du Spasme représentant deux souliers 69
Fig. 19. Fragment de mosaïque recouverte par l'ancienne église de Notre-Dame du Spasme, d'après M. le docteur Macalister. 70
Fig. 20. Vue de la *Via Dolorosa* depuis la Ve station jusqu'à la VIIe 71
Fig. 21. Vue de la colonne à la porte Antique dite Judiciaire, d'après un dessin fait par G. Williams en 1845 76
Fig. 22. Plan de Jérusalem au nord-ouest de la plate-forme du temple. 195

Pages.

Fig. 23. Intérieur de l'église *Ecce Homo*. — Au fond, l'arc septentrional du portail de l'Antonia. — A gauche, l'angle de la contrescarpe 222
Fig. 24. Entrée de la caserne turque. — A gauche, l'enclos de la Flagellation 225
Fig. 25. Coupe de la chapelle du Couronnement d'épines. 228
Fig. 26. Plan de la chapelle du Couronnement d'épines. 228
Fig. 27. Modillon de la corniche extérieure de la chapelle du Couronnement d'épines. 228
Fig. 28. Coupe de l'église du Deir-el-Adas. 230
Fig. 29. Plan de l'église du Deir-el-Adas 231
Fig. 30. Plan de la chapelle de la Condamnation et de l'Imposition de la croix. 232
Fig. 31. Plan de la chapelle de la Flagellation 236
Fig. 32. Antiquités trouvées sur le lithostrotos et aux environs . . 241

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

NTRODUCTION IX

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier. — La tour Baris à l'avènement d'Hérode Ier. — La double piscine. — La piscine du Strouthion. 1
CHAPITRE II. — La forteresse Antonia. — Le camp prétorien. — Le lithostrotos 20
CHAPITRE III. — L'arc dit *Ecce Homo*, ou le portail de la forteresse Antonia. — Origine du nom *Arc Ecce Homo* 35
CHAPITRE IV. — La deuxième enceinte au nord de la ville. — La porte antique dite porte Judiciaire 56
CHAPITRE V. — Le Prétoire de Pilate d'après l'histoire 78
CHAPITRE VI. — Le Prétoire de Pilate d'après le Nouveau Testament. 86
CHAPITRE VII. — Le palais du Sanhédrin d'après l'Évangile . . . 96
CHAPITRE VIII. — Le palais du Sanhédrin d'après Flavius Josèphe, les talmudistes et les découvertes modernes 109

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier. — La tradition relative au Prétoire avant le VIIIe siècle. 135
CHAPITRE II. — Une description arménienne des Lieux saints, du commencement du Ve siècle, à propos du Prétoire 169
CHAPITRE III. — L'opinion des Occidentaux sur le Prétoire, fondée sur un texte mal interprété de l'Évangile. 183
CHAPITRE IV. — La tradition du Prétoire du VIIIe jusqu'au XIIe siècle. 187
CHAPITRE V. — Le Prétoire au temps des Croisades. 195
CHAPITRE VI. Les divers sanctuaires du Prétoire. — I. La basilique de Sainte-Sophie. — II. La chapelle du Couronnement d'épines. — III. L'emplacement de la *Scala Sancta*. — IV. L'église de la Flagellation. — V. La chapelle de la Condamnation. 222
Conclusion 247

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE Ve PAUL JACQUIN.

3396 39

3 2044 069 758 738

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Andover-Harvard Theological Library
Cambridge, MA 02138 617-495-5788

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.